7
9-D
45

7.-9.D.45

HISTOIRE DES USCOQUES.

DE LA TRADUCTION

Du Sieur AMELOT DE LA HOUSSAIE.

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

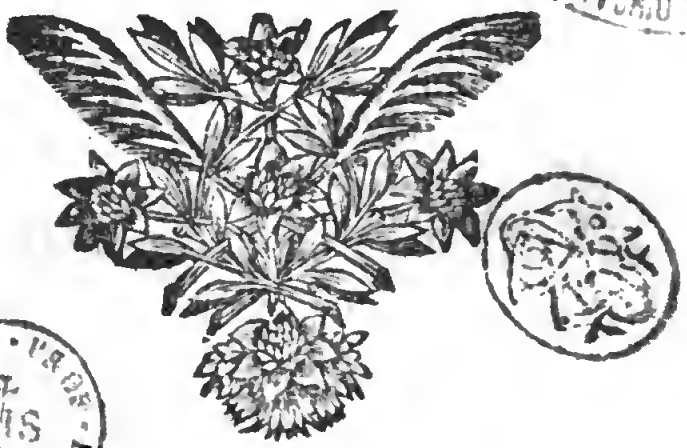

BIBL. DOM. VR. OR. ROM.
IHS
V

A PARIS,
Chez la Veuve Loüis BILLAINE,
au ſecond Pillier de la Grande Salle
du Palais, au Grand Ceſar.

M. DC. LXXXII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY

PREFACE.

COMME ce n'eſt pas pour rendre le nom des Uſcoques plus célébre dans le Monde, que l'Archevêque de Zara a écrit leur Hiſtoire: ce n'eſt pas non plus pour le rendre plus fameux en France, que je la traduis en nôtre Langue. De bonnes raiſons m'en ont fait venir l'envie. L'utilité, que le Lecteur peut tirer des ſolides inſtructions qu'elle contient; & la connoiſſance qu'elle donne des vraies cauſes de la Guerre, que la République de Veniſe a euë dans ce Siécle con-

tre la Maiſon d'Autriche, & des maux qu'une Bande de Voleurs a cauſés à toute la Chretienté. Tant il eſt vrai, que les plus petites choſes donnent ſouvent le branle aux plus grans événemens, comme le dit ce Grand-Politique-Romain. [a] Ajoûtés à cela la nouveauté de céte Hiſtoire, qui ne paroît en Italien, que depuis l'année 1676. & qui n'a point encore été miſe en François. Je ſai bien, que celle du Feu Procurateur *Nani*, que Monſieur l'Abbé Tallemant a traduite, parle aſſés des Uſcoques dans les trois premiers livres: Mais comme ce que ce Noble-Vénitien en dit, ne fait pas une narration ſuivie, ni compléte, dautant que c'eſt l'Hiſtoire de Veniſe, qu'il écrit, & non pas celle des Uſcoques: la Traduction,

[a] *Non tamen ſine uſu fuerit, introſpicere illa primo aſpectu levia, ex quibus magnarum ſæpe rerum motus oriuntur.* Tac. Ann. 4.

que je vous donne, n'en ſera pas moins nouvelle, ni moins agréable.

Cet Ouvrage a trois Parties. La premiére, dont l'Archevêque de Zara eſt l'Auteur, contient une Rélation éxacte de tout ce que les Uſcoques ont fait de plus mémorable, depuis leur établiſſement à *Segna*, Ville de Croatie, apartenant à la Maiſon-d'Autriche, c'eſt à dire environ depuis l'an 1540. juſques à la fin de l'année 1602. & céte Partie eſt d'autant plus à eſtimer, que ce Prélat fut emploié dans toutes les négotiations, qui ſe firent au ſujet des Uſcoques, ſoit à Rome, ſous le Pontificat de Clément VIII. dont il étoit Sécrétaire; ou à Zara, où il vit, comme proche Voiſin des Uſcoques, une partie des choſes qu'il raconte. De ſorte que perſonne n'en pouvoit mieux parler que lui. La ſeconde & la troiſiéme Parties ſont de

Frà-Paolo Sarpio, Téologien de la Seigneurie de Veniſe, lequel a continué l'Hiſtoire de l'Archevêque juſques en l'année 1613. Et c'eſt de lui, que le Procurateur *Nani* a emprunté tout ce qu'il dit des Uſcoques, ainſi qu'il eſt aiſé de voir par la conformité du récit, qu'il fait, de divers accidens, racontés par *Frà-Paolo*. Car bien que l'impreſſion de l'Hiſtoire des Uſcoques ſoit poſtérieure de beaucoup d'années à celle de l'Hiſtoire de Veniſe de *Nani*, il eſt bien vrai-ſemblable, que ce Gentil-homme n'a pas manqué de voir les Manuſcrits de *Frà Paolo*, dans la Bibliotéque de S. Marc, où ſont les propres Originaux de tous ſes Ecrits. Si bien que céte Hiſtoire des Uſcoques eſt l'Original de celle de *Nani*, pour ce qui concerne céte Matiére.

Quant à la troiſiéme Partie. Il eſt à remarquer, que ce n'eſt point,

proprement une continuation de l'Hiſtoire des Uſcoques, bien qu'elle aille juſqu'à l'année 1616, mais plûtôt un Commentaire Hiſtorique & Politique des deux premiéres Parties, & que c'eſt pour cela, que *Frà-Paolo* lui a donné le titre de *Suplément*, & non pas de *Continuation*, comme à la ſeconde. Ainſi il ne faut pas s'étõner, s'il dit, qu'il n'y a pas obſervé les réglés de l'Hiſtoire. Or ce *Suplément* a une ſi grande connéxité avec la Partie de l'*Hiſtoire du Gouvernement de Veniſe*, où il eſt traité du Domaine de la Mer-Adriatique, autrement dite, *le Golfe de Veniſe*, que celà me fit penſer à le traduire, pour l'ajoûter à mon Ouvrage, qui avoit paru le premier au jour. Mais la liaiſon de céte troiſiéme Partie avec les deux autres me fit enfin réſoudre à traduire auſſi l'Hiſtoire des Uſcoques, d'autant plus que la trouvant toute à l'avantage & à la gloire des

Vénitiens, dont l'Archevêque & *Frà-Paolo* étoient nés Sujets, j'ai bien voulu montrer, que je ne m'étois point fait un deſſein de les ofenſer, ni de décrier leur Gouvernement, ainſi que quelques-uns l'ont cru; mais ſeulement de dire la vérité, comme je la ſavois. Et quand on confrontera ce que j'ai dit de leur Souveraineté ſur le Golfe, qui leur a été conteſtée durant pluſieurs Siécles, ſur tout par les Genois, avec les raiſons aléguées en leur faveur par le Juriſconſulte *Chizzola*, dans l'Aſſemblée des Commiſſaires Impériaux & Vénitiens, en l'année 1563. l'on reconnoîtra, que j'ai écrit de bonne-foi, & ſelon ma Conſcience, que je n'ai jamais trahie. Voilà donc toutes les raiſons, pourquoi je me ſuis aviſé de traduire l'Hiſtoire des Uſcoques. Outre qu'elle fait partie des Oeuvres de *Frà-Paolo*, que je me ſuis propoſé de donner

toutes en nôtre Langue.

Mais ce n'eſt qu'une Hiſtoire de Voleurs & de Pirates, m'objectent quelques-uns. Il eſt vrai. C'étoient des Voleurs infames & abominables. *Nota Publicarum Cladium nomina.* [a] C'étoient des Aſſaſſins impitoiables qui méritoient mille morts. Mais céte Hiſtoire n'en vaut pas moins. Car ce n'eſt pas ſur la qualité des gens, qu'il faut meſurer la valeur & l'importance de l'Hiſtoire, mais bien ſur les événemens qu'elle raconte, & ſur les enſeignemens, que l'on en tire. Et comme ſon but principal eſt d'inſtruire, dautant qu'elle eſt la Maîtreſſe de la Vie Humaine au dire de Ciceron, il n'importe d'où vienne l'inſtruction, d'un Grand-Prince, ou d'un homme-privé; d'un grand Capitaine, qu'd'un ſimple Soldat; d'un grand éxemple de vertu, ou de quelque inſigne Mal-faiteur. Et c'eſt pour

[a] Tac. Hiſt. 1.

cela, que Tacite eſt auſſi ſoigneux de raporter les lâchetés & les baſſeſſes de quelques Sénateurs Romains, que les Actions Héroïques des autres, pour donner à la vertu la récompenſe qu'elle mérite, & faire abhorrer le vice par la crainte de l'infamie éternelle, comme c'eſt le devoir d'un Bon-Hiſtoien. *a* Outre que le vice rehauſſe l'éclat de la vertu, de même que les couleurs brunes & mates donnent plus de jour & de luſtre aux claires. D'ailleurs, tous les Siécles ne fourniſſent pas un Charle-Magne, ni un Loüis-le-Grand, de qui l'on puiſſe compoſer l'Hiſtoire: & les Actions de tels Princes ne ſont pas celles qui inſtruiſent le plus, parce qu'il eſt auſſi dificile de les imiter, qu'il eſt juſte de les admirer, comme

a *Exſequi ſententias haud inſtitui niſi inſignes per honeſtum, aut notabili dedecore: quod præcipuũ munus Annalium reor, ne virtutes ſileantur, atque prævis dictis factiſque ex poſteritate & infamia metus ſit.* Ann. 3.

étant au deſſus de la portée des hommes, & même du commun des Princes. Ce qui n'arive qu'une fois en pluſieurs Siécles eſt preſque de nulle inſtruction. Mais ce qui arive dans tous les tems, & même tous les jours, eſt d'une continuelle utilité pour la Vie Civile. Il n'y a pas toûjours de bons Princes, il s'en faut bien, mais il y a eu de tout tems, & il y aura toûjours de mauvais Miniſtres, qui préféreront leur intérêt particulier au ſervice & à la gloire de leurs Maîtres; qui leur déguiſeront les objets, & leur donneront de ſiniſtres impreſſions de leurs plus fidéles, & plus utiles Serviteurs. Il y aura toûjours des Scélérats & des Voleurs, & qui pis eſt, protégés par des Grans, ſous des prétextes ſpécieux de Religion & de Juſtice, comme l'étoient les Uſcoques par les Miniſtres de l'Archiduc de Gretz, qui les préconiſoient comme des

Gédéonites, & des Macabées, & même comme des Anges-Tutelaires de la Chretienté contre les Infidéles, quoi qu'ils lui en atiraſſent les armes, & qu'ils miſſent tout en combuſtion. Ainſi, je me perſuade, que céte Hiſtoire, qui eſt toute remplie de ces éxemples, & de divers préceptes acommodés à l'uſage & au beſoin de nôtre tems, poura être au goût des gens-d'eſprit, quoique ce ne ſoit qu'une Hiſtoire de Pirates. Car, au dire du Jeune-Pline, quelle que puiſſe être une Hiſtoire, elle plait toûjours, les hommes étant naturellement ſi curieux, qu'ils ſe font même un divertiſſement de lire, ou d'entendre des contes & des fables. [a] Quant à ma Traduction, je crois qu'on la trouvera tres-fidéle. Et

a *Hiſtoria quoquo modo ſcripta delectat. Sunt enim homines naturâ curioſi, & qualibet nuda verùm cognitione capiuntur, ut qui ſermunculis vanis fabellisque ducantur.* Ep. 8. lib. 5.

peut-être ſera-t-elle plus claire que ſes Originaux. Car l'Archevêque & *Frà-Paolo* étoient tous deux peu réguliers dans leur langage. Le premier fait de longues & fréquentes parenteſes, juſqu'à en entrelacer quelquefois deux ou trois enſemble, ce qui étant inſuportable en nôtre Langue, j'ai été contraint de changer le tour de la Fraſe. L'autre fait des périodes trop longues, & il m'a falu ajuſter cela comme j'ai pu, pour m'acommoder au génie des François, qui ſont également délicats & impatiens.

Je dis les *Eceüils* de Dalmatie, l'*Eceüil* de S. Michel, l'*Eceüil* de *Provecchio*, *a* mot, que M. l'Abbé Tallemant a évité comme un Eceüil de la Langue-Françoiſe. Mais dautant que c'eſt un terme du Païs, lequel tient lieu de Nom-propre, je n'ai pas été ſi

a C'eſt ce que les Géografes apellent *Promontoire.*

ſcrupuleux que lui, qui a mieux aimé dire *Rocher.*

J'ai fait quelques Notes en divers endroits, les unes Hiſtoriques, les autres Politiques, pour égaïer la Matiére. Et c'eſt, Lecteur, tout ce qu'il eſt néceſſaire de vous dire ici.

HISTOIRE

HISTOIRE DES USCOQUES.

JE ne me mets pas à écrire l'Hiſtoire des Uſcoques, pour rendre leur nom célébre auprés de ceux, qui la liront ; encore moins pour ſatisfaire ſimplement la curioſité de ceux, qui s'atendront peut-être d'y rencontrer divers événemens qu'ont produit, durant pluſieurs années, les courſes de Terre & de Mer, par leſquelles cete race de Voleurs a dépoüillé les pauvres Marchands, dépeuplé les Provinces, troublé le Commerce, & engagé les plus grans Princes du Monde

en des guerres dangereuſes, non ſans aparence de voir encore de plus grans maux dans la Chretienté, ſi la prudence & l'autorité d'autrui n'euſſent été inceſſamment ocupées à les détourner. Ce n'eſt pas là mon deſſein, ni je ne voudrois pas perdre là mon tems, que je puis & que je dois emploier à des éxercices plus conformes à ma profeſſion, qui m'oblige d'agir, plûtôt que d'écrire. Mais je crois, qu'il eſt du ſervice de Dieu, & de l'avantage des Princes Chretiens, que l'on ſache ce qui a été cauſe, que par l'eſpace de 70. ans, l'on n'a jamais pû remedier aux voleries des Uſcoques: Et comment il s'eſt enfin trouvé moien de le faire en ces tems-ci, qu'ils avoient porté leur inſolence à un point, qu'elle n'étoit plus ſuportable: & que de neceſſité il faloit, ou la réprimer, ou voir hors de ſaiſon une guerre ouverte entre la Maiſon d'Autriche & la République de Veniſe.

Il me ſemble, que la connoiſſance de ces choſes peut autant ſervir aux bons Princes, pour avoir l'œil aux mains & aux intérêts des mauvais Miniſtres en de pareilles ocaſions, & pour ne ſe pas laiſſer tromper au préjudice de leur réputation & de leurs Etats: que ſufire, pour confondre ceux, qui, parce qu'ils participent honteuſement à la proie, ont coûtume de celer

la vérité aux autres, préférant un gain trés-injuſte à l'honneur, & au ſervice de leurs Maîtres. Joint que cete inſtruction ſera bonne pour faire voir à tout le Monde, que quand les Princes diſent, & font ce qu'il faut, & ſe ſervent d'un inſtrument fidéle & capable, le tems & la commodité manquent aux Larrons, qui moleſtent & endomagent leurs voiſins, & cauſent ſouvent de trés-dangereuſes guerres. Ce ſont là les éguillons, qui m'ont incité à vouloir bien entreprendre ce travail, n'en voiant point d'autres, qui fuſſent dans ce deſſein, ſoit parce que la matiére leur ſembloit être trop baſſe, ou parce qu'ils n'en étoient pas informez comme moi, qui ai eû pluſieurs ocaſions d'en aprendre quelque choſe d'eſſentiel. D'ailleurs, je ſuis, & par nature, & par devoir, éloigné de toute autre paſſion, que de celle, que j'ai pour la paix entre les Princes Chrétiens, le repos & la ſureté du pauvre peuple, & le ſalut de tant d'ames, qui ſe perdoient, tant de ceux, qui éxerçoient le maudit & dannable métier de la Piraterie; que de ceux, qui ſans avoir le tems de ſe recommander à la Miſéricorde de Dieu étoient miſérablement maſſacrez par ces cruels Aſſaſſins. Car c'eſt ainſi, que Paul Jove les a apelez, il y a déja tant d'années,

Le Lecteur jugera bien, qu'il ne doit pas atendre d'un Ecrivain, qui marche ſur ces traces, des deſcriptions curieuſes de petites avantures, ou de cas merveilleux, bien que peut-être nôtre Hiſtoire en raportera quelques-uns, qui pouront ſe metre en paralelle avec les Narrations, que les Grecs nous ont laiſſées des Faits des Larrons d'Egipte, ou de telles autres Fables. Mais il verra un diſcours ſimple & ſans art, qui roulera ſur les conſidérations, que j'ai marquées, & ne tendra qu'à l'utilité publique.

Pour commencer donc avec l'ordre requis, je dirai premiérement quels ſont les Uſcoques; ce que ſignifie ce nom; où eſt leur retraite; combien ils ont coûtume d'être, & quand ils ont commencé leurs voleries. Aprés cela, je montrerai pourquoi ils étoient perſécutez par les Vénitiens, même dans un tems, qu'ils portoient tout reſpect à leurs Vaiſſeaux, & qu'ils ne moleſtoient que les Turcs, ou les Juifs; & comment, à force d'être irritez par des ſuplices (car tous ceux, qui tomboient entre les mains des Vénitiens, étoient mis en ſpectacle au gibet) pouſſez d'un eſprit de vangeance, ou de rapine, ils commencérent de piller les Vaiſſeaux, ſacager les Vilages, & maſſacrer les Sujets de Veniſe. De ſorte que la République

fut contrainte de les pourſuivre, non ſeulement ſur Mer, comme elle faiſoit auparavant; mais encore juſque dans les Terres, les Chateaux & les Villes, où ils ſe réfugioient, ſans regarder, à qui apartenoient ces Lieux ; ni ſe ſoucier d'autre choſe, que d'oter du Monde des Aſſaſſins, qui devenoient tous les jours plus fiers, plus barbares, & plus ſanguinaires. Et tout cela menaçoit d'une guerre ouverte entre les Princes Chretiens, ſi le Pape Clément VIII. prévoiant le péril, n'eût interpoſé à tems ſon autorité, & ſes ſages conſeils, pour empêcher, que, pendant que la Hongrie avoit la guerre avec le Turc, ces nouvelles ſemences de diſcorde ne jetaſſent les Chretiens dans de plus grandes riſques. D'où s'enſuivit enfin l'Acommodement, que l'on deſiroit, lequel ſera auſſi le terme, auquel cete Relation doit arriver avec l'aide Divine, ſuivant l'ordre que je viens de marquer.

Les Uſcoques ſont des gens de Dalmatie, qui ſoit pour des crimes commis, ou pour ne pouvoir plus ſuporter le joug tirannique de leur Prince, ſe ſont retirez dans les Terres d'un Prince voiſin. Et c'eſt ce que ſignifie le mot, *Scoco*, qui veut dire proprement, *Transfuge*. Il n'y a pas encore cent ans, que ce nom, qui n'avoit

encore rien d'infame, commença de faire bruit dans le monde. Car les Turcs, alors répandus dans la Hongrie, la Grece, la Bulgarie, la Servie, & la Raſcie, troublant les confins de la Croatie & de la Dalmatie, pluſieurs gens de cœur, qui ne pouvoient plus vivre ſous la Tirannie Otomane, ſe reſſouvenant d'être nez dans la Foi de l'Evangile, ſe retiroient de leur païs, déja envahi par les ennemis, dans quelque place forte des Chretiens, d'où ils faiſoient chaque jour quelque courſe ſur les Turcs, la douleur d'avoir perdu leur Patrie & leurs biens leur ſervant d'éguillon; outre la routine qu'ils avoient des paſſages, & les intelligences ſecretes, qu'ils entretenoient avec leurs parens & leurs amis.

La premiére, & la plus conſidérable Place, que les Uſcoques choiſirent, comme leur paroiſſant la plus commode pour faire leurs ſurpriſes, fut la fortereſſe de Cliſſa, batie au deſſus de Spalatre, peu éloignée des anciennes ruines de Salone, & trés-forte d'aſſiéte. Quiconque en eſt Maître, tire de gros droits des Marchandiſes, que l'on porte en Mer, n'y aiant qu'un ſeul chemin fort étroit par où l'on y puiſſe deſcendre des Montagnes de la Morlaque. Pierre Cruſich, qui en étoit alors Seigneur, & Feudataire de la Cou-

ronne de Hongrie, la croiant imprenable à cauſe de ſa ſituation, y donnoit retraite aux Uſcoques, d'autant plus volontiers, qu'il jugeoit inconſidérément, qu'il pouroit, par leur moien, ſe métre plus en ſûreté, & peut-être même étendre ſes confins, & s'enrichir des dépoüilles d'autrui. Mais il lui ariva tout le contraire. Car les Turcs irritez par de continuelles pertes s'aviſérent en l'an 1537. d'aſſiéger Cliſſa. A quoi ils n'euſſent peut-être jamais penſé, atendu la dificulté de l'entrepriſe, ſi Cruſich ſe fût contenté de ſe maintenir, ſans provoquer la Guêpe. Ce qui peut aprendre aux petits Seigneurs, à ne ſe pas atirer l'indignation des Grans, par trop de confiance en leurs forces, ou en la protection des autres Potentats, dautant que d'ordinaire ces eſpérances ſont trompeuſes. Mais Cruſich, voiant l'orage, qui aloit fondre ſur lui, ne laiſſa pas d'avoir le tems d'implorer & de recevoir les ſecours du Pape Paul III. & de l'Empereur Ferdinand, avec leſquels s'étant mis ſà détruire deux Forts, que les ennemis batiſſoient, pour mâter Cliſſa par un long Siége, il fut tué dans un aſſaut donné à l'improviſte par les Turcs, qui montrant la tête aux habitans les épouvantérent ſi fort, qu'ils réſolurent auſſi-tôt de ſe rendre, déſeſpérant de pouvoir réſiſter davantage.

Durant ce Siége, qui dura plus d'un an; il ſe paſſa une choſe mémorable, dont il ne me ſemble pas hors de propos de parler ici, perſonne encore ne l'aiant fait. Il y avoit dans le Camp ennemi un Turc, nommé *Bagora*, d'une taille fort haute, & d'une force redoutable. C'étoit un nouveau Goliat, qui défioit tous les jours ceux de la Place en duel, & leur reprochoit leur baſſeſſe de cœur, & la cloture de la muraille. Ces gens rougiſſoient de honte, mais ils n'oſoient ſortir de leurs retranchemens, retenus peut-être par les défenſes de leur Capitaine, ou peut-être par une crainte bien fondée. Enfin, un Page de Cruſich, nommé *Milos*, s'aviſa de lui demander la permiſſion de combatre contre Bagora, diſant à ſon Maitre, qui le blamoit comme téméraire, atendu l'inégalité de ſes forces, qu'il eſpéroit, avec l'aide de Dieu, vaincre ce Turc: & qu'en tout cas, s'il avoit du pire, ce ne ſeroit ni grand' perte, ni grand deshonneur pour les Chretiens, qu'un Turc ſi fameux eût eu l'avantage ſur un jeune garçon. Véritablement, ce Page étoit choiſi de Dieu, comme un autre David contre Goliat, pour domter l'orgüeil de *Bagora*. Car étant alé au Combat avec les priéres & les ſouhaits des Chretiens, d'un coup de ſabre, qui fut peut-être le

premier de ſa vie, il coupa net une jambe a ſon ennemi, qui pourtant ne laiſſa pas de ſe tenir ferme ſur la cuiſſe gauche, & de ſe manier avec tant de furie, que le brave Page, quoiqu'il ſautât à l'entour de lui pour achever la victoire, ne pouvoit plus l'aprocher, pour lui donner aucun autre coup, mais avoit fort à faire de ſe garder de ceux de ce Turc enragé; qui enfin en déchargea un avec tant de violence, bien qu'à faux, à cauſe de l'agilité du Page, qu'il n'eut plus la force de reſter ſur ſa jambe coupée, ni ſur l'autre, mais tomba ſur le viſage, & laiſſa pareillement tomber ſon ſabre. Néanmoins quelques-uns raportent, qu'il ſe jeta volontairement, en diſant à Milos, qui le batoit de loin avec des échalas, de ne le pas tuer comme un chien, mais comme un homme de guerre. La tête lui fut fut donc coupée avec ſon propre ſabre, puis fut portée avec des cris de joie à Cliſſa. Mais la perte de cete Place, qui ariva peu aprés, fut cauſe que la joie ne fut pas longue.

Par la priſe de Cliſſa les Turcs gagnérent un paſſage, pour faire ſans nul empêchement des courſes par toute la Dalmatie, & par toute la Croatie. Ils entrérent premiérement dans le Territoire de Zara, l'important Chateau de Nadin,

qui y eſt ſitué tout au milieu, s'étant rendu en ce tems-là par trahiſon. Mais les Uſcoques, qui reſtoient du malhureux Siége de Cliſſa ſe réfugiérent à Segna, qui eſt une ville ſituée à l'opoſite de l'Iſle de Veglia, tout au fond du Golfe Flanatique, apelé aujourd'hui par corruption le *Quarner* ou *Carner*, à cauſe des montagnes de la Carnie [a], qui y excitent des tempêtes continuelles, trouvant cete Place propre à leurs deſſeins, comme étant forte par ſon aſſiéte, & perfectionnée par l'art. Car du coté de Terre une Armée n'en pouvoit aprocher, & il n'y avoit pas moien d'y conduire de la Cavalerie, encore moins des Vivres & de l'artillerie, à cauſe des Bois & des Montagnes: Et par Mer, il n'y avoit aucun Port capable de contenir même une petite Armée. D'ailleurs, il étoit dangereux de reſter ſur ce Canal non pas même en plein Eſté, parce que le vent de Nord y ſouffle tres-ſouvent; & ſelon l'opinion commune (bien que ce ſemble être une fable) peut être excité à point-nommé par les Gens du Païs, qui n'ont qu'à alumer un grand feu dans une certaine caverne des Montagnes, lequel par quelque ſecret de la Nature réchaufant les veines de la terre, fait, que, comme de dépit, ou de douleur,

a *C'eſt le Frioul.*

elles pouſſent, par des ouvertures cachées, des exhalaiſons furieuſes, qui cauſent un vent impétueux & périlleux dans ces petits Canaux.

En ce tems, Segna apartenoit aux Comtes *Frangipani*, qui poſſédoient dans le païs d'alentour un grand Etat, mais aujourd'hui trés-petit, atendu que la vertu Militaire ne s'eſt pas rencontrée dans leur poſtérité. C'eſt pourquoi, les Turcs ſe laiſſérent entendre, qu'ils vouloient cete Ville, comme apartenante au Roiaume de Hongrie, dont Soliman prétendoit avoir juſtement le titre, comme aquis par le Droit des armes, d'autant plus qu'il en tenoit déja la Capitale. Mais l'Empereur Ferdinand, alarmé de ce bruit, outre l'exemple tout récent de Cliſſa, pour ne pas laiſſer davantage entre les mains d'un foible Seigneur une Place ſi importante, non ſeulement au bien de ſes Afaires, mais encore au repos de toute l'Italie, prit ſagement la réſolution de l'unir à ſa Couronne, afin qu'elle fût plus en état de ſe défendre dans l'ocurence. Il ofrit donc cete retraite avec une paie conſidérable aux Uſcoques, qui étant des gens féroces, & faits non ſeulement à marcher, mais encore à courir de pié ferme par les Bois, & par les Rochers, ſembloient être capables d'écarter les

Turcs de ces Confins, & de leur faire deshabiter la Lique & la Corbavie, Provinces, d'où l'on avoit à craindre les maux les plus proches. En éfet, cela ne lui réuſſit pas mal alors. Les Uſcoques ſe mirent à batre l'ennemi par des ſorties ſubites, & à le déſoler par leurs ſtratagemes. Mais ils ne furent guére à changer la gloire des armes en larcins & en pillages ſur les Chretiens. Ce qui les rendit odieux à tous leurs Voiſins. Le Page, qui avoit aquis tant d'honneur par la défaite de Bagora, devenu alors merveilleuſement fort de corps, ſoüilla ſa réputation par le brigandage, dont il fit métier à Segna, & finit ſa vie ſur un gibet à Zara. Les autres, profitant de la commodité de la Mer, & de certaines routes détournées, où il étoit trés-dificile de les ſuivre, avoient amené l'uſage de quelques barques trés-legéres, avec leſquelles ils coroioient la Mer, & métoient le butin, qu'ils faiſoient ſur Terre, à couvert de toute ſurpriſe des Turcs, en le cachant dans les buiſſons, & même dans l'eau, pour l'en tirer aprés dans leurs preſſans beſoins. Avec ces mêmes barques, ils aſſailloient encore de nuit les Navires des Marchands, ou dans les Ports mêmes, ou en d'autres Lieux commodes. Et quoiqu'ils diſſent en commencement, qu'ils n'en vouloient ju

aux biens, ni aux perſonnes des Chretiens, mais ſeulement aux Juifs & aux Turcs, bien ſouvent ils les emmenoient tous également. Par où la Navigation étoit empêchée, & le Commerce interrompu. Cependant, il ſe faiſoit à Conſtantinople des plaintes & des menaces contre les Vénitiens, comme ceux, qui devoient, ſuivant les Conditions de la paix, rendre la Navigation du Golfe Adriatique libre & ſûre pour les Marchands & les Sujets du Grand-Seigneur. Car Soliman ne feignoit point de dire, qu'il vouloit envoier ſon Armée, pour exterminer les Uſcoques, & nétoier le Golfe: & ſes ſucceſſeurs continuérent toujours les mêmes proteſtations. D'où l'on aprehendoit qu'il n'ativât quelque grand deſaſtre à la Chretienté.

Pendant que la République repreſentoit ces dangers au Pape, afin que par ſon autorité il diſpoſât l'Empereur à y remédier: ſes Ambaſſadeurs en faiſoient de continuelles inſtances à la Cour de ce Prince. Et dans le même tems elle faiſoit pourſuivre les Uſcoques en tous endroits, tantôt par des Fûtes, tantôt par des Galéres, tantôt par des barques armées. Et tout autant qu'elle en pouvoit atraper, elle les faiſoit tous pendre, tant pour le châtiment de leurs crimes, que pour

montrer à la Porte le ſoin qu'elle avoit d'obſerver les Conventions, pratiquant de main en main, que cete Cour en fût bien informée.

Cependant, les ofices, qui ſe faiſoient à celle de l'Empereur, produiſoient auſſi quelque éfet, ou plutôt quelque tempérament, qui modéroit la violence des Uſcoques, ſeulement pour quelques jours. Car les choſes retournoient bien-tôt au premier état, dautant que la Maiſon d'Autriche, qui avoit pluſieurs autres dépenſes à faire, ne les paioit pas au tems qu'il faloit. De ſorte que la néceſſité les preſſant, ils tâchoient de vivre de pillage.

Les Capitaines, qui gouvernoient Segna, en partie ne croioient pas les en devoir empêcher, parcequ'ils ne leur donnoient point d'argent: & en partie ne le vouloient pas, dautant qu'ils s'enrichiſſoient auſſi, en participant au butin. D'ailleurs, les Uſcoques avoient, tant à la Cour de Gretz, où leurs Afaires ſe traitoient à cauſe du voiſinage; qu'à celle de l'Empereur, beaucoup de Fauteurs, dont quelques-uns étoient portez de peu d'afection pour les Vénitiens; les autres, à ce qu'on diſoit, ſe laiſſoient corrompre par les preſens de ces Larrons. Si bien qu'il ne reſtoit plus d'eſpétance d'extirper

cete méchante race, ni de métre fin à tant de miſéres, ſinon dans les Armes. Encore étoient-elles de peu d'éfet pour diverſes raiſons. Premiérement, à cauſe de la qualité du païs, plein d'Ecueils, de petites Iſles, de Ports, & de caches, lequel pour cela a été de tout tems un nid de Corſaires, & étoit trés-commode aux Uſcoques, qui, dés qu'ils ſe voioient donner la charge, ſe ſauvoient avec des barques fort legéres, & plus petites, que celles des Vénitiens, en des Lieux, où de plus grandes ne pouvoient pas aborder: ou qui ſe jetoient à terre, & ſautoient comme des Chévres (tant ils étoient adroits & diſpos) ſur les roides rochers de la Dalmatie, ſans qu'il y eût perſonne qui pût les y ſuivre. Outre cela, ils étoient favoriſez de quelques Sujets de Veniſe mécontens, avec qui ils avoient une eſpéce de parenté, & une liaiſon d'amitié jurée. Auſſi, ſe gardoient-ils bien de leur faire ni dommage, ni déplaiſir: au contraire, ils les invitoient ſouvent au partage de la proie, quand ils avoient à ataquer quelques Vaiſſeaux Marchands. Et c'eſt par là qu'ils avoient toujours des Eſpions fidéles & des avis certains, avec des ſignaux ſecrets de feux & de fumée, qui leur indiquoient, où étoient leurs Perſécuteurs, afin qu'ils s'en gardaſſent.

Outre que les Vénitiens étoient mal ſervis des Eſclavons & des Croates, dont ils loüoient les barques, parce que ces gens reſpectoient les Uſcoques, ou par amitié, ou pour quelque liaiſon de parenté entre eux, ou pour être de même Nation ; ou enfin de crainte, que les moindres maux, qu'ils leur feroient, ne fuſſent vangez par la mort de leurs parens, & par le ſacagement, ou l'embrazement de leurs maiſons. Car les Uſcoques répandoient par tout cete terreur à leur avantage.

Mais une autre raiſon plus importante rendoit inutiles les ſoins & la dépenſe des Vénitiens. Car ils avoient beau faire mourir beaucoup d'Uſcoques, le nombre ne s'en diminuoit pas pour cela. C'étoit comme une tête d'Hidre, qui renaiſſoit aprés avoir été coupée, & ſe multiplioit de ſon propre ſang. La cauſe de cela étoit, que Segna commençoit d'être la retraite de toute ſorte de Malfaiteurs, qui paſſoient tous ſous le nom d'Uſcoques, & s'étoient déja diviſez en deux Bandes, l'une des Stipendiaires, & l'autre des Avanturiers, laquelle ne comprenoit pas ſeulement les Sujets du Turc, mais encore ceux de Veniſe, qui s'étoient ſauvez des Galéres ; ou qui craignant la juſte punition de leurs crimes ſe réfugioient à

cet

cet Azile; ou qui s'y établiſſoient volontairement, ou par un mauvais natural, ou par un deſir de voler. Motif, qui atiroit tant de gens, que Segna ne pouvoit plus les contenir, & qu'il faloit, qu'ils ſe retiraſſent dans les Chateaux d'Ottoſaz, Moſchenizze, Bunizze, Brigne, & autres Lieux voiſins, d'où ils étoient apelez, quand on avoit à faire quelque ſortie par Terre, ou par Mer. Et toutes les fois, que quelqu'un de ces Voleurs, de quelque condition qu'il fût, venoit à mourir, ſa veuve, ou par Loi, ou par Coutume, ſe remarioit auſſi-tôt à un autre de la même bande, lequel, ſans autre façon, ſuccédoit au gouvernement de la famille, & à la proprieté des biens. Enfin, le métier de voler étoit devenu ſi commun, que les propres Habitans de Segna, qui vivoient auparavant modeſtement, ou de leur travail, commençoient de prendre goût à cete vie; & que ceux, qui tenoient à déshonneur de ſe mêler avec les Larrons, pratiquoient de tenir chez eux quelque Valet, qui alant à la picorée avec les autres, raportoit ſa part à la Maiſon. D'autres donnoient la nouriture & tout le néceſſaire à des pauvres, à condition d'avoir leur butin: Ainſi, chacun avoit ſon intérêt. Et d'ailleurs, les Femmes acoutumées à la bonne chére & aux habits

d'écarlate & de ſoie, ſans manier la quenoüille, ni le fuzeau, éguillonnoient ſans ceſſe leurs maris au brigandage, leur reprochant leur fainéantiſe, & ſe plaignant des beſoins du Ménage.

Mais tout ce nombre ne montoit jamais à plus de 5. à 600. hommes de ſervice, & il eſt incroiable avec combien de riſques & de furie ils aſſailloient les Turcs, tantôt dans les Marchez, tantôt dans leurs Noces, tantôt à la Campagne, & tantôt dans leurs propres maiſons, d'où ils emmenoient toujours pluſieurs Priſonniers, force bétail, & par fois quelque cheval. Car il ne ſe trouvoit point d'autre proie dans un païs miſérable & tirannisé. Enfin, la Lique & la Corbavie devinrent déſertes en peu d'années, les habitans s'en retirant en des Lieux fortifiez, & ne cultivant que les Terres contiguës. Et comme ils s'aſſuroient par de bonnes ſentinelles, qui découvrant quelque troupe d'ennemis, pouvoient leur en donner l'avis ſi à point, qu'ils avoient le temps de ſe retirer avec leur bétail en lieu de ſûreté, cela fit, que la proie en fut plus dificile & plus rare. Outre qu'elle coutoit ſouvent bien cher aux Uſcoques, ſur tout depuis que les Turcs, pour ſe garantir de leurs courſes, eurent mis ſur pied une Milice, qu'ils

apellent les *Marteloſſes*, race encore plus méchante & plus barbare, que les Uſcoques mêmes. Les *Marteloſſes* ſe ſervent des propres maiſons des Chretiens Eſclaves, ou Sujets des Turcs, & celles, qui ont un homme dans cette Milice, joüiſſent de certains priviléges. Outre la permiſſion qu'ils ont de vivre du bien d'autrui, ils dépoüillent les amis & les ennemis, & font des maſſacres abominables. Car ils vont par troupe, rodant le païs, & s'ils trouvent des Chretiens, ils les font Eſclaves, & les ménent vendre aux Turcs, en des quartiers éloignez; & quand ils peuvent atraper des Turcs, ils en font le même uſage.

Les courſes de terre étant donc trés-infructueuſes aux Uſcoques, ils tournoient plus volontiers vers la Mer, où, ſous prétexte d'endommager les Turcs & les Juifs, ils faiſoient, comme la faux, paquet de toute herbe. Ils furent néanmoins longtemps, qu'ils épargnérent fort les Iſles & les peuples de Dalmatie, pour s'en conſerver la bien-veillance & la partialité, qui leur ſervoit ſouvent pour avoir une retraite, ou pour être avertis des dangers, ou pour être ſecourus dans la faim. Ils ne prenoient point de pain, de vin, ni de chair des Iſles, ni des Barques de Dalmatie, qu'ils n'en euſſent grand

beſoin, & ils paioient tantôt bien, tantôt mal, ſelon qu'aloit leur butin, qui néanmoins étoit fréquent à cauſe de la multitude des Vaiſſeaux, qui paſſoient tous les jours du Levant à Veniſe, & de Veniſe au Levant, par le Golfe Adriatique.

Mais auſſi cete proie commença d'être plus rare, quand la République eut réſolu, que les Vaiſſeaux d'importance fuſſent eſcortés de Galéres, puis d'en envoier une de Marchandiſe devant & derriére à l'Echelle de Spalatro, pour y charger les Marchandiſes, & tous les Juifs & les Turcs. Et quand le beſoin étoit plus preſſant, cete Galére, pour plus grande ſûreté, étoit acompagnée d'une ou de pluſieurs autres. Cete nouvelle dificulté augmenta la faim & la rage des Uſcoques, & dés lors ils commencérent de maltraiter encore ceux, à qui ils avoient porté auparavant quelque reſpect. Et comme les rats, preſſez de la faim, ſe hazardent de ronger le fromage dans la Trape: De même la néceſſité faiſoit, que les Uſcoques s'expoſoient à tous les dangers. Si bien qu'ils rencontroient ſouvent, ou le gibet, ou les chaines.

En ce temps-là, les Iſles de Veglia, d'Arbe & de Pago, & les Rochers de Zara ſoufrirent de ſi grandes pertes, que

peu s'en falut, que la déſolation ne s'y mît. Pluſieurs Villages furent abandonnez, les troupeaux de bétail, qui étoient nombreux, ſe diſperſérent, & les Habitans vouloient, par deſeſpoir, abandonner le Païs. Ceux, qui étoient propres aux armes, & aux fatigues, coururent vîte s'enrôler ſur les Futes longues, que la République faiſoit armer au nombre de 30. comme plus propres, que tout autre Vaiſſeau, à pourſuivre les Larrons dans les Canaux étroits, & dans les Plages peu profondes. Ce qui déſeſpéroit encore plus les Uſcoques, qui n'étoient point paiez de l'Empereur. De quoi ils ſe prenoient en partie à l'Archiduc de Gretz, Segna étant une Frontiére particuliére de ſes Etats, bien que ce ſoit une piéce du Roiaume de Hongrie. D'ailleurs, le Païs n'avoit aucune commodité pour l'Agriculture, ni pour tout autre Métier. Les courſes de Terre étoient pleines de danger, & preſque ſans profit. Celles de Mer, pour les cauſes, que j'ai dites, ne conduiſoient pas toujours à la proie, mais ſouvent au gibet. De ſorte que les Uſcoques, enragez de ne pouvoir raſſaſier leur faim avec le manger, l'aſſouviſſoient avec le ſang & le carnage.

Outre le dommage que les Sujets de la Séréniſſime République recevoient des

Uſcoques, & les plaintes continuelles, qu'eux & les Marchands, qui étoient ſouvent dévaliſez, portoient à Veniſe, le Grand-Seigneur & ſes Miniſtres, comme j'ai déja dit, s'irritoient toujours davantage, & témoignoient un profond reſſentiment, proteſtant, que ſi la République n'y remédioit, ils le feroient eux-mêmes. Les Vénitiens au contraire, procédant avec leur prudence ordinaire, outre le ſoin qu'ils aportoient inceſſamment à pourſuivre & chatier ces Voleurs, faiſoient encore de continuelles inſtances à l'Empereur, de ne point ſoufrir une ſi grande injuſtice dans ſes Etats, ni permétre, au préjudice de ſa Dignité & de l'opinion perpétuelle, que le Monde avoit eüe de l'intégrité de la Maiſon d'Autrichu, que l'on donnât retraite dans ſes Etats à des Scélerats, & à des Corſaires publics. Les Papes y joignoient leurs ofices, mûs en partie de la crainte de voir quelque guerre entre les Princes Chretiens, prévoiant bien, qu'à la fin les Vénitiens ſe laſſeroient de tant d'inſultes; & pouſſez en partie de leur propre intérêt, dautant que les Marchands d'Ancone, & des autres Villes de la Marche & de la Romagne, n'étoient pas plus reſpectés; & qu'ainſi le Commerce étoit troublé au grand dommage de leurs

Gabelles, & à la ruine de leurs Sujets. Les mêmes raiſons excitoient les Rois d'Eſpagne à faire les mêmes plaintes, à l'ocaſion des Napolitains, qui aiant coutume de porter à Veniſe vins, grains, amandes, & autres Marchandiſes de prix, étoient mal-aſſurez contre la rapacité de cete Canaille. Outre qu'ils tenoient à grand deshonneur, que le Monde vît, que la Maiſon d'Autriche retiroit & protégeoit des Larrons publics, tenus pour infames par toute l'Europe & hors de l'Europe.

Mais il y avoit encore une autre raiſon, qui faiſoit deſirer fortement au Pape & au Roi d'Eſpagne, que l'on mît un frein à ces Voleurs. C'eſt que pendant que les Galéres de Veniſe étoient ocupées à les pourſuivre, elles ne pouvoient, comme elles faiſoient auparavant, ſecourir à tems leurs Places de Mer, contre les Corſaires de Barbarie & de Gréce, qui en devenant plus hardis, venoient tous les ans au tems des Foires, d'où ils emportoient toujours un riche butin, outre quantité d'Eſclaves, qu'ils faiſoient preſque à coup ſûr, ces Mers ne pouvant être tenuës libres, par d'autres Vaiſſeaux, ſoit à cauſe des Ports, qui en ſont peu fréquentez, ou de l'ancien Domaine, que l'on a toujours laiſſé aux Vénitiens ſur le Golfe.

Nom, qui comprend tout cet eſpace de Mer, qui eſt renfermé entre Otrante & la Valone, en tirant vers le Ponant juſques à Veniſe.

Toutes ces raiſons déduites à l'Empereur, & par le Pape & par le Roi d'Eſpagne, ne produiſoient à ſa Cour, que des aparences d'indignation, & des promeſſes ſpécieuſes de remédier éficacement au deſordre. Mais on voioit dans le ſecret, que le mal, qui ſe faiſoit aux Vénitiens, plaiſoit aux Miniſtres corrompus de ce Prince, mais peut-être encore plus la part qu'ils avoient à toutes les priſes. Il vint néanmoins par fois des Commiſſaires à Segna, avec ordre de régler cete Milice, ou plûtôt cete troupe de Corſaires. L'on en pendit à la paſſade quelques-uns, & peut-être les moins coupables. L'on rendit quelques Vaiſſeaux, & quelques Marchandiſes de peu de prix. L'on donna au Capitaine de Segna des ordres publics de ne point laiſſer ſortir les Uſcoques, & de ne les point recevoir aprés leurs ſorties. Ce qui fit, que ces Larrons furent un peu plus modérez durant quelques mois, mais aprés cela ils firent pis que jamais, comme pour ſe récompenſer du tems perdu. Et bien que le Capitaine, pour montrer, qu'il éxécutoit l'ordre de l'Empereur, afectât par fois de leur fermer

la

la porte au nés, & même de faire quelque décharge d'artillerie ſur eux, (mais pourtant ſans les bleſſer,) afin que l'avis en alaſt aux Iſles Vénitiennes; de là à l'Armée, puis à Veniſe; néanmoins il les introduiſoit de nuit, avec leur proie, dont il avoit la meilleure part, & les renvoioit chez eux avec loüange, & ce qui leur faloit pour ſe réjoüir quelque peu de jours avec leur famille; Aprés quoi force leur étoit de retourner à la picorée, ou de mourir de faim. Car ces miſérables contribuoient tant pour aſſouvir l'avidité de leur Capitaine; & de quelqu'autre, qui leur commandoit, & pour entretenir la faveur de quelques Miniſtres de l'Empereur, & de l'Archiduc de Gretz, qui ſans doute étoient de ces gens qui faute de foi ſe ſoucient peu de la Bulle *In Cœna Domini*, ni des autres Cenſures: qu'il ne leur reſtoit jamais qu'une tres-petite partie de leur proie, comme il eſt aiſé de le juger, par la miſere où ils ont toûjours vécu. Et jamais il ne s'en eſt vu un ſeul qui ſoit devenu riche, bien au contraire l'on a oüi dire à un vieux Uſcoque eſtropié, que de ſon tems il s'étoit trouvé à tant de proies, que ſa part, de compte fait, en gros, montoit à plus de 80000 écus, & néanmoins il étoit à pourir dans un lit ſans

nulle assistance, & réduit à la mendicité, la Justice Divine le voulant ainsi ; & il a été souvent raporté, que quelques Marchands dévalizez étant alez à la Cour de ces Princes pour se plaindre & demander quelques réparations de leurs pertes, avoient reconnu sur les femmes des principaux Ministres les Joiaux & les autres choses de prix qu'on leur avoit dérobées. C'est ainsi que les meilleurs & les plus justes Princes sont souvent déçus par de mauvais conseils, & que leur réputation est dénigrée par des Ministres, qui abusent de leur clémence.[a]

L'on fait un capital de gloire à la Maison d'Autriche, de ce qu'aiant dominé par l'espace de plus de 300 ans de si grands Etats, il ne lui est arrivé que tres-rarement, ou même jamais, de punir les fautes de ses Ministres, de mort, ni de confiscation de leurs biens, quoi que mal aquis. Mais ceux-là méritent peut-être plus d'être estimez prudens, qui récompensent libéralement les bons services, mais aussi punissent sévérement ceux qui manquent à leur devoir. Personne ne poura blâmer l'Empereur Rodolphe d'avoir ôté la liberté & les biens à George Popel, l'un des plus qualifiez & des plus

[a] Bonus, in cautus, optimus venditur Imperator, *disoit Diocletien. Vopisc.*

riches Seigneurs de Boheme, (ſi ſes fautes étoient vraies) Au contraire, l'on pouroit deſirer qu'il en usât de même contre deux autres Miniſtres chaſſez nouvellement de ſa Cour, leſquels ont été les auteurs des plus pernicieux conſeils. Néanmoins il ne s'eſt pas encore divulgué, s'ils ont été auſſi les fauteurs des voleries des Uſcoques. Mais ſi quelque jour on publie les procés, que l'on dit avoir été faits par les Généraux Vénitiens, en tirant de diverſes dépoſitions des coupables condannez à mort, les noms de leurs Protecteurs particuliers, & comment ils en gagnoient la faveur, peut-être que l'on découvriroit des choſes, qui feroient rougir bien des gens, & dont les Princes entreroient en connoiſſance des fraudes, par où leur honneur & leur ſervice ont été trahis durant tant d'années.

Les Uſcoques ſe maintenoient à force de preſens, & rendoient inutiles toutes les inſtances que l'on faiſoit pour réprimer leur audace; & les intéreſſez ne recevoient pour ſatisfaction que des démonſtrations aparentes. Du reſte, l'on donnoit pour excuſe, que c'eſt l'ordinaire des Confins de produire toûjours des gens méchans: & que Segna aiant à défendre de longues Frontiéres contre le Turc, on ne pouvoit pas éplucher les

choſes de ſi prés, ni châtier tous les crimes avec la rigueur de la Juſtice, de peur d'exterminer des gens de main, dont on avoit beſoin pour cette défenſe. L'on aléguoit l'exemple des *a* Coſaques, qui habitant de certaines Iſles inacceſſibles du Boriſténe, & s'étant ligués avec les Polonois, les Moſcovites & les Tartares, endommagent, par mer & par terre, les Villes & les Vaiſſeaux des Turcs, ſans que l'on ait jamais pû les exterminer. Que bien qu'ils dépendent principalement de la Pologne, & reçoivent d'ordinaire leur Capitaine de la main de ce Roi, à qui ils obéiſſent; néanmoins quand il vient, de Conſtantinople, ou de la Tartarie de *b* Precop, des plaintes des déprédations & des incendies qu'ils font tres-ſouvent vers *c* Moncaſtre, & les autres Places Maritimes de la Moldavie, où il y a garniſon Ottomane, & où il ſe tient de célébres Marchez, le Roi de Pologne a coûtume de répondre qu'il n'a pas le pouvoir de les réprimer, & du reſte ne donne que des eſperances & des paroles.

Les Coſaques (il eſt bon d'ajoûter ceci, puiſque nous en ſommes venus à par-

a Koſac en langage Ruſſien ſignifie ſoldat vagabond: Ainſi les Coſaques reſſemblent fort aux Uſcoques.

b C'eſt la petite Tartarie. *c* Ville à l'embouchure du Nieſter.

ler d'eux) habitent, comme nous avons dit, les Iſles du Boriſténe, qui tout abondant qu'il eſt en eau, néanmoins ne ſe navige point, à cauſe de ſon extrême rapidité, & des écüeils & rochers, dont il eſt tout plein. Mais les Coſaques le traverſent, partie à la nage, partie avec de tres-petites *a* barques, faites d'une ſeule piéce de bois fort dur creuſé, ou de cuir boüilli, de peur qu'elles ne ſe briſent contre les écüeils. Il ne fait pas bon pour ceux qui n'ont pas la pratique du païs d'aprocher de leurs cavernes, où, pourvû qu'ils aient des vivres, ils ne craignent la furie, ni la puiſſance de pas-un ennemi. Dans les Iſles, ils gardent leurs femmes & leurs enfans ſous des Cabanes mal agencées ; & quand ils ſortent, ils laiſſent toûjours une partie de leur Milice pour faire la garde. Ils ſont d'ordinaire environ 5000 combatans, tenus pour ſi braves gens, & ſi juſtes dans la diſtribution du butin, que quelques Nobles-Polonois trouvent, que c'eſt une bonne Ecole, pour faire élever leurs enfans dans la Diſcipline Militaire.

Les Ecrivains Polonois les apélent Niſoriens, parce que le Boriſténe, que les peuples voiſins apélent Niéper, a chés eux le nom de Nis. De ſorte que *Niſo-*

a Ils apélent ces Barques Gaïes.

ziens veut dire habitans du Boriſténe ; au lieu que le nom de Coſaques, ou Caſaques eſt plus général, les Polonois le donnant à la Cavalerie-legére. En tems de guerre, le nombre des Coſaques s'augmente merveilleuſement, dautant que force gens ſe joignent volontiers à eux, ſoit à cauſe de la réputation de leur bravoure Militaire, ou de l'eſpérance du butin, qui fait qu'il leur vient encore beaucoup des propres ſujets du Turc, & non ſeulement des Moldaves & des Valaques, mais même des Tartares, & particuliérement ceux qui habitent le long des riviéres de la Mer-Noire, [a] comme ceux d'Orzunia & de Bialograd.

Mais pour retourner à nôtre ſujet, quoi que les Impériaux montraſſent par l'éxemple des Coſaques, qu'il étoit néceſſaire de ſoufrir dans les lieux de frontiére les gens de proie, & que les Uſcoques leur ſervoient à défendre des frontiéres importantes, à la garde deſquelles nulle autre ſorte de gens ne ſeroit jamais ſi propre, vû la dificulté des Montagnes, ils ne laiſſoient pas de prométre de donner de tels ordres au Capitaine de Segna, que ceux d'entre les Uſcoques, qui endommageroient les confins des Vénitiens, ou moleſteroient les Chretiens de façon

[a] Ou, Pont Euxin.

ou d'autre, fuſſent punis, Mais le Capitaine ne manquoit point de dire, qu'il ne pouvoit pas éxécuter ces ordres, pendant qu'on manquoit au paiement, ſans quoi il étoit impoſſible d'entretenir céte Garniſon, qui d'ordinaire coûtoit 20000 ducats par an. Et perſonne ne ſe mit en peine d'aſſigner un fond, d'où l'on pût tirer céte petite ſomme, pour faire ceſſer les plaintes & les excuſes. Bien loin de là, quand l'Archiduc Charles, puis Ferdinand ſon fils, au tems de leur réſidence à Gretz, mûs, ou de l'intérêt de leurs Sujets, ou de l'honneur de leur Maiſon, ou de leur propre conſcience, comme Princes qui étoient doüez d'une probité ſinguliére, demandoient à l'Empereur, que tant d'infames Vols ne fuſſent plus tolérez, & que l'on envoiât la paie à tems, pour oter tous les prétextes aux Voleurs, & leur métre un frein, on leur répondoit, qu'ils priſſent le ſoin de paier eux-mêmes, comme étant ſur les lieux, & réglaſſent les choſes à leur mode. Mais les Archiducs répliquoient, que Segna apartenant à la Hongrie, c'étoit à céte Couronne de paier les Uſcoques, & non pas à eux, qui avoient tant d'autres Places à garder contre l'ennemi commun. Toutes ces défaites retardoient le remède, lequel on ne pouvoit pas refuſer

avec honneur, mais que l'on ne ſe ſoucioit pas d'apliquer pour de certaines raiſons.

Cependant, les Vénitiens ſuportoient tant de véxations avec une prudente patience, réſolus de tenter toutes choſes, avant que d'en venir à une guerre ouverte, dont ils avoient horreur pour trois cauſes. 1. Parce qu'ils voioient, que le mal en tomberoit ſur les Sujets innocens de l'Archiduc, dont ils ſavoient que la pluſpart déteſtoient les excés des Uſcoques, déja abominables à tout le monde. Outre que l'on ne pouroit marcher contre Segna, que les habitans de *Fiume*, de *Lovrana* & de *Novi*, qui en ſont voiſins, & d'autres qui n'étoient pas auteurs de la faute, ne fuſſent les premiers à ſentir les miſéres de la guerre. 2. C'eſt que les Vénitiens alant par mer contre Segna, les Turcs s'ofroient d'y aler incontinent par terre. Ce qui n'étoit pas le compte de la République, qui ne vouloit pas leur ouvrir une porte, d'où ils euſſent pû entrer juſques dans le cœur de l'Italie: ni ſe rendre criminelle devant Dieu & devant les hommes, d'avoir voulu vanger ſes injures particuliéres aux dépens de toute la Chretienté. Il y avoit une troiſiéme raiſon, qui, comme fondée ſur un intérêt d'Etat, faiſoit auſſi plus d'impreſſion ſur l'eſprit de ces prudens Sei-

gneurs. C'eſt que depuis la derniére guerre des Turcs n'aiant de reſte en Dalmatie que les Villes Maritimes avec les gencives de quelque Territoire, ils aprehendoient que ces Infidéles, déja charmez de la beauté & de la fertilité du païs, ne vouluſſent ſe planter avec des Villages & des Palais juſques ſur les yeux de leurs Villes; ce qui auroit oté à leurs Sujets la liberté de l'Agriculture, & expoſé ces Villes aux embuches continuelles de céte Nation barbare, qui ne reſpecte ni les Traités, ni les Loix. Telles étoient donc les conſidérations, pourquoi l'on prenoit patience, ſans ſe précipiter dans une guerre ouverte. Car on deſiroit fort de voir réprimer l'audace des Uſcoques, mais non pas de voir la ruine des gens de bien. On ſe gardoit bien de fraier le chemin à de plus grandes calamitez en Italie, & l'on ne pouvoit pas ſe réſoudre aiſément à faire porter aux innocens la peine des fautes d'autrui. Auſſi les Papes, qui ſavoient le ſecret, loüérent-ils hautement la piété & la prudence du Sénat de Veniſe, qui modéroit l'ardeur de ceux qui avoient les armes en main, & le commandement de l'Armée, leſquels étant plus impatiens par leur humeur guerriére, ne pouvoient plus diſſimuler tant d'outrages.

Mais il faloit que tant de péchés d'une race maudite, tant de maſſacres & de pillages, & tant de larmes des afligés provoquaſſent la colére de Dieu; & que, ſi des crimes ſi horribles reſtoient impunis ſur la Terre, le Ciel en prît la vengeance. Aſſan, Baſſa de la Boſſine, païs qui confine à la Dalmatie, s'aviſa donc de repreſenter à la Porte les inſultes & les pertes continuelles que les Sujets de ſa Hauteſſe ſoufroient de ce petit nombre de Voleurs. Que c'étoit une grande honte à un ſi puiſſant Empire de le tolérer: & que ſi on lui en donnoit l'autorité, non ſeulement il extermineroit les Uſcoques avec les ſeules forces de ſon Gouvernement, mais étendroit encore ſes confins par tout le reſte de la Croatie, & par les Etats de la Maiſon d'Autriche juſques à Segna, & même encore plus avant, ſous les hûreux auſpices de la Porte Otomane. Ce Baſſa avoit le corps & l'eſprit tres-propres pour la guerre: Et comme il n'étoit pas encore content des honneurs, auſquels il étoit parvenu de ſi peu de choſe, au delà du cours ordinaire de la proſpérité humaine, il aſpiroit à ſe faire un chemin par des exploits de guerre aux premiéres dignités de cet Empire. Il traita donc céte afaire d'une maniére, qu'il lui fut aiſé.

d'y faire entendre la Porte, qui avoit paſſion de châtier la témérité des Uſcoques, comme étant aigrie par les plaintes continuelles de ſes Sujets, qui lui dépeignoient la cruauté de ces Voleurs, & les indignitez que ſoufroient les gens qui tomboient entre leurs mains, avec tant de force, que ce fut depuis un uſage à Conſtantinople & dans les Provinces de l'Europe circonvoiſines, de dire, *Dieu te garde des mains des Ségnans*, quand on vouloit exprimer le comble de la misére. C'eſt pourquoi le Grand-Seigneur & ſes Miniſtres écoutérent volontiers les raiſons d'Aſſan, puis lui donnérent commiſſion de déclarer la guerre, qui a duré depuis l'année 1592. juſques en celle-ci de 1602. toûjours avec de diférens ſuccés, d'où nous avons eu lieu de reconnoître inceſſamment la protection de Dieu, qui n'a pas permis, que nous fuſſions entiérement écrasés par les ennemis de ſon ſaint Nom, quoi que du commencement il montrât vouloir nous châtier. Car Aſſan s'empara ſans beaucoup de peine de Siſach * [a] ſur la Cupa (c'eſt comme les gens du païs apélent aujourd'hui céte Riviére) & de Bibiach ſur l'Una, Places commodes à ſes deſſeins, auſ-

[a] C'eſt une petite Ville, qui ſapartient au Chapitre de Zogabria. * 1593.

quels on croioit trés-difficile de pouvoir réſiſter éficacement avec les forces de la Hongrie, qui s'étoient afoiblies, ce Roiaume aiant perdu l'uſage des armes, & laiſſé dépérir les garniſons nombreuſes de Cavalerie & d'Infanterie, que l'on avoit coûtume d'y entretenir des contributions de l'Empire, leſquelles ſe convertiſſoient en d'autres uſages, ſur l'opinion que l'on avoit d'être long-tems en repos, à cauſe de la longue guerre, que les Turcs avoient eüe en Perſe.

Mais dés que la guerre commença, l'on s'aperçut combien il eût été utile d'avoir alors en main un Corps de Milice Vétérane & expérimentée. Car d'atendre du ſecours des Princes de l'Empire, ou des autres Potentats plus éloignés, cela étoit incertain & tardif; & l'on craignoit avec ſujet que la Croatie & la Hongrie ne tombaſſent toutes entre les mains de l'Ennemi. L'on maudiſſoit donc les Uſcoques, comme les auteurs de toutes les calamités, & on les deſtinoit aux derniers ſuplices. Mais enfin, au tems que les Chretiens manquoient le plus de forces & de conſeil, il plut à la Miſéricorde Divine de les ſecourir, & de faire connoître qu'il lui étoit également aiſé de vaincre avec peu ou beaucoup de gens. Car l'année ſuivante, Aſſan s'étant ache-

miné avec ſon Armée victorieuſe, & toute fiére de ſes bons ſuccés, vers Siſach, & aiant paſſé la Cupa, à deſſein de deſcendre aprés le long de la Riviére, & de s'ouvrir par céte voie le chemin à la priſe de Segna, & à l'extermination des Uſcoques, & à d'autres plus vaſtes entrepriſes, il fut découvert par quelques Compagnies de Cavalerie, qui s'étoient miſes avec les garniſons Impériales voiſines, pour obſerver les démarches de l'Ennemi, & lui faire de la peine dans quelque paſſage étroit, ou lui couper les vivres, plûtôt que pour lui faire tête, & combatre à Enſeignes déploiées, n'étant qu'environ 5000 Chretiens contre plus de 40000 Turcs. Mais une fois que ceux-ci s'aprochérent à l'improviſte de la Cupa, les autres avertis que l'Ennemi commençoit déja de paſſer, ſe ſentirent enflammer d'une ardeur extraordinaire, que l'on reconnut enſuite être un don miraculeux du Ciel. Car au lieu qu'à la premiére nouvelle des aproches des Turcs on voioit tous les Chretiens penſer à la fuite, (encore n'étoient-ils pas certains de ſe ſauver,) ſur un ſeul mot que dit le Capitaine, [a] qu'il valoit mieux combatre

[a] André Moroſin dit, que ce fut André Auſperger, Gouverneur de Carliſtot & Ban [ou, Viceroi] d'Eſclavonie. *Hiſt. Ven. lib.* 14.

Le Général étoit Robert, Comte d'Echemberg.

avec ceux, qui avoient déja paſſé le Pont, & qu'on en pouvoit remporter quelque glorieuſe victoire, il s'éleva un cri univerſel de donner la bataille : Puis ils marchérent tous en ordre contre les Turcs, avec tant de réſolution, que ceux-ci épouvantés d'un aſſaut ſi ſoudain, ſe mirent en fuite, ſans tirer un ſeul coup. Or comme ils avoient preſque tous paſſé le Pont, force leur étoit de le repaſſer pour s'en retourner, les groſſes eaux ne leur permétant pas de guaier la riviére. D'ailleurs, ce Pont ne pouvant tenir que deux chevaux de front, il ariva, pour comble de malheur à ces ennemis du ſaint Nom de Dieu, qu'un cheval bleſſé, qui tomba au milieu du Pont, boucha le paſſage à tous les autres ; & que dans céte précipitation perſonne ne s'étant avisé de le relever, ou de le jeter dans l'eau, cela fut cauſe que beaucoup de gens périrent. Car les Chretiens encouragez d'un bonheur ineſpéré faiſoient carnage avec leurs épées & leurs arquebuſes, & les Turcs ſe jetoient précipitamment dans la riviére. Comme l'eau étoit groſſe, la rive haute, la confuſion grande, & la main de Dieu armée contre ces Barbares, il s'en ſauva tres-peu. Il en mourut peu de bleſſures en comparaiſon de ceux qui ſe noiérent. Tout le bagage & les

chevaux ſe perdirent. Aſſan & ſon frére furent du nombre des morts. Peu de tems aprés les Chretiens, tout ravis d'une victoire ſi memorable, remportée ſans faire la moindre perte, & gorgés de proie, reprirent Siſach, & commencérent d'avoir meilleure eſpérance de toute céte guerre, qui véritablement a produit dans l'eſpace de dix ans divers événemens, mais tels, qu'un chacun eſt obligé d'avoüer qu'il s'y eſt vû des ſignes évidens de la protection de Dieu ſur les Chretiens. Car il s'y eſt pris des Villes Roiales, il s'y eſt défait de fortes Armées, & le Grand-Seigneur même s'eſt mis en fuite. Et l'on ne peut pas dire que cela ſe ſoit fait par les forces humaines, qui ont été toûjours inégales à celles de l'Ennemi, foibles, foiblement conduites, & par des Commandans, qui avoient des defauts pitoiables. Ajoûtez à cela une diſſenſion perpétuelle dans le Camp, des embuches continuelles, & la maudite perfidie des Hérétiques, qui ont toûjours juré la ruine des Italiens, que Clément VIII. le Grand-Duc de Toſcane, & d'autres Princes ont envoiés de tems en tems au ſecours; & celle des François, qui y furent menez par le Duc de Mercœur. De ſorte que le Comte Charles de Mansfeld étant Général de l'Empe-

reur au Siége de Gran, eut bien raiſon de dire un jour à David Unganoth, Préſident du Conſeil de Guerre, l'un des principaux Seigneurs de Hongrie, que je pourrois nommer avec honneur, ſi l'héréſie ne deshonoroit pas ſon nom; qu'il tenoit également pour ennemis les Hérétiques & les Turcs; Qu'il prît donc bien garde de faire loialement ſa Charge, autrement qu'il l'en feroit repentir. Ce qui fit que l'Unganoth quita le Camp & ſe démit. Mais comme d'autres écriront ces choſes, il me ſufira d'avoir ainſi marqué ces commencemens de la Guerre du Turc, pour montrer que l'origine en vient des Uſcoques, & que c'eſt leur faute que les Afaires de la Chretienté ont couru d'extrémes riſques: & que la Miſéricorde Divine a ſoutenu miraculeuſement ſa Cauſe dans le tems que la force & l'induſtrie humaine manquoient au beſoin.

Retournant maintenant à nôtre ſujet, je raconterai un autre accident, qui au commencement de céte guerre donna encore lieu à de plus grandes furies des Uſcoques, & à un plus vif reſſentiment des Vénitiens. La choſe ſe paſſa ainſi.

Auſſi-tôt que l'on entendit les premiers

Ou, qui provoqua les Uſcoques à de plus grandes furies, & les Vénitiens à un plus violent reſſentiment contre eux.

bruits

bruits de guerre, le Pape Clément, comme le vrai Pére, & le Paſteur Univerſel de tout le Troupeau de JESUS-CHRIST, commença d'emploier ſes ſoins paternels avec un zéle admirable, ſolicitant par de continuelles Ambaſſades tous les Princes Chretiens de s'opoſer à ce dangereux torrent. Il envoia en Eſpagne l'Auditeur de la Chambre, qui depuis a été promû au Cardinalat, & s'apelle maintenant le Cardinal Borgueſe, [a] puis le Seigneur Jean-François Aldobrandin, ſon propre neveu, & pareillement divers Prélats aux Princes d'Italie, au Prince de Tranſilvanie, & à ceux de Moldavie & de Valachie, chés leſquels il ariva des révolutions trés-favorables à la Cauſe Publique. Il envoia même aux Coſaques, dont nous avons parlé, des preſens & des gages Militaires, & fit traiter plus d'une fois avec le Moſcovite, pour en tirer du ſecours, & par ſon moien il excita les Géorgiens & les Perſans à renouveler la guerre dans céte conjoncture. Sa Sainteté fit encore traiter ſecrétement avec les Tartares de Précop, où elle ſavoit qu'il reſtoit encore quelques veſtiges de la Religion Chrétienne, y aiant encore parmi eux quelques-unes de ces Familles Patriciennes de Gennes, qui furent envoiées en

[a] Il fut depuis Pape ſous le nom de Paul V.

Colonie à Caffa, qui eſt l'ancienne Téodoſie, dans la Tartarie du Krim, apellée aujourd'hui Holazia, ou Gazaria.

Ces ſoins extraordinaires du Pape, & la grande dépenſe qu'il faiſoit pour la Hongrie, où il envoioit d'année en année bon nombre de Milice ſous le commandement de Jean-François ſon Neveu, perſuadoient le monde, qu'il n'oublieroit rien de tout ce qui pouroit traverſer les deſſeins des Turcs, & aider les Chretiens. Ainſi, il venoit de toutes parts à Rome une infinité de gens, qui prométoient, les uns un ſoulevement de Peuples, les autres quelque autre entrepriſe, qui aloit à la deſtruction de l'Ennemi commun. On les entendoit tous, & tous les partis qu'ils propoſoient ſe diſcutoient, pour en voir le fondement. On donnoit même à pluſieurs dequoi ſubſiſter, o i quelques preſens pour les entretenir dans leurs bonnes réſolutions. Parmi ces gens il en vint auſſi d'Albanie, des Sujets même du Turc, leſquels s'ofroient de livrer Caſtelnovo, Dulcigno, Scutari & Croia, toutes Fortereſſes, qui, quelles qu'elles ſoient, font toute la défenſe de l'Albanie, quoi que Caſtelnovo apartienne à l'*Hereſogrovina*, qui en eſt voiſine. Mais quelques Villes trés-incommodées de la peti-

ſſe du Territoire, où la Tirannie Otomane les avoit réduites, conſidéroient céte guerre comme un moien de retourner à leurs anciens confins. Et il y eut des habitans, qui aiant pris des meſures pour ſurprendre Cliſſa, vinrent en faire la propoſition à Rome, remontrant le dommage qui en ariveroit aux Turcs, & la facilité de conſerver céte Forteresſe contre toute Puiſſance, tant qu'elle ne manqueroit point de vivres. Céte afaire paſſoit par les mains du Cardinal Saint-George, Neveu du Pape, & de *Minucio* a Sécrétaire de Sa Sainteté, fait depuis quelques jours Archevêque de Zara, leſquels conclurent d'envoier ſecretement à Cliſſa un homme intelligent, pour reconnoître la Place & les commodités, qui s'en pouroient tirer. La penſée du Pape étoit de tenter s'il y auroit moien d'enlever tout à la fois aux Turcs Cliſſa, Caſtelnovo, Scutari, Croïa & quelque autre Place, en y excitant quelque révolte, pour ofrir tout enſuite aux Vénitiens, & les atirer par cet apaſt à la guerre contre le Turc, jugeant ſagement que ſi l'on tournoit les armes contre cet Ennemi commun, l'on pouvoit eſpérer de le chaſſer de l'Europe, dautant que les Polonois ſe laiſſoient entendre, qu'ils

a L'Auteur de céte Hiſtoire.

étoient prets d'emploier leurs forces dés qu'ils verroient remuer la République de Veniſe, de la prudence de qui ils diſoient, qu'ils vouloient prendre éxemple, aiant des raiſons pourquoi ils ne pouvoient pas ſe fier ainſi a tous les autres. Telles étoient celles que le Cardinal S. George, perſonnage d'un eſprit ſublime, & qui pénétroit juſqu'au fond des plus importantes afaires, aléguoit au trés-ſage & tres-vigilant Pape Clément, pour lui faire naître le deſir de donner aux Vénitiens quelque riche gage, qui les fît réſoudre à la guerre.

Aprés donc que l'on eut entendu tous les expédiens bons ou mauvais, qui furent proposés, il fut délibéré d'envoier à Cliſſa, & delà à Caſtelnovo François Allegret, Noble Raguſien, Capitaine d'une Galére du Pape, lequel aiant avec l'uſage de la langue Eſclavone une longue expérience des Afaires du monde, étoit tenu trés-capable d'en manier une comme celle-ci. C'eſt tout ce que j'en dirai ici, y aiant des raiſons qui obligent au ſecret. Jean *Alberti*, qui s'ofroit pour Chef de l'entrepriſe, & qui s'y prenoit plus adroitement que les autres, ala avec Allegret. Mais celui ci entra dans Cliſſa en habit de Marchand, avec quelques hardes à vendre, vit tout

ce qu'il avoit beſoin de voir, & en aporta le Plan à Rome, avec de grandes aſſurances de la réüſſite de céte Afaire. Ce qui étant venu à la connoiſſance de ceux qui en avoient fait les premiéres ouvertures, ils commencérent d'en ſoliciter l'éxécution avec importunité, comme gens imprudens, & qui ſe repaiſſoient déja d'eſpérances vaines, ſe figurant que la deſtruction des Turcs conſiſtoit dans la priſe de Cliſſa, & que le Pape prendroit céte Place pour lui, & s'en ſerviroit à faire paſſer les Armées Chretiennes dans la Boſſine: puis apelleroit toutes les Provinces voiſines à la Liberté. Mais le Pape n'avoit point d'autre deſſein que celui que j'ai dit ci-deſſus: & l'on ne jugeoit pas à propos de le découvrir pour Cliſſa ſeulement, encore moins de déclarer à des gens peu ſûrs la cauſe du retardement. On les amuſoit donc, en écoutant par plaiſir les prétentions éxorbitantes qu'ils aportoient chaque jour. L'Archidiacre de Spalatre, frére de Jean *Alberti*, diſoit que la Nation Eſclavone ne vouloit point ſe mêler de céte Afaire, ſi l'on ne faiſoit un Cardinal de ſa Langue, penſant que céte Dignité lui tomberoit, ou à ſon frére le Docteur.

Ou, feroit ſoulever toutes les Provinces voiſines par l'eſpérance de la liberté.

Un certain Gaudence Chanoine, étoit auſſi venu pour céte cauſe. Mais le plus importun de tous étoit un Cavalier *Bertucci*, homme arrogant, & de t és-peu de jugement, lequel demandoit le Gouvernement perpétuel de Cliſſa avec de gros apointemens, & par un entêtement de lui-même ſe rendoit déja le maître abſolu de l'Afaire, bien qu'il y eût trés-peu de part. Car le ſecret ne ſe révéloit ni à lui, ni aux deux autres, dautant que par leur imprudence tous les Dalmatins qui ſe trouvoient à Rome, s'entretenoient de ce qu'ils ſavoient en gro. de céte négociation. De ſorte qu'il ſembloit impoſſible, que les Turcs n'en euſſent quelque vent, & ne priſſent les précautions néceſſaires, pour aſſurer la Place.

Toute céte Nation traitoit avec le Sécrétaire *Minucio*, qui s'accommodoit le mieux qu'il pouvoit à toutes leurs impertinences, en atendant la maturité des autres deſſeins plus importans. Mais ſe laſſant des importunités continuelles du Cavalier *Bertucci* (colére & impatient comme il étoit de ſon naturel, outre la quantité de ſes afaires, & ſon peu de ſanté) il s'en défit, en le traitant de préſomptueux, & lui diſant que le Gouvernement de Cliſſa ſe pouroit bien donner

à un homme de plus de mérite que lui, & qu'il n'étoit pas à propos de ſe debatre pour la peau de l'Ours, avant que de l'avoir pris. Ce Cavalier dont la cheminée s'empliſſoit de fumée avec peu de feu, s'adreſſa auſſi-tôt au Baron de Norad, alors Ambaſſadeur de l'Empereur à Rome, & lui expoſa tout l'ordre de la négociation ; aprés quoi il lui remontra qu'elle étoit meure, mais que *Minucio* en empêchoit l'éxécution par ſes conſeils, comme étant Sujet de la Seigneurie de Veniſe. L'Ambaſſadeur, ſans autre façon, ajouta foi à ce diſcours, dautant plus que *Minucio* étoit déja ſuſpect aux Impériaux, tant pour être Sujet des Vénitiens, que pour être dépendant de la Maiſon de Baviére, qui avoit alors quelque démêlé avec Celle d'Autriche. Prenant donc céte Afaire à cœur, il ſuplia le Pape de trouver bon que *Bertucci* alât à la Cour de l'Empereur, & que l'entrepriſe de Cliſſa ſe fît au nom de Sa Majeſté Impériale, ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir de Sa Sainteté, déja fort dégoutée de la préſomption de ce Gentilhomme, & des impertinences de ſes Compagnons.

Quand *Minucio* vit que la folie d'un homme empêchoit le ſervice public, & rompoit des meſures tres-bien priſes, il

tâcha de détourner un mauvais conſeil, en s'éforçant de perſuader au Pape de donner *Bertucci* en garde au Commandeur *Pucci*, Général de ſes Galéres, qui ſe trouvoit alors à Rome, pour le tenir ſur ſon Vaiſſeau, d'où il ne pouroit plus métre tout ſens-deſſus-deſſous. Mais ce fut en vain. Car l'Ambaſſadeur ſolicitant d'un coté, & *Bertucci* de l'autre, il fut dépêché à la hâte & ſecretement; & tout ala ſi vîte, que peu de tems aprés Cliſſa fut ſurpriſe *a* au nom de l'Empereur, ſans s'être avisé auparavant de la fournir de vivres, ni de la munir contre les forces Otomanes. L'*Alberti* entra dedans, ſelon ce qui s'étoit projeté à Rome, mais ſans aucune des proviſions néceſſaires. Auſſi, l'Armée du Turc ne mit guére à ſe montrer autour de Cliſſa. Ce qui obligea la Seigneurie de Veniſe d'envoier le Sénateur Benoît *Moro* avec ſon Armée pour aſſurer ſes Places, & prévenir les inconvéniens. *b* Car quelques-unes de ſes Villes de Dalmatie ſe remüoient, les unes par la peur de perdre, & les autres par

a En 1596. *b* André Morosin au liv. 15. de ſon Hiſt. dit que le Sénat apréhendoit que ce Païs ne devînſt le Téatre de la guerre, étant trés dificile qu'il ſe conſervât neutre entre l'Empereur & le Grand-Seigneur ſes Amis, ſans être ſuſpect ni à l'un ni à l'autre. Que d'un côté la République panchoit pour l'Empereur, mais que de l'autre elle redoutoit la puiſſance du Turc,

un

un desir de nouveauté, a espérant d'en rendre leur condition meilleure. Il y avoit même des gens qui montroient beaucoup de joie de voir les Aigles de l'Empire dans Clissa.

Cependant, comme l'on voioit que Clissa aloit retomber entre les mains des Turcs, si l'on ne la secouroit bien-tôt, Lencovich, Général de Croatie, ramassa précipitamment la Milice des Confins, & faisant en homme plus hardi que prudent, il mena céte soldatesque tumultuaire, parmi laquelle étoient tous les Uscoques de Segna & des Chateaux voisins, avec l'Evêque même de la Ville, qui se laissa aler à son zele plus qu'à sa raison. Car, outre que cela étoit contraire à son état, cela l'étoit encore à la disposition de son corps, que la graisse & la grosseur rendoient inhabile aux Exercices Militaires. Aussi fut-il tué misérablement avec la plus grand' partie de céte Armée conduite à l'avanture. Le Général se sauva par la viteſſe de son cheval, & une Enseigne Impériale toute neuve, qu'il prétendoit planter à Clissa, & qu'il portoit lui-même dans un sac au devant de son cheval, fut trouvée par un Morlaque, & venduë à vil prix à un Dalmatin, qui en fit ensuite un autre

a Sur tout les habitans de Spalatro, qui desiroient ardemment d'étendre leurs confins. *Moresin. Ibid.*

uſage. Pluſieurs Uſcoques ſe ſauvérent pareillement par l'agilité de leurs pieds; jointe à la connoiſſance des chemins.

Cliſſa retourna donc aux Turcs, & l'*Alberti*, qui y étoit en garniſon fut décapité. *a* Ce qui fait bien voir, combien il eſt dangereux de mener des afaires de céte importance par des conſeils précipités. *b* Mais *Bertucci*, qui prétendoit des treſors & des Principautés, fut depuis ſi mal-traité à Prague, que tout troublé de ſes frenéſies naturelles, il accabloit la Cour de plaintes & de cris contre l'Empereur, & contre ſes Miniſtres, & parloit des actions d'autrui avec une liberté pleine d'extravagance.

Ce malhureux ſuccés irrita la Maiſon d'Autriche contre les Vénitiens, pour qui d'ailleurs elle ne paroiſſoit pas bien intentionnée, à cauſe du diférend de leurs confins, & de pluſieurs autres démêlés, & en partie à cauſe de l'averſion naturelle, que les Princes ont pour les Républiques. *c* Tantôt il ſembloit aux Impériaux, que les Vénitiens euſſent bien pu

a André Moroſin dit, qu'il fut tué dans le combat, & que ſans les Uſcoques, qui s'amuſerent au pillage, au lieu de ſeconder les autres, l'on auroit remporté la Victoire. *Liv. 15. de ſon Hiſt. à l'année 1596.*

b *Omnia inconſultis impetus cepta, initiis valida, ſpatio langueſcunt.* dit Tacite, Hiſt. 3. *c* Parce que leurs Sujets ſeroient plus ſouples, ſi la liberté leur étoit inconnüe. *Si velut è conſpectu libertas tolleretur*, dit Tacite (*In Agricola*) *Libertate ignota magis ad ſervitium inclinantes.* Ann. 13.

pourvoir Cliſſa de vivres, ou du moins fermer les yeux, pendant que leurs Sujets, affectionnés à la Juſtice de la Cauſe, en fourniſſoient. Mais les déſintéreſſés voioient bien, ſi cela ſe pouvoit. Outre que le voiſinage des Uſcoques eût été incomparablement plus fâcheux, & plus inſuportable aux Vénitiens, que celui des Turcs, avec leſquels on vit tresbien, & en toute ſûreté pour le Commerce en temps de paix.

La même cauſe augmenta la rage & le nombre des Uſcoques ; la rage, au ſujet de leur défaite à Cliſſa, & pour n'avoir pas été aſſiſtez par les Vénitiens, ainſi qu'ils croioient peutêtre le mériter; le nombre, parce que les Sujets du Turc, qui avoient eu part au Traité (dont quelques-uns étoient de Cliſſa même, & les autres de Polizza) pour éviter le chatiment, ſe réfugiérent à Segna. Ce que firent auſſi pluſieurs Sujets de la République, qui s'étant imprudemment ingérés de céte afaire, en craignoient pour leur vie. Mais ce prudent Sénat ne crut pas devoir aprofondir davantage, de peur de multiplier les ombrages, & de faire des déſeſpérés, qui augmentaſſent le parti des Uſcoques. [a] Car ces Larons, en partie, pour aſſouvir leur rage ; en partie,

[a] Vicit ratio parcendi, ne ſublata ſpe veniæ, pertinacia accenderentur. *Tac. hiſt.* 4.

pour faire une choſe, qu'ils croioient être agréable à leurs Maitres, qui étoient peut être auſſi leurs inſtigateurs, ils ſe mirent à tourmenter les Sujets Vénitiens, à piller les vaiſſeaux Dalmatins même, où il ne pouvoit pas y avoir de marchandiſes des Turcs, ni des Juifs; à enlever des Iſles le bétail, les vins, & tout ce qu'ils y trouvoient; & à maſſacrer les hommes pour la moindre réſiſtance, ou même par caprice. Par où l'on voioit, que toute la Dalmatie aloit être déſolée, ſi l'on diféroit d'y aporter les remédes néceſſaires. La République en donna donc le ſoin à *Almoro* [a] *Tiépolo*, avec le titre de Provéditeur général & un pouvoir abſolu.

Ce Noble s'étoit éxercé dés ſon enfance ſur la Mer, & dans les divers emplois qu'il y avoit eus, avoit fait des actions merveilleuſes contre les Corſaires. De ſorte qu'il étoit horriblement craint des Uſcoques, dont il avoit coutume de faire pendre ſans rémiſſion tous ceux, qui lui tomboient entre les mains. D'où l'on jugeoit qu'il feroit bien pis

[a] Ou, Hermolas, (comme l'apelle André Moroſin,) fils d'Eſtienne Procurateur de S Marc.

En 1576. il fut envoié Général contre les Uſcoques, leſquels il enferma ſi bien dans leurs tanières de Segnà, de Buccari & de Fiume, qu'ils y mouroient tous de faim.

En 1592. il fut envoié Provéditeur général en Dalmatie pour la premiére fois. Et en 1597. pour la ſeconde,

dans céte Charge. On ſavoit auſſi, qu'il étoit d'avis d'aſſaillir à guerre ouverte les nids de ces Voleurs, & de les exterminer par le fer & par le feu. Et il y avoit déja commencé en batant *Scriſſa*, que les Autrichiens apellent *Carlobag*, petit lieu ſitué ſur le Canal de la Morlaque, vis-à-vis l'Iſle de Pago. Car aprés qu'il l'eut priſe, il fit d'abord pendre tous ceux qu'il y trouva, commençant par le Capitaine & le Lieutenant, qui furent ſuivis de 20. autres de céte farine. Et il prétendoit bien en uſer de même dans tous les autres lieux, ſi ſes réſolutions trop ardentes n'euſſent été tempérées par le Sénat, qui, pour les raiſons que j'ai dites, ne vouloit pas, quoi que ce fût une néceſſité, ſe jeter dans une guerre ouverte. Mais alors une autre conſidération le retenoit encore. C'eſt que la guerre étant déja alumée entre l'Empereur & le Turc, il lui ſembloit indigne de ſa piété & de ſa prudence, d'attaquer la Maiſon d'Autriche dans le même tems, prévoiant que s'il arivoit, ainſi qu'on le craignoit fort, qu'elle fût contrainte, par d'autres motifs, de faire la paix, même à des conditions deſavantageuſes, toute la faute en ſeroit rejetée ſur les Vénitiens. Ils s'abſtenoient donc tres-prudemment d'entrer en guerre ouverte, bien que la

dépenſe qu'ils faiſoient, & les forces qu'ils avoient, fuſſent telles, qu'elles euſſent pu y ſufire : les plus ſages voulant voir enfin, ſi la deſtruction de *Scriſſa* pouroit faire venir aux autres l'envie de prévenir de plus grans maux. A quoi le Pape emploioit toute l'autorité de ſes conſeils, & le Roi Catolique la ſienne, par un zele de juſtice, & pour l'honneur de ſa Maiſon. Mais pendant que les Miniſtres de Sa Sainteté, qui réſidoient auprés de l'Empereur & des Archiducs ſe plaignoient des rapines & des autres forfaits des Uſcoques, ceux-ci, pour ſe diſculper en partie, avoient envoié à Rome un Pére Ciprien *Guidi*, Jacobin Luquois, homme de quelque ſcience, mais qui avoit bien plus d'audace, de vanité & de babil, lequel prétendoit juſtifier leurs actions, & par ſes paroles, & par ſes longs Ecrits, juſqu'à les éxalter, comme autant de Macabées, & à leur atribuer le ſalut de l'Italie & la défenſe de ſes confins. Il diſoit, que les déprédations des Vaiſſeaux de Levant étoient inſtituées par un zele de la Foi, étant certain qu'ils portoient aux Turcs des armes & des métaux, au grand mépris de la Bulle *In Cœna Domini*, qui, à ce qu'il aſſuroit, ſe liſoit tous les ans chés eux, & s'y obſervoit avec une fidélité parfaite. Et tombant ſur le Fait de

la Piraterie, il remontroit, qu'il ſeroit bon de défendre aux Chretiens en tout & par tout la navigation de Levant, Diſant, que l'on n'en aportoit en Europe, que du coton & des parfums, qui ne ſervoient qu'à fomenter le luxe : au lieu que l'on y portoit de l'or, de l'argent, & des armes. Par où il montroit bien ſa témérité, puiſqu'il parloit de choſes qu'il n'entendoit pas. Enfin, il diſoit, que le dommage, qui s'imputoit aux Uſcoques dans les Iſles de la République, puis s'éxagéroit ailleurs, venoit preſque toûjours des propres gens des Galéres & des Barques armées Vénitiennes : & que le Pape s'en pouvoit éclaircir, s'il en faiſoit dreſſer le Procés Verbal par l'Evêque d'Arbe, & par les autres Evêques des Iſles voiſines. Ce Moine entremêloit beaucoup d'autres choſes ſemblables, auſſi éloignées de la vérité, que remplies d'éfronterie, pour métre les Vénitiens en mauvaiſe odeur, & éxalter les Uſcoques juſqu'aux Etoiles. Puis aléguant les éxemples des ſecours, que les Papes Aléxandre VI. & Grégoire XIII. avoient donnez aux Uſcoques, il en demandoit d'autres de vivres, de munitions, & de gens ſoudoiés, prométant qu'ils feroient des miracles, aſſureroient les Frontiéres de l'Italie, & porteroient

la guerre juſqu'à Conſtantinople. Ce bon Pére ſemoit des copies de ſes longues écritures, & rempliſſoit les oreilles de tous les Cardinaux, & toute la Ville de ſes Charlataneries, non ſans déplaire beaucoup aux gens d'eſprit, qui voioient, qu'il faiſoit la profeſſion d'un Macchiaveliſte, plûtôt que d'un Tomiſte. Mais à peine la Fête fut-elle finie, que le Saint Ofice l'arêta priſonnier, & lui donna le logement, qui convenoit à un Ambaſſadeur de a Voleurs. Et cela ne lui parut pas étrange. Car ſes bons déportemens l'avoient de longue-main acoutumé aux cachots. Mais par ſes ruſes il en ſortit encore céte fois, & s'en retourna en Croatie, où il ſervit au Général de Téologien, de Confeſſeur, & de Conſeiller de Guerre.

Cependant, le Pape ſolicitoit la Maiſon d'Autriche à trouver quelque bon reméde aux courſes & aux rapines des Uſcoques, d'autant plus qu'il voioit le

a Quinte-Curce parle dans ſon 7. Livre d'une Ambaſſade envoiée par des Larons à Alexandre le Grand, & dit que ce Prince les fit aſſeoir en leur donnant audience. Mais ces Larons compoſoient une Armée de 20000 hommes, au lieu que les Uſcoques n'étoient qu'une bande de cinq à ſix cens Corſaires. Et Tacite, au 3. de ſes Annales, raporte, que Tacfarinas, qui n'étoit qu'un Brigand & un Voleur, oſa bien envoier des Ambaſſadeurs à Tibére, pour lui demander des Terres, &, en cas de refus, le menacer d'une guerre éternelle.

danger imminent d'une rupture ouverte, à cauſe des accidens facheux, qui ſurvenoient de jour en jour : ſur tout depuis que l'on commença d'emploier contre eux plus de ſoldats Albanois, leſquels, aléchés de l'eſpérance d'une groſſe paie, acouroient des Etats du Turc, encore en plus grand nombre que l'on ne vouloit. Céte Nation eſt trés-propre à la guerre, tant pour être robuſte, & faite à la peine, que pour être ſobre & trés-avide au gain, avec lequel elle ſe plaît à paroitre leſte en habits & en armes. Dans les Barques armées ils faiſoient, ainſi que les Croates & les Dalmatins dans les leurs, la fonction de rameurs & de ſoldats tout enſemble, partageant ſi bien leur tems, que pendant qu'une partie voguoit, l'autre repoſoit. Ils avoient quatre Ducats de paie par mois, outre le pain, mais les Capitaines & les Oficiers avoient davantage. Et comme avec cela il leur venoit toujours quelque proie, ils amaſſoient auſſi de bons écus. Ce qui ſervoit d'éguillon à leurs Compatriotes, pour courir volontiers à l'hameçon. Outre que les Généraux Vénitiens les careſſoient, ſachant combien il leur importoit, même pour d'autres ocurrences, de ſe concilier céte brave Nation. Et certes, les Vénitiens pouroient, en toutes

rencontres, en tirer quantité d'hommes propres à la guerre de Mer & de Terre, quand même ce ſeroit contre le Turc. Mais ces gens auront toujours beſoin d'être commandés par des Chefs de leur propre Nation, & de grande autorité parmi eux. Car lors qu'ils ſont grand nombre enſemble, ils ſont fort ſujets à prendre querele avec les autres Nations, & à ſe mutiner.

En Dalmatie, ils obéiſſoient à Paul *Ghini*, Gentilhomme de leur païs, & trés-honoré pour ſa longue expérience, mais digne de toutes loüanges, & pour ſa piété Chretienne, & pour ſa fidélité envers ſon Prince, qui auſſi l'a récompenſé, & de titres illuſtres, & de groſſes penſions. Cete Milice fut encore trés-utile contre les Uſcoques pour une autre raiſon. Car comme les Croates épargnoient les Uſcoques dans les Combats, de peur que ceux-ci ne ſe vangeaſſent ſur leurs parens, & ne brulaſſent leurs Maiſons, ainſi qu'ils en menaçoient, pour métre par tout la terreur : Au contraire, les Albanois n'aiant point de meſures à garder, conçurent une ſi forte haine contre les Uſcoques, & ceux-ci contre eux, dés qu'ils eurent commencé de s'enſanglanter, qu'ils ne cherchoient qu'à ſe détruire les uns les autres, par des embuches

& des ſtratagêmes continuels, & s'entretuoient cruellement, quand ils ſe rencontroient.

En ce tems, * *Tiépolo* étant venu à mourir au commencement de ſon Généralat, le Sénat nomma en ſa place le Sénateur Jean *Bembo*, *a* grand-homme-de Mer, & tenu trés-ardent au ſervice de la Patrie, lequel, ſans perdre un moment de tems, partit de Veniſe peu de jours aprés, avec un ordre de multiplier la Milice Albanoiſe, ce que l'on faiſoit, pour épargner les Dalmatins, & ne pas priver céte Province de ſi peu de Laboureurs, qui reſtoient, dautant que l'on voioit que le diférend n'étoit pas pour ſe terminer ſi-tôt. Cependant, il y avoit déja 15. Galéres, 30. Futes, & 800. Soldats, tant Italiens, que Croates & Albanois, à pourſuivre les Corſaires. Et quoi que la dépenſe fût telle, qu'elle eût ſufi à faire une bonne guerre, néanmoins on ne penſoit qu'à arrêter les courſes & les rapines. On mit donc des Galéres en garde, pour empêcher, qu'il n'entrât des vivres à *Fiume* & à *Trieſte*, & par ce moien ruiner les Gabelles du Prince, & apauvrir ſes Sujets par la ceſſation du Commerce : afin que la Maiſon d'Au-

* 1597. *a* Elû Doge ſur la fin de l'année 1615.

triche penſât tout de bon à oter la cauſe de tant de maux. Mais cela ne ſufiſant pas, *Bembo* réſolut de ſurprendre & de métre au pillage le Chateau de *Novi*, ſitué ſur les Côtes de la Croatie, & tenu en Fief par les Comtes *Frangipani*, menaçant en même tems de traiter de même tous les autres lieux, qui donnoient retraite ou aſſiſtance aux Uſcoques. Ce qui épouvanta fort les Habitans de *Fiume*, qui ſont ſur le même rivage, leſquels voiant ceſſer leur trafic, de bois, de fer, & de toiles, qui eſt tout leur gagne-pain, & craignant avec cela un ſac & la mort, abandonnoient leur patrie, & ſe retiroient en des lieux plus ſûrs, pendant que les autres travailloient à réparer leurs pauvres murailles, & à ſe métre en état de pouvoir ſe défendre en cas d'aſſaut.

L'Archiduc Ferdinand, qui venoit de ſortir de tutéle, & d'entrer au Gouvernement de ſes Etats de Stirie, Carintie & Carniole, tres-bon & tres-religieux Prince, entendant les plaintes de ſes Sujets, & voiant ſes propres pertes, deſiroit ardemment de couper la racine de ces maux, en tranſportant les Uſcoques loin de ſes Ports en des lieux de terre, où ils puſſent s'ocuper utilement à la défenſe des Confins contre les Turcs, & où ils n'euſ-

ſent pas la commodité d'éxercer la Piraterie, d'où venoient tous les diférens. A quoi il étoit encore exhorté de la part du Pape par l'Evêque d'*Adria*, ſon Nonce Ordinaire. Outre que les habiles gens trouvoient, que c'étoit l'unique reméde. Mais comme l'éxécution de telles réſolutions dépendoit entiérement de l'autorité de l'Empereur, l'Archiduc prioit qu'on lui en adreſſât les ordres. Il eut beau faire, on ne lui en envoia jamais de poſitifs, mais tous avec céte condition, qu'il prît ſur ſoi la dépenſe de ces Garniſons, & principalement celle des Alemans, qu'on prétendoit métre dans Segna, en la place des Uſcoques. Ce ton ne plaiſoit pas à l'Archiduc, qui n'étoit déja que trop chargé des détes, que ſon Pére lui avoit laiſſées, & des autres dépenſes qu'il avoit à faire. Outre que ſes Sujets lui refuſoient les contributions, & même l'obéïſſance, à cauſe de la réſolution qu'il montroit, de les ramener tous à la Foi Catolique, & d'abolir tout éxercice de Religion contraire, conformément aux Loix Sacrées, & aux Conſtitutions Impériales même, en vertu deſquelles tout Prince Alemand a droit de faire embraſſer à ſes Sujets la Religion qu'il tient, ſoit la Catolique,

ou la Proteſtante. a Car ſi les Princes Lutériens ont déja exterminé l'uſage de la Religion Catolique dans leurs Etats, l'on ne doit pas empêcher les Catoliques d'en uſer de même contre l'Héréſie. Néanmoins la Nobleſſe de Stirie, de Carintie, & de Carniole, fondée ſur de certaines conceſſions extorquées de l'Archiduc Charles de Glorieuſe Mémoire, Pére de Ferdinand, & ſur l'exemple pernicieux de l'Autriche voiſine, où les Proteſtans ſont tolérés, s'opoſoit avec oſtination aux pieux & juſtes deſſeins de l'Archiduc, qui par là ſe trouvoit bien embaraſſé, aiant à défendre ſes Etats contre un ſi puiſſant Ennemi que le Turc, qui lui faiſoit la guerre depuis tant d'années ; à réſiſter chés lui à la contumace & à la mauvaiſe Croiance de ſes Sujets, & à craindre quelque nouveau deſordre de la part des Vénitiens, qu'il ſavoit être juſtement irrités. Mais comme il n'étoit pas le Maître du reméde, il ſe plaignoit de porter la peine des fautes d'autrui, & par le moien de l'Evêque d'*Adria* il recouroit à l'autorité du Pape, le ſupliant de faire en ſorte, que les Vénitiens retiraſſent leurs Galéres, qui ſer-

a Cela fut conclu & arrêté dans la Diéte d'Ausbourg de 1555.

roient étroitement *Fiume* & *Trieſte* ; & y laiſſaſſent paſſer les vivres & les Marchandiſes, afin que ce Peuple ne fût pas anéanti, & que les émolumens de ſes Gabelles lui retournaſſent, pour pouvoir s'en ſervir au bien commun de la Chretienté.

Il envoia donc *Ioſef* de *Rabata*, Vidame de la Carniole, à Veniſe *, pour obtenir quelque relâchement aux Habitans de *Trieſte* & de *Fiume*, qui étoient comme aſſiégés ; & propoſer quelque remède contre les voleries des Uſcoques. Ce Miniſtre étoit homme de jugement exquis, de bon expédient, & de grande réſolution, comme il le montra bien aprés dans la concluſion de céte Afaire, & à la fin de ſa vie. Il ne mit guére à s'apercevoir, qu'il ne gagneroit rien à Veniſe, n'y aiant rien porté de poſitif contre les Uſcoques, aprés que le Sénat avoit été amuſé de diverſes eſpérances durant pluſieurs années. Car les Vénitiens voiant alors, que la Maiſon d'Autriche ſentoit vivement ſes pertes, il étoit à préſumer qu'ils continüeroient toujours de lui en cauſer d'autres, pour la faire hâter de penſer à un ſolide Acommodement. Deſeſpérant donc de pouvoir autrement venir à bout de ſes deſſeins, il

* En 1599.

s'adreſſa à Don Inigo [a] de Mendoze, alors Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe, lequel l'Archiduc avoit prié, par ſes Létres, de joindre l'autorité de ſon Roi dans cette Cauſe. Ce Cavalier étoit frére de l'Amiral d'Aragon, qui en ce tems-là étoit priſonnier des Etats en Flandre. Il avoit plus d'études, que n'en ont d'ordinaire les Eſpagnols, mais peutêtre en entendoit-il moins les grandes Afaires, & ces Matiéres d'Etat, où la jalouſie des Princes a coutume de s'exercer. Voiant que les ofices de *Rabata* ne faiſoient rien, & que les ſiens ne ſeroient pas plus éficaces, s'il ne leur donnoit chaleur par quelque expreſſion véhémente: & s'imaginant, que ce ſeroit toûjours une choſe agréable à ſon Roi, qui avoit une liaiſon étroite avec l'Archiduc, non ſeulement par l'ancienne parenté, & par les intérets communs de leur Maiſon; mais encore par ſon Mariage tout récent avec la ſœur de l'Archiduc: il riſqua de parler au Colége, comme ſi ç'eût été par l'ordre exprés de ſon Roi; mais d'une maniére, qu'il ſembloit les menacer de la guerre, s'ils ne retiroient leurs Galéres de devant *Trieſte* & *Fiume*; & s'ils ne s'abſtenoient des autres hoſtilités, qu'ils éxerçoient contre les Etats de l'Archiduc,

[a] Ignace.

chiduc : en disant, que son Maitre ne pouroit pas faire moins, que d'emploier ses Armes à délivrer les Etats de son Beau-frére. Le Sénat lui répondit selon que la chose le requéroit, & dépêcha aussi tôt en Espagne, pour informer le Roi de ce procédé. Mais ce Prince, bien loin de l'aprouver, tenant peutêtre à deshonneur, qu'on le soupçonnât de fomenter de façon ou d'autre les méchanceté des Uscoques, non seulement donna satisfaction aux Vénitiens, en protestant qu'il n'avoit point envoié de tels ordres, & qu'il étoit tres-éloigné de céte pensée : Mais même il rapella Mendoze peu de tems aprés, à leur instance, à ce que l'on disoit, mais certes à la honte de ce Ministre. Et l'on croit qu'aprés ce rapel la Cour d'Espagne solicita l'Empereur & l'Archiduc, avec plus de chaleur, d'oter enfin de la réputation de justice & de religion, qu'avoit leur Maison, la tache de retirer des Voieurs publics dans leurs Etats.

Pendant que céte Afaire se traitoit par paroles en Alemagne, en Espagne & à Venise, les Uscoques faisoient tout du pis qu'ils pouvoient en Dalmatie : & par tout on leur donnoit vivement la chasse. Mais il en étoit du combat, comme de

celui du Lion & de la Mouche, *a* contre laquelle il a beau ſe démener avec les dents, les grifes & la queüe, qu'il la prend tres-rarement : au lieu qu'elle l'irrite & le tourmente, en lui bourdonnant inceſſamment aux oreilles. De même, il eſt incroiable, avec quelle hardieſſe, & quelle viteſſe céte Race faiſoit ſes larcins, & trompoit les plus étroites gardes : & par quelle ſoupleſſe elle échapoit à ceux qui croioient déja la tenir dans leurs mains. *b* De ſorte qu'il ſembloit, qu'elle eût la Mer, les Vents & les Diables toujours favorables. L'on en vit une belle preuve, quand *Bembo* les rencontrant au nombre de 700. (jamais ils n'avoient été tant) compris 70. Arquebuſiers Alemans, qui avoient été envoiez à Segna, pour en renforcer la Garniſon, les pouſſa avec tant de furie, qu'il les enferma dans le Port de Rogoſvizza, prés de Zébénigue, dans lequel les Galéres ne pouvoient pas entrer, à cauſe de ſon peu de profondeur. Mais les Uſcoques n'en pouvoient pas ſortir, ſans être à la merci du Canon, & en proie aux plus forts, les Vaiſſeaux Vénitiens aiant été de nou-

a Le Coufin. *b* Il étoit vrai de dire d'eux ce que dit Tacite de certains Montagnards. *Nec capi poterant, per nix genus, & gnari locorum.* Hiſt. 2.

veau renforcés de gens de main, envoiés en grand' hâte par André Sorance, Comte de Zébénigue, Gentilhomme tres-vigilant, & d'une probité ſinguliére. D'ailleurs, ils ne pouvoient pas ſe ſauver par terre, dautant que les Turcs, déja avertis, ſe tenoient ſur le paſſage. De ſorte qu'il ſembloit, qu'il n'en dût pas échaper un ſeul, à moins qu'il ne prît des ailes. Néanmoins le vent de Sud-Eſt s'étant fort augmenté la nuit avec une grande tempête, à laquelle les Galéres réſiſtoient à grand' peine, ſans oſer démarer, de peur de ſe fracaſſer l'une contre l'autre, les Uſcoques, aprés avoir vendu les pillages faits ſur les Turcs aux Morlaques, à vil prix, à cauſe de la hâte qu'ils avoient, paſſérent comme des déſeſpérés au milieu d'une ſi grande Armée, parmi le rugiſſement des flots, à la faveur d'une nuit ténébreuſe, ſans que perſonne pût les pourſuivre, ſinon aprés que le jour fut venu, & le vent un peu calmé. Mais ils étoient déja ſi loin, qu'ils n'eurent pas de peine à ſe métre en ſureté. Ainſi, *Bembo* ſe vit aracher des mains le prix de ſes travaux, & la gloire toute certaine de couper, en un jour, toutes les têtes de céte abominable Hidre.

Ce Général étoit plus vieux de mine, que d'âge, & avoit la vüe fort courte.

Et l'on s'étonnoit qu'il pût ſoufrir les fatigues de la Mer, & fût ſi vigilant & ſi agiſſant. Mais comme il aprochoit de la fin de ſon Généralat, & qu'il ſe ſentoit miner par ſes vieilles infirmités, outre la douleur récente d'avoir manqué ſon coup à Rogoſvizza, il obtint la permiſſion de deſarmer. Le Sénat mit en ſa place Nicolas Donat, frére du Procurateur Léonard, célébre dans le monde par tant d'Ambaſſades, & tenu égal à ſon frére en intégrité, en prudence & en éloquence. Tant il ſe trouvoit peu de diférence entre eux deux. Mais il y avoit principalement une choſe, où, ſelon l'opinion commune, ils ne pouvoient ſe ſurpaſſer l'un l'autre, ni tout autre pas-un d'eux. C'étoit la fidélité dans le maniement des Afaires & des Finances, où ils ont toujours montré, que le bien de la Patrie leur étoit plus cher, que leur avancement particulier. Vérifiant l'Axiome de Thucidide, qu'il valoit mieux être pauvre Citoien dans une riche République, qu'être riche dans une qui fût pauvre. Ils n'avoient pourtant que des biens médiocres, quoi que ſufiſans pour ſoutenir honorablement le rang de leurs Ancêtres : & ils en vivoient modérément, ſans chercher avec ſouci ces avantages de fortune, que l'on a commencé

de rechercher dans ces derniers tems à Veniſe, où le luxe & le faſte ſe ſont mis en régne, contre les loüables coutumes de leurs Anciens.

Or comme Donat ne pouvoit pas, à cauſe de quelques ocupations, partir ſitôt de Veniſe, & que *Bembo* étoit contraint par ſes infirmités d'y retourner au plutôt, tout le ſoin de l'Afaire des Uſcoques fut remis par un Decret du Sénat au Cavalier Antoine Juſtinien, Capitaine du Golfe, qui aprés avoir éxercé glorieuſement diverſes Charges ſur les Galéres de Fanal, ſept ans de ſuite, retournoit à Veniſe avec la juſte eſpérance d'ariver aux plus grans emplois. Ce Noble étoit jeune, & comme il avoit vu ſuer les plus vieilles têtes au maniement de céte Afaire embroüillée, il y procédoit avec beaucoup de circonſpection, mais avec une diligence infatigable, qui lui ſervit à ſurprendre ſur l'Iſle de Dravénic, prés de Travv, une bande de 17, de ces Voleurs, dont il envoia les têtes à Veniſe, leſquelles y firent un ſpectacle tres-agréable à ceux, qui aprenoient de jour en jour les maux, que céte maudite Race faiſoit. Et dautant que l'on ne ſe ſouvenoit point d'avoir jamais vu tant de leurs têtes à la fois, l'on éxaltoit Juſtinien juſqu'au Ciel: & il ſembloit, que

ſa bonne fortune pouvoit cauſer encore quelque plus grand bien, ſur ce qu'il s'étoit fait en ce tems quelque ouverture d'acommodement. Car l'Archevêque de Zara aiant propoſé au Pape divers moiens de terminer céte Afaire, le Pape lui commanda de s'aboucher avec l'Evêque de Segna, pour former enſemble quelques Articles, que l'on pût propoſer raiſonnablement aux Intéreſſez. Celui-ci, invité par l'Archevêque, ſe rendit à Zara, où, durant pluſieurs jours, ils furent en conférence, communiquant de main en main ce qui ſe traitoit au Cavalier Juſtinien, pour voir, à quoi tenoit l'Acommodement. Enfin, il fut délibéré, que l'Evêque alât à Gretz, & à Prague, pour en raporter quelque commiſſion poſitive, avec une déciſion des conditions, dont la teneur étoit; Que céte multitude de Voleurs ne ſe laiſſât pas toute enſemble dans Segna, mais que la plus grande partie en fût envoiée à la garde des Places de Terre, où ils pouvoient être plus utiles à la défenſe des Confins, & ſeroient moins en état de courir ſur Mer. Et pour faciliter le ſuccés, il fut propoſé, que le Pape donnât penſion à quelques-uns des principaux Capitaines, ainſi que Grégoire XIII. l'avoit fait pour la République de Ragoſe,

qui, par ce moien, fut délivrée de beaucoup de maux. Car George Danniſich, Morlaque de Nation, l'un des Capitaines-Vaivodes de Segna, vangeoit la mort de ſon Pére, que les Raguſiens avoient tué, avec tant de carnage & de dommage, que ceux-ci ne ſachant plus comment arrêter la fureur d'un homme, qui ne ſembloit pas pouvoir jamais ſe raſſaſier de leur ſang, recoururent à Grégoire, qui aiant apellé Danniſich à Rome, où il ala avec belle Compagnie, l'apaiſa par ſon autorité, & mit les Raguſiens à couvert, en l'honorant d'une penſion convenable. Et Matieu, ſon frére, tenu pour homme de grand mérite, outre le grand crédit de ſa Famille, fut ſtipendié par la République de Veniſe, à condition qu'il renonceroit à la Piraterie, s'établiroit dans l'Iſle d'Arbe, & ſerviroit ſur les Galéres de Saint Marc, quand il y ſeroit apellé. Les troubles de Cliſſa, dont j'ai parlé, étant ſurvenus depuis, Benoît *Moro*, qui, à céte ocaſion, fut envoié Général en Dalmatie, apella donc Matieu à Spalatre, ou à deſſein de s'en ſervir, ou pour d'autres raiſons ſecrétes. Mais celui-ci refuſa d'y aler, & pour cela perdit ſa penſion. Ce qui le fit retourner à Segna, où il vécut meſquinement, avec charge d'enfans,

ſans credit, & demi-fou. Mais retournons à nôtre ſujet.

L'Evêque de Segna trouva la Cour de Gretz toute portée à un Acommodement. Car ce Prince, également bon & juſte, ne le deſiroit pas ſeulement à cauſe de la diminution de ſes Gabelles, de la ceſſation du Commerce, & de la diſéte des vivres; mais bien plus pour le repos de ſa Conſcience, & pour l'honneur de la Maiſon d'Autriche, qui parmi la gloire d'avoir eu tant d'Empereurs & de Rois, portoit le blâme de fomenter dans ſes Etats des Voleurs publics, tous ſoüillés du ſang des Chretiens. Mais comme l'Acord ne dépendoit pas de l'Archiduc, il conſeilla à l'Evêque d'aler à la Cour de l'Empereur, avec des létres, qu'il lui donna pour cet éfet. Mais la dificulté, qu'il y avoit alors à Prague, de voir la face de l'Empereur, bien loin de pouvoir traiter avec lui; & la malice de quelques-uns de ſes principaux Miniſtres, qui prenoient plaiſir, à voir tourmenter ainſi la République de Veniſe; ou qui avoient quelque autre ſujet de favoriſer les rapines des Uſcoques; firent perdre le tems à ce Prélat, qui n'en tira, que de belles paroles, & des diſcours de remétre toute céte Afaire à l'Archiduc.

Cependant,

Cependant, le Général Donat étoit parti de Veniſe, & aprés avoir viſité les lieux, conſidérant les paſſages, par où les Uſcoques pouvoient ſortir du Canal de Ségna, pour courir par la Dalmatie, il ſe détermina tres-prudemment à en fermer deux avec des Forts bien garnis d'hommes & de Canon. L'un eſt dans l'Iſle de *Veglia*, avec un paſſage de Mer fort étroit, ſéparé du Continent, entre *Fiume* & *Segna*, lequel ſufiſoit, pour empêcher la communication de ces deux Villes. L'autre eſt vers Gliuba, ſur le Canal de la Morlaque, où il y a une tres-petite embouchure, par où les Uſcoques paſſoient fort ſouvent. Comme ces paſſages étoient les plus commodes à ceux, qui vouloient ſortir ou entrer à la dérobée, ils étoient auſſi les plus faciles à fermer, à cauſe de leur étreceur. Et bien qu'il reſtât à ces Voleurs quelques autres ſorties libres, néanmoins, quand on leur donnoit la chaſſe au retour, (ce qui arivoit ſouvent) ils couroient toujours grand riſque, parce que les forces Vénitiennes étoient moins diviſées. Céte prudente réſolution mit ces coquins au dernier deſeſpoir, d'autant plus que le premier Fort, dit S. Marc, rompit à Segna le Commerce de *Fiume*, d'où elle avoit coutume de tirer ſes vivres &

ſes autres néceſſités. Par où l'on peut dire, qu'on leur otoit la nouriture. Or comme il eſt bien force, qu'un torrent impétueux, qui eſt arrêté par une forte Digue, ſe décharge avec furie ſur un autre endroit : de même les Uſcoques, preſſés de la faim, ne pouvant plus ſortir par Mer, ſans un manifeſte danger (car tous ceux d'entre eux, qui tomboient entre les mains des Vénitiens, & certes il leur en tomboit pluſieurs, étoient pendus) ni trouver grand butin dans la Ligne & dans la Corbavie, déja toutes deſertes, ils ſe jetérent témérairement & furieuſement ſur l'Iſtrie, ſans regarder, combien il importoit d'atirer à la Maiſon d'Autriche une nouvelle guerre avec celle des Turcs, dont ils étoient les ſeuls auteurs. Portant donc la terreur d'une guerre ouverte, plutôt que d'un brigandage, ils entrérent dans les Bourgs murés, afichérent l'Etendard Impérial, ſacagérent les Terres & les Chateaux, & firent même des priſonniers. Cependant, on admiroit la ſageſſe & la diſcrétion des Vénitiens, de pouvoir engloutir tant d'outrages, ſans en venir à une rupture manifeſte. Il eſt vrai que la République pourvût, par de prompts ſecours, à la ſureté de ſes Places, & à la conſervation de ſes Sujets, en envoiant le nombre de

Cavalerie & d'Infanterie, qu'il étoit beſoin, ſous le commandement de *François Cornare*, jeune-Noble, mais qui avoit donné, dans l'éxercice de la Charge de Provéditeur de la Cavalerie de Dalmatie, des marques évidentes d'un jugement meur, & d'une fidélité incorruptible dans le maniement des deniers publics. Par où il s'étoit rendu merveilleuſement agréable au Général Donat, qui le préconiſoit dans toutes les rencontres. Avec la commiſſion de pourvoir à la ſureté des Places de l'Iſtrie, il lui fut commandé de ne point ataquer celles que l'Archiduc tenoit ſur céte Frontiére, mais de chatier les Malfaiteurs, de vanger les injures, & de faire réparer les dommages publics ou particuliers à meſure comble. Ce qu'il éxécuta avec tant d'éxactitude, & d'une maniére ſi honnête, que quand les Uſcoques trionfoient de quelque proie, les Sujets de l'Archiduc en gémiſſoient, & maudiſſoient ces Voleurs, prévoiant bien, que ſi l'on n'y aportoit un pront reméde, ils aloient être tous détruits. Car ils ne devinoient pas, que la République dût en uſer toujours avec céte diſcrétion, que loüoient & admiroient ceux, qui n'aprofondiſſoient pas les cauſes ſecrétes d'un procédé ſi retenu. Céte Afaire ſe manioit en Iſtrie, par le

conſeil & l'autorité de Bernard Contarin Capitaine de *Raſpo*, Sénateur, chargé d'années & d'expérience. Car bien que ce Lieu ſoit petit, le Gouvernement s'en donne toujours à des gens de mérite, & qui ont dépenſé le leur au ſervice du Public, pour les en récompenſer par le gran profit que ce Lieu raporte. Et *Tiépolo* éxerçoit céte Charge, lors qu'il fut créé Général contre les Uſcoques. Mais Contarin ne pouvant plus, à cauſe de ſon âge, qui paſſoit déja 80. ans, ſufire à tant de beſogne, apella à ſon aide Jules ſon fils, qui étant fort judicieux, & tres-réſolu dans les afaires d'importance, & même lié d'une amitié étroite avec Cornare, s'apliqua toujours à continuer adroitement céte nouvelle forme de guerre, pour les fins que j'ai marquées.

Pendant que l'on balançoit ainſi les choſes en Iſtrie, & que l'on craignoit qu'elles n'aboutiſſent enfin à une guerre ouverte, Donat avoit déja fait ſacager le petit Lieu de *Lovrana*, peu éloigné de *Fiume*, mais d'une maniére, que l'on voioit bien, que ſon intention étoit de pincer, plutôt que de fraper; afin que les autres ſe réveillaſſent, pour penſer au reméde. Aprés qu'il eut fait achever en diligence les deux Forts que j'ai dits, & qu'il les eut garnis de toutes les choſes

néceſſaires, voiant que l'Acommodement, qui ſe traitoit, aloit en longueur, il avoit envie de paſſer outre. Mais le Pape, qui tenoit depuis pluſieurs mois *Flaminio Delfino* à la Cour de l'Empereur pour ce ſujet, ſe fiant ſur les belles promeſſes que l'on faiſoit à ſon Envoié, qui pourtant ne tiroit aucune réſolution, continuoit de prier les Vénitiens de procéder encore avec la même diſcrétion, ſans en venir à une guerre ouverte, bien que la dépenſe leur parût exceſſive, & qu'ils fuſſent las d'atendre. Car ils conſumoient un treſor, qui eût pû ſufire pour une guerre formée, où ils euſſent pu, non ſeulement rendre dommage pour dommage, mais même ſe récompenſer de leurs longues ſoufrances par quelque aquiſition.

Sur ces entrefaites, l'Armée Otomane, commandée par Ibraïm Baſſa, Beaufrére du Grand-Seigneur, s'étant campée ſous Caniſe, Place voiſine des Frontiéres de Croatie, la patience leur parut plus néceſſaire que jamais, de peur que, s'il arivoit quelque choſe de ſiniſtre, le monde n'en jetât la faute ſur la République, pour avoir tenu les forces d'Autriche ocupées ailleurs, dans un tems de ſi grand beſoin. Outre qu'elle n'auroit jamais manqué d'être calomniée d'in-

telligence avec le Turc. C'eſt pourquoi Donat travailla à régler & ordonner ſi bien ſa Milice, qu'un plus petit nombre pût rendre le même ſervice, & qu'ainſi la dépenſe fût moindre.

Céte Armée étoit compoſée de quatre diverſes Nations, toutes quatre fort guerriéres, & enflammées d'une loüable émulation de vertu, les Italiens, les Corſes, les Dalmatins & les Albanois, leſquels on avoit diſtribués, partie ſur les Galéres, partie ſur les Fûtes. Et c'étoit l'opinion de pluſieurs Capitaines expérimentés, qu'avec une telle Armée l'on auroit pû tenter & achever toute entrepriſe, quelque dificile qu'elle fût, ſur tout, ſous le commandement de Donat, qui ſe faiſoit merveilleuſement obéïr de tous. Car outre qu'il les paioit tous à point-nommé, & d'une monnoie loiale, il avoit coutume d'entretenir les Capitaines de ces Nations avec civilité, les recevant continuellement à ſa table, qui, bien qu'il n'y ſoufrît point le luxe, blâmé dans celle des autres, étoit néanmoins toujours ſervie avec ſplendeur. [a] Et quoi que l'on remarquât ſur ſon viſage & dans ſes paroles un panchant à la ſévérité, plu-

[a] Ou, Et bien qu'à ſa mine & à ſes paroles, il parût d'une humeur portée à la ſévérité plutôt qu'à la douceur, &c.

tôt qu'à la douceur, néanmoins, il ſavoit ſi bien ſe ménager, qu'il plaiſoit à tout le monde, mais ſur tout aux peuples de Dalmatie, qui le béniſſoient pour ſa juſtice incorruptible, laquelle tenoit les Magiſtrats inférieurs en crainte.

Aprés qu'il eut diſpoſé les choſes, comme je viens de dire, il s'en retourna à Veniſe avec la permiſſion du Sénat. Filippe Paſqualigue, alors Provéditeur de l'Armée, lui fut donné pour ſucceſſeur, par un jugement univerſel, non pas ſeulement de Veniſe, qui fit l'élection, mais de l'Armée & de toutes les Villes Maritimes, qui l'avoient prédite long-tems auparavant. *a* Il avoit paſſé par tous les Commandemens de Mer, & y avoit emploié la meilleure partie de ſa vie depuis la Bataille de Lépante, avec réputation d'être Capitaine vaillant, vigilant, & fortuné, ſur tout contre les Corſaires, ſur leſquels, au compte que l'on en faiſoit, il avoit pris force Vaiſſeaux armés De ſorte que chacun profétiſoit, que ce ſeroit auſſi de ſa main, que les Uſcoques ſeroient enfin domtés & détruits. Il marcha contre eux ſelon l'ordre du Sénat avec ſa vieille & legére Galére. Et l'on reconnut bien-tôt, qu'il étoit homme à

a Haud ſemper errat fama, aliquando & elegit, *dit Tacite dans la vie d'Agricola.*

pratiquer l'ancienne maxime de pourſuivre les Larons, & de les faire pendre par tout où il en attraperoit, & de vanger les Sujets de leurs pertes ſur ceux qui les leur cauſoient, quels qu'ils fuſſent. Outre les ordres publics, il embraſſa céte entrepriſe avec tant de réſolution propre, & mit tant de terreur parmi les Malfaiteurs, que la Dalmatie & l'Iſtrie commencérent tout à coup de croire, que leurs longues miſéres finiroient bientôt. Il tint une bonne garde dans les lieux fortifiés par Donat, & en mit ſur tous les autres paſſages, afin que toute ſortie fût dangereuſe aux Uſcoques. Et comme le Port apellé San-Pietro di Nembo, dans l'Iſle d'*Oſſero*, ſervoit de retraite ordinaire à pluſieurs Vaiſſeaux, qui paſſant, ou des Ports d'Italie en Dalmatie, ou de Dalmatie vers ces Iſles, ou vers Veniſe, s'arrêtoient là, pour atendre le tems propre à leur voiage : & qu'ainſi les Uſcoques étoient certains d'y trouver toujours quelque ocaſion de butiner, quand ils pouvoient tirer juſque-là : (Ce qu'ils faiſoient quelquefois chaſſés de la faim & du déſeſpoir dans les tems les plus orageux, auſquels ni les Galéres, ni les Barques armées ne pouvoient réſiſter à la furie du vent;) Paſqualigue, pour oter céte commodité aux Voleurs, & aſſurer ce lieu pour les

Vaiſſeaux, ſe ſervit premiérement d'une vieille Egliſe abandonnée, pour placer une Garniſon à cet éfet, puis bâtit un Fort dans une ſituation propre, & même un logement pour quelques paſſagers. Il rétablit auſſi l'Egliſe, & la pourvût des ornemens néceſſaires & d'un Chapelain, afin que les conſolations ſpirituelles ne manquaſſent pas même à ces ſoldats. Et juſqu'ici l'on a vu par expérience, que tout cela étoit prudemment ordonné. On peut dire auſſi, que la Dalmatie en fut à couvert des Corſaires, qui hors quelque ſortie ſubite, qu'ils faiſoient ſur les Iſles d'Arbe & de Pago, d'où ils enlevoient quelques animaux, n'oſoient preſque plus courir ſur les Canaux de la Dalmatie. Et pour peu de tort qu'ils fiſſent aux Sujets Vénitiens, ils le paioient, eux, ou les autres Sujets de l'Archiduc avec uſure. Car Paſqualigue ſacagea premiérement Lédeniſſe, puis Moſcheniſſe, Terſatz & Belai, tous Chateaux du Territoire de Segna. Il dégarnit les autres Lieux voiſins d'habitans & d'animaux. De ſorte que ce n'étoit par tout que pleurs & déſolation. Et perſonne ne ſe tenoit en ſureté, qu'il ne fût bien loin de la Mer, ou dans quelque lieu tres-fort. Les innocens maudiſſoient les Malfaiteurs, qui étoient la

cauſe de leur malheur, & les Coupables reſtoient confus de voir à leur ſujet un tel incendie.

Les Afaires de l'Iſtrie aloient de même pas. Ainſi, les Voleurs ſe voiant le paſſage en Dalmatie fermé pour l'avenir, cherchoient un reméde à leurs beſoins. Mais comme Cornare prenoit bien garde de n'être pas l'agreſſeur, auſſi, ne s'endormoit-il pas, quand il faloit vanger juſqu'aux moindres injures. Il avoit déja répandu la terreur par toutes ces Frontiéres, enrichi ſes Soldats de butin, & remédié par ſes priſes aux pertes de pluſieurs Sujets, & particuliérement à celle de Marc-Antoine *Canale* deſtiné Comte à Zara, dont le bagage avoit été pris en chemin par ces maudits Uſcoques. De ſorte que les Sujets Archiducaux d'alentour, déſolés de tant de dommages, & tourmentés de la peur d'encore pis, aprés la premiére priére, faite à Ferdinand, de les délivrer de tant d'oppreſſions, & de ne pas ſoufrir que les Uſcoques fuſſent cauſe de la ruine de tout le Païs (ſur quoi il ne leur fut répondu qu'en termes généraux de prendre patience, ſans leur prométre qu'un reméde tardif, & même incertain) renouvelérent leurs inſtances, avec plus de véhémence qu'auparavant, remontrant, qu'il

n'étoit plus poſſible de ſoufrir de ſi grandes pertes au ſujet d'une poignée de Voleurs : & que ſi l'on en diféroit le reméde, ils ſeroient contraints de le chercher eux-mêmes. Et véritablement il ſembloit qu'il y eût à craindre quelque révolte, ſi les choſes aloient plus en longueur. Mais aprés tant d'inſtances du Pape, & de propoſitions faites par l'Ambaſſadeur, [a] aiant été enfin délibéré à la Cour Impériale, de donner à l'Archiduc plein pouvoir de terminer céte Afaire, les dépêches lui en furent expédiées, auſſi-tôt que l'Empereur ſe fut défait de ceux que l'on croioit être les obſtacles d'un ſi bon deſſein.

L'Archiduc, qui avoit toujours deſiré de purger ſa Maiſon d'une ſi grande tache, ſans perdre plus de tems, choiſit de tous ſes Miniſtres *Ioſef Rabata*, l'un de ſes Conſeillers d'Etat, Vidame de la Carniole, de qui j'ai déja parlé ; &, contre la coutume de la Maiſon d'Autriche, le fit ſon ſeul & unique Commiſſaire, avec plein pouvoir de terminer les vieux diférends, & de chatier les Aſſaſſins, & avec ordre de donner telle ſatisfaction aux Vénitiens, qu'à l'avenir toutes hoſtilités

[a] Il ne dit point quel Ambaſſadeur, mais ce ne peut être que celui de Veniſe.

Ou, d'ôter de ſa Maiſon un ſi grand oprobre.

ceſſaſſent dans l'Iſtrie & dans la Dalmatie; que le paſſage fût ouvert aux Villes Maritimes, & le Commerce rétabli avec la navigation. L'Archiduc préféra ce Sujet à tous les autres, parce qu'il le connoiſſoit pour un Cavalier Religieux envers Dieu, & zélé pour ſon Prince, comme il l'avoit ſouvent montré dans la Carniole, où il avoit travaillé à l'extirpation de l'Héréſie, ſans ſe ſoucier beaucoup des dangers, eſtimant moins ſa vie que ſon devoir. Ce qui faiſoit eſpérer, qu'il agiroit encore de même dans une Afaire, qui importoit à la réputation de ſes Princes, au ſalut des Peuples, & à la gloire de Dieu, ſi cruellement ofenſé par une bande de Scélérats, qui faiſoient ſoufrir tant de pauvres innocens, & périr tant de pauvres Ames. *Rabata* étoit de race Italienne. Ses Péres étant venus de Toſcane au ſervice de Charle-Quint, aquirent par leur valeur des honneurs & des richeſſes. Et certes il n'en dégénéroit point. Voulant donc répondre au jugement, que l'Archiduc faiſoit de lui, il mit tout ſon eſprit à ſon emploi. Avant toutes choſes il voulut s'aboucher avec Cornare, pour voir, s'il pouroit retirer une partie de la Soldateſque de ces Confins, ſans avoir à craindre aucune hoſtilité. Ce Noble lui dé-

clara, qu'il ne ſe branleroit pas d'un ſeul pas, ainſi qu'il en avoit ordre, pourvu que les Sujets de la République ne fuſſent point moleſtés. Que juſque-là il s'étoit comporté avec une diſcrétion, dont les Autrichiens devoient être contens : puis qu'avec les forces conſidérables qu'il avoit, pouvant faire mille maux dans un païs peu fort, & mal garni, néanmoins, il s'étoit toujours tenu dans les bornes, ſans ſe montrer ennemi, qu'autant que l'inſolence des Uſcoques, & la défenſe des Sujets Vénitiens l'y avoient forcé. Que *Rabata* mît ordre, que les injures ne ſe renouvelaſſent point de ſon coté ; que, pour lui, trouvant les anciennes ſufiſamment vangées, il s'abſtiendroit volontiers de toute autre hoſtilité. *Rabata* reſta tres-content de céte réponſe, & s'étonna de voir un jeune homme, ſi brave dans les Armes, être ſi judicieux dans ſes réſolutions, & ſi adroit dans ſes réponſes. Dés-lors il ne craignit plus d'être trompé, voiant que l'on procédoit ſincérement. Aiant donc mis ordre, que les Armes Vénitiennes ne fuſſent point provoquées par de nouvelles voleries, il emmena avec aſſurance le nombre de gens qui lui parut néceſſaire à ſes fins, & en aiant encore ramaſſé d'autres en d'autres endroits,

il s'en vint vers Segna, armé de telle ſorte, qu'il pouvoit forcer d'obéïr ceux, qui ne le voudroient pas faire de bonne grace. Etant arivé avec cet apareil à *Fiume*, & ſachant que les Vénitiens, aprés ce qu'ils avoient vu par le paſſé, pouroient bien n'atendre pas grand' choſe de ſa Commiſſion, parce que tous ceux qui en avoient eu une pareille avant lui, ſe métant peu en peine de remédier à la racine du mal, s'étoient contentés de le plâtrer d'une ſatisfaction aparente, au lieu d'une réelle, ſans ſe ſoucier que tôt aprés leur départ les Afaires retombaſſent dans le même deſordre. Mais lui, qui ſe propoſoit de les acheminer à un réel & ferme Acommodement, comme il convenoit à la dignité de ſes Princes, & à la ſureté de leurs Sujets, jugea qu'il faloit premiérement ôter les ombrages & les doutes, que les Vénitiens pouroient avoir, que l'on n'eût des deſſeins contraires, ou peu ſincéres. Il s'inſinua donc par ſes létres dans la confidence du Général Paſqualigue, qui, pour faciliter la négotiation, s'étoit tranſporté avec une partie de l'Armée dans l'Iſle de *Veglia*, qui de *Caſtel-Muſchio* regarde les riviéres voiſines des Autrichiens.

L'Evêque de Segna l'y ala trouver de

la part de Rabata, pour l'assurer des bonnes intentions de ces Princes, & le prier d'y vouloir correspondre. Il lui exposa, que les Points de la Commission étoient de punir les Voleurs selon leurs mérites, du moins les Chefs ; de chasser pour jamais de Segna, & de tout son Détroit les Sujets Vénitiens deserteurs, ou fugitifs des Galéres ; &, ce qui importoit bien davantage, de transporter les Uscoques de Segna, & des Lieux Maritimes circonvoisins, dans quelques Chateaux éloignés de la Mer. Enfin d'interdire à ceux, qui resteroient à Segna, ou dans les autres Lieux Maritimes, tout usage de barques armées, & d'oter même au Capitaine de Segna l'autorité de faire de semblables expéditions, laquelle seroit réservée au suprême Général de Croatie, qui ne le feroit jamais. Ces deux derniers Points avoient trouvé auparavant beaucoup de contradiction parmi les Conseillers Impériaux & Archiducaux. Et il est bon d'en dire ici la raison, puisque nous sommes tombés sur ce propos.

Les Ministres Impériaux se montroient fort jaloux de la Forteresse de Segna, & persuadoient à leurs Princes, que si l'on ôtoit les Uscoques de céte Place, (comme s'il n'y eût pas eu d'autres gens propres à la défendre) elle seroit envahie,

ou par les Turcs, ou par les Vénitiens, qui poſſédant déja toutes les Iſles de Dalmatie, ſe rendroient bientôt les Maîtres de ce Port. Qu'il importoit beaucoup à la grandeur de la Maiſon d'Autriche, & à la Couronne de Hongrie de conſerver ces petits reſtes de Domaine Maritime, tant parce que la conſervation des autres Etats en dépendoit ; que parce qu'un jour ils pouroient ſervir à recouvrer les autres Places prétenduës. Outre qu'avec ces Ports on entretiendroit l'uſage de la navigation ſur la Mer Adriatique. Tels étoient les argumens ſpécieux, par où l'on détournoit l'Empereur de rien changer à Segna. Ce qui étoit apuier l'impunité des crimes des Uſcoques. Car il eſt certain, que l'on n'eût pas manqué d'autres gens encore plus propres à la défenſe de cète Place, qui étoit même tres-mal entre les mains de ces Voleurs, tant pour leur infidélité, que parce qu'ils étoient la pluſpart aliés avec des Sujets des Turcs. De ſorte qu'il pouvoit entrer aiſément des Traîtres dans Segna, qui, outre l'incapacité de ſa Bourgeoiſie, étoit ſouvent dégarnie, & par là expoſée aux embûches des ennemis, pendant que les Uſcoques couroient par mer & par terre à la proie. Outre que leurs voleries continuelles provoquoient & les Turcs, & les

les Vénitiens, à les chaſſer de leurs infames nids. Et les Turcs avoient pluſieurs fois ſolicité les Vénitiens, ou de s'emparer de Segna, ou de ſoufrir, que les Armées Otomanes vinſſent par mer & par terre exterminer ces Aſſaſſins, leurs communs ennemis. Mais ceux-ci, qui pénétroient, où aloit céte demande, avoient toujours détourné ce deſſein, comme pernicieux, non ſeulement à la Maiſon d'Autriche, mais à eux-mêmes, & à toute l'Italie. Et nul homme ſage ne poura jamais croire, que les Vénitiens euſſent envie d'avoir Segna, dautant qu'ils ſe fuſſent chargés d'une grande dépenſe, avec une infinité de queréles, ſans aucune utilité, ni commodité pour les tems de guerre ou de paix. Et il n'y a pas d'aparence, que ces raiſons fuſſent ignorées des Miniſtres Impériaux. Mais ils cachoient ſous leurs feintes apréhenſions leurs paſſions particuliéres, qui dans quelques-uns procédoient du vil intérêt de partager la proie, mais dans tous, d'une commune averſion contre la République, à cauſe de pluſieurs bons morceaux, qui, malgré la prétention que les autres y avoient, lui étoient tombés entre les mains, durant les anciennes guerres; ou enfin, de céte émulation naturelle, qu rend toujours les Républiques odieuſes

aux Etats Monarchiques, [a] & les Monarques ſuſpects aux Républicains. Si ce n'eſt, que l'on veüille atribuer la premiére cauſe de ces contrariétés à la diverſité des Nations, qui, par tout où elles confinent enſemble, ne ſe regardent jamais de bon œil. [b] Car l'une blame toujours les coutumes de l'autre, & au moindre trouble qui arive, elles prennent des ombrages, tantôt avec raiſon, tantôt par caprice. Ce qui les fait vivre dans une altération continuelle. L'on en pouroit aporter mille éxemples, tant de nôtre tems, que du paſſé : Mais comme cela n'importe pas à nôtre ſujet, nous les laiſſerons. *Rabata* ajouroit une autre raiſon, qu'il tenoit la principale de toutes, diſant, que les Miniſtres Hérétiques, particuliérement ceux de Gretz, par un eſprit de félonie, empêchoient l'Acord de concert avec les Uſcoques, dans la penſée, que cela embaraſſeroit encore leur Prince dans une guerre avec les Vénitiens, & qu'ainſi force lui ſeroit de ſe-

a *Quaſi libera civitas*, dit un Moderne, *populis fæculantibus ſervitium è proximo exprobaret : atque ad aſſerendum Orbem veluti ſignum è ſpecula tolleret.* Ferrari dans un panégirique de la République de Veniſe.

Agricola diſoit, qu'il ſeroit aiſé de garder l'Angleterre, quand une fois elle verroit la liberté bannie de tous endroits. *Si Romanè ubique arma, & velut è conſpectu libertas tolleretur.* Tac in Agric.

b *Cheruſci, cum quels Catti æternum diſcordant*, dit Tacite, parce qu'ils confinoient enſemble.

déſiſter de la réformation de la Religion, à laquelle il travailloit avec le zéle d'un Prince, vraiement Chretien & Catolique, malgré tous les dangers de la guerre du Turc. On verra par là, combien l'on riſque en ſe ſervant de Miniſtres, qui ne ſont pas fidéles à Dieu, vu que d'ordinaire ils ſont encore infidéles à leurs Princes. Mais retournons maintenant à nôtre Hiſtoire, pour dire, comment l'Empereur, à force d'inſtances du Pape & du Roi Catolique, prit enfin la réſolution néceſſaire de remédier ſévérement aux excés des Uſcoques, ſes mauvais Miniſtres n'oſant plus s'y opoſer. Il ordonna à *Rabata*, qu'aprés avoir puni les Chefs, il envoiât les autres dans les Chateaux de Terre-Ferme, & ne laiſſât dans les lieux Maritimes, que ceux, dont il pouroit ſe prométre des actions plus modérées, ſans leur permétre aucune Piraterie, afin qu'ils [a] aſſouviſſent toute leur avidité ſur les Turcs. En vertu de ces ordres, *Rabata* aiant fait eſpérer au Général Vénitien, que les choſes étoient pour ſe paſſer hureuſement, & que de ſa part il y travailleroit de tout ſon poſſible, reçut des aſſurances, que durant ce tems les Armes Vénitiennes n'ofenſe-

[a] Ou, aſſouviſſent toute leur avidité aux dépens des Turcs.

roient nullement les Sujets Archiducaux en Iſtrie, ni en Dalmatie, & que le paſſage ſeroit libre pour lui, pour ſes ſoldats, & pour les munitions & les vivres, qu'il voudroit faire entrer à Segna. L'Evêque s'en retourna avec céte réponſe à Fiume, où *Rabata* s'ocupoit à donner les ordres néceſſaires, & à prendre les informations, dont il pouvoit avoir beſoin dans la ſuite. Mais ſur tout il faiſoit grand amas de vivres, ſachant, que Segna en manquoit entiérement, & que la diſéte s'en augmenteroit par la Milice, qui y devoit entrer avec celle, qui y étoit déja. Il fit encore traiter ſecretement avec le Général, qu'il lui plût de faire par ſa dextérité, que les Uſcoques, qui s'enfuiroient des Etats Archiducaux, pour éviter les ſuplices, n'euſſent point de retraite chés les Turcs, trouvant cela néceſſaire, non ſeulement, afin qu'ils ne puſſent pas ſe ſouſtraire à la punition de leurs crimes, mais auſſi de peur qu'ils ne ſerviſſent de guides a aux Turcs dans leur guerre contre les Chretiens. Ce procédé confirma, que *Rabata* vouloit aler droit en beſogne, & l'on en vit peu de jours aprés des marques plus certaines. Car, à la priére du Général, non ſeu-

a. A cauſe de la pratique, qu'ils avoient des lieux & des paſſages.

lement il fit reſtituer un bateau de *Liſina*, chargé de Sardines, lequel avoit été pris par ces Voleurs, & mené à Terſatz. Mais le Général aiant demandé avec inſtance, qu'on lui mît entre les mains quelques Sujets Vénitiens, enfuis pour leurs crimes, & nichés dans Segna, *Rabata* trouvant que l'éxemple étoit nouveau, & non d'uſage parmi les Princes, & que ſa Commiſſion n'aloit pas peeu-être juſque-là, prit le parti d'écrire au Général de Croatie, que, ſans cela, l'Accommodement ſeroit comme impoſſible, & que pour cela il étoit en penſée de donner cette ſatisfaction aux Vénitiens, d'autant plus qu'il valoit mieux la leur faire de leurs Sujets, pour épargner le plus qu'on pouroit ceux de l'Archiduc. Il envoia même une copie de ſa Létre à la Cour de Gretz, jugeant, que le ſilence lui en ſerviroit de permiſſion pour éxécuter : au lieu qu'il ſavoit bien, qu'il ne l'obtiendroit jamais en la demandant. Et ce fut un coup d'habile Miniſtre, ſur tout aiant afaire à un Prince de lente réſolution. Car on ſupoſe, que c'eſt conſentir que de ſe taire : & par ce moien l'on s'éxemte de métre en diſpute ce qui importe le plus à la concluſion des plus grandes Afaires.

Aprés ces préparations, *Rabata* ré-

ſolut de ſe rendre à Segna, où il avoit déja fait publier, que tous les gens de la Ville & de la Garniſon euſſent à ſe trouver, à ſon arivée, ſous de griéves peines. Mais comme les autres Commiſſaires avoient commencé leurs fonctions avec une certaine aparence de terreur, & beaucoup de véhémence, ils crurent, qu'il en ſeroit de même céte fois-ci. D'ailleurs, ſe fiant ſur les bons amis, qu'ils avoient dans les Cours d'Autriche, ils ne ſe doutoient de rien, ſe figurant qu'il s'en pendroit ſeulement quelqu'un pour tous les autres. Si bien que les moins méchans ſe flatoient de l'eſpérance, que l'on commenceroit par les plus criminels. Mais ceux-ci, à force de piller, aiant eu la commodité de ſe faire de plus puiſſans amis, & d'aquérir plus de credit, eſpéroient auſſi de pouvoir éviter la corde, du moins par la ſédition. Ils cabaloient donc entre eux pour leur commune défenſe, ſe préparant à faire des menaces d'abandonner la garde des Confins, ou de les livrer aux ennemis. Ce qui leur avoit ſervi d'autres fois à échaper la mort. Mais lors qu'on ſentit aprocher le tems de la venuë de *Rabata*, que ceux, qui avoient traité avec lui à Fiume & ailleurs, diſoient être un Cavalier tres-réſolu, &

tres-ſévére, quelques-uns jugérent, qu'il valoit mieux être oiſeaux de bois, que de cage, & s'abſentérent au nombre de 60. eſpérant de pouvoir de façon ou d'autre excuſer leur déſobéiſſance, quand la premiére furie ſeroit paſſée. Et l'on crut, que Daniel *Barbo*, Capitaine de Segna, leur Protecteur, & d'ailleurs peu afectionné à *Rabata*, leur donna ce conſeil. Du moins, il eſt manifeſte, qu'aiant pû & dû empêcher leur ſortie, il ne le fit point. D'où l'on tira des preuves certaines de ſa mauvaiſe volonté, & depuis on en eut encore de plus claires. Mais cela ſervit aux deſſeins de *Rabata*, qui étant entré peu de tems aprés dans Segna, trouva, que céte ſortie avoit éfraié les autres, dont le nombre n'étoit pas de plus de 300. Ils eurent bien plus de peur, quand ils ſe virent hors d'eſpérance de s'enfuir, les portes de la Ville étant ſi étroitement gardées; & qu'ils entendirent proclamer, qu'un chacun eût à métre bas les armes, ſans en porter, ni le jour, ni la nuit, ſous peine de la vie. Que quand quelqu'un ſeroit apellé au Chateau, il eût à s'y preſenter auſſi-tôt. Qu'au bout de deux jours, ils y vinſſent tous déclarer devant le Commiſſaire, s'ils vouloient ſervir la Maiſon d'Autriche fidélement & modeſtement. Que ceux, qui ſe ſen-

tiroient coupables de grans crimes, vinſſent de leur bon gré en demander pardon, qu'il ne ſeroit point refuſé à ceux, qui auroient rendu auparavant, ou qui ſeroient en réſolution de rendre à l'avenir de bons ſervices à la Patrie. Que ſi quelqu'un atendoit, que la Juſtice le ſaiſît, il crieroit en vain miſéricorde. Parce qu'alors il ſeroit procédé contre tous avec une rigueur extrême. Céte terrible Ordonnance acheva de conſterner les Habitans, & rien ne leur parut plus étrange, que de poſer les Armes, cela ne s'étant jamais vu à Segna.

Le Capitaine de la Ville, qui commençoit de voir plus clair dans les deſſeins de *Rabata*, ſe mit à lui faire peur de ſon entrepriſe, diſant, que les Frontiéres reſteroient abandonnées, & que céte Milice courageuſe, qui ſavoit la Carte du Païs, pouroit s'unir avec les Turcs, & cauſer quelque notable perte à leurs Princes : puis proteſtant, que non ſeulement il blâmoit ce deſſein, mais qu'il n'y vouloit avoir aucune part. Le Commiſſaire, qui connoiſſoit l'humeur du Perſonnage, ne changea pas pour cela d'avis. Au contraire, aiant vu dans l'Egliſe un Uſcoque avec une hache-d'armes à la main, il lui fit une horrible peur d'être ſur l'heure taillé en pieces, n'eût été

été le reſpect du lieu. Ce qui les tint tous dans la crainte. Et pour s'en délivrer, ils demandoient inſtamment, que les coupables deſtinez à la mort fuſſent déclarés, afin que les autres puſſent vivre en repos. Mais le jour même, que l'on commença d'écrire ceux, qui prométoient de ſe comporter ſagement, & de ſervir fidélement la Maiſon d'Autrichè, & pour preuve de leur obéïſſance comparoiſſoient deſarmés & Suplians, *Rabata* fit arreter Martin, Comte de *Poſſidaria*, qui s'étoit fait Chef des Aſſaſſins, au grand deshonneur de ſon ſang, & de ſes illuſtres Ancêtres; & Marc Marchetich, Vaivode, ou Capitaine de Lédéniſſe, Chateau dépendant de Segna. Son deſſein étoit d'arreter en même tems George *Maſtarda*, Raguſien, bien plus grand ſcélérat que les autres. Mais lors qu'il ſe fit écrire, il paſſa ſous un nom ſupoſé, *Rabata* ne le reconnoiſſant pas à la mine. Mais dés que celui-ci ſût la fraude, il l'envoia querir, qu'il étoit environ deux heures de nuit. L'autre, qui ſe ſentoit coupable de mille crimes inoüis, & principalement d'avoir expoſé à la merci des flots & des vents la Frégate, qui portoit le bagage du Comte de Zara, aprés en avoir cloüé les Mariniers ſous le tillac, (action véritablement bar-

bare, & horrible à raconter;) ſe prépa-roit à ſe bien défendre avec ſon ſabre. Mais il fut prévenu par Edoüard Locatelle, Capitaine de la Milice de Goritz, qui le perça de part en part d'un coup d'eſtocade, puis le laiſſa métre en piéces par ſes ſoldats. Il étoit l'un des plus eſtimés & des plus ſuivis d'entre les Chefs des Uſcoques, & peutêtre qne ſa mott n'auroit pas été ſans quelque êmute populaire, ſi les Habitans ne ſe fuſſent pas déja trouvez ſaiſis d'une crainte extraordinaire.

Pour métre terreur ſur terreur, *Rabata*, qui entendoit bien ſon fait, fit pendre, la même nuit, aux Murailles du Chateau, le Comte & Marchetich. Spectacle, qui acheva, la matinée ſuivante, de déſoler toute la Ville. Perſonne ne ſe tenoit plus en ſûreté de ſa vie: Car chacun, dans ſa conſcience, ſe ſentoit digne de mort. Les portes reſtoient fermées, une Milice étrangére gardoit les ruës, où perſonne n'oſoit marcher, non plus que dormir la nuit dans ſa propre Maiſon. Mais *Rabata*, pour laiſſer quelque eſpérance de vie à quelques-uns, fit entendre, que la porte du pardon ne ſeroit pas fermée à tous, pourvu qu'on lui livrât quelques Chefs, & qu'on rendît tout ce qui avoit été pris nouvellement

dans quelques Vaiſſeaux de l'Etat Eccléſiaſtique, pour apaiſer le Pape, qui en faiſoit grand bruit. Par cete ruſe il eut le *Moretto*, l'un des plus fameux Chefs, avec un de ſes Compagnons. Néanmoins, ceux même, qui firent cete capture, dans l'eſpérance du pardon, furent traités avec tant de ſévérité, qu'ils eurent plus de ſujet de s'atendre à la mort, que de s'aſſurer de la vie. Voilà comme l'on en uſoit avec ces Voleurs.

Rabata, dés ſon arivée à Segna, avoit prié le Général Vénitien d'y envoier quelqu'un, pour être le ſpectateur & le têmoin oculaire du procédé ſincére qu'il tenoit, & pour propoſer de main en main ce qu'il jugeroit propre à faciliter un bon Acommodement. Le Général nomma Victor *Barbaro*, ſon Sécrétaire, homme prudent par nature & par expérience, & tres-bon à manier de telles afaires. Mais le vent, ainſi qu'il eſt tres-ordinaire dans ces Canaux, fut ſi furieux ces jours-là, que le Sécrétaire ne pût faire toute la diligence qu'il deſiroit. De ſorte qu'il ariva tout-à-point aprés que l'on eut ſi bien commencé, & juſte au moment, que l'on menoit le *Moretto*, & *Nicolas*, ſon compagnon, au gibet. Spectacle, qui fut ſi agréable aux Albanois, qui amenoient le Sécrétaire dans

leurs Barques, que vers le ſoir ils ne purent s'empêcher de leur couper la tête, tant pour aſſouvir la haine particuliére de leur Nation, que pour en porter ce témoignage viſible à leurs compatriotes. Ce Sécrétaire s'aboucha la premiére fois avec le Commiſſaire, en preſence de l'Evêque de Segna, qui avoit pris tout nouvellement poſſeſſion de ſon Egliſe, & ſur les conſeils de qui rouloit toute l'Afaire. Ce Prélat aiant joint à la ſcience profonde, qu'il avoit puiſée dans les Ecoles des Jéſuites, l'uſage des choſes du Monde, s'étoit rendu tres-agréable à la Maiſon d'Autriche, & à *Rabata* même, comme iſſu de la Noble Famille de *De Dominis* dans l'Iſle d'Arbe, mais bien plus, pour s'être emploié dans céte Afaire avec beauoup de chaleur & de zéle pour ſon Païs. Outre qu'il étoit encore dans la confidence des Vénitiens.

Dans cete premiére entrevüe, aprés les complimens ordinaires, *Barbaro* s'étant excuſé d'être venu ſi tard ſur la furie des vens de la Mer, dit, que de la maniére, dont *Rabata* avoit commencé, le Général Paſqualigue, & tous les autres, avoient conçu une bonne eſpérance de voir deſormais chatier les crimes des Uſcoques, & aprés un recit de leurs meurtres & de leurs aſſaſſinats, des

cruautés éxercées ſur les Cadavres, dont ils buvoient le ſang, & prenoient la peau, pour faire des éguillétes ; de leurs enlevemens & violemens de filles, d'une infinité de voleries, par où ils avoient troublé le repos de la Mer & de la Terre, il montra avec beaucoup de force & d'éloquence, qu'il étoit beſoin d'un remède pront & éficace, & conclut, qu'il eſpéroit de le voir apliquer à tems par une main ſi adroite & ſi ſûre.

Rabata répondit en excuſant en partie les excés racontés, comme éxagérés par la paſſion des hommes, ou cauſés par l'Armée Vénitienne à force de faire mourir les Uſcoques, & de leur oter le butin qu'ils faiſoient juſtement dans la guerre contre les Turcs, lors même qu'ils n'ofenſoient point les Sujets Vénitiens: ou enfin commis par d'autres, puis attribués aux Uſcoques. Qu'il ne laiſſoit pas néanmoins de les trouver dignes d'un rude chatiment, comme perturbateurs du repos public ; & que pour cela il en avoit déja fait éxécuter cinq des principaux, & tenoit les filets tendus aux autres, qui s'étoient cachés dans les Forets, ou dans la Ville. Ce qui montroit bien ſa diligence. Et comme il étoit Cavalier franc & libre, il ouvrit là-deſſus ſon Inſtruction, diſant, qu'il avoit ordre

1. d'exterminer entiérement les Chefs des Voleurs, & les principaux Ecumeurs de Mer. 2. De chaſſer de Segna tous les Dalmatins & les autres Sujets de la République, & leur oter toute eſpérance d'y retourner jamais. 3. D'y laiſſer ſeulement 100 Uſcoques, des plus pacifiques, & d'envoier tous les autres garder les Frontiéres de Terre. Enfin, de reſtreindre l'uſage des Barques armées à ne pouvoir ſortir, ſans une permiſſion expreſſe du Général de Croatie.

Le Sécrétaire, fort content des autres points, s'acrocha au dernier, diſant, qu'il eſpéroit, que l'uſage des Barques armées ſeroit entiérement défendu, dautant que la République ne conſentiroit jamais, qu'il en paſſât aucune ſur ſon Golfe, que le Général de Croatie le permît, ou non. *Rabata* répliqua, que cet intérêt regardoit non ſeulement le Roiaume de Hongrie & de Croatie, mais encore le Saint Siége & le Roi d'Eſpagne; & qu'ainſi il ne lui apartenoit pas de décider céte Controverſe, ni de faire aucun acte préjudiciable aux Parties: mais qu'il lui ſuffiſoit de régler ce qui concernoit les Uſcoques. Il ſembloit, que ce Point dût rendre plus dificile le progrés de la négotiation, mais l'Evêque de Segna conſeilla à *Rabata* de remétre céte matiére

à un autre tems & lieu, puiſqu'elle avoit été débatüe autrefois, ſur tout dans les Traités paſſés entre la Maiſon d'Autriche & la République de Veniſe à VVormes, à Bologne & à Trente, ſans trouver jamais les fondemens néceſſaires pour cete Maiſon. Cela ſe fit donc ainſi, & ſans en traiter davantage, l'uſage des Barques armées fut ſimplement défendu aux Uſcoques. Par où la négotiation devint plus aiſée, bien que le Sécrétaire, tres-jaloux de ſon avantage, ſe fût aperçu dés le commencement, que *Rabata* bruloit d'envie de terminer cete Afaire, ſoit qu'il eût de tels ordres, ſoit parce que les Habitans de Trieſte & de *Fiume* l'en preſſoient, avec de continuelles proteſtations; ou enfin, parce qu'il trouvoit, qu'il importoit à l'honneur & au ſervice de ſes Princes, de ne plus ſoufrir cete infamie, que des gens, qui portoient le nom de Sujets & de Stipendiaires de la Maiſon d'Autriche, êxerçaſſent, ſous les Banniéres Impériales, un brigandage public, & commiſſent des maſſacres abominables. Ainſi, plus *Barbaro* voioit le Commiſſaire échaufé, plus il l'importunoit. Et jamais il ne ſe montroit content de ce qui ſe faiſoit, ni ne vouloit reconnoître, que ce fût en faveur de la République, mais ſeulement par une né-

ceſſité de chatier les crimes des Particuliers. Il diſoit, que *Moſtarda* avoit été mis à mort, pour s'être opoſé par les Armes à ſon Juge, qui l'apelloit ; Le Comte, pour des diſcours ſéditieux, qu'il ſemoit, lors qu'on demandoit le ſecours de la Milice, pour découvrir les coupables cachés dans les Maiſons ; & Marchetich, pour avoir abandonné Lédéniſſe, où il étoit Capitaine, & donné ocaſion au Général Paſqualigue de ſacager ce Lieu. Une fois, qu'on lui remit neuf Sujets Vénitiens d'entre tant d'autres, que la République demandoit, partie par leur nom, partie ſous les termes généraux de *tous ſes Sujets*, il ſe plaignit, qu'on ne lui rendoit que de pauvres Artiſans, & qu'on donnoit aux autres le tems de s'enfuir : bien qu'au vrai *Rabata* mît tout en œuvre, pour les avoir tous. Mais ils ſe tenoient cachés dans la Montagne, entretenus ſecrétement de tout le néceſſaire par leurs parens & amis, & par ceux même, que l'on envoioit pour les prendre. Et il n'étoit pas poſſible de remédier à ce déſordre, à moins que de vouloir anéantir toute céte Milice. Ce qui certes eût été contre le ſervice de la Maiſon d'Autriche, ou plutôt de toute la Chretienté.

Rabata avoit du déplaiſir de ne pouvoir contenter le Vénitien, quelque peine, qu'il prît, & ſur tout il ſe chagrinoit de la fuite de cinq Dalmatins, grans-ſcélérats, leſquels le Général deſiroit le plus d'avoir. Car il craignoit, que l'on ne doutât de ſa bonne foi. Et il fut ſur le point de faire pendre deux Capitaines, à la négligence, ou malice deſquels on attribuoit leur évaſion. Ce qu'il auroit éxécuté, ſi leurs parens ne lui euſſent promis de lui amener vif ou mort quelqu'un de ceux, qui ſe tenoient dans la Montagne, ainſi qu'il ariva auſſi-tôt. Car le frére de l'un de ces Capitaines étant alé avec quelques autres à la Chaſſe des Voleurs, il en prit un fameux, & tout juſte un des cinq, que le Général demandoit, lequel fut transféré demi-mort d'un coup de mouſquet dans la tête à Segna, où il fut auſſi-tôt pendu, & ſa tête envoiée au Général, à qui les quatre autres furent livrés vifs peu de tems aprés, pour lui faire voir, que l'on agiſſoit tout de bon.

Tout cela s'entendoit avec grand plaiſir à Veniſe, & pluſieurs Sénateurs en parloient au Secrétaire *Roſſi*, qui y réſidoit pour l'Empereur, avec loüange du Commiſſaire, & remerciement à ſes

Maitres, qui enfin avoient pris une réſolution ſérieuſe de chatier les Voleurs. *Rabata*, en étant informé par le *Roſſi*, diſoit par plainte à *Barbaro*, que tous les Vénitiens témoignoient d'être contens de ſon procédé, excepté lui ſeul, & le prioit de conſidérer, combien importoit la défenſe de ces Confins, & même à ſa République. Qu'il n'étoit pas à propos d'anéantir toute céte Milice, qui pouroit bien prendre quelque dangereuſe réſolution, ſi, on achevoit de la pouſſer à bout. Le peuple même de Segna, jugeant, que la rigueur de *Rabata* croiſſoit par les ſolicitations du Secrétaire, ou du moins qu'il empêchoit l'adouciſſement, que l'on avoit eſpéré, réſolut de l'apaiſer par une députation publique, dont il fit Chef ſon Evêque même. Ce Prélat, acompagné des plus anciens de la Ville, entra dans le logis du Secrétaire, les autres reſtant dehors. Ils prièrent ce Miniſtre, avec beaucoup d'humilité & de ſoupirs, de ſe contenter du ſang répandu, & de la punition de tant d'autres envoiés aux Galéres, & d'intercéder pour un pardon général, lui rafraichiſſant la mémoire des ſervices, que les Uſcoques même avoient rendus à la République, dans les guerres paſ-

ſées, [a] & prométant, qu'en d'autres ocaſions ils ſacrifieroient leurs vies pour la même cauſe, qu'on les leur conſerveroit alors. Puis ils lui preſentérent deux tapis fins, qui certes n'avoient été ni faits, ni achetés à Segna. Le Secrétaire répondit en peu de paroles, qu'étant ſimple Miniſtre, il ne pouvoit pas outrepaſſer ſa Commiſſion; que néanmoins il feroit pour eux tout ce qu'il pouroit. Quant au preſent, cela lui parut un demi-afront, & l'Evêque ne fut pas loüé d'en avoir été l'inſtrument. Mais il s'excuſoit ſur l'Uſage du païs, où l'Inférieur n'a point d'accés auprés du Supérieur, ſans lui faire quelque don. Qui eſt une coutume de Barbares, à laquelle on ne manque preſque jamais chés les Turcs, mais que les Uſcoques avoient peut être apriſe ailleurs. [b]

Depuis ce tems, le Vénitien commença de procéder avec un peu plus de douceur, d'autant plus qu'il eut ordre

[a] Je trouve dans l'*Hiſtoire* d'André Moroſin, que la République leur permit, en l'année 1537. de faire des courſes en Mer contre les Turcs: Encore dit-il, que céte Milice étoit déja odieuſe aux Vénitiens. *Dalmatiæ Præfectis demandatum, ut Vſcochis, aliàs inviſa genti, liberè excurrendi maria, ac prædas agendi, facultatem permitterent. Lib.* 4. Ce ſervice a couté bien cher à la République. Car aprés que ces gens eurent pris goût à la Piraterie, il ne fut plus poſſible de la leur interdire.

[b] Chés les Miniſtres de l'Archidue, où il faloit toujours aler les mains pleines.

d'en uſer ainſi, le Sénat de Veniſe étant tres-content de la conduite de *Rabata*, & craignant, qu'à force de trop ſubtiliſer, on ne courût riſque de tout rompre. *c* Outre que la franchiſe de ce Seigneur méritoit bien le retour d'une ſincérité pareille. D'un autre côté les Uſcoques le ſuplioient de les tirer de peine, & de leur déclarer, s'il en deſtinoit encore d'autres à la mort, ou s'ils avoient tous à périr, de vivre dans une telle angoiſſe étant pis que la mort même. Ces inſtances, & les gémiſſemens continuels des femmes excitérent la compaſſion du Commiſſaire, qui voiant l'ardeur du Vénitien ſe ralentir, fit enfin proclamer vingt des plus coupables, pour laiſſer aux autres l'eſpérance du pardon, aſſignant à ces vingt un terme fort court, aprés lequel ils tomberoient dans la peine du Ban Capital, avec promeſſe de grace & d'argent à ceux, qui aporteroient la tête de leur Compagnon.

Et pour empêcher les Pirateries par un reméde éficace & durable, il délibéra de ne laiſſer pas plus de 100 hommes de toute céte Milice à Segna, avec cent Mouſquetaires Alemans; d'envoier tout

a Les Italiens diſent, *chi troppo l'aſſottiglia la ſcavezza*: & qu'il vaut mieux plier que rompre. *E meglio piegar, che ſcavezzare.*

le reſte en d'autres Places ſituées dans les Terres ; & même de faire ſortir de la Ville tous ceux d'entre la Bourgeoiſie, qui voudroient continuer de vivre de pillage. Pour cet éfet, il fit un rôle * tres-éxact de tous les Habitans, avec l'intervention, non ſeulement de l'Evêque & de l'Archidiacre, mais encore des autres bons connoiſſeurs de la Ville, chargeant leur Conſcience de lui donner une information certaine & réelle de chaque tête. C'eſt pourquoi, il y apella auſſi le Capitaine *Barbo*, qui véritablement connoiſſoit mieux que perſonne les faits & les inclinations d'un chacun. Mais celui-ci s'opoſa d'abord à ce deſſein, proteſtant, qu'il ſe garderoit bien de reſter dans la Place avec un ſi petit nombre de défenſeurs, & aléguant divers inconvéniens, qui en pouvoient ariver. Par où l'on voioit, qu'en couvrant ſon intérêt particulier du voile du ſervice public, il ne manqueroit pas de traverſer de tout ſon pouvoir céte réſolution, où conſiſtoit néanmoins, au jugement des gens ſages, toute l'eſpérance de voir la fin de tant de miſéres. Mais auſſi l'on ne préta pas l'oreille aux perſuaſions contraires de ce Capitaine. Et comme il auroit pû, par ſa préſence, exciter quel-

* Ou, dénombrement.

que ſédition parmi la Milice, que l'on entendoit déja murmurer, ſe figurant qu'on ne la diviſoit, que pour la détruire toute à coup ſûr, *Rabata* lui fit entendre, qu'il feroit tres-bien de ſe retirer, & que l'on ne manqueroit pas de gens, qui vouluſſent défendre la Place, & ſervir Sa Majeſté Impériale. Ainſi, le Capitaine ſortit de Segna, publiant, qu'il étoit obligé d'aler à la Cour, pour de certains procés qu'il avoit. Et le tranſport des Uſcoques ſe fit ſans peine, eux-mêmes l'aiant demandé par grace, aprés qu'on leur eut montré, qu'en bonne juſtice ils méritoient tous la mort; mais que par clémence on les métoit en lieu, où ils pouroient recouvrer leur réputation, & obtenir des graces & des récompenſes, en ſervant de ſi bons Princes. Joint qu'ils ne pouroient jamais manquer d'ocaſions de butiner dans le païs du Turc. [a] Qu'au reſte, bien loin de les envoier par force, on leur laiſſoit à tous la liberté de s'établir hors du païs.

Il y en eut quelque 200. qui acceptérent volontairement leur demeure dans Ottoſaz, Brigne, Prezar & Borlogh, Chateaux du Territoire de Segna, voiſins du Turc, & commodes, par leur ſituation, pour faire des courſes ſur ce

[a] La Ligue & la Corbavie.

Ennemi, & pour défendre le Païs, ſur tout aprés qu'avec un peu d'induſtrie & de dépenſe ils auroient été mieux fortifiés. Ceux donc, qui devoient partir, ſe rendirent un matin dans l'Egliſe, où aprés avoir oüi la Meſſe, l'Evêque les bénit avec leurs Enſeignes & leurs Armes, en préſence de *Rabata*. Cérémonie, qui ne fut pas aprouvée de tout le monde, des Voleurs publics, excommuniés & maudits par les Bulles Apoſtoliques, ne paroiſſant guére dignes de telles bénédictions. *Rabata* leur avança leurs gages, & leur donna des vivres pour quelques mois, & leur défendit, ſous peine de la vie, de retourner jamais à Segna. Il ſembloit, que l'on eût mis la derniére main au Traité, par cet éloignement des Uſcoques, & que l'on n'eût plus de Pirateries à craindre, puiſque les Maitres du Métier étoient alés preſque tous demeurer en Terre-Ferme. Ce qui en éfet rétabliſſoit la bonne amitié & le bon voiſinage, entre la Maiſon d'Autriche & la République de Veniſe. Mais avec tout cela il ſe ſuſcitoit encore des dificultés de part & d'autre ſur la réparation des dommages faits au Public & aux Particuliers. Mais chacun venant à s'apercevoir, que ce ſeroit une Mer, dont on ne trouveroit jamais le fond, l'on aima mieux

garder le ſilence. *Rabata* demandoit ſeulement, que les Forts de *Gliuba* & de S. Marc, conſtruits par Donat, fuſſent démantelés, pour rendre le Commerce plus libre, puiſque l'on avoit déja réglé, qu'il ne paſſeroit plus de Vaiſſeaux de courſe ; mais Paſqualigue répondoit, que cela ſe devoit traiter dans le Sénat, où il ſavoit bien, qu'il ne ſeroit pas facilement réſolu de détruire ces Forts, à cauſe du beſoin, que l'on en pouroit avoir en d'autres ocaſions : mais que de ſon côté il métroit ſi bon ordre, que toutes les Barques non armées ſe laiſſeroient paſſer, ſans les reconnoitre, ni s'informer, d'où elles viendroient, où elles iroient, ni ce qu'elles porteroient. Ce qui ſufiſoit pour la liberté de la Navigation & du Commerce entre les Sujets de l'un & de l'autre Prince, entre leſquels il y avoit lieu d'eſpérer de voir à l'avenir une meilleure intelligence, puiſque l'Acommodement plaiſoit aux Séréniſſimes Archiducs, autant qu'aux Vénitiens. Une bonne preuve de cela eſt, qu'auſſitôt que les premiers en eurent l'avis, ils confirmérent l'autorité au Commiſſaire, & lui donnérent encore le Capitanat de Segna, quoi que probablement le *Barbo*, qui en étoit dépoüillé, eût repreſenté les choſes ſelon ſa propre paſſion, afin qu'il

qu'il pût encore plus commodement perfectionner l'ouvrage, & nétoier entiérement leur Maiſon de l'infamie de ces déteſtables voleries. Et cela montre bien l'erreur de ceux, qui oſoient acuſer des Princes ſi pieux, ſi juſtes & ſi bons, d'avoir conſenti à de ſi horribles méchancetés, qui doivent s'imputer bien plutôt à la malice des Miniſtres hérétiques, qui, comme ils n'avoient pas la crainte de Dieu, ni ne ſe ſoucioient pas de l'honneur de leurs Maitres, ni du leur propre, leur perſuadoient par leurs artifices, qu'il étoit impoſſible de remédier à ces deſordres, & les leur dépeignoient comme des tranſgreſſions ordinaires & néceſſaires dans les Confins.

Mais comme ces Miniſtres ſe trouvérent confondus dans leur malice, & privés de leurs injuſtes profits, auſſi en conçurent-ils plus d'envie & de haine contre *Rabata**, qu'ils voioient à leur honte, comblé d'honneurs & de récompenſes de toutes parts. Car les Vénitiens, ſelon leur reconnoiſſance ordinaire, lui avoient fait preſent d'une groſſe Chaine de la valeur de cinq ou ſix mille Ducats, laquelle néanmoins il ne voulut point accepter, ſans en avertir ſes Maitres, ofrant de l'emploier au ſervice public,

* En l'année 1600.

ainſi qu'il avoit fait déja de plus grandes ſommes de ſon propre argent, lorſque ſes Princes, qui avoient beſoin de tout le leur pour la guerre contre le Turc, manquoient d'envoier les proviſions de la Garniſon. Outre cela, il ſe faiſoit à Veniſe une Barque de plaiſir & de voiage, pour la lui donner toute garnie, le Sénat jugeant, que cela lui ſeroit tres-commode dans ſon Gouvernement de Segna, pour ſe promener dans ces Canaux, & courir par les Iſles voiſines. Ces faveurs, bien que legéres, & inégales aux mérites d'un ſi bon Cavalier, ſervirent de matiére à ſes envieux, pour le déchirer, & le métre mal avec ſes Princes. Car le *Barbo* trouvant à la Cour de Gretz pluſieurs Miniſtres irrités, particuliérement les Hérétiques, vrais inſtrumens du Diable, pour troubler le repos public, commença d'acuſer *Rabata*, aſſurant, que les Vénitiens l'aiant corrompu, il n'avoit eu d'autre objet, que de les ſatisfaire, au préjudice de l'Empereur, de la Couronne de Hongrie & de la Maiſon d'Autriche. Qu'à la ſeule priére des Vénitiens il avoit fait perdre des hommes de valeur & de ſervice, & leur en avoit livré d'autres, contre la coûtume générale des Princes, métant le reſte au deſeſpoir, & dans la

néceſſité d'aler ſervir les Turcs. D'où il étoit manifeſtement à craindre, que tous ces Confins ne tombaſſent entre leurs mains, par le moien de gens, qui connoiſſoient ſi bien le Païs & les Places. Voilà dequoi l'on rempliſſoit les oreilles de l'Archiduc Ferdinand, à la vérité Prince, qui avoit de tres-droites intentions, & grand imitateur des vertus de Charles, ſon Pére, & de l'Empereur Ferdinand, ſon Aieul, dont il portoit le nom; mais d'un age, où il ne pouvoit pas encore être inſtruit des fourberies de Cour, ni des intérets des mauvais Miniſtres, quoi qu'il fût déja tres-ennemi des Hérétiques. L'eſprit de ce Prince ſe laiſſoit circonvenir à ces artifices, mais encore plus aux perſuaſions de l'Archiducheſſe, ſa Mére, qui étoit plus fortement preſſée par ceux, qui ſavoient, qu'elle étoit mécontente de *Rabata*, pour avoir voulu empêcher le Mariage de la Fille du Duc de Baviére, ſa Niéce, avec l'Archiduc, en ſemant à Veniſe, à ce que l'on diſoit, que cete Princeſſe avoit la lépre. Ce qui ſe trouva faux. De ſorte qu'aprés ce mariage *Rabata* eut beſoin d'emploier bien des interceſſeurs pour ſe purger de céte acuſation. Car ſes envieux ſûrent ſi bien envenimer céte cicatrice, à force d'y métre les ongles,

qu'ils animérent la Mére & le Fils contre lui, ſans autre fondement, que les raports malins de *Barbo*.

Le Commiſſaire étoit à Trieſte pour les afaires de Segna, lorſque ſes amis l'avertirent des mauvais ofices qu'on lui rendoit, & du danger qu'il couroit. Craignant donc, que ces calomnies n'empêchaſſent l'afermiſſement de la paix, il prit d'abord la réſolution d'aler ſans delai à Gretz, ſe fiant ſur ſa Conſcience & ſur ſon intégrité. Il rencontra en chemin le *Barbo*, qui étoit bien mieux acompagné que lui, mais, comme il avoit le courage grand, il ne laiſſa pas de lui reprocher ſes impoſtures. A quoi l'autre, qui ſentoit ſa mauvaiſe conſcience, ne put répondre, que par de vaines excuſes, & des ſoumiſſions, ne cherchant qu'à ſe tirer d'embaras au plus vîte. *Rabata*, étant arivé à Gretz, ſentit bientôt les éfets des ſiniſtres impreſſions. Car il lui fut commandé de s'en retourner inceſſamment à ſon Gouvernement, avec de rudes réprimandes d'en être parti ſans permiſſion. Mais il fit tant par ſes détours, que bien que le Prince lui eût refuſé l'audience, & ſe fût montré pluſieurs fois plein de mécontentement, néanmoins il voulut bien enfin l'écouter avec cete bonté naturelle à ſon

Sang, comme fit auſſi l'Archiducheſſe, ſa
» Mére. Il leur remontra, que ce n'étoit
» pas choſe nouvelle pour lui, que d'ê-
» tre perſécuté par les Hérétiques, qui
» le haïſſoient principalement pour les
» ſervices, qu'il avoit rendus dans ſon
» Gouvernement de la Carniole, où il
» avoit couru grand riſque de la vie, à
» cauſe de la forte-perſécution qu'il leur
» faiſoit, conformément aux pieuſes in-
» tentions de leurs Alteſſes, & à ſon pro-
» pre zéle. Que comme Dieu l'avoit
» préſervé, il eſpéroit, que ſa bonté le
» feroit encore dans l'ocaſion préſente,
» qu'il ſe voioit ſur le bord du plus dan-
» gereux précipice, où jamais ſon hon-
» neur pût échoüer. Puis il leur fit voir
» par un détail de ſes actions, combien
» il avoit eſſuié de peines d'eſprit & de
» riſques, outre les dépenſes faites de ſa
» propre bourſe, pour terminer l'Afaire
» de Segna. Que ſa fin n'avoit nulle-
» ment été de gratifier les Vénitiens, à
» qui il ne tenoit, ni ne vouloit tenir
» par aucun intérêt; mais purement &
» uniquement de ſervir leurs Alteſſes,
» aiant trouvé néceſſaire de purger enfin
» la Maiſon d'Autriche de la calomnie,
» dont tout le monde la chargeoit depuis
» tant d'années, de ſoufrir volontaire-
» ment, dans ſes Etats, des Voleurs & des

» Aſſaſſins publics. Que bien loin d'a-
» voir fait mourir des innocens, au con-
» traire, il ſe reconnoiſſoit coupable d'a-
» voir conſervé la vie à des hommes di-
» gnes de mille morts. Il conjura leurs
» Alteſſes de ſe ſouvenir des gémiſſemens
» de leurs pauvres Sujets d'Iſtrie & de
» Croatie, qui étoient mis à feu & à ſang
» pour les crimes d'une petite bande de
» Voleurs, & qui par deſeſpoir avoient
» été ſur le point de vaciller dans la Foi;
» d'autant plus que les Vénitiens avoient
» déja pris le train, non pas de déclarer
» une guerre ouverte, de peur de s'ati-
» rer les reproches d'avoir pris les armes
» contre des Princes Chretiens, pendant
» qu'ils étoient ocupés contre les Turcs:
» mais de vanger, à meſure comble, tous
» les outrages ou dommages faits à leurs
» Sujets, ſur ceux de la Maiſon d'Autri-
» che. De ſorte que de fomenter les ra-
» pines, c'étoit dépeupler & détruire les
» propres Terres de leurs Alteſſes, & for-
» cer leurs Vaſſaux à prendre un autre
» parti. Qu'elles l'entendoient de la ſor-
» te, quand elles lui avoient confié cète
» Afaire, & qu'ainſi, pour l'avoir me-
» née, comme il avoit fait, il croioit
» même en mériter récompénſe. Qu'il
» ne faloit pas préter l'oreille aux Hé-
» rétiques, qui voiant procéder contre

» eux avec de ſi fortes réſolutions, que
» l'embaras d'une guerre avec le Turc
» ne ſufiſoit pas, pour empêcher le Prin-
» ce de les vouloir exterminer, vou-
» droient le voir encore embarqué dans
» une autre avec la République de Veni-
» ſe, afin qu'il fût contraint d'abandon-
» ner ſon entrepriſe contre eux. Que l'on
» connoiſſoit bien aſſés par toute l'Eu-
» rope la malice enragée des Sectaires,
» qui, pour ſe maintenir dans leurs fauſ-
» ſes opinions, ne ſe ſoucioient pas mê-
» me de trahir leur Prince & leur Pa-
» trie. Que la perte de Javarin, puis de
» Caniſe, venoit peutêtre de là. Que
» leurs Alteſſes devoient être perſuadées,
» qu'il faloit, ou refréner les Uſcoques
» par les moiens déja emploiés, ou laiſ-
» ſer déſoler toutes les Places Maritimes,
» & les Frontiéres, les Vénitiens étant
» réſolus de vanger par là les ofenſes des
» Uſcoques; ou enfin entrer dans une
» guerre ouverte avec eux. Ce qui ne
» pouvoit jamais tourner à l'avantage
» de leurs Alteſſes, ſur tout dans la con-
» jonćture préſente, que les Afaires avec
» le Turc étoient pires que jamais. Que
» les Vénitiens avoient juſtifié leur Cauſe
» auprés du Pape, & des autres Princes
» Chretiens, qui trouvoient tous fort
» étrange, qu'on voulût fomenter chés

» ſoi des Corſaires publics & infames,
» aux dépens des Voiſins. Qu'en ce cas
» il n'y auroit plus de fondement à fai-
» re ſur les ſecours du Roi d'Eſpagne,
» qui, outre qu'il étoit ocupé en tant
» d'autres endroits, & que l'envoi d'une
» Armée en ces quartiers-là ſoufroit plu-
» ſieurs dificultés, croiroit bleſſer ſa pié-
» té & ſa juſtice, s'il favoriſoit une telle
» Cauſe. Têmoin le traitement fait à
» *Don Innigo de Mendoze*, rapellé de
» Veniſe, pour avoir menacé la Républi-
» que d'une guerre. Que quant à la peur,
» que les Hérétiques faiſoient malicieu-
» ſement du danger de perdre Segna,
» leurs Alteſſes pouvoient s'aſſurer, que
» la Place ſeroit mieux gardée par un pe-
» tit nombre de gens paiſibles & fidéles,
» que par un plus grand de Voleurs,
» puis qu'outre qu'ils ne faiſoient qu'ir-
» riter inceſſamment les ennemis, il leur
» arivoit tres-ſouvent de s'abſenter plu-
» ſieurs jours de la Ville, pour courir à
» la proie. De ſorte qu'il n'y reſtoit
» plus, que leurs femmes, & d'autres gens
» inutiles. Que les Vénitiens auroient
» eu mille ocaſions de la ſurprendre,
» s'ils en euſſent eu l'envie : mais qu'ils
» aimoient bien mieux laiſſer aux autres
» la dépenſe & la peine de défendre ces
» Frontiéres, leſquelles ils ſeroient tou-

jours

jours prets de ſecourir, du moins ſous « main, pour leur propre intérêt, tant « que l'on vivroit en paix avec eux. Si « bien que les Turcs ne pouvant venir « par terre à Segna, ni y mener de l'Ar- « tillerie : & d'ailleurs les Vénitiens « n'aiant garde de les en laiſſer aprocher « par Mer, il n'en faloit pas davanta- « ge, pour aſſurer la Place, à moins que « les Uſcoques, à force de piller, « n'obligeaſſent les Vénitiens de con- « courir à ſa deſtruction avec les Turcs, « qui leur en avoient déja fait pluſieurs « fois la propoſition : ou que ces Voleurs « ne livraſſent eux-mêmes la Place au « Grand-Seigneur, dont ils étoient la « pluſpart nés ſujets ; outre pluſieurs, « qui avoient encore leurs péres & mé- « res, leurs fréres & ſœurs, & d'autres « parens ſous ſes mains. Que le danger « étoit là, & non point dans les vaines « imaginations des Hérétiques. Il ajoûta « que pour mieux aſſurer ces confins, « & même pour les étendre aux dépens « des Turcs, rien ne pouvoit être plus « utile, que la diſtribution qu'il avoit « faite de céte Milice dans les Châteaux « d'Ottoſaz, Brigne, Prezar & Bor- « logh, qui métoient à couvert un long « eſpace de terre fertile, avec quoi ces « gens pouroient vivre de leur travail, «

"ſans avoir beſoin de continuer leurs "rapines. Concluant qu'il donneroit "auſſi les moiens de métre ces quatre "lieux en état de ſûreté, ſans incommo-"der les finances de l'Empereur, ni de "leurs A'teſſes.

Ces raiſons déduites avec beaucoup d'éloquence & de force, furent écoutées avec une grande atention, & l'Archiduc & ſa Mére s'aperçurent auſſitôt, qu'on vouloit ruiner auprés d'eux un Miniſtre plein de prudence & de fidelité. Ils le rétablirent donc dans leurs bonnes graces, & pour en donner des marques, à la barbe de ſes envieux, ils le choiſirent, pour aler recevoir, ſur les Confins, Jean-François Aldobrandin, Neveu du Pape, lequel devoit débarquer ces jours-là aux Ports de Trieſte & de Fiumé avec 10000. Fantaſſins Italiens, ſoudoiés de S. S. & Dom Jean de Médicis, qui en amenoit 2000. entretenus par le Grand-Duc, ſon frére, leſquelles troupes devoient être conduites à *Zagabria*, lieu deſtiné pour la revüe générale, & de là menées par eau au Siége de Caniſe, où elles arrivérent hureuſement. Rabata s'aquita de céte commiſſion à la ſatisfaction entiére de ſes Princes, & des Généraux Italiens. Aprés quoi, il n'eut point de repos, qu'il ne

fût de retour à Segna, pour achever une Afaire, où il ne trouvoit plus de dificulté, puiſque ſes Maitres avoient aprouvé toutes ſes actions, & toutes ſes réſolutions. Et ſon autorité ſembloit être acrüe à un point, qu'il en dût être bien-tôt éxalté aux plus hautes Charges, le Généralat de Croatie ſe deſtinant déja pour lui.

Mais aprés ſon départ, la malice diabolique des Hérétiques ſe rafina encore plus à le perdre, en forgeant de nouvelles calomnies, qui, ſi elles n'étoient pas écoutées par les Princes, du moins n'en étoient pas repouſſées avec la fermeté, que ſembloit mériter la fidélité d'un tel Cavalier. Les choſes alérent ſi loin, que le bruit couroit déja dans les Cours d'Autriche, que l'on procéderoit contre lui, particuliérement, pour lui demander compte de la mort du Comte de *Poſſidaria*, où s'il téreſſoient quelques-uns des principaux, mais peut-être à leur deshonneur, en montrant de la partialité pour un Aſſaſſin public, indigne d'être ſorti d'une ſi noble race. Il y avoit auſſi des gens, qui ſemoient aux oreilles des Uſcoques, qui ſejournoient dans ces Cours pour leurs afaires, que *Rubata* étoit diſgracié, pour avoir répandu cruellement le ſang de tant de vaillans ſoldats,

pour complaire à autrui. Ces discours, qui se raportoient dans Segna, faisoient diminuer l'obéïssance dûe à ce Seigneur, qui, se trouvant court d'argent, avoit été forcé de se priver de ces garnisons, qui jusqu'alors l'avoient rendu redoutable aux Uscoques.

Il ariva en ce tems, qu'il lui fut commandé d'envoier au Camp de Canise le plus grand nombre de gens qu'il pouroit. A céte ocasion, il résolut de se défaire des plus inquiets, & des plus âpres au butin, pour en mieux policer Segna. Il ramassa encore tous les Bannis, & les joignant avec les autres, leur donna pour Chef un certain *Giurissa*, de Laboureur devenu Laron, & celébre par ses forces & par son audace, lequel aiant enlevé une fille de famille dans les Isles de Zara, se l'étoit faite sa femme contre les Loix Divines & Humaines. Les Vénitiens demandoient instamment, qu'on leur livrât ce Voleur, ou vif, ou mort, mais à cause du grand credit que lui donnoit sa bestialité, que l'on apelloit bravoure, tant auprés des Princes, que parmi la Milice, *Rabata* n'osa métre la main sur lui, de peur de causer un plus grand tumulte. Il crut, ou que cet homme, comme tres-hardi, se feroit tuer dans ce Siége; ou que s'il y aquéroit des honneurs militaires, il au-

roit honte aprés cela de ſoüiller ſa réputation par des larcins infames. *Giuriſſa* partit donc tres-content, & de ſon emploi, & de l'argent, que le Commiſſaire lui avoit compté. Et c'étoit l'opinion commune, qu'avec des gens ſi déterminés, & ſi propres à toutes les fatigues de la Guerre, il ne manqueroit pas de ſe ſignaler. Mais quand il fut à Carliſtot, les envieux de *Rabata* lui dirent, qu'il étoit envoié à la mort, comme un autre Urie,[a] par un homme, qui n'étoit pas encore ſaoul du ſang des Uſcoques ; que les Archiducs ne vouloient pas laiſſer impunie la mort injuſte de tant de braves hommes, & qu'ainſi quelque afront, ou deſobéïſſance, qu'ils fiſſent au Commiſſaire, cela ne déplairoit point aux Princes.

Giuriſſa & tous ſes gens, piqués d'un ſi vif éguillon, s'en retournérent ſans autre façon à Segna, où ils ſemérent ces diſcours dans leurs Aſſemblées ſecrétes. *Rabata* diſſimula cet outrage, en atendant une meilleure ocaſion. Et peu de tems aprés, il lui en vint une, qu'il ſit enfermer *Giuriſſa* au fond d'une Tour, avec une ſi ferme réſolution de le punir, comme il méritoit, que bien loin de ſe laiſſer aler aux inſtances, ni aux menaces de ces Scélérats, qui demandoient ſa

a Mari de Bethſabée, que David fit tuer au Siége de Rabba 2. Reg. 11.

fameux Voleurs. Ce qu'il éxigea par point-d'honneur, plûtôt que par aucune eſpérance d'en voir jamais l'éfet. Mais la délivrance de *Giuriſſa* n'arrêta pas la rage des autres, qui aprés avoir tué quelques-uns des Alemans, qui leur réſiſtoient, abatirent, avec impétuoſité, trois rangs de portes, pénétrérent juſqu'à la derniére Chambre de *Rabata*, & le trouvant avec un Florentin de ſes parens, venu du Camp de Caniſe, pour le viſiter, le jetérent par terre avec deux mouſquetades, *a* aprés que lui leur eût déja tiré un coup de piſtolet, & pris ſon épée, pour faire la défenſe, que le tems & la néceſſité lui permétoient. Enſuite ces barbares Aſſaſſins luy coupérent la tête, & aprés mille outrages la mirent en lieu public, pour ſervir de ſpectacle. Puis étant ſortis du Chaſteau, ils aſſemblérent le peuple, & contraignirent tous les aſſiſtans de jurer, qu'ils vouloient avoir part dans ce Fait, quelque bien ou mal qu'il en pût arriver. *b*

Le matin, le Corps fut porté dans l'E-

a Tant eſt vrai ce que dit Tacite, qu'il eſt également dangereux d'accorder & de refuſer à des Mutins ce qu'ils demandent. *periculoſa ſeveritas, flagitioſa largitio: ſeu nihil militi, ſeu omnia concederentur, in anceps Reſpublica.* Ann 1.

b Comme ſi la mutinerie des autres eût pû expier la leur. *Velut abſolverentur aliorum ſeditione.* Iac Hiſt. 3.

gliſe, où l'on dit, que les femmes, aprés diverſes maledictions, léchérent le ſang qui en dégoutoit, pour ne paroître pas moins impitoiables que leurs maris. Telle fut la fin de ce bon & brave Cavalier. Auſſi tôt que la nouvelle en fut en Dalmatie & en Italie, les gens d'entendement commencérent à craindre pis. On doutoit fort, que les Uſcoques, venant à déſeſpérer du pardon d'un crime ſi énorme, ne livraſſent la Place aux Turcs, d'autant plus qu'il couroit un bruit, qu'ils s'étoient encore emparez d'Herbai. Mais comme ce bruit ſe trouva faux, & qu'aprés avoir rendu compte de leur Fait à l'Empereur (lequel ils juſtifioient par diverſes calomnies contre le Mort) ils vivoient en paix, avec une certaine police établie par eux-mêmes, en attendant un Capitaine: le monde mit ſon atention à voir, comment la Maiſon d'Autriche ſoufriroit, on vangeroit un ſi grand crime, commis contre un ſi grand Miniſtre. Mais quand on en vit diférer la punition, l'on diſcourut diverſement du ſecret de ces Princes. Quelques-uns croioient, qu'ils avoient du moins cõſenti à la mort de *Rabata*, ſi peut-être ils n'en avoient pas donné l'ordre. D'autres jugeoient, que le châtiment ſe diféroit, pour ſurprendre les coupables plus à l'aiſe. Il

y en avoit auſſi, qui diſoient, que s'agiſſant d'un crime populaire, où chacun étoit impliqué de façon, ou d'autre, il étoit plus ſûr de le diſſimuler, que de le vanger, avec riſque de dépeupler Segna, ou même de quelque choſe de pis. Ce qui donna plus de priſe aux ſoupçons & aux diſcours, fut de voir donner le Capitanat à Daniel Francol de Trieſte, ennemi déclaré de *Rabata*, & celui même qui avoit détourné *Giuriſſa* d'aler au Siége de Caniſe. Joint que Francol entra ſans armes dans Segna, y fut reçu ſans aucune contradiction, & ne feignit point d'admétre *Giuriſſa* à ſa table, ni de ſe promener avec lui par la Place.

Quoi qu'il en ſoit, il y a lieu de s'étonner, qu'un crime ſi atroce ſoit reſté impuni juſques ici. Mais quiconque connoît la juſtice & la clémence naturelle de la Maiſon d'Autriche, ne croira jamais, que, ni de ſon ordre, ni de ſon conſentement, l'on ait ôté la vie à un homme ſur des accuſations incertaines, principalement ſous l'Empire de Rodolfe, qui en des cas plus importans s'eſt montré tres-humain, comme il y a bien paru depuis peu d'années, en la perſonne de George Popel, Baron de Boheme, qui étant acuſé, & peut-être convaincu de Leze-Majeſté,

en fut quite pour perdre les bonnes graces du Prince, & une partie de ſes biens. Et tout récemment Rodolfe, aiant découvert dans Vvolfang Romf, ſon Majordome, & Paul Traveſtin, Maréchal de ſa Cour, tous deux ſes Conſeillers ſecrets, d horribles excés, qui le deshonoroient, s'eſt contenté de les chaſſer, leur laiſſant même emporter des treſors immenſes, amaſſés, Dieu ſait comment. Mais ceux qui ſavent combien les Commiſſaires Impériaux ont mis de tems & d'aſſiduités à faire le procés du Comte d'Hardeck *a* & de Paradaiſer, l'un deſquels avoit livré Javarin, *b* & l'autre Caniſe aux Turcs, *c* ne ſe perſuaderont jamais, que l'Empereur, ni l'Archiduc, euſſent voulu, pour quoi que ce fût, ôter la vie à *Rabata*, ſans entendre auparavant ſes défenſes. Ainſi, leur réputation reſte fort bleſſée par ſa mort, jamais Prince de leur Maiſon n'aiant reçu un pareil afront. Car quant aux deux Miniſtres Autrichiens, qui furent autrefois maſſacrés, l'un à Suitz, l'autre à Underval, *d* (d'où la République de Suiſſe ti-

a Ferdinand, Comte d'Hardeck, Veſtre-de Camp Général des Armées Impériales

b en 1594.

c en 1600. décapité en 1601.

d Sous l'Empereur Féderic. III.

re ſon origine) il eſt certain qu'ils furent tués par des Particuliers, [e] qu'ils avoient ofenſés, & que la vangeance de leur mort fut empêchée par le ſoulevement de tout le Païs, lequel fit penſer à autre choſe. Mais ici il faut croire, que la punition des Aſſaſſins de *Rabata* eſt retardée, ou par quelque miſtére caché dans le cœur de ces Princes, ou par la malice de quelques Miniſtres, qui leur donnent à entendre ce qui n'eſt pas, ſans ſe ſoucier du mauvais exemple, ni de la réputation de leurs Maitres, pourvu que leur rage ſoit aſſouvie.

Dés que le pauvre Rabata fut mort, les Uſcoques, qui étoient diſtribués dans les Chateaux d'Ottoſaz, Prezar, Brigne & Borlogh, n'aiant plus d'obſtacle, retournérent à leur infame nid, & peu de tems aprés firent ſavoir au Général Paſqualigue, qu'ils vouloient garder les Acords, & qu'ils ne feroient aucune courſe par Mer. Mais il ne ſe fia pas tant à leurs promeſſes, qu'à ſes propres ſoins: & pour voir, où pouroit tomber la furie des Uſcoques, aprés avoir aſſaſſiné *Rabata*, il commença de ſoliciter moins ardemment ſon retour à Veniſe, regardant

[e] Le premier fut tué par un Païſan, & l'autre par les habitans du lieu.

encore plus au ſervice public, où il avoit déja emploié tant d'années, qu'à ſes commodités particuliéres. Pour cet éfet, il mit les Galéres & les barques armées ſur tous les paſſages, ſans empêcher pourtant le cours des vivres à Segna, pour ne pas déſeſpérer davantage ces gens. Mais voiant durant quelques mois, que perſonne ne branloit; que les Princes étoient obéïs dans Segna, & continuoient dans la réſolution d'obſerver l'Acord, & d'empêcher les rapines, il s'en retourna avec la permiſſion du Sénat à Veniſe, glorieux d'avoir mis, par ſon autorité, & par ſa prudence, la derniére main à une Afaire ſi épineuſe. Et tout le monde vit alors, qu'il ne tenoit qu'à la Maiſon d'Autriche, de réprimer ces Voleurs, bien que de mauvais Miniſtres lui euſſent fait croire ſi long-tems le contraire. De ſorte qu'il n'y avoit plus d'aparence que ces Princes duſſent jamais conſentir à une telle infamie, d'autant plus que les Vénitiens avoient apris la maniére de faire paier chérement aux autres le dommage fait à leurs Sujets.

Cependant, d'habiles gens croient que les Uſcoques reſtant à Segna ſans autre entretien, il ſera preſque impoſſible, qu'ils ſubſiſtent, ſans endommager les Voiſins,

ſur tout leurs gages étant petits & malpaiés, & partie même d'entr'eux n'en aiant point. C'eſt pourquoi l'on avoit prudemment jugé que l'unique reméde étoit de les transférer en des lieux éloignés de la Mer, comme ſont ceux que j'ai nommés, leſquels ſont commodes, pour courir ſur les Turcs, & capables d'être cultivés. On dit même qu'il s'y trouve quelques Mines de fer, où pouroient travailler & gagner la vie de leurs familles, ceux qui préféreroient un juſte & honnête moien de vivre au maudit métier de Voleurs, & au gibet, où ils vont tous mourir tôt ou tard

Or comme j'ai parlé d'un expédient, que *Rabata* propoſa à l'Archiduc, de fortifier quelques Lieux de la frontiére, ſans charger les Finances de l'Archiduc, il ſera bon de dire encore, quels en étoient les fondemens, avant que de finir céte Hiſtoire.

Il eſt donc à ſavoir, que l'Evêque de Segna, perſonage doüé d'une ſcience profonde, prudent & expert dans les choſes du Païs, propoſa d'afermer aux Vénitiens quelques Bois proche de Segna, abondans en pins, propres pour faire des Mâts & des Antennes à toute ſorte de Vaiſſeaux; & en Faux, qui

fins. Mais l'Evêque de Segna, qui fut apellé, pour ce ſujet, à la Cour de l'Empereur, avec ordre d'y aporter un Plan fidéle de tout le Païs, leva ce doute par la force de ſes raiſons. De ſorte que les Impériaux commencérent de prétendre une plus groſſe ſomme, & demandérent 300000 écus d'avance, ſans avoir peut-être la penſée d'en rien emploier à la fortification de ces Confins, & ſans conſidérer, que bien que ces bois puiſſent être de quelque commodité aux Vénitiens, ils n'en ont pas néanmoins un trop grand beſoin, puis qu'ils ont des Foreſts, qui leur en fourniſſent aſſez pour leurs Armées Navales, ordinaires & extraordinaires. Il eſt bien vrai, que le tranſport des rames, qui ſe coupent principalement dans les bois d'*Alpago* & de *Cancerio* eſt onéreux à leurs Sujets, à qui ils voudroient bien épargner céte courvée, mais auſſi la matiére eſt inépuiſable, tant pour les rames, que pour tous les autres beſoins de leur Flote. Cependant, il eſt vrai-ſemblable, que pour la ſeule conſidération de la fortification des Chateaux, les Vénitiens, ſans parler des Bois de Segna, n'auroient pas refuſé une ſomme médiocre, étant de leur interêt, que ces Confins ſoient en état de réſiſter aux Barbares, qui penſeroient ve-

nir par cet endroit infeſter l'Italie, comme ils ont fait autrefois.

Mais le plus grand avantage que l'on prétendoit tirer de cet Acord, étoit, d'occuper les gens du païs à la coupe & au chariage de ces Bois, par où ils ſe ſeroient acoûtumés à vivre de leur travail, ſans qu'ils euſſent eu le prétexte de la faim & de la néceſſité, pour faire des courſes, dautant que ces Bois leur euſſent fourni perpétuellement de quoi, non ſeulement les nourrir, mais encore les enrichir. Car outre qu'avec les Bois propres pour les Vaiſſeaux, il s'en ſeroit coupé une infinité d'autres pour les Bâtimens, la commodité de porter des traveſons & des planches par Mer à Veniſe, ou ſur les rivages de la Romagne & de la Marche, où cela eſt fort cher, auroit établi un tres-riche commerce: au lieu qu'aujourd'hui ces Bois ſont inutiles, & les gens ſans travail, céte Afaire s'étant rompuë, pour les raiſons que j'ai marquées, & les Uſcoques étant retournés à leur vieille taniére de Segna. Et ſelon qu'en jugeoient des gens prudens, c'étoit de ces deux Points, que dépendoit la ſûreté de l'Acord, & le repos de ces peuples.

Ainſi, il eſt fort à craindre que leurs maux ne ſe renouvellent bien-tôt, (quoi qu'

que la Maiſon d'Autriche en ait le reméde en main ;) avec encore plus de dommage pour la Chretienté. Car quand même les Uſcoques s'abſtiendroient toujours de toucher aux Vaiſſeaux, aux Sujets, & aux Terres des Vénitiens, néanmoins les ſorties continuelles qu'ils font vers *Obruazzo*, où finit le Canal de la Morlaque, feront enfin ouvrir les yeux aux Turcs, pour former une entrepriſe peu dificile à exécuter, qui portera enſuite un notable préjudice à la Maiſon d'Autriche & aux autres. Je ne m'en expliquerai pas davantage ici. *Rabata* comprenoit bien ce que je veux dire ici, & pour ce ſujet il avoit réſolu d'empêcher, que, dans la navigation de ce Canal, les Barques armées n'alaſſent plus loin que de *Segna* à *Scriſſa* ; de peur que l'avidité d'enlever quelques animaux, ou quelques Eſclaves, ne vinſt à ſe paier une fois avec bien des larmes, & par la perte d'une infinité d'Ames. Mais plaiſe à Dieu, que cela n'arive point, & que les Princes Chretiens connoiſſent, & préviennent à tems les dangers, afin que d'autres, que moi, n'aient pas lieu d'écrire une Hiſtoire plus tragique & plus lamentable. Car celle-ci finit avec des eſpérances fort incertaines d'un long repos. Mais je prie Dieu de le rendre durable par ſa ſainte grace,

par le mérite & l'interceſſion de tous les Saints triomphans dans le Ciel, dans la Fête deſquels je mets fin à céte Narration en l'année 1602.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DES USCOQUES.

Par *Frà Paolo Sarpio.*

CE n'eſt pas ſans raiſon, que le Révérendiſſime Archevêque de Zara a fini ſon Hiſtoire en doutant, ſi le reméde, aporté à l'inſolence des Uſcoques, pouroit être de durée. Car ces Voleurs, aprés la mort de *Rabata* étant tous retournés à Segna, il n'y avoit point d'aparence d'eſpérer, que des hõmes ſans induſtrie, acoûtumés à vivre de rapines, ſur tout

quand la paie leur manquoit, puſſent être contenus dans le devoir. D'ailleurs, le Général Paſqualigue aiant fait connoitre, que l'excuſe de l'impoſſibilité prétenduë, ſous prétexte, que c'étoit une race indomtable & incorrigible, n'étoit qu'un manteau pour couvrir la réſolution priſe de les laiſſer faire, il ſembloit, que les Miniſtres d'Autriche voiant leur ſecret découvert, duſſent, pour l'honneur de leurs Princes, emploier la rigueur de la Juſtice, à l'éxemple de *Rabata*, pour maintenir la tranquillité qu'il avoit rétablie. Mais les choſes arivées depuis ont montré, que comme dans la nouveauté des Conventions, le point-d'honneur, & l'obligation de les obſerver, ont eu la force de conſerver en partie le repos : auſſi, céte chaleur n'a guére mis à ſe ralentir, les reſnes du Gouvernement n'aiant pas été pris en main, ni de bonne ſorte, ni par amour de la juſtice. De ſorte que la vieille habitude des Uſcoques au Mal leur inſpira le courage de tenter tout de nouveau la patience des Voiſins par de petites rapines, puis, à l'inſtigation de leurs Protecteurs, la hardieſſe leur revint d'en faire de plus grandes. Le mal croiſſant donc toûjours, & bien plus qu'il n'avoit fait par le paſſé, arriva enfin, dans le cours de dix années,

à tel comble qu'il fut beſoin, non ſeulement d'y obvier par les moiens déja mis en uſage, mais d'en emploier d'autres plus éficaces, tant qu'à la fin ces dificultés furent aſſoupies par un autre Acord.

Les événemens de céte dixaine d'années furent en quelque choſe ſemblables aux précédens, mais accompagnés d'accidens, ſi ſinguliers, que perſonne ne ſera fâché d'en être briévement informé. Car bien qu'ils ſoient arivés dans un Païs miſérable, & par de petites gens, néanmoins, la matiére, toute baſſe qu'elle eſt, eſt auſſi féconde en bonnes inſtructions, que pas une autre fort ſublime. C'eſt pourquoi je me mêle de continuer l'Hiſtoire de l'Archevêque par une rélation particuliére des accidens arrivés dans l'eſpace de dix années, ſans m'écarter d'un pas de l'Hiſtoire, ni donner une interpretation ſiniſtre à quoi que ce ſoit, qui en puiſſe avoir une bonne. Et je m'aſſure qu'un chacun verra par la lecture de céte Narration, que dans les agitations Civiles, auſſi bien que dans les maladies naturelles, les remédes lénitifs, quoi qu'ils ſemblent ſoulager pour le préſent, aigriſſent le mal, & le rendent aprés plus violent: & que d'ailleurs, quand le mal eſt guéri avec l'uſage des remédes propres,

il faut ſe défier long-tems d'une rechute, & gouverner le corps, tant le Civil, que le Naturel, non pas comme ceux qui ſont ſains, mais avec le régime des malades. Et ſur tout il paroitra viſiblement, que le bon ordre ne peut jamais être mis dans une afaire embroüillée, ſi l'on en donne le ſoin à celui, qui trouve ſon compte au deſordre.

Pour bien acheminer ma Narration, j'ai beſoin de raporter enſemble les ſix articles paſſés entre *Rabata* & Paſqualigue, leſquels l'Archevêque a raportés ſéparément, afin que l'on voie, comment ils ont été obſervés, ou tranſgreſſés, & d'où ſont venuës les queréles, qui s'en ſont enſuivies. Ces Articles portent,

Que les Uſcoques ne pouront naviger, que dans le Canal de la Morlaque entre *Segna* & *Scriſſa*, dite autrement Carlobag.

Qu'ils ne pouront aprocher des Iſles de la République, ni débarquer ſur ſes Terres.

Qu'il ſera libre aux autres Sujets Autrichiens de naviger par tout avec des vaiſſeaux déſarmés, & que le Commerce ſera ouvert, comme auparavant.

Qu'ils ne ſeroient point viſités en paſſant devant le Fort S. Marc, planté ſur

le Détroit, qui eſt entre l'Iſle de *Veglia* & le territoire de *Bucari*.

Que les Sujets de la République, bannis de ſon Etat, ou fugitifs de ſes galéres, ne ſeroient point reçus à Segna, ni dans tous les autres lieux de céte Côte.

Que les Uſcoques bannis par le paſſé, pour ofenſes faites à la République, pourront être châtiés en quelque tems qu'elle les trouve dans ſon Etat, ou ſur Mer, ou ſur Terre.

En conformité de ces Articles, il ſe fit à Segna des proclamations publiques par l'autorité de l'Empereur & de l'Archiduc, & *Rabata* avertit tous les Habitans, que ceux d'entre eux, qui par le paſſé étoient alés en courſe, ſe gardaſſent bien de retourner en mer, parce que ce ſeroit à leurs riſques, & non point ſous la protection du Prince.

Aprés la mort de *Rabata*, Paſqualigue eut grand ſujet de croire, que l'on continüeroit d'obſerver l'Acord. Car la ville de Segna lui écrivit auſſi-tôt, qu'elle ne prétendoit point ſe dégager de ce que *Rabata* avoit promis & ordonné. Et dés que Francol y fut entré, il lui donna les mêmes aſſurances, & par létres, & par gens envoiés exprés. Mais peu de tems aprés *Giuriſſa Caiduch*, ſouvent nommé par l'Archevêque, s'étant

droit ſa Soldateſque en ſi bonne diſcipline, que perſonne n'auroit ſujet de s'en plaindre. Il commença de faire ſon information, pour l'envoier à la Cour de l'Empereur, & il recouvra 3000. ſequins de ceux de la Frégate, parce qu'ils étoient entre les mains des Principaux. Quant aux autres choſes, comme par le paſſé, l'Information n'avoit jamais fait d'autre éfet, que de donner le tems aux Voleurs de détourner leur butin, & d'en faire part à ceux qui pouvoient les protéger, pour n'être pas obligés de reſtituer le reſte : Céte fois-ci elle rendit le recouvrement impoſſible. Le Baron défendit les Courſes aux Uſcoques, & durant ſix mois, qu'il fut à Segna, tout ſe paſſa fort paiſiblement. Il en partit à l'improviſte, pour aler en Eſpagne, au ſujet de la mort d'un frére, laiſſant les afaires toutes embroüillées : & jamais on ne ſût ce que les 3000. ſequins retrouvez devinrent. Ceux, à qui ils apartenoient, n'en purent rien retirer, quoi qu'ils fiſſent de continuelles inſtances pour cela à Segna & à Gretz, & fuſſent apuiés des ofices des Miniſtres de la République. Car ſe laſſant de la dépenſe, qu'ils faiſoient à pourſuivre, ils abandonnérent leur droit. C'a été de tout tems un ſecret de ceux, qui ont commandé aux

Uſcoques, d'éluder les ſolicitations des Miniſtres de Veniſe, & les inſtances des Particuliers, en laſſant ceux ci par des remiſes ſans fin, & en repaiſſant les autres de l'eſpérance d'une entiére reſtitution, & de voir punir les coupables, juſqu'à ce qu'un autre vol arivant, puis encore un autre, & toûjours de même, l'entretien des nouveaux faſſe métre les vieux en ſilence, puis en oubli. Et l'on peut dire généralement, qu'ils ont toujours couvert, & fait oublier chaque volerie par une autre plus nouvelle.

Les Uſcoques, devenus libres par le départ de ce Baron, lâchérent la bride à leur inſolence. Ils ſe mirent en tête une entrepriſe, qu'ils entreprirent d'éxécuter toutes les années ſuivantes. Il part tous les ans de Veniſe une Galére, qu'ils apellent *della Mercantia*, qui va querir en Dalmatie toutes les Marchandiſes, qui ſont portées à céte Echelle. Les Uſcoques ſongeant, que s'ils pouvoient une fois la prendre, il leur en reviendroit un riche butin, & un grand avantage à leurs Gouverneurs, ſi ce commerce venoit à ſe rompre. L'on ne s'imagineroit jamais toutes les ruſes, dont ils s'aviſoient, pour atraper céte Galére, ſoit en alant, ou en revenant, mais ils ne purent jamais venir à bout de leur deſſein,

dautant qu'elle étoit toûjours acompagnée d'autres Galéres, ou de Barques armées. Mais bien qu'ils manquaſſent leur coup, ils ne laiſſoient pas de réüſſir d'un autre côté, quoique ce fût avec moins de profit. Car pendant qu'on veilloit à la ſûreté de la Galére, quelque endroit de la Mer reſtoit ſans garde, & par conſéquent expoſé à leurs courſes. Ils s'aviſérent encore d'une étrange ſorte de violence. Lors qu'il y avoit quelque fille nubile, de bonne famille dans les Iſles, ou autres Lieux Maritimes de la Dalmatie, ils aloient de nuit, ou dans quelque autre tems plus commode, l'enlever de vive force dans ſa Maiſon, pour la marier à quelqu'un d'entr'eux. Puis ils faiſoient un Acord avec les Parens, & comme le mal étoit ſans reméde, les faiſoient réſoudre à les reconnoitre pour leurs Parens, & à s'entendre avec eux. Mais comme il s'en rencontroit peu, qui ſe laiſſaſſent perſuader, à cauſe de la rigueur, dont la Juſtice uſoit envers ceux, que l'on découvroit avoir commerce avec ces gens, ils ne ceſſoient point de moleſter ceux, qui leur réſiſtoient, qu'ils ne les euſſent réduits à la derniére miſére, ſous pretexte qu'on leur retenoit la dot de leurs femmes.

Le Général Jean-Baptiſte *Contarin* réprimoit leur inſolence, autant qu'il étoit poſſible à un homme, qui de peur de déplaire aux Princes voiſins, ne vouloit pas ſe ſervir du moien propre d'aler juſque dans leur nid, mais ſeulement défendre ce qui apartenoit à ſa République. Choſe bien dificile, y aiant à garder une Riviére de 300. Milles, avec tant d'Iſles & d'Ecüeils, contre des Gens agiles, hardis & entrepenans, qui feignant d'aler d'un coté, paſſoient de l'autre, & ſe ſauvoient avec une viteſſe extrême.

En l'année 1606. une Frégate de *Cataro*, qui portoit des Létres du Prince, & 6000. Ducats des Deniers publics, avec environ 4000. autres, & diverſes marchanſes de prix, qui apartenoient à des Particuliers, ſe trouvant au Port de *Veſtria*, prés de *Rovigno* en Iſtrie, trois Barques de ces Scélérats l'aſſaillirent, & la pillérent, & qui pis eſt, emportérent juſqu'aux Létres du Sénat. De là ils alérent en d'autres Ports de Veniſe, où

a André Morosin au livre 15 de ſon Hiſt. dit qu'au commencement de l'année 1595. les Uſcoques prirent une Frégate qui aloit de Cataro à Veniſe, avec des Dépêches pour la République, & 20000. écus, qui apartenoient à des Marchands. Nani au liv. . de ſon Hiſt. à l'année 1613. dit qu'ils prirent une Frégate, où il y avoit de Dépêches & de l'argent pour le Senat. Mais peut-être que ces trois ſont que le même, raporté diféremment par Morosin. Frà. Paolo & Nani.

ils pillérent d'autres Navires, avec encore plus de barbarie, ôtant la chemiſe & les ſonliers aux Paſſagers, & aux Mariniers. Et les Chefs aiant pris pour eux une groſſe part du butin, en partagérent le reſte en 150. parts, qui étoit le nombre de leurs gens. Contarin, qui juſques-là s'étoit contenté de ſe défendre, & d'empécher les entrepriſes, reconnoiſſant l'impoſſibilité de venir à bout d'eux par céte voie, & conſidérant la perte de céte Frégate, & ce qui le touchoit bien plus, l'afront fait à ſa République, en interceptant ſes Dépêches, jugea néceſſaire de fermer le paſſage à *Fiume*, *Buccari* & *Segna*, & d'en empêcher la ſortie & l'entrée à toute ſorte de Vaiſſeaux, pour contraindre ces Habitans d'abandonner les Uſcoques, ou de les contenir de façon ou d'autre dans le devoir. De les pourſuivre en mer, ce n'eſt pas aſſez, pour les réprimer. Car comme ils ſe retirent, ſoit pour atendre l'ocaſion ou pour partager leur butin, dans la Montagne de la Morlaque, lieu tres-fort & tres-commode, à cauſe de la quantité des Ports & des Valées, & de la proximité des Eminences, d'où ils découvrent de loin, ils ſont à couvert de la pluſpart des dangers. Auſſi les Vénitiens, inſtruits par l'expérience, tien-

nent pour maxime, qu'il ſert de peu de les pourſuivre, ou de leur empêcher la ſortie, mais que le vrai remède eſt de faire, qu'ils n'aient point de retraite, en chatiant les lieux, qui les recevoient par la rupture du Commerce. Pour cet éfet, le Général publia un Ban ſévére, portant défenſes à tous les Sujets de Veniſe, d'avoir aucune communication avec ces Terres, non pas même d'en aprocher. Et pour joindre la force au commandement, il augmenta le nombre des Barques armées, en ſoudoiant quantité d'Albanois; aſſembla les autres Galéres, & fit une ſi puiſſante Armée, que les Archiducaux eurent peur, qu'il ne voulût s'emparer de leurs Fortereſſes, quoi qu'il n'en eût pas la penſée.

Cète crainte fit, que Jean-Jacques de *Leo*, Vice-Capitaine de Segna (car *Francol* étoit abſent) écrivit des Létres d'excuſes à *Contarin*, au nom de la Ville, & au ſien propre, témoignant du déplaiſir de ce qui avoit été fait malgré lui & la Ville, par quelques Scélérats, & ofrant d'en faire ſatisfaction. Et le Baron de *Khiſli* vint en diligence à Segna, pour remédier au mal. D'abord il fit arrêter quatre des plus coupables; & s'apliqua à recouvrer, à force de menaces, le plus qu'il put de butin, faiſant ſavoir au Général Véni-

tien, qu'il avoit déja retiré une bonne partie des Deniers & des Marchandiſes, & qu'il tâcheroit de r'avoir le reſte. Qu'il puniroit les coupables, & rendroit les Deniers-publics à quiconque ſeroit envoié pour les recevoir, & les autres aux Particuliers, qui lui juſtifieroient leurs demandes. Des 4. Priſonniers, il en fit pendre les deux plus coupables, un Albanois, & un Ségnan. Il reſtitua au Sécrétaire de *Contarin*, envoié exprés à Segna, 7500. ducats, & ce qu'il avoit déja recouvré des Marchandiſes, prométant qu'il feroit trouver le reſte, qui, quant à l'argent, n'aloit pas à 3000. ducats. Mais il reſtoit encore beaucoup de bonnes marchandiſes. Il fit donc ſavoir aux 150 qui s'étoient retirés, qu'il leur pardonneroit, s'ils reſtituoient chacun toute la part, qui leur étoit échüe, ſans quoi ils ne devoient point eſperer de grace. Il fit publier un Ban rigoureux contre ſix des plus coupables, qui s'étoient ſauvés, & mit leur tête à prix. Quant aux autres, il fit ſurſeoir la procédure contre eux, pourvu qu'ils reſtituaſſent.

Cela fait, le Baron demanda, par droit de retour, la délivrance des Barques arrêtées, la révocation des Bans publiés, & le rétabliſſement du Commerce. Le Général, bien qu'il crût qu'il

ſeroit, non pas dificile, mais impoſſible de recouvrer ce qui reſtoit, quand il auroit une fois acordé ces demandes, crut néanmoins devoir ſe contenter de la promeſſe. Il répondit donc, que le Baron ſeroit ſatisfait, auſſi-tôt qu'il lui auroit remis deux Bannis Vénitiens, qui avoient été de l'entrepriſe de *Rovigno*. A quoi il inſiſtoit d'autant plus, que l'on avoit contrevenu à un des Articles acordés avec *Rabata*, en leur donnant retraite. Le Baron ne pouvoit entendre parler de cela. Il diſoit, que de rendre ces deux hommes, ce ſeroit une action de *Sbirre*; qu'il tenoit cet Article nul; & qu'en cela *Rabata* ne s'étoit pas comporté en Cavalier. Le Général redoublant ſes inſtances, & le Baron ſes excuſes, les Bourgeois, qui aſpiroient au rétabliſſement du Commerce, le priérent fortement, de ne pas faire pâtir tant de gens pour l'amour de deux Scélérats. Les Habitans de *Buccari* & de *Fiume* aiant eû avis de la choſe, envoiérent les Principaux d'entre eux, pour joindre leurs priéres avec celles des autres. Le Baron prit le parti de faire lui-même la Juſtice, pour ſe delivrer des inſtances du Général. Ainſi donc, un matin qu'il atendoit le Sécrétaire Vénitien, il fit pendre les deux Bannis, avant qu'il arivât. Le Général fut fâché d'être

dieſſe téméraire aſſaillérent le Château d'Albone en forme de juſte guerre, & qui étant repouſſés, tournérent vers *Fianona*, la prirent & la ſacagérent, puis y plantérent l'Etendard Impérial, & exigérent du peuple le ſerment de fidelité. *a*

Le Capitaine de Segna ni ſes Maîtres n'aiant rien dit de la punition faite de ces Corſaires, Paſqualigue jugea qu'ils étoient ſortis de Segna, ſans la participation du Capitaine, & contre les intentions de l'Archiduc, d'autant plus que le Nonce de Gretz ſolicita le Nonce de Veniſe de demander en grace ceux qui étoient condannés aux Galéres. Car comme il crut que cela venoit des Miniſtres de l'Archiduc, pouſſés de leur ancienne afection pour les Uſcoques, il prit auſſi leur ſilence pour une marque, qu'ils vouloient obſerver les conventions : & que ſi l'Acord ne duroit pas toûjours, du moins il dureroit long-tems. Mais il arriva tout le contraire de ſon atente. Car aprés ſon départ la rigueur de la garde s'étant ralentie, & le nombre des Galéres & des Barques aiant été diminué, comme ſuperflu, tant que le Concordat ſeroit obſervé, les Vſcoques voiant que la paie qu'on leur avoit promiſe, ne venoit

a En 1599.

point, prirent cela pour une permiſſion tacite de chercher ailleurs de quoi vivre. De ſorte que s'imaginant d'être comme en liberté, & le Capitaine qui ne pouvoit pas les contenir dans le devoir, ſans les paier, connivant à leur mauvaiſe inclination, à cauſe du beſoin qui les preſſoit, ils fabriquérent dix grandes barques avec éperons & poupe, & retournérent à leurs rapines ordinaires. D'abord il ne coururent que ſur les Turcs, ſans faire aucun mal ſur Mer, ni dans le Territoire Vénitien, ſi ce n'eſt qu'en y paſſant par fois ils violoient la Juriſdiction de la République. Ce qui empêchoit le commerce de ſes Sujets avec les Morlaques Sujets du Turc. Et quoi que leurs deſſeins fuſſent ſouvent rompus par le peu de Galéres & de Barques armées, qui reſtoient pour la garde: néanmoins ils avoient trouvé un ſubtil moien de ſe ſauver avec leurs barques, en faiſant à chacune un trou, qu'ils tenoient étoupé avec une groſſe broche de tonneau. De ſorte que dés qu'ils apercevoient des Galéres (car les petites barques ſont toujours les premiéres à les découvrir, à cauſe de leur hauteur & de leur grandeur) ils ſe jetoient à terre, couloient à fond leurs barques en les débouchant, puis ſe ſauvoient dans les bois. Et

quand le danger étoit passé, ils savoient bien retrouver ces barques. Donat, qui fut en ce tems renvoié Général en Dalmatie pour divers besoins, voiant répulluler les maux passés, fit entendre au Capitaine de Segna, que comme il acordoit de tres-bonne grace la liberté du passage aux Vaisseaux Marchands, aussi ne soufriroit-il pas que les Uscoques passassent armés, ainsi qu'ils sembloient vouloir faire depuis quelque tems, d'autant moins que l'Empereur & l'Archiduc savoient qu'il y avoit sujet de ne le pas permétre, & que pour cela on étoit convenu de contenir céte race dans le devoir. Francol répondit qu'il entendoit que les Conventions fussent observées, mais que l'on ne pouvoit pas avoir l'œil à tout. Que si quelques-uns à son insû, s'étoient émancipés de mal faire, il se rendroit desormais encore plus éxact à les tenir en bride. Ce fut ainsi que le cours du mal fut arrêté pour lors.

Mais un accident nouveau leur donna moien de mal faire plus à l'aise. Car en ce tems les Habitans de l'Isle d'Agoste, a Sujets de la République de Raguse, se

a C'est une tres-petite Isle, ou plûtôt un Ecüeil, comme dit André Morosin, qui n'a pas plus de mille habitans, mais à des Ports tres-commodes, sur tout un qu'ils appellent Marz.ra.

ſoûlevérent hautement,[a] ſous prétexte que l'on violoit leurs priviléges par de nouveaux Réglemens. Le Général Vénitien, qui voioit, combien il étoit dangereux, que le trouble fût dans une Iſle proche de ſon Gouvernement, ſituée au cœur de l'Etat de Veniſe, & fournie de tres-bons Ports, envoia les Galéres deſtinées à la garde contre les Uſcoques, & toutes les barques armées dans les Ports les plus voiſins de céte Iſle, afin que ſi le deſordre y croiſſoit, il n'en cauſât point à ſa République. Il n'eſt pas beſoin de dire rien de plus de la ſuite ni de l'iſſuë de céte Afaire, qui n'a point d'autre connéxité avec celle des Uſcoques, ſinon qu'alors ils coururent, comme des chevaux échapés, de degré en degré, à de plus grandes entrepriſes. Ils ſe mirent premiérement à piller les Caravanes des Morlaques, qui portoient des vivres & des Marchandiſes aux villes de la République. Pour être plus en commodité,

a En l'année 1602. Ils firent un ſecond ſoûlevement au commencement de 1603. & arborérent l'Etendard de S. Marc. Le Sénat y envoia Bernard Vénier, Gouverneur du Golfe avec ſes Galéres, non pas pour s'emparer de céte Iſle, dit Moroſin, mais pour empêcher de plus grands déſordres. *Bernardum Venerium non eò miſiſſe, quò Auguſtanos ſubigeret, atque Venetis ditionibus adjiceret, quid enim tantula acceſſione Reipub accreſſeret? ſedut motus comprimerer, ne parvis initiis graviora mala ſuborirentur.* Hiſt. Ven. lib. 16.

ils ſe retiroient avec leurs barques dans les Ports Vénitiens, qui leur étoient tout propres, pour aler de là butiner à *Narenta*, *Obroazzo*, & autres lieux du Turc. Ils s'aviſérent auſſi de courir ſur le Canal de *Cataro* (ce qu'ils n'avoient point encore fait) ſe ſervant même par force des barques des Sujets de Veniſe, pour charger les Eſclaves & les animaux pris dans le Païs Otoman. Ils s'arrêtoient dans les Iſles Vénitiennes pour partager leur proie, & rançonner les priſonniers, avec autant de hardieſſe, que s'ils euſſent fait le ſervice de la République, ou quelque choſe digne de loüange. Outre cela ils dévaliſoient les Juifs & les Turcs, qui aloient à Veniſe, & prenoient encore les perſonnes. Ils ne s'abſtenoient pas même d'endommager les Iſles de Pago & d'Arbe. Et pour ne laiſſer aucune des conventions ſans tranſgreſſion, ils s'aſſociérent les Bannis Dalmatins & les Fugitifs des Galéres. Par où leur nombre ſe multiplia beaucoup, & à proportion celui des ofenſes. Car les nouveaux Compagnons, ou par eſprit de vangeance, ou pour paroître auſſi Scélérats que les autres, les provoquoient ſans ceſſe à faire pis. Je ne raconterai point en détail les rapines & les violences qu'ils firent alors, tant parce que le

nombre en eſt trop grand, que pour ne pas ennuier le Lecteur par le récit de tant d'accidens ſemblables. *a* Ce que j'obſerverai encore dans la ſuite, à moins que je ne ſois contraint d'en toucher quelqu'un, à cauſe de quelque particularité ſinguliére. Et bien que je ſache que les Loix de l'Hiſtoire demanderoient, que j'omiſſe une partie des faits, que j'ai à raconter, & que ceux qui le ſont déja, fuſſent raportés plus ſuccintement, pour n'être pas ennuieux : Néanmoins, comme je n'écris pas pour la poſtérité, mais pour l'inſtruction de ceux, qui veulent préſentement en ſavoir le détail, & même pour d'autres raiſons, que pour le profit qui ſe tire de la lecture des Hiſtoires, je crois devoir ſortir des bornes de l'Hiſtorien, & faire plutôt l'ofice de celui, qui donne les inſtructions d'un procés, afin que l'on puiſſe donner une Sentence raiſonable.

André Gabriel, alors Provéditeur Général en Dalmatie, fut obligé par tant d'inſultes de renvoier une garde ſufiſante ſur ces Lieux, *b* pour ôter à ces Voleurs la commodité d'aſſaillir les barques en Mer, & les empêcher de débarquer en pas-un lieu de terre. Ce qui ne les fâ-

a *Obnia rerum ſimilitudine & ſatietate.* Tac. Ann 4.
b En 1604.

cha pas alors. Car cela leur ſervit de prétexte auprés de leurs Princes, en leur figurant qu'ils n'étoient pas les agreſſeurs, ſe plaignant d'être mal-traités à tort, pendant qu'ils aloient pour leurs afaires, ſans faire tort à d'autres qu'aux Turcs, & apellant défenſe neceſſaire, ou juſte vangeance, les courſes qu'ils faiſoient ſur les Sujets de la République par mer & par terre. L'on fût même par quelques-uns d'entre eux, qui tombérent entre les mains des Vénitiens, qu'ils deſiroient & recherchoient, non ſeulement d'être pourſuivis, mais encore d'être provoqués par quelques aſſauts, pour pouvoir, avec plus d'aparence & de raiſon, obtenir de leurs Princes la permiſſion de faire tout de leur pis. Où il ne faut pas oublier de dire, que quelques gens de la Poüille, voiant que le paſſage étoit libre, prirent la coutume d'aler à Segna, pour y acheter la proie des Uſcoques, & que ceux-ci leur vendoient des Morlaques Chretiens, pris dans le Païs Turc, aſſurant qu'ils n'étoient pas baptiſés. De ſorte qu'il s'en faiſoit un trafic public, comme ſi ç'euſſent été des Infidéles. Il n'eſt pas bien certain, ſi du commencement le Capitaine conſentoit expreſſément à ces déprédations. Mais depuis que Jean Vulatco,

fameux Chef des Uſcoques, & Pierre Roſantich, au retour d'une heureuſe courſe, lui eurent donné 1500. Tallers, & un cheval de prix tout équipé, il ſe fit ouvertement le Protecteur de la Piraterie. A toutes les ſorties génerales, qui ſe faiſoient, il envoioit avec eux un de ſes domeſtiques, au retour duquel il recevoit ſa part du butin. Et il paſſa ſi avant, qu'il ſe mit pour Chef dans leur Compagnie. Ce qui un jour lui réüſſit mal. Car aiant aſſemblé, non ſeulemeut les Uſcoques de Segna, mais encore tous ceux du Vinadol, & s'étant mis à courir dans la Lique, il ne fut pas ſeulement fruſtré de ſon atente, mais force lui fut de s'enfuir avec belle peur, dautant qu'il fut pouſuivi par un parti de Turcs, & que d'autres coururent à Segna, pour la prendre, étant avertis qu'elle étoit dégarnie. Auſſi eut-elle de la peine à ſe défendre.

L'Ambaſſadeur de Veniſe à l'Empereur, luy fit, en divers temps, des plaintes de tant d'inſolence & d'inſultes, & ce Prince & ſes Miniſtres lui en témoignérent toûjours grand déplaiſir, prométant d'y remédier. Mais la priſe d'une Frégate de *la Brazza*, au Port *Cigala*, fit demander plus ardemment le remede &

l'obſervation des Conventions faites avec *Rabata*, afin que les Miniſtres Vénitiens ne fuſſent pas contraints d'en venir à des extrémirés fâcheuſes. Il y avoit dans ce Vaiſſeau divers Marchands avec quelques ſacs de Sequins, outre ce qu'ils portoien encore ſur eux. Les Chretiens furent mal-traités, mais les Juifs & les Turcs furent faits priſonniers.

A force d'inſtances, l'Empereur écrivit létres ſur létres à Gretz, ordonnant que les Uſcoques fuſſent tenus dans le devoir, & les Conventions obſervées: & que l'on dreſſât un Mémoire de toutes les priſes. Pour cet éfet, *Gui*, Baron de *Khiſli*, Général de Croatie, fut envoié à Segna, avec charge d'informer contre les coupables, de travailler au recouvrement du butin, & de donner avis de tout à la Cour Impériale, dont il atendroit les ordres. Outre qu'il devoit s'aboucher avec le Général de Dalmatie, pour convenir avec lui de ce qui ſeroit raiſonable.

Ces inſtances furent auſſi cauſe, que l'on remit ſur pied l'Afaire des Bois, qui bien que, depuis la mort de *Rabata*, elle n'eût par été menée avec la même ardeur, reſtoit néanmoins encore en vie, par les ſoins des Miniſtres du Pape, qui tenoit, que c'étoit l'unique moien de vuider les diférens. Les Miniſtres d'Au-

& pour toûjours on métroit à Segna une Garniſon, qui ſeroit paiée au tems limité, & n'éxerceroit aucune piraterie. Que Sa Majeſté n'avoit pas beſoin de peu, & qu'il ne faloit pas y regarder de ſi prés, ne s'agiſſant pas d'emploier cet argent à ſon propre uſage, mais au ſervice de toute la Chretienté. Peut-être que l'on eût trouvé moien de s'acorder là-deſſus, ſi l'on n'eût pas rencontré un plus gros nœud ſur le fait de la Caution, les Miniſtres Autrichiens ne voulant nullement entendre à donner aucune Place en gage à la Republique; mais ofrant ſeulement certains Marchands Alemans, de quoi l'on ne ſe contentoit pas à Veniſe, céte Caution étant ſujéte à divers accidens. Les Impériaux diſoient, qu'ils ne pouvoient conſentir à conſigner aucun lieu par forme de depôt, dautant que les Vénitiens le demandoient en intention de ne le rendre jamais : que quand même cela ne ſeroit pas, l'Empereur ne pouvoit pas honnêtement paſſer cet Article, de peur que l'on ne crût dans le monde, que ce fût une vente couverte du nom de gage. Que la parole de l'Empereur valoit mieux qu'un gage en main. Ils montroient même tant de jalouſie, qu'ils demandoient à leur tour une Caution ſufiſante, que l'aquiſition,

que la République feroit alors par voïe d'achat, ne pouroit jamais lui donner aucun droit, Juriſdiction, ni prétention ſur les bois, ſur le fond, ni ſur le terrain. La défiance & la dureté des Impériaux, & la crainte que les Vénitiens eurent, qu'il n'en arivât à l'avenir de plus grands diférens, firent ceſſer la négotiation. Et quelques gens reſtérent perſuadés, que les Impériaux avoient formé le doute imaginaire, que la République ne prétendît avoir juriſdiction ſur les Montagnes, ou ſur les Arbres, parce qu'ils ne vouloient pas la voir hors d'embaras, croiant utile à la Maiſon d'Autriche, qu'il y eût toûjours une porte ouverte à la rupture, ou du moins à quelque broüillerie entre les Vénitiens & les Turcs; & en éfet, ne cherchant qu'à ſe délivrer eux-mêmes du danger qu'ils couroient, en coupant l'eau ſur la rive de leur voiſin. Il y en eut même, qui crûrent, que quelques principaux Miniſtres prirent à tâche de rompre ce Traité, par envie contre la Mémoire de *Rabata*, afin que l'on ne reconnût pas l'utilité d'un conſeil qu'il avoit donné. Ce qui néanmoins n'eſt pas fort vrai ſemblable, dautant que l'envie n'en veut point aux Morts. *a* Et comme le Pape Clément

a Paſcitur in vivis livor, poſt fata quieſcit.

mourut peu de tems aprés, céte négociation, dont il eſtoit le ſeul Promoteur, ne reſta plus en vie.

Cependant les Turcs, à force d'être tourmentés par les courſes frequentes des Uſcoques à *Narenta* & à *Caſtelnovo*, armérent des Caïques & des Frégates. Ce qui prenoit le chemin d'emplir le païs de Corſaires, & faiſoit de méchans éfets, avec l'apréhenſion que l'on avoit de voir encore pis. Car de quelque côté que tournât la victoire, les Sujets de Veniſe avoient également à craindre, & de l'inſolence du Vainqueur, & du déſeſpoir enragé du Vaincu. Et ſi les Turcs euſſent continué, ſans doute il en fût arivé grand mal, non ſeulement aux Terres d'Autriche, mais encore à la Poüille, & aux Riviéres de l'Etat Eccléſiaſtique. Mais la République arêta d'abord le mal, en montrant aux Miniſtres de Conſtantinople, qu'elle faiſoit toutes les diligences néceſſaires contre les Uſcoques, & fit tant par ſes inſtances, qu'aprés les dificultés que, rencontrent d'ordinaire ceux qui traitent avec la Porte, il fut ordonné aux Turcs de ces Confins de s'abſtenir d'aler armés par Mer. Ce qu'ils éxécutérent à grand peine, criant bien haut contre les Uſcoques, & demandant, que la Républi-

que fît un Fort ſur le Détroit de Novigrade, ou ſoufrît qu'ils le fiſſent eux-mêmes : l'un & l'autre de dangereuſe conſéquence. Enfin, tout s'acommoda, en leur prométant, que l'on métroit une ſi bonne garde à ce Détroit, que le paſſage en ſeroit éfectivement empêché.

A peine avoit-on remédié à cet inconvenient, qu'il en ſurvint un autre auſſi fâcheux. Les Turcs & les Uſcoques s'étant fait réciproquement diverſes bravades, ceux-ci par leurs voleries, & les autres par leur défenſe, les Uſcoques, réſolus de faire un beau coup, pour rompre les obſtacles de la Milice Vénitienne, s'aviſérent de ce ſtratagême. Ils firent courir un bruit, qu'ils s'étoient défiés les Narantains & eux à un Combat en Champ clos. Auſſitôt, le Général aſſembla la plus grande partie de ſon Armée en ce quartier-là pour l'empêcher. Et eux, au nombre de 600. ſous la conduite de *Giuriſſa*, tournérent à l'improviſte vers Zébénigue, entrérent dans ce Canal, & s'étant débarqués, à la reſerve d'environ 100. qui reſtérent pour garder leurs barques, ils aſſaillirent *Scardona*, ville des Turcs, où l'entrepriſe leur réüſſit ſans peine, n'y aiant aucune garde dans la Place. De ſorte qu'aprés avoir tué ceux,

qui voulurent réſiſter, ils la ſacagérent à leur aiſe; puis aiant fait un gros butin & 300. Eſclaves, ils mirent le feu aux Maiſons en pluſieurs endroits, & s'en retournérent, juſte au point du jour, au Canal, qu'ils paſſérent avec leurs barques & avec celles de Zébénigue, qu'ils coulérent à fond, aprés s'en être ſervis. Et ces barques étoient ſi chargées de butin, que n'y pouvant pas tenir tous, il falut qu'une partie s'en retournât par terre.

Les Turcs acuſérent les Habitans de *Zébénigue* d'être complices, envoiérent méme un Chiaoux à Conſtantinople, pour en faire des plaintes. Et l'on eut bien de la peine à faire connoitre que la négligence des gens de *Scardona* avoit été la principale cauſe de leur mal-heur, & que ceux de *Zébénigue* n'y avoient eu aucune part.

Les Uſcoques, & les Miniſtres Autrichiens, défendent ces ſortes d'actions, en diſant, que les Turcs étant les ennemis de la Religion Chrétienne, & de leurs Princes, on peut juſtement les ofenſer, & que perſonne n'a raiſon de l'empêcher. Et ſur ce principe, ils ſe plaignent des Vénitiens qui le font. Mais ceux-ci répondent, qu'il ne leur apartient pas d'examiner, ni de ſe plaindre,

défendit au Capitaine d'en laiſſer ſortir un ſeul, ni de permétre, qu'ils traitaſſent avec aucun Prince, ſans conſidérer, que l'année précédente il leur avoit promis la paie, & donné la permiſſion à ceux, qui ne s'en contenteroient pas, d'aler où ils voudroient. Ainſi, les Uſcoques, voiant le beſoin que l'on avoit d'eux, & inférant, que de les empêcher d'en aler ſervir un autre, & de ne les pas paier, c'étoit leur permétre par éfet de vivre de leur proie, quoi que cela leur fût défendu par paroles, ſe mirent à courir par Mer & par Terre, d'autant plus librement, qu'ils ne croioient pas, que cela dût déplaire à leur Maître.

Aprés cela il ariva une choſe, qui ſembloit devoir produire quelque notable changement dans *Segna*. C'eſt que dans la Diéte de Hongrie, où il ſe traitoit de métre un Roi en la place de Rodolfe, il fut conclu de réünir à la Couronne les Forteresſes & les Terres de ſa dépendance, données 45. ans auparavant par Maximilien II. à ſon fiére Charles, avec le titre de Gouverneur, ou Suprême Lieutenant-de-Roi, leſquelles comprenoient grande partie de la Croatie, & Segna avec toute la Côte de la Morlaque. En vertu de céte délibération ces Places furent redemandées à l'Archiduc par des Ambaſſadeurs

exprés, que les Etats du Roiaume lui envoierent à Gretz, lui disant, qu'il avoit éxercé céte Lieutenance, en vertu de l'autorité, que Rodolfe lui avoit donnée aprés la mort de Charles, son pére, que l'Empereur s'étant dépoüillé de céte Souveraineté *a* le pouvoir de Son Alteſſe ceſſoit. De ſorte qu'elle ne pouvoit plus retenir ces Places avec juſtice. L'Archiduc répondit, qu'ils penſaſſent premiérement à recouvrer ce que les Turcs avoient uſurpé à céte Couronne, & qu'alors il verroit, comment il pourroit conſentir à la reſtitution. Outre la Coûtume générale des Princes de ne pas céder facilement la poſſeſſion de leurs Terres à d'autres, *b* quelques Titres, qu'on leur puiſſe aléguer, il aportoit deux raiſons. L'une, que de la dépenſe qu'il y avoit faite, il en auroit acheté deux fois le Païs. L'autre, que la ſûreté de ſes Etats Patrimoniaux reſtoit entre les mains d'autrui. Et pour ce ſujet il demandoit le rembourſement des frais faits, & par ſon Pére, & par lui, ſur tout dans les Guerres paſſées; & que les Hongrois y tinſſent une Garniſon Alemande, paiée de leurs deniers. Mais ceux-ci perſiſtant

a Il s'en dépoüilla en 1608. en faveur de Matias ſon frére.

b La poſſeſſion actuelle fait un droit.

dans leur instance, & lui craignant, qu'ils n'en vinssent aux Armes, il résolut de fortifier auparavant ses propres Etats, en cas qu'il falût restituer ceux de Hongrie. Il envoia des Commissaires, pour voir, où l'on pourroit faire des Fortifications, & l'on pensa à *Fiume*, à *Tersatz*, & à *Dracevazzo*. Il remontra si bien à la Cour de Rome, que s'il rendoit la Croatie & Segna, la porte y seroit ouverte à l'Hérésie, dont ce Païs étoit pur & net, que céte Cour fit désister les Prélats Hongrois de leur instance. D'ailleurs, à force de solicitations auprés des autres Ordres du Roiaume, il ramena tellement les esprits, qu'enfin le Palatin *Torso*, leur donnant espérance, que l'Archiduc acorderoit la liberté de conscience à ses Sujets, fit, qu'ils se désistérent aussi de leur demande. Et quand elle auroit eu son éfet, l'on ne sauroit dire, s'il en seroit arivé pis, ou mieux: mais seulement, que tant que ce Païs a été sous les Rois de la Tige Hongroise, les voleries en ont été bannies, au lieu que peu d'années aprés, qu'il fut tombé entre les mains de Ferdinand d'Autriche, le métier de voler commença d'y être en usage, & depuis est toujours alé en augmentant.

Or les Uscoques interprétant la défense de partir pour une permission d'aler en course, comme j'ai dit, & se voiant

favoriſés ouvertement à Segna, & peut-être encore plus dans les Etats Patrimoniaux de l'Archiduc, fabriquérent à *San Vido di Fiume* trois barques, longues de cinquante pieds, la premiére pour *Giuriſſa*, la ſeconde pour *Vularco*, & la troiſiéme pour un autre Chef, nommé *Roſſich*, puis s'abandonnérent ſans nul égard, non ſeulement aux Courſes de Mer, mais encore à celles de Terre. De ſorte que les Sujets Vénitiens, affligés des pertes fréquentes qu'ils ſoufroient, & de la peur d'en faire encore de plus grandes, obligérent Marc-Antoine Vénier, qui avoit ſuccedé au Général *Zane*, de ſe plaindre au Capitaine, de ce que les propres Gouverneurs des Places, au lieu de réprimer l'audace des Uſcoques, la fomentoient, en leur permétant de conſtruire des Barques, & d'endommager les Voiſins, contre les promeſſes, & les ordres réïtérés de l'Empereur. Mais comme le Capitaine répondoit toûjours, que les Uſcoques ſortoient à ſon inſu, & malgré les défenſes du Prince, qu'il n'avoit pas la force de les en empêcher; mais qu'il atendoit cinq cens Alemans, pour les métre à la raiſon; avoüant qu'ils en faiſoient trop, & même pis que jamais: Le Général, bien perſuadé, que tout cela n'étoit qu'amuſement, recourut au remède ordinaire de fermer les avenuës de

Segna, & des autres Lieux Impériaux.

Mais il ariva un cas, qui contraignit l'Archiduc de remédier au mal. Car *Vulatco*, acompagné d'une groſſe troupe d'Uſcoques, aiant pris un petit Galion d'*Ancone*, qui portoit à *Raguſe* des étoſes de ſoie & de laine, pour la valeur de 15000. écus, leſquelles apartenoient la pluſpart à des Chrétiens: & aiant fait Priſonniers quatre Turcs & quatre Juifs, qui paſſoient ſur ce Vaiſſeau: la Cour de Gretz, ſur les grandes plaintes, que le Nonce du Pape en fit, dépêcha Eraſme *Diatriſtein*, & Félicien *Rogat*, pour réparer le mal. Ces Commiſſaires prirent l'information de tous les excés commis depuis quelques années par les Chefs des Uſcoques, puis alérent en rendre compte à Gretz, pour retourner aprés à Segna, avec les forces néceſſaires, pour éxécuter ce qu'ils jugeoient à propos, aiant ordonné au Capitaine de ne laiſſer ſortir pas-un Uſcoque de la Ville. Ils firent encore conduire toutes les Barques de courſe à *Fiume*, pour y être brûlées. On dit que ces Seigneurs aiant refuſé un preſent, que les Uſcoques leur faiſoient d'une partie de leur proie, à leur arivée, ces Voleurs en murmurérent, prenant ce refus pour une prétention d'un plus grand don. Car ils diſoient, que

cela étoit arivé par le paſſé, & qu'il avoit falu quelquefois donner tout leur butin.

Ces Commiſſaires ne furent pas plûtôt partis, que les Uſcoques excitérent une ſédition contre le Capitaine, qui apres avoir tenu les portes fermées durant trois jours, fut contraint de les ouvrir, craignant, ou feignant de craindre pour ſa vie. Etanc donc alés à *Fiume*, ils en enlevérent de vive force leurs Barques, qui étoient à terre, pour être brûlées; & en emmenérent pluſieurs autres des Dalmatins, qu'ils trouvérent dans ce Port. De là ils alérent en Iſtrie, où ils ravagérent le Territoire de Barbane, puis ſe tournérent vers les Iſles, où ils firent grand dégât, & enfin pénétrérent dans le Païs du Turc. Néanmoins, toutes leurs entrepriſes ne furent pas ſi heureuſes, qu'ils puſſent ſe vanter d'avoir plus gagné que perdu. Trois de leurs barques bien armées aiant fortuitement rencontré le Capitaine du Golfe, ils en furent pourſuivis ſi vivement, qu'il falut combatre. Beaucoup des leurs furent tués, les autres ſe ſauvérent à terre, abandonnant leurs Barques, qui furent brûlées, & quinze Vaiſſeaux, qu'ils tenoient aretés à *Prémontore*, furent délivrés. Les Albanois rencontrérent une autre de leurs Barques, & recouvrérent une

bonne proie, prise sur une Frégate des *Pastrovicchi*.

Le retour des Commissaires, fut différé presque un an, & durant leur absence les Uscoques couroient souvent en Mer, avec plusieurs Barques, jusqu'au nombre de 400. hommes. Le Capitaine, ou, quand il étoit dehors, le Vice-Capitaine, faisoit mine de s'y opposer. Mais il n'est pas facile de croire, qu'ils résistassent tout de bon à la sortie de ceux, qu'ils laissoient rentrer sans peine dans la ville. Car s'ils eussent tenu pour désobéïssans ceux qui sortoient, ils eussent bien pû les tenir dehors au retour, & vanger le mépris qu'ils faisoient des Ordres du Prince, & de leur autorité, sur leurs maisons, ou du moins aviser les Gardes Vénitiennes. Toutes les Courses, qu'ils firent en ce tems-là, ne leur valurent pas beaucoup, parce que la Flote de la République les talonnoit de prés, & il n'y eut rien de plus mémorable, que les trois avantures suivantes, l'une plaisante, & les deux autres éxemplaires.

La premiére est, qu'aiant pris un Vaisseau de *Lanciane*, chargé pour Venise, ils crurent avoir fait un grand butin, & alérent le partager prés de *Segna*. Mais n'y aiant trouvé que du miel, & force boëtes de Manne, qu'ils prirent pour une

confection, ils en mangérent une quantité horrible, autant par dépit d'être fruſtrés de leurs eſpérances, que par apetit. Leur Médecin croioit, qu'ils en auroient tous un Flux, mais ſon Art le trompa; pas-un n'en eut la moindre incommodité.

Mais quant aux deux autres accidens, l'un fut, que comme ils venoient de prendre une Frégate, ils furent ſurpris de trois Galéres Vénitiennes, & s'enfuirent vers *Buccari*, Terre du Comte de *Zrin*, d'où la Fortereſſe aiant tiré un coup, pour avertir les Galéres, elles avancérent ſans défiance, & les Uſcoques prenant la fuite, les Galéres mirent des Soldats à terre. Et pendant que ceux de la Fortereſſe gardoient leurs murailles, ſans ſe mêler du reſte, les Vénitiens aſſaillirent ces Voleurs, & en tuérent une partie. Les autres ſe ſauvérent en deſordre dans les Bois. Les Galéres emmenérent la Frégate & la Barque des Pirates avec le butin, qui ne valoit pas plus de 4000. ducats, & fut rendu aux gens à qui il apartenoit. Si la Ville de Segna & les autres Lieux, où les Uſcoques ſe retirent, avoient fait pour extirper le brigandage, ce que firent céte fois les *Buccarins*, le mal auroit ceſſé dés ſa naiſſance.

L'autre

frustré de sa prétention, qu'il croioit juste, & même nécessaire, pour tenir ses Gens en bride. Néanmoins, n'y aiant plus de remède à chose faite, il feignit d'être content. De part & d'autre l'on convint de nouveau, que les Articles conclus avec *Rabata* seroient observés, & le Baron promit, qu'avant son départ il laisseroit des ordres si exprés de procéder rigoureusement, qu'il n'ariveroit plus de desordres. Ce nouvel Acord donna plus d'espérance de voir durer le repos, que celui de *Rabata*. Car ce Seigneur étant mort, il sembloit, que son Traité fût sans Protecteur, & que l'éxemple de sa mort dût épouvanter tous ceux, qui s'envoioient pour châtier les Uscoques : au lieu que le Baron, qui étoit plein de vie, & tenoit le Poste de Général des Croates, avoit le pouvoir de faire observer ses propres conventions, & servoit d'éxemple, pour montrer, que les Uscoques ne sont pas si terribles, qu'on ne puisse les punir sans danger. Et véritablement ce fut une merveille, qu'un butin fait par ces Voleurs, & même partagé entre eux, fût rendu deux mois aprés. Et l'on commença d'espérer, qu'ils se desisteroient de leurs courses, puisque l'on avoit trouvé un moien, par où ils voioient, que

leurs larcins, bien loin de leur être utiles, ne leur tournoient plus qu'à dommage. Et ce qui confirma céte eſpérance fut, que quelque tems aprés le départ du Général de Croatie, le Capitaine de *Segna* avertit le *Contarin*, que quelques Uſcoques déſobéiſſans, aiant pris une Barque Armée, étoient ſortis de *Segna* à ſon inſu; qu'il les feroit pourſuivre, & que ſi Son Excellence vouloit faire de même, il ſeroit aiſé de les avoir. Ce Général lui envoia auſſi-tôt pluſieurs Barques, qui les trouvérent à l'embouchure de *Stagno*, lieu, qui apartient aux Raguſiens, & les obligérent de ſe ſauver par terre, où ils furent encore pourſuivis avec l'aide des ſoldats du lieu. De ſorte qu'ils reſtérent diſperſés.

La même eſpérance s'augmenta encore, quand on vit au commencement de l'année 1607. un Mandement de l'Empereur & de l'Archiduc, aficé aux Portes de la Ville, & dans la Place, lequel défendoit, ſous peine de la vie, tant aux Soldats, qu'aux Avanturiers de courir ſur les Turcs, ſous quelque prétexte que ce fût: & qu'en éxécution de cela, le Capitaine fit amener toutes les Barques à terre, & ſerrer tous les Equipages dans le Magaſin. Ce qui cauſa une grande joie aux Voiſins, mais embaraſſa horri-

blement les Uſcoques, qui, outre la peine qu'ils avoient a être paiés, voioient, qu'on leur ôtoit les moiens de ſubſiſter par une autre voie. S'étant donc aſſemblés, ils dirent hautement, que la Paix venant à ſe faire avec le Turc, ils ne voudroient point d'un Capitaine Impérial dans *Segna*, parce qu'ils prétendoient aler au Pillage, ſans en rendre l'Empereur reſponſable. Ils réſolurent d'envoier aux deux Cours *Nico Radich*, l'un de leurs quatre Vaivodes, (c'eſt comme ils apellent leurs Capitaines) pour demander les paies qu'on leur devoit, ou la liberté de butiner à l'ordinaire, ou de ſe métre au ſervice de quelque autre Prince. Et ils firent tous ſe ment, que pas un d'eux ne partiroit de *Segna*, que *Radich* ne fût de retour de ſon Ambaſſade. Et pour tirer quelque profit des Eſclaves Turcs, qu'ils tenoient, ils alérent, avec paſſeport, à *Carino*, Terre qui apartient aux Turcs, menant avec eux leurs Priſonniers, dont ils tirérent la rançon qu'ils pûrent. Puis ils contractérent une amitié étroite avec les Turcs, aiant bû & mangé avec eux, & fait des réjoüiſſances ſolennelles, pour marque de leur réconciliation.

Radich aiant remontré à l'Empereur, qu'il étoit impoſſible, que les Uſcoques

reſtaſſent à *Segna* ſans butiner, ſi l'on ne leur donnoit pas d'autres moiens de ſubſiſter, trouva, que la bonne volonté ne lui manquoit pas, mais le pouvoir, pour leur aſſigner un fond. Il le ſuplia donc de leur acorder les contributions, que le Genéral de Croatie tiroit de pluſieurs villages des Morlaques de ce Païs, diſant, que ce Général s'en enrichiſſoit, ſans rendre aucun ſervice à Sa Majeſté. Que ces Contributions avec tres-peu de choſe de plus ſufiroient, pour paier la Garniſon de Segna, & pour entretenir un Capitaine ſur tout le Païs. Le Conſeil de l'Empereur y préta l'oreille, & trouva bon d'aſſigner ces Contributions au paiement de la Milice. De quoi *Radich* fut tres-content eſpérant de tirer de là tout ce qu'il faudroit, pour entretenir la Garniſon. Enfin, il obtint diverſes éxemptions pour tout ce qu'ils porteroient au dedans, ou au dehors, & partit tres-ſatisfait, avec ferme réſolution, de faire tout ce qu'il pouroit, pour regagner les bonnes graces de la République. Ce qu'il croioit lui devoir être aiſé, quand elle ſeroit aſſurée de n'être plus tourmentée par les Uſcoques, qui, à ſon calcul, pouroient tres-bien vivre du trafic de leurs bois. Et certes c'étoit un tres-bon deſſein pour le repos de tout ce Païs, & d'ailleurs bien plus aiſé à réüſſir,

que l'établiſſement du négoce de céte marchandiſe entre des Princes, à qui il eſt impoſſible, à cauſe de leurs défiances, & de leurs viſées, , de trouver une forme, où il ne ſe rencontre pas mille inconveniens : au lieu qu'il n'y auroit point de dificulté à introduire ce trafic parmi les Particuliers, entre leſquels il s'achemineroit peu à peu, ſelon les moiens, que le tems fourniroit. Outre qu'il ne ſeroit pas beſoin, ni d'atendre des Commiſſaires, ni de faire des dépenſes ſuperfluës. Mais la mauuvaiſe habitude des Habitans, & le plaiſir qu'il y a à vivre du bien d'autrui, plutôt que de ſon propre travail, ne leur permet pas d'éxécuter un ſi bon deſſein.

Quand la délibération de l'Empereur fut ſuë à la Cour de Gretz, & par le Général de Croatie, l'éxécution en fut empêchée, parce que cela ôtoit un grand émolument à ce Généralat, qui ſervoit de récompenſe à un Serviteur de l'Archiduc, & les Uſcoques n'en montrérent point de reſſentiment, atendu que la Tréve, qui ſe traitoit avec les Turcs, aiant manqué, ſur ce qu'ils avoient donné le titre de Roi à Valentin *Humonai* [a] en Hongrie, & que par conéſquent la cauſe des défenſes de butiner ceſſoit : les Uſcoques, (tant

[a] Baron Hongrois.

eſt forte la mauvaiſe inclination, jointe avec une perverſe habitude) aimérent mieux avoir la liberté de continuer leurs larcins, que l'aſſurance de leur paie. Etant donc retournés à leurs infames pirateries, les Vénitiens furent contraints de les pourſuivre en Mer, & d'empêcher leurs ſorties. Mais quoique leurs ſoins prévinſſent une partie du mal, qui ſeroit arivé ſans cela, ils ne ſufiſoient pas pourtant, pour empêcher, que ces Voleurs n'inſultaſſent les Iſles, ni qu'il ne tombât quelque Vaiſſeau entre leurs mains. Le Général Vénitien ala donc les chercher dans leurs nids, & rompit le Commerce à toutes les Terres d'Autriche, où ils ſe retiroient. C'eſt pourquoi, les autres Habitans, qui y perdoient bien plus que les Uſcoques, portoient à Gretz des plaintes continuelles contre ceux-ci, ſupliant, qu'on y remediât une fois de ſi bonne ſorte, qu'ils n'euſſent pas à ſoufrir un Siége tous les ans.

Pendant que l'on entaſſoit plaintes ſur plaintes, les Miniſtres de l'Archiduc eurent tout-à-point des indices, que les principaux Uſcoques, ſoit par dépit d'être empêchés de courir, ou par crainte, que l'on ne leur en fît encore de nouvelles défenſes, au ſujet de la Tréve, qui ſe traitoit de nouveau; ou par

un éfet de leur naturel inquiet & pervers; avoient noüé quelque intelligence ſecréte avec les Turcs, & ſemoient de pernicieux propos parmi leurs gens. Tout cela ramaſſé enſemble fit, que céte Cour delibéra d'envoier Commiſſaires par toute la Croatie Loüis, Baron de *Diatriſtein*, & Georges-André *Khazian*, leſquels aiant fait la recherche des coupables, & trouvé encore plus de mal, que les indices ne portoient, bannirent de tous les Etats de l'Empereur & de l'Archiduc *Giuriſſa Caïduch*, *Vulatco*, *Pericca Luccich*, *Mico Vlatou*, & *Giuriſſa Bogdinovich*, avec toute leur Compagnie, comme Infidéles, Traîtres, Perturbateurs & Aſſaſſins publics; avec ordre de les pourſuivre à mort: & priérent le Général Vénitien de procéder de même contre eux. Ajoûtant force promeſſes, que deſormais il n'ariveroit plus de déſordres. Et ce Général, pour leur faire honneur, rétablit la liberté du Commerce.

Les Bannis ne prirent point de demeure fixe, mais courant par Mer changeoient ſouvent de lieu. Et quand ſur leur route il ſe preſentoit quelque ocaſion de piller, ils ne la négligeoient jamais. D'autres Voleurs, qui ne valoient pas mieux qu'eux, aloient butiner ſous leur nom. Et le Capitaine de *Segna*, en étant ſorti avec neuf

barques, ſous prétexte de pourſuivre les Bannis, ne faiſoit pas moins de mal. Mais il ſe retira prontement, tant parce qu'il étoit obſervé par la Flote de Veniſe, & craignoit, qu'il n'arivât quelque ſcandale, s'il venoit à la rencontrer : que pour s'être aperçu, que les gens de ſa Compagnie s'entendoient ſecrétement avec les Bannis. *Giuriſſa* ſe voiant pourſuivi ſe ſauva dans l'Iſle de *Cherzo*, où il pilla quelques Navires, & de là aiant couru le Canal de la Morlaque, il entra dans la Riviére de *Carino*, & y fit un gros butin, ſans épargner la vie des Habitans, & retournant ſubitement vers l'Iſtrie, il ſe gliſſa avec 150 Uſcoques dans *Pola*, Ville des Vénitiens, par une certaine bréche. L'alarme fut grande, les Habitans prirent les Armes, & chaſſérent enfin ces Voleurs, qui la coururent belle, & laiſſérent force butin. Mais ils emportérent bien encore la valeur de 4000. Ducats. De là ils alérent partager leur proie dans une Campagne, proche de *Segna*, d'où leurs femmes ſortirent, comme pour aler voir leurs maris & leurs parens ; mais en éfet, pour aler querir leur pillage, qu'elles aportérent dans la ville. Ces Habitans, de crainte que le Commerce ne fût encore rompu, envoiérent faire des condoléances au nouveau Général Jean-Jacques *Zane*, re-

montrant, qu'ils n'étoient pas reſponſables de l'Afaire de *Pole*, puiſque les Malfaiteurs étoient des Bannis & des Rebelles. Mais les Vénitiens prenoient tout cela pour des artifices, & ſoupçonnoient même, que ce BAN étoit une feinte, puis qu'on permétoit aux femmes des BANNIS de reſter à *Segna*, & à ceux-ci d'aprocher de la Ville, & peut-être même d'y pratiquer en ſecret. Et l'on diſoit, que ſi *Segna* ne donnoit pas retraite à ces Pirates, elle ne laiſſoit pas de recevoir leur butin. Le Général jugea donc, que céte Ville aiant reçu leurs femmes avec la proie, c'étoit une cauſe ſufiſante de reſſentiment. Il planta ſa Flote aux avenües de *Segna*, & lui coupa les vivres. Les Habitans criérent fort contre les Uſcoques, & en vinrent même aux mains avec eux. Ils eurent auſſi une une grande queréle avec ceux de *Fiume*, qui diſoient, qu'ils pâtiſſoient à cauſe de *Segna*. Cependant, le beſoin en aiant fait ſortir en cachéte vingt-ſix Uſcoques dans une barque, le Capitaine de la Ville, qui craignoit, que ces gens, par de nouvelles déprédations, ne donnaſſent ſujet de ſerrer encore plus étroitement la Place: & qui d'ailleurs avoit reçu un ordre d'aviſer, qu'il ne fût point fait de tort aux Turcs, à cauſe de la Tréve, qui ſe traitoit avec eux; fit avertir les BARQUES des

Vénitiens d'être sur leurs gardes. Celle des Uscoques en fut ataquée si vivement, qu'il y en eut dix-huit tués, & cinq prisonniers. a Les Uscoques en eurent querele avec le Capitaine. Mais il leur dit, que la Cour lui avoit ordonné d'en user ainsi, & que toutes les fois, qu'ils sortiroient sans sa permission, il le feroit savoir, ou par létres, ou par une volée de canon. De sorte qu'ils ne seroient jamais en sûreté. Et si cela se fût bien observé, c'étoit le vrai moien de dénicher ces Voleurs, ou de les tenir en bride. Mais cela ne se fit plus, soit que ces ordres fussent envoiés pour l'aparence, ou qu'il sufît à ces Ministres de les observer une fois, pour montrer qu'ils les éxécutoient.

Les Habitans de *Segna*, pour se délivrer entiérement des incommodités qu'ils soufroient de l'interruption du Commerce, prirent la résolution de ramasser tout ce qu'ils purent avoir du dernier butin, & de faire venir à *Segna* Jérôme *Barbo*, Citoien de *Pole*, pour convenir avec lui de la restitution. Le Général Vénitien voulut voir, si ces démonstrations étoient sincéres, & l'événement montra, que c'étoient encore des artifices & des amusemens. Car on ne rendit à *Barbo* qu'une petite partie de ce qui lui avoit été pris à

a Les trois autres se sauvérent.

lui-même, & pour le reſte on lui demanda tant de preuves, qu'il paroiſſoit bien, qu'ils ne vouloient pas en rendre davantage. Ce qui donna encore ſujet de les ſoupçonner de quelque intelligence avec *Giuriſſa*, bien qu'il fût banni. Car on ne ſauroit dire, ſi ce BAN étoit vrai ou feint. Mais il eſt certain, que *Giuriſſa* & *Vulatco* furent reçus en grace par le Général de Croatie, & retournérent avec toute leur Compagnie à *Segna*, qu'il n'y avoit pas encore ſix mois de leur BAN expirés, & outre cela le premier remonta au même degré de commandement. Quant à la reſtitution, l'on n'en vint jamais à l'éfet, & l'on répondoit à ceux de *Pole*, qui venoient la demander, qu'on vouloit la faire entre les mains d'une perſonne publique. Et ſi le Général envoioit quelqu'un, pour la recevoir, on diſoit, que les preuves des Particuliers étoient néceſſaires. Tant que les pauvres *Polans* ſe laſſérent & ceſſérent leurs inſtances.

Les Uſcoques ſe continrent durant quelques mois, la Tréve avec les Turcs, aiant été publiée à *Segna*, avec une défenſe, ſous peine de la vie, de leur faire aucun tort, ni de courir en Mer, pour quelque cauſe que ce fût; & permiſſion de ſe retirer à ceux, qui ne trouveroient pas leur paie ſufiſante, & ne voudroient pas

vivre ſans dérober. Pas un d'eux ne fut content de l'Ordonnance. Car aiant coutume de vivre graſſement de leur butin, ils ſe voioient hors de moien de ſubſiſter, d'autant plus que leur paie ne couroit pas. Mais atendu la liberté qu'on leur laiſſoit de s'en aler, une partie d'entre eux préta l'oreille à un Envoié du Grand-Duc de Toſcane, qui traitoit de les enroler au ſervice de ſon Prince. Les Vieux, qui ne vouloient pas ſortir de Dalmatie, envoiérent Vincent *Spadérich* au Général Vénitien, pour traiter de leur part avec lui, ofrant de ſervir, ou ſur Mer, ou ſur Terre; ou tous enſemble, ou diviſés, comme il plairoit à la République. Et ſur l'objection qu'on leur fit, qu'elle haïſſoit trop leur profeſſion, ils dirent nétement, qu'ils étoient alés en courſe, parce que ceux, qui leur commãdoient, le vouloient ainſi; mais que s'ils ſervoient un Maitre, qui voulût, qu'ils ſe tinſſent en repos, ils obéiroient ponctuellement. Ils prométoient d'être caution les uns des autres, & de répondre tous, quand même ils ſeroient ſeparez de demeure, pour chacun d'entre eux, pour quelque faute, que ce fût. Véritablement, ces paroles étoient fort belles, & méritoient, qu'on y ouvrît les oreilles; mais leurs actions les fermoient tout-à-fait. Et c'eût été une grande ſimpli-

cité de croire, que de gens, qui avoient toûjours vécu en Scélérats, puſſent en un moment devenir bons. Le Général ne leur donna donc aucune eſpérance, mais pourtant ne leur ôta pas celle de pouvoir atendre quelque grace, s'ils changeoient de vie. La Négotiation du Grand-Duc dura preſque un an, & je dirai en ſon lieu quelle en fût la concluſion. Mais la propoſition des Uſcoques de ſe donner à la République ne mit guére à s'évanoüir. Car *Milos Malotich*, & un autre Chef, avec 13. des leurs; ſacagérent au Port de *Torcula*, dans l'Iſle de *Lieſina*, une Frégate, chargée de 30. piéces de tapiſſeries, & de 7000. Ducats. Et pour n'être pas pourſuivis, ils coulérent à fond toutes les Barques de Pêcheurs & d'autres, qu'ils trouvérent dans le Port, & la leur même, puis alérent dans la Frégate à un mille de *Segna*, où ils partagérent le butin. Aprés cela *Milos* entra dans la Ville avec les ſiens: Mais l'autre Chef ne voulut pas s'y hazarder.

Les Habitans, qui avoient alors le Commerce libre, craignant de retomber dans les miſéres du paſſé, arretérent *Milos*, raſérent la Maiſon de ſon Compagnon, & chaſſérent ſa famille, & tous les parens de ceux, qui étoient reſtés de-

hors avec lui. Ils ſaiſirent les Maiſons des 13. pour trouver leur butin, & paier du ſurplus, ce qui ne s'en retrouveroit pas. Ils donnérent avis au Général de ce qu'ils avoient fait, & le priérent de vouloir atendre huit ou dix jours, prométant, qu'il auroit une ſatisfaction entiére. Mais le Général jugeant, que tout cela ne tendoit, qu'à faire oublier l'Afaire de *Pole*, comme les autres précédentes, ne laiſſa pas d'envoier des Galéres & des Barques aux avenuës de *Segna*, pour empêcher, qu'il n'y entrât des vivres. La terreur des Habitans fut ſi grande, qu'ils dépêchérent dix de leurs Concitoiens au Général, avec le butin, qu'ils avoient déja recouvré, prométant d'envoier le reſte, & le ſupliant de ne leur point faire porter la peine des fautes d'autrui. Le Général répondit, que ce n'étoit là qu'une petite partie du dernier Vol, qu'ils ſe ſouvinſſent de pluſieurs autres, dont la reſtitution reſtoit encore à faire, & ne devoit pas être miſe en oubli. Qu'outre cela il entendoit, que les Perturbateurs de la Paix fuſſent punis; d'où dépendoit le rétabliſſement de la Dignité publique, qui étoit ſi fort ofenſée. Quils pouroient atendre de lui tout bon traitement, quand ils lui auroient remis le Priſonnier. Ils répondirent, qu'il n'étoit pas en leur pouvoir, ni

de le lui livrer, ni de le chatier, mais qu'ils exhorteroient leurs Supérieurs à lui donner encore céte ſatisfaction. Que néanmoins ils ne la lui prométoient pas abſolument, de peur qu'ils ne fuſſent tenus pour menteurs, ſi l'efet ne s'en enſuivoit pas. Avoüant, qu'ils en doutoient fort, parce que le Général de Croatie s'intéreſſoit beaucoup pour ce Priſonnier. Qu'ils le ſuplioient donc d'agréer leur bonne volonté, & leur reſtitution, n'y aiant point encore d'exemple, que *Segna* n'en eût jamais fait aucune de pleingré. Le Général inſiſtant ſur la réparation du dernier dommage, & des autres antérieurs à ſon Généralat, les renvoia ſans rien prométre, mais non ſans eſpérance d'en uſer moins rigoureuſement envers leur ville, pourvu qu'elle continuât d'avoir en horreur les Voleurs, contre leſquels il ſe montroit plus échauffé que jamais.

Mais comme ce ſuccés montra, que le vrai moien de remédier aux courſes des Uſcoques, eſt d'incommoder les Lieux de leur retraite, & que plus on le fait, plus le remède eſt éficace, il fit voir auſſi, que pour peu qu'on relâche, tous les autres ſont preſque inutiles, & que les dommages faits à autrui ſont mis en oubli a la longueur du tems, ou par d'autres plus récens. Car aprés que le Commerce fut remis,

L'autre événement fut, que les Uſcoques aiant fait une ſortie générale pour voler, ils furent aſſaillis dans la Ligue par un parti de Turcs & de Morlaques, & y perdirent pluſieurs des principaux & des plus hardis d'entre eux, outre quantité d'autres qui furent bleſſés. Ils avoient bien envie de vanger la mort de leurs compagnons, mais le retour des Commiſſaires à Segna les fit penſer à autre choſe. Car ces Juges aiant fait pendre aux creneaux du Château un de leurs Chefs, nommé *Puriſſa*, homme tres-inſolent: Ils mirent tellement l'épouvante, que pluſieurs ſe retirérent avec leurs familles, les uns dans les autres Lieux du Vinadol, & les autres, qui ſe ſentoient plus coupables, dans la Montagne. Quelques-uns entrérent dans le Chateau de Malvoiſin, qui n'étoit point gardé, avec deſſein de s'y fortifier, & d'y reſter juſqu'à ce que l'ardeur de la Juſtice fût paſſée. Mais ils ne purent l'éxécuter, parce que la Galére Moroſine, qui paſſoit par-là, les aſſaillit avec ſa Milice, qui deſcendit à terre, & avec ſon Artillerie par Mer. Ce qui les contraignit, aprés avoir perdu quelques-uns des leurs, de ſe réfugier dans la Montagne. Les Cõmiſſaires envoiérent un autre Ban par toutes les Terres, portant, que tode ces Voleurs, qu'ils nõmoient, fuſſent

pris vifs ou morts. Ce commencement fit eſpérer quelque choſe de bon, mais céte eſpérance dura peu. Car les Commiſſaires négligeant leurs rigoureuſes défenſes, firent une compoſition avec les Uſcoques pour les paies échües avec promeſſe, qu'on leur enverroit de l'argent au plutôt, & que deſormais on les paieroit au tems limité, puis s'en alérent.

Mais peu de tems aprés, tous les Uſcoques retournérent à Segna & à leur premiére vie, & il ne ſe parla plus, ni des paies échües, ni des courantes. Ils recommencérent leurs courſes, comme s'il n'y eût jamais eu de défenſes. Et le Capitaine de Segna non ſeulement ne s'y opoſoit point, mais montroit même d'y conſentir. Celui de Fiumé ne leur étoit pas moins favorable, puiſqu'il receloit leur pillage, puis le diſperſoit en divers endroits. Si bien qu'il ſembloit, que l'on eût eu deſſein de remédier pour un moment, les Commiſſaires n'étant pas plutôt partis, que le mal empira, & que les déprédations furent plus grandes que jamais. La Flote Vénitienne mit tous ſes ſoins à réprimer ces Corſaires, & à les pourſuivre, quand ils faiſoient des ſorties clandeſtines. Et le Général Vénier, voiant la néceſſité d'uſer du reméde emploié tant de fois par ſes Prédéceſſeurs, publia des défenſes à tous les Sujets de

Veniſe, de porter ni vivres, ni marchandiſes aux Terres de l'Archiduc, qui ſont depuis *Fianona* en Iſtrie, juſque devant le Détroit de *Gliuba* ſur le Canal de la Morlaque. Et commanda, que l'on retinſt tous les Vaiſſeaux, qui partiroient de ces rivages, ou qui paſſeroient d'un lieu à un autre, ou qui ſeroient envoiés d'ailleurs à ces Villes. Cela ôtoit aux Voleurs les moiens de faire tout le mal qu'ils auroient voulu, mais ils ne laiſſoient pas de réüſſir parfois dans quelque entrepriſe. Car il en eſt de la Mer comme d'une Foreſt, on ne la ſauroit garder toute entiére, ſur tout dans ce Païs, qui eſt tout ſemé d'Iſles & d'Ecüeils. Outre que les embouchures ne ſont pas ſi étroites, que la Carte nous les figure : & que l'obſcurité de la nuit, & les bouraſques de la Mer donnent la commodité de ſe dérober aux yeux des gardes, principalement à des gens, qui ont comme les Uſcoques, la patience d'atendre l'ocaſion. Mais il eſt certain, que l'on prévint bien des maux, & que ceux, que l'on ne pût empêcher, furent vangés, autant que le tems le permit. Or ceux qui liront, que ces Voleurs ont été ſi ſouvent pourſuivis, ou empêchés de ſortir, & que le Commerce a été tant de fois rompu : & verront pourtant un récit des grans & fréquens vols, qu'ils fai-

ſoient, ne doivent point croire, que cété Narration ſe contrediſe, mais ſeulement, que les remédes, ſelon la condition des tems & des lieux, ſufiſoient bien pour diminuer, & non pas pour extirper les maux.

De tous les événemens d'alors j'en trouve un digne d'être raconté, pour avoir donné lieu à divers inconvéniens, que je raporterai dans leur temps.

Un jour, les Barques Albanoiſes en vinrent aux priſes avec deux des Uſcoques qu'elles rencontrérent. Mais ceux-ci ne pouvant tenir tête aux autres, qui, outre leur valeur, étoient en bien plus grand nombre, ſe jetérent à terre, & abandonnérent leurs barques. George *Milanſicich*, Capitaine du Chateau de *Brigne*, l'un des plus vieux, des plus acredités, & des mieux aparentés d'entre les Uſcoques de Segna', reſta Priſonnier dans ce combat. Cet homme méritoit mille morts pour une infinité de crimes commis dans ſes courſes, mais on lui conſerva la vie pour pluſieurs bonnes raiſons. Comme il aimoit ſur toutes choſes ſa liberté & ſes aiſes, & qu'il ſavoit tout le ſecret, on tira de lui de grans éclairciſſemens du paſſé, & de ce qui ſe projetoit pour l'avenir. Et ſa détention ſervoit aux Uſcoques tantôt de bride, & tantôt d'éperon. Car lors qu'ils

eſpéroient ſa délivrance par le moien de quelque Acord, ils ſe ménageoient beaucoup ; & quand leur eſpérance ſe diminuoit, ils faiſoient par vangeance tout de leur pis.

Les quatre années précédentes, il ne s'étoit point parlé d'eux à la Cour de l'Empereur, à cauſe des afaires, que la Maiſon d'Autriche avoit alors à démêler, dont il n'eſt pas beſoin que je die rien ici, n'y aiant perſonne, qui en ait ſi peu de connoiſſance, qu'il ne ſache, qu'elles ocupoient ſi fort l'Empereur, & les Archiducs a, que nulle autre ne ſe pouvoit traiter avec eux. D'ailleurs, Rodolfe étant venu à mourir au commencement de l'année 1612. les Princes de ſa Maiſon en reſtérent encore plus acablés. Ainſi, il y avoit peu d'aparence, que de quelques mois ils puſſent entendre à aucune négotiation. C'eſt pourquoi, n'y aiant point de reméde à eſpérer par céte voie, les Vénitiens jugérent, qu'il étoit d'autant plus néceſſaire de proceder par voie de fait.

Par la même raiſon, les Uſcoques s'enhardirent à faire de leur pis, parce qu'ils ne craignoient plus, qu'il vinſt des Commiſſaires, pour empêcher leurs courſes, ni pour emporter la meilleure partie de

a. Ferdinand, Archiduc de Gretz, & Maximilien, Archiduc d'Inſpruck.

leur butin, ainſi qu'il étoit arivé autrefois. Et pour ſurmonter les empêchemens du coté des Vénitiens, ils préparoient force matére à *Fiume*, pour conſtruire pluſieurs barques, & commencérent par une d'une grandeur extraordinaire, ſemant que l'Archiduc leur permétoit d'en faire ſix, ſous d'autres prétextes, tres-eloignés de la vrai-ſemblance. Ceux de Segna, aprés avoir concerté avec leurs Compagnons de *Novi*, *Lédéniſſe* & *Brigne*, & s'être aſſocié de certains Sujets du Turc, apelés Carpochiens, gens nés à la peine & à la fatigue, & prêts de s'expoſer aux plus manifeſtes dangers, tant ils mépriſoient la vie; (leſquels étoient nouvellement venus s'établir avec leurs familles ſur ces rivages, aléchés de la douceur du larcin[a]) firent diverſes ſorties, ſans que les ſoins du Général Vénitien fuſſent ſufiſans, pour les arêter entiérement. Car y aiant beaucoup de paſſages à garder, & le temps étant tres-incommode pour faire bonne garde, & les Uſcoques en ſi grand nombre, qu'ils pouroient tenter divers paſſages à la fois, ſur tout avec les Carpochiens, qui bravoient les dangers; ce qui ne leur réüſſiſſoit pas

a Et comme dit Tacite, *ſimilitudine vitæ, & ſpe ejuſdem licentiæ. Ann.* 14.

un jour, leur réüssissoit un autre, parce que l'empêchement, qu'ils trouvoient dans un lieu, ne se rencontroit pas dans l'autre.[a] Ils se retiroient dans les Ports Vénitiens, qui n'étoient pas gardés; (Car il y en a plusieurs dans ces Isles, qui sont deserts.) De-là il couroient au butin, & passant tantôt par le Détroit de Novigrade, tantôt par les Terres de Dalmatie, mais toûjours si à l'improviste, qu'ils ne pouroient être prévenus; ils faisoient de grands maux aux Turcs, & à leurs Sujets Chrétiens. Et sans doute qu'avec l'ostination qui les tenoit, ils auroient fait de grandes choses, si les neiges qui furent tres-hautes céte année-là, & les vens impétueux & continuels du Septentrion n'eussent pas combatu contre eux. Car bien que leurs corps fussent faits à la fatigue, six d'entre eux en moururent dans la seconde sortie, & 40. autres furent ramenés si gelés, qu'ils n'espéroient presque plus d'en revenir. Mais au retour du beau tems, aiant mis pied à terre dans le Territoire de *Zébénigue*, puis aiant pénétré dans le Païs du Turc, ils y firent beaucoup de Prisonniers, & chargés de butin amenérent encore à Segna, partie par terre, & partie par le Canal de la Morlaque, 400. gros Animaux, & 200. petits.

[a] Selon céte Maxime de Civilis, *Nec omnia patranti fiducia, sed multa ausis aliqua in parte fortunam assore.* Tac. Hist. 5.

Ils ajoûtérent alors un autre genre d'ofenſe à leurs rapines. Ils répandirent un bruit dans tous les Lieux de la République, par où ils paſſérent, & dans tous ceux du Turc, où ils butinérent, qu'ils s'entendoient avec les Miniſtres Vénitiens, & qu'ils étoient venus au pillage, non ſeulement avec leur conſentement, mais par convention faite avec eux. Et pour le mieux perſuader, ils montroient des Patentes contrefaites avec les ſignatures & les cachets de ces Oficiers. Ce qui fut cru des Turcs, d'autant plus facilement, que quelques mois auparavant il s'étoit fait en ces quartiers-là divers pillages & repreſailles entre eux & les Sujets de Veniſe, comme il arive d'ordinaire dans les Confins; & qu'il y avoit eu du ſang verſé de part & d'autre, quoique ſans le conſentement des Miniſtres des deux Princes, leſquels au contraire avoient chacun de leur côté réprimé les leurs & fait la réconciliation. Mais les eſprits reſtérent toujours altérés & prets à prendre feu ſur le moindre ſoupçon. *a* La pluſpart des Uſcoques en crurent autant que les Turcs, par la tromperie de leurs Chefs, qui les aiant aſſemblés dans la Place publique de Segna au nombre de 1000. ou environ, leur dirent qu'ils a-

a Vt evenit inclinatis ad ſuſpicionem mentibus, cùm timerent, timebantur. Tac. hiſt. 1.

voient parole des Vénitiens, pour courir par Mer ſur les Turcs, & les priérent de correſpondre à l'honnêteté des Vénitiens. Puis ils leur firent prêter un ſerment ſolennel, devant un Crucifix aporté exprés, de ne faire aucun dommage aux Terres, ni aux Sujets de Veniſe, non pas même aux Turcs, ni aux Juifs, qui paſſeroient avec des Marchandiſes ſur les Vaiſſeaux de céte République, & de pourſuivre les tranſgreſſeurs, quand même ce ſeroient de leurs parens ou de leurs amis. Et ils en firent malicieuſement courir la nouvelle par la Lique & par les autres Provinces voiſines : De ſorte que le *Baſſa* de ces Confins en fit des plaintes au Général Vénitien en des termes extremément piquans, & en donna avis à la Porte.

Comme céte trame ſe faiſoit dans un tems, que l'on ne ſavoit où devoient fondre céte année les armes des Turcs, les Vénitiens crurent en devoir tenir grand compte, voiant bien que le bruit ſemé, les fauſſes Patentes, & le ſerment éxigé, tendoient tous à la même fin de provoquer les Armes Otomanes contre eux. Ils jugeoient même, que les Uſcoques n'étoient ni les ſeuls, ni les principaux Auteurs de céte ménée, parce que le Jurement fait en pleine Place, & la conſtruction des barques à Fiumé, Patrimoine de l'Archiduc, montroient évidemment, que

le premier branle venoit de ceux qui avoient le gouvernement en main. Joint que c'eſt une Maxime-d'Etat des Miniſtres d'Autriche, de métre tout en œuvre, pour enveloper Veniſe dans une Guerre avec le Turc, pour les fins, que chacun peut tres-bien pénétrer.*

Mais les Uſcoques, qui s'aſſuroient de tromper les Dalmatins par ces aparences, & d'en être favoriſés, plutot que traverſés, établirent comme une demeure fixe dans les environs d'*Almiſſa*, d'où ils couroient ſouvent ſur les Tures. Ceux-ci, aprés avoir envoié proteſter à ces Habitans, qu'ils ſe vangeroient ſur leurs vignes, leurs maiſons & leurs perſonnes, n'y manquérent pas à la premiére ocaſion qui leur vint. Ils prirent par droit de repreſailles dans le Bourg de *Macarſca* 60. Sujets Vénitiens a qui y étoient pour leurs Afaires. D'où il ariva enfin ce qui s'étoit vû déja pluſieurs fois par le paſſé, que le dommage ne tomba pas ſur les Infidéles, mais ſur les Chretiens. Néanmoins il s'en enſuivit cela debon, que les Diférens entre les Sujets des deux Confins s'acordérent entiérement, quand les ordres de Conſtantinople furent venus. Les Uſcoques

* Ainſi ce n'eſt pas merveille, ſi la République de Veniſe à tant d'averſion pour la Maiſon d'Autriche.

a Il a joute de *la Brazza*, de *Leſina*, d'*Almiſſa* & de *Pago*.

voiant donc, qu'ils ne pouvoient plus s'atendre, que les Sujets de Veniſe s'uniſſent avec eux, ni qu'il y eût Guerre entre la République & le Turc, ils levérent le maſque, & contre leur ſerment ſolemnel, courant autour des Iſles, pillérent une Barque, qui portoit des Marchandiſes de Veniſe à la Foire de *Cherſo*, & un *Grip* [a] de Raguſe, chargé pour Veniſe apartenans à quelques Arméniens Chrétiens, dont ils décapitérent les uns, & firent les autres Priſonniers. De là s'étant retirés avec quatorze Barques en l'Iſle d'*Onia*, avant qu'Auguſtin Canalé, ſucceſſeur de Vénier, pût envoier pour les en chaſſer, ils volérent toutes les Barques des Voiageurs, & même celles, où il n'y avoit rien à prendre que des Habits & des Inſtrumens à naviger, ſans pardonner aux Pêcheurs, ni à ceux des Iſles, qui paſſoient pour leurs Afaires. Quand on les eut chaſſés de là, ils ſe refugiérent tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, ſans ceſſer jamais leurs violences, leſquelles il ſeroit ennuieux de raconter, ainſi que de dire, comment, aprés avoir été pourſuivis pluſieurs fois, ils furent contraints d'abandonner leurs Barques & leur Butin, & de ſe ſauver dans les Bois, quoi-

[a] Eſpéce de Bateau.

qu'à grand'peine. Encore d'autres Scelérats ſe ſervoient de leur nom, pour commétre toutes ſortes de méchancetés. Un certain Jean Libich, natif de *Gliuba*, fit en ce tems-là ſur les Terres de la République un vol inſigne. Le Provéditeur Général aprenant, qu'il étoit dans le Bourg d'*Artina*, apartenant à *Gliuba*, y envoia le Gouverneur Paul *Ghini* avec 100. Albanois pour le prendre, comme il fit. Mais pendant qu'il pourſuivoit Libich il en fit ſuivre & arrêter un autre qu'il voioit fuir, ſur le ſoupçon qu'il en eut. Cét homme declara, qu'il étoit Uſcoque, & qu'il y en avoit cinq autres avec lui. *Ghini* réſolut de les avoir, comme autant de complices. Mais dautant qu'ils s'étoient retirés en de certaines Maiſons avantageuſement ſituées, & qu'ils ſe préparoient à combatre : ce Capitaine, qui pouvoit les en faire ſortir, ou par le feu, ou par un aſſaut : ſoit pour épargner leur ſang & leur habitation, ou pour quelque autre cauſe ; les reçût avec promeſſe, qu'il ne leur ſeroit point fait de mal, & que ſi le Provéditeur n'aprouvoit pas ſa promeſſe, il les remétroit dans le même lieu, & dans le même état de ſe défendre. Le Provéditeur fit bonne juſtice de Libich. Quant aux cinq Uſcoques, ſans avoüer, ni dedire *Ghini*, il

diféra de répondre, & commanda qu'ils fuſſent gardés. *a*

Cét accident aigrit fort les Uſcoques de *Segna*. Et quoique tous les artifices, dont ils s'étoient ſervis, pour délivrer *Milanſicich* ne leur euſſent produit qu'un refus, ou du moins peu d'eſpérance, ils le comprirent avec les cinq autres dans la demande, qu'ils envoiérent faire de leur élargiſſement, dont le Vice-Capitaine *Deleo* & les Juges de la Ville furent auſſi les interceſſeurs. Mais ſans leur donner, ni leur ôter l'eſpérance, il fut répondu, que l'on y penſeroit, & que l'on pouroit les contenter, quand il en ſeroit tems. Mais les Uſcoques ne ceſſérent point de voler, & quand ils ne pouvoient pas faire un gros butin, ils n'en négligeoient pas un petit, ſans ſe ſoucier de multiplier les ofenſes, qui, comme ils n'en tiroient pas grand profit les faiſoient ſoupçonner d'avoir des deſſeins plus pernicieux qu'à l'ordinaire. Dans céte penſée, le Général *Canale* redoubla ſes ſoins, leva de nouveaux Soldats, & augmenta le nombre de ſes

a André Moroſin au liv. 18. de ſon Hiſt. dit, que Ghini aiant reçu ces cinq Vſcoques en otage, les envoia priſonniers au Général Canalé, qui en écrivit au Senat, pour ſavoir ce qu'il avoit à faire: & que le Senat lui ordonna de les métre en liberté, *fidem quippe hoſti quoque ſeruandam ſemper Patres exiſtimarunt.* 1612.

Vaiſſeaux. De ſorte que les Terres d'Autriche, qui étoient depuis pluſieurs mois ſans commerce, & dans une grande diſéte de vivres, venant à être encore plus étroitement reſſerrées, en reſtérent preſque tout-à-fait privées. Elles firent donc repreſenter leurs miſéres à l'Archiduc avec de grandes éxagérations, & ſuplier S. A. de les ſoulager.

Comme l'Election du Roi des Romains venoit de ſe faire heureuſement, l'Archiduc, qui ſe ſentoit délivré d'un grand ſouci, préta l'oreille à leurs plaintes. Il eût d'abord envie d'envoier encore des Commiſſaires à *Segna*, pour métre un frein aux Uſcoques, ſe prométant, que les Vénitiens lui correſpondroient alors, comme ils avoient fait par le paſſé. Mais il en fut diſſuadé, de peur qu'il ne ſemblât, qu'il y fût contraint par la crainte de leurs Armes. Il prit donc le parti d'envoier à Veniſe Etienne *della Rovere*, Capitaine de *Fiume*. Pendant que ce Gentil-homme étoit en chemin, une groſſe Tempête, quoique ce fût en plein Eté, fut cauſe, que les Uſcoques ſortirent avec 16. Barques, bien réſolus de s'expoſer à tous dangers, non ſeulement, pour ſe recompenſer de ce qu'ils avoient perdu par les obſtacles du paſſé, mais encore, pour attraper

quelque perſonne de marque, en échange de qui ils puſſent r'avoir quelqu'un de leurs Priſonniers. Ils furent avertis par un Eſpion, que Jérome Molin retournoit de *Cataro*, où il avoit été Provéditeur. L'avis les réjoüit extremément, tant pour le Butin, que pour la perſonne, dans la penſée qu'ils avoient, que *Milanſich*, & les cinq autres, leur ſeroient bien rendus pour un Magiſtrat Vénitien. Ils coururent au plus vite ſur la route, qui leur étoit indiquée, & rencontrérent la Frégate. Mais ils n'y trouvérent que des Meubles, le Noble étant par bonheur deſcendu auparavant à Terre. Rien n'aflige davantage, que d'êtré fruſtré d'un bien, auquel on s'atendoit infailliblement. Comme ces Pendarts croioient déja tenir ce perſonnage, ils s'imaginoient, qu'il leur étoit échapé des mains, autant que s'il y fût tombé. Et la paſſion d'avoir un Oficier Vénitien fut ſi grande, que s'étant mis les uns les autres, comme en furie, ils paſſérent à *Rovigno* en *Iſtrie*, pour en prendre le *Podeſtà*, mais ce Gentil-homme s'étant ſauvé, ils pillérent dans le Port quelques Barques, qui y atendoient le vent propre pour Veniſe, & tuérent les Marchands & les Mariniers, qui leur réſiſtérent, puis s'en alérent, enragés

d'avoir manqué un ſecond coup, & ſe jetérent dans l'Iſle de *Veglia*, où trouvant le Provéditeur Jérome Marcel, qui faiſoit la viſite de *Beſca*, Lieu, qui dépend de céte Iſle, ils le firent [a] Priſonnier avec tous ſes Gens, & le menérent avec indignité dans de certaines Grotes auprés de *Segna*, le transférant ſouvent de l'une à l'autre. Où il eſt à remarquer que la Barque, dans laquelle il fut mené étoit celle de Fiumé, dont j'ai parlé.

Le Capitaine de céte ville ariva à Veniſe, en même temps, que l'avis de cét excés. Et certes la conjoncture ne pouvoit pas être plus fâcheuſe pour lui, atendu que les inſultes des Uſcoques n'avoient jamais été ſi fréquentes que céte année, ni méme de ſi grande conſéquence, ſur tout la derniére, qui mit cét Envoié fort en doute, s'il devoit commencer immédiatement ſa négotiation, ou atendre de nouveaux ordres de Gretz : parler de cét accident, ou bien s'en taire. Enfin, il ſe détermina d'entrer en négotiation, & ala à l'Audience avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. [b] Il expoſa les bonnes intentions de l'Archiduc envers les Princes ſes voiſins, & ſur tout envers la Seigneurie, & dit, que S. A. l'avoit envoié avec un trés-

[a] 1612. Il fut pris par George Dannſich dont il a été parlé, Il y avoit environ 300 Uſcoques à céte priſe

[b] Alfonſe de la Queva ſi celebre à Veniſe.

moien

ample pouvoir, pour trouver quelque moien de contenter un chacun, & d'aſſûrer le repos des Sujets. Puis il fit une condoléance cordiale de l'Accident de *Veglia*, & proteſta, que ni S. A. ni pas-un de ſes Officiers, principaux, ou ſubalternes, n'y avoit trempé: & que tout le mal venoit de la déſobéiſſance des Ségnans. De-là il tomba ſur le ſujet de ſa Commiſſion, & ſe plaignoit de trois choſes. Que de certains Marchands de Fiumé, qui étoient alés à la Foire d'Albone, ſous la Foi publique, avoient été dépoüillés des marchandiſes, qu'ils y avoient portées. Qu'aprés le ſerment ſolemnel, fait par tous les Uſcoques, de ne point ofenſer la République, cinq d'entre eux, Sujets de ſon Maître, avoient été pris, & ſe détenoient priſonniers contre la parole qu'on leur avoit donnée. Qu'un Moine avoit été empriſonné, & dépoüillé de ſon habit, pour paier ſa dépenſe. Il éxagéra fort ces trois griefs, & en demanda la réparation.

Quelques-uns trouvérent céte maniére de traiter aſſés prudente. Car bien que la République eût à faire, non pas trois, mais trois cens plaintes, on ſait que perſonne n'eſt obligé de dire plus que ſes propres raiſons. Les autres prétendoient, que cela n'a lieu, que lors que les raiſons ſont égales de part & d'au-

tre : Mais que dans céte ocurrence il ſembloit, qu'atendu tous les maux faits par les Uſcoques, l'état des Afaires requéroit plutôt des excuſes du paſſé, & des promeſſes pour l'avenir. Aprés quoi la demande d'une coreſpondance réciproque auroit été à propos. Mais je laiſſe cela au jugement des Sages.

Quant aux Points d'Albone & du Moine, qui n'ont pas été racontés en leur tems, dautant qu'ils ne concernent point les Uſcoques, & qu'ils ſont de peu d'importance, il eſt beſoin de les toucher ici, pour donner une pleine connoiſſance de ce que cet Envoié traitoit.

La Foire ſe devant tenir à Albone le 29. de Juin, ſelon la Coutume, les Telliers de *Fiume* obtinrent un Paſſeport du *Podeſtà*, pour la ſûreté de leurs Marchandiſes. Quand elles furent expoſées, les Doaniers les ſaiſirent, prétendant que c'étoit de la contrebande, non pas quant aux Marchands, mais quant à la qualité de leurs toiles. Le Sécretaire de l'Empereur à Veniſe en demanda la reſtitution, & on lui répondit, que l'on en écriroit, pour en avoir information, & qu'enſuite on feroit ce qui ſeroit de juſtice. Cela s'éxécuta auſſi-tôt, avec ordre aux Doaniers de conſerver ces Toiles en nature. Et pour lors le Sécrétaire

en demeura content, eſpérant, qu'on luiferoit droit, auſſitôt que l'information ſeroit venuë. Et l'on ne devoit pas procéder autrement dans une Afaire, qui n'étoit pas une entrepriſe pour ofenſer, mais une prétention de garder l'ordre du Commerce. Ce qui arive tous les jours dans les confins, ſans altérer la bonne intelligence, les Diférends étant trés-frequens, non ſeulement entre les Marchands ſujets à un Prince, & les Doaniers ſujets à un autre, mais encore entre ceux, qui ſont de part & d'autre du même Etat & de la même Ville. Le Sécrétaire auroit bien voulu, qu'avant que de reparler de céte Afaire, l'on eût atendu, que le tems qu'il faloit, pour en avoir la réponſe, fût expiré; mais le Capitaine ne voulut point atendre, ou parce qu'il avoit cér ordre dans ſa Commiſſion; ou pour avoir plus de plaintes à faire, ou pour quelque autre cauſe. L'événement fit voir, que l'avis du Sécretaire étoit bon. Car la réponſe vint préciſément dans le tems, & l'Afaire ſe termina par la reſtitution entiére des Marchandiſes.

L'autre Point eſt tel. F. Antoine *da Fiume*, Cordelier, ſe mit ſur une barque de Farine, chargée dans ce Lieu pour Segna. Elle fut découverte par le Fort-

S. Marc, & arrêtée en éxécution des Bans du Géneral Vénitien. Le Religieux dit, que la Farine lui apartenoit, & qu'il la portoit au Couvent de ſon Ordre à Segna. Mais les Bateliers parlérent autrement, nommérent le Marchand à qui étoit la Farine, & dirent, que le Cordelier s'étoit embarqué, pour paſſer dans les Terres du Turc. En ce tems, on avoit découvert une certaine trame, de celles auſquelles on prête l'oreille ſous couleur de piété, & qui ſe terminent enfin à la mort des pauvres Chrétiens, qui ſe laiſſent ſoulever. Ce Moine s'étant contredit pluſieurs fois fut pris pour un eſpion, & gardé dans ce Fort, où s'amuſant à lire avec les Soldats dans ces livres en blanc, a qu'ils ont coûtume d'étudier, il perdit quelque argent, & de petites hardes qu'il avoit. Comme il ne ſe trouva pas de preuves aſſés fortes, pour le convaincre, ſoit qu'il fût trop fin, ou qu'il ne fût pas eſpion, il fut relâché & mené à Veniſe, où il comparut, en habit de Cordelier, devant le Prince, & demanda la reſtitution de ce qu'il avoit perdu dans le Fort, diſant, qu'on ne pouvoit rien gagner à un Religieux. On lui ordonna de vaquer aux choſes de ſa Profeſſion. Et c'eſt tout ce qui ſe paſſa à ſon ſujet.

a Je crois qu'il veut parler de tirer à la Blanque.

Les Autrichiens eurent grand ſoin de publier par tout la plainte des Priſonniers, & ils l'apuioient par les raiſons ſuivantes. Que ces Priſonniers étoient Sujets & ſous la protection de l'Archiduc, qui ne pouvoit pas avec honneur abandonner leur défenſe; Qu'ils étoient retenus contre la parole donnée, en vertu de quoi ils devoient être laiſſez libres. Que ſi *Ghini* l'avoit engagée ſans le pouvoir, le Droit-des-gens vouloit, qu'il fût mis entre les mains de l'Archiduc. On répondoit, que *Rabata* & le Général *Paſqualigue* étoient convenus, que les Uſcoques, qui iroient en courſe, ne ſeroient point protégés. Que *Matieu Thomiz*, ſerviteur de *Giuriſſa*, natif de Zara-la Vieille, l'un des cinq, avoit été banni l'année d'auparavant de l'Etat de Veniſe, pour un meurtre commis en la perſonne de *Tomas Maſſuſich*: & qu'ainſi il n'y pouvoit r'entrer, ni comme Banni, ni comme Sujet fugitif. Que des quatre autres, deux étoient venus nouvellement du païs du Turc habiter à Segna; & les deux autres, quoique nés dans céte Ville, étoient auſſi des Uſcoques, qui faiſoient métier de courir. Outre qu'il ne leur avoit été promis, que de les remétre dans le même lieu, & dans le même état, pour les combatre, ſi le Général ne vouloit pas les laiſſer en li-

berté. De ſorte que l'on ne pouvoit pas prétendre par céte raiſon, qu'ils fuſſent entiérement relâchés, mais ſeulement remenés, & combatus par cent Albanois, qui n'auroient qu'à métre le feu aux Maiſons, ſans rien riſquer. Qu'il n'eſt pas abſolument vrai, que le Prince ſoit le Protecteur de tous ceux de ſes Sujets, qu'ſe trouvent dans le Païs de ſon Voiſin, ne l'étant que de ceux, qui vont chés ſon ami, ou pour afaires, ou pour un autre bien: mais non, ſi c'eſt pour y faire du mal, ou pour accompagner des Bannis, ni s'ils y donnent du ſoupçon. Car en ces cas ils ſont ſujets à la Juſtice du lieu, à raiſon de leurs crimes. Que ſi ces coupables ne l'étoient pas à celle de Veniſe, les Magiſtrats Archiducaux ne pouroient jamais juger aucun Sujet Vénitien, ou coupable, ou ſuſpect.

D'autres s'étonnoient de céte nouvelle forme de Traiter, dautant que par le paſſé les Princes & les Miniſtres Autrichiens avoient coûtume de colorer la demande du rétabliſſement du Commerce, qu'on leur ôtoit au ſujet des Uſcoques, en diſant, que ſi la République étoit ofenſée par ces Voleurs, elle pouvoit les faire pourſuivre par Mer, & faire pendre ceux qu'elle prendroit, ſans ſe vanger ſur le Païs du Voiſin. Ce qui

ſembloit contredire à la plainte, que l'on faiſoit alors de ce qu'on les arrêtoit ſur les propres Terres de la République. Mais reprenons la ſuite des Afaires.

Dés que l'Archiduc eut apris la priſe du Provéditeur de *Veglia*, il envoia tout exprés à Segna Jean-Jaques *Ceſglin*, qui ordonna par un Mandement rigoureux, qu'on lui amenât cét Oficier. A quoi les Uſcoques obéirent. Le Commiſſaire le reçût fort civilement, & le mit auſſitôt en liberté, diſant, que le Séréniſſime Archiduc, aiant apris ſa captivité, l'avoit fait partir en poſte, ſeulement pour le délivrer, & qu'il aloit venir d'autres Commiſſaires, pour punir les coupables. Comme la prontitude de l'Archiduc à réparer la tranſgreſſion des ſiens, la diligence du Commiſſaire à éxécuter ſes Ordres, & la pronte obéiſſance des Uſcoques, qui étoient en ſûreté dans leurs Cavernes, envers un homme venu à Segna ſans armes, & ſans forces, avec le ſeul nom de Commiſſaire, montrent, que l'Archiduc a des Miniſtres, qui ſavent éxécuter ſes bonnes réſolutions, quand ils veulent: & que les Uſcoques, quoique nouris dans les ſcélérateſſes, ne ſont pas néanmoins rebelles, ni oſtinés contre leur Prince, quand il veut abſolument être obéï, ou qu'il ne montre pas vouloir bien, qu'on

lui déſobéiſſe : ce ſont auſſi des preuves, que comme il a été aiſé à l'Archiduc de remédier à ce deſordre, il pouroit, & auroit pû le faire auſſi facilement, à tout autre, ſi les intérets n'euſſent pas prévalu, & ne prévaloient pas encore contre le Devoir Chrétien de laiſſer à chacun le ſien, & de bien vivre avec ſes Voiſins. Et l'on ne ſauroit mieux pénétrer au fond de l'Afaire que par cét événement, par où l'on voit clairement les cauſes des maux paſſés, & quel eſt le vrai & propre reméde de céte peſte.

Aprés la priſe du Provéditeur, les Miniſtres Vénitiens ne ſe continrent pas, comme auparavant, dans la ſeule défenſe des Terres de la République, ni dans la garde des paſſages : mais ils cherchérent tous les moiens de s'en vanger. Mais aprés ſa délivrance, ils ſe ſeroient contentés de ſe tenir ſur leurs gardes, comme ils faiſoient auparavant, ſi les choſes arivées depuis n'euſſent pas entrainé d'autres accidens. Car il en eſt de ces Afaires, comme du mouvement des balances, qui quand une fois elles ſont hors de l'équilibre, trebuchent bien des fois, avant que d'y retourner. Lors que le Provéditeur étoit encore dans les grotes, quelques Soldats Vénitiens deſcendirent à huit milles de Ségna, & mirent le feu à

de

de certains Moulins, qui étoient à l'uſage de céte Ville, principalement, à ceux de George *Dannicich*, qui avoit été le Chef de l'entrepriſe de *Veglia*, & gardoit ce Noble dans les Grotes. Les Uſcoques, qui ne pouvoient de leur coté ſe vanger ſur le Païs circonvoiſin, qui étoit trop bien gardé, paſſérent le *Mont-Major*, & entrérent en Iſtrie dans les Bourgs de *Bergodal* & de *Laviſcie*, où ils brûlérent beaucoup de Granges, pleines de Bled & de Foin, puis emmenérent force Bétail, & quantité d'autre Butin. La Milice d'Iſtrie, irritée de ce Pillage, ne trouva plus à propos de s'amuſer à redemander, l'expérience de tant d'années aiant aſſés montré, que céte voie étoit inutile. Mais elle fit des repreſailles ſur le Chateau de Boüillon, & ſur d'autres Lieux du Comté de *Piſino*, juſtifiant ce procédé ſur ce que, dans ces ocurrences, la répétition des choſes priſes tourne à dommage par l'interpoſition du tems, dautant que ſi l'ofenſé, qui ſe voit amuſé par des remiſes, en vient à la repreſaille, les Agreſſeurs, prenant la longueur du tems à leur avantage, comme ſi elle avoit éfacé & fait oublier l'ofenſe, donnent à la repreſaille le nom de provocation & d'agreſſion: & qu'ainſi il étoit

loüable de prendre une pronte revanche, pour s'épargner la peine d'avoir, outre le chagrin de l'ofenſe, encore celui d'être obligé de ſe défendre.

Dés que l'avis de la délivrance du Provéditeur fut à Veniſe, le Capitaine de *Fiume*, comme ſi tous les excés des Uſcoques euſſent été réparés par là, & toutes les cauſes des autres Diférens ôtées, aiant éxalté l'action de ſon Prince, comme elle le méritoit, fit inſtance, aſſiſté de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qu'on lui rendît la pareille, par l'élargiſſement des Uſcoques priſonniers, & par l'ouverture du Commerce, la bonne volonté de l'Archiduc, & tout ce qu'il avoit fait depuis tant d'années, pour contenter la République, méritant bien céte ſatisfaction. Il ne parla plus, ni d'Albone, ni du Cordelier.

Je ne dois pas ométre ici le recit des diſcours, que tint cét Envoïé dans les trois mois qu'il fut à Veniſe, parce qu'ils peuvent donner une grande inſtruction des penſées, que nouriſſent ceux, qui gouvernent les Uſcoques, & des maximes, avec leſquelles ils les dirigent. Il » diſoit, qu'il demandoit les Priſonniers » & le rétabliſſement du Commerce, » ſeulement, pour la réputation de ſon » Maître, qui deſiroit fort de remédier

» aux excés des Uſcoques, mais qui (figu-
» roit-il) ne le pouvoit pas faire, de peur
» que l'on ne crût, qu'il y fût contraint par
» la détention des ſiens, & par la pri-
» vation du Commerce, la reſtitution
» deſquels lui ouvriroit le chemin. Pro-
» métant que l'Archiduc métroit ſi bon
» ordre à tout, que deſormais il ne ſe-
» roit fait aucun déplaiſir à la Seigneurie.
» Quant aux Uſcoques. Ce ſont, diſoit-
» il, des Gens féroces & indomtables,
» qui ne ſe peuvent atraper, parce qu'ils
» ſe ſauvent dans les Montagnes. De
» ſorte qu'il faut les mener par la dou-
» ceur, plutôt que par la ſévérité. La
» délivrance de leurs Compagnons, &
» le rétabliſſement du Commerce les a-
» douciront, au lieu que la rigueur les
» rendroit encore plus indociles: Ils ſont
» nés & élevés daus ces lieux, & s'y ſont
» fortifiés d'une maniére, que pour les
» y forcer deux mille qu'ils ſont, ils fau-
» droit vingt mille hommes. Il ajoûtoit,
» qu'il ne ſeroit pas honnête à ſon Maî-
» tre de faire un ſi grand remuëment
» pour peu de choſe; qu'il ne pouvoit
» pas même le faire, Segna ne lui apar-
» tenant pas, mais à l'Empereur: & que
» ſi la Place étoit à l'Archiduc, il la
» raſeroit, tant elle lui étoit à charge,
» pour les Commiſſaires qu'il y faloi

» envoier, leſquels lui coûtoient ſix mille
» écus chaque fois ; & que cela étoit
» arrivé déja ſi ſouvent, que de cét ar-
» gent la Ville en auroit été achetée
» deux fois. Que l'Archiduc feroit le
» devoir de Gouverneur, mais que ſi
» l'on vouloit un reméde éficace & du-
» rable, il faloit s'adreſſer à l'Empe-
» reur, qui en étoit le Seigneur abſolu.
» Que l'on ne pouvoit pas faire des Uſ-
» coques tout ce que l'on voudroit, &
» qu'il ne faloit pas auſſi les métre au
» déſeſpoir, eux qui étoient bons Chre-
» tiens, & qui défendoient ce Païs con-
» tre les Turcs. Que tout dépendoit du
„ tems, & de l'ocaſion. Que de cer-
„ tains manquemens ſe devoient excu-
„ ſer. Que l'Archiduc feroit ce qu'il
„ pouroit, quand on lui auroit rendu
„ les Priſonniers, & le Commerce.
„ Que pour le reſte, l'on en traiteroit
„ avec l'Empereur. Par ce langage, il donnoit une eſpérance certaine d'une entiére ſatisfaction, & prométoit de grandes choſes, mais inſinuoit en même tems, que l'éfet ne s'en enſuivroit pas, en métant pour contrepoids les cauſes, qui ſerviroient de prétextes, pour excuſer l'inéxécution des promeſſes. Il ſembloit demander une ſimple formalité, & néanmoins c'étoit tout le nœud

de l'Afaire, que le Commerce, dont l'interruption métoit un frein aux Voleries des Uſcoques. Mais outre la maniére de traiter captieuſe, & même contradictoire, la Perſonne de cet Envoié ne plaiſoit pas beaucoup à quelques-uns, qui ſavoient de certitude, qu'une grande partie du Butin aloit à *Fiume*, dont les Habitans l'aloient querir à *Segna*, afin que les Uſcoques ne paruſſent point là-dedans : & que le meilleur ſe portoit au Chateau, où la demi Aune de Satin & de Damas, ſe donnoit pour un demi-taler. On diſoit même, (mais cela n'étoit pas ſi certain) que les Tapiſſeries de ſa Maiſon venoient de la Frégate, qui avoit été priſe trois ans auparavant dans le Port de *Torcula*.

Mais comme ce Miniſtre, pour excuſer la tolérance, (pour ne pas dire l'aprobation) d'un ſi grand mal, aléguoit le grand nombre & les forces des Uſcoques & le danger de perdre Segna, ſi l'on ſe privoit de leur garde : & amplifioit le beſoin que l'on en avoit, juſqu'à dire, qu'ils étoient un Boulevard de la Chrétienté, & que nulle autre Milice ne ſeroit propre à défendre ces Confins contre les Turcs, de la ſujétion deſquels ils ne s'étoient ſouſtraits, que pour ſauver

leurs ames & élever leurs enfans dans la vraie Religion ; qu'il n'étoit pas juſte de les chaſſer, aprés s'être engagé de parole avec eux, de peur qu'ils ne ſe fiſſent Renégats, & telles autres extravagances ; le ſujet demande que je raconte ici, combien ils ſont, & comment ils ſe gouvernent aujourd'hui, dautant que cela ne ſe peut connoître par ce qu'ils ont été par le paſſé, comme étant des Gens, que l'inconſtance rend ſujets à divers changemens, & qui ne ſont conſtans, que dans la réſolution de ne point vivre de leur travail, mais de leur pillage. [a] Par où l'on verra clairement, qu'ils ne ſont redoutables, ni par leur valeur, ni même dignes de paſſer pour Chretiens : & que leur ſervice eſt inutile à la conſervation de céte Frontiére.

Il y a trois ſortes d'Uſcoques à Segna, diſtingués à la Cour de Gretz, par Stipendiaires, de Caſalins, & d'Avanturiers. Les Caſalins ſont ceux, qui ſont nés dans la Ville, & y ont un domicile fixe de pére en fils, à raiſon de quoi on les apelle auſſi Citadins. Et ils ſont au nombre de cent. Il y en a deux cens autres, qui ſont Stipendiaires de nom plutôt que d'éfet, & ſont diviſés

a *Pigrum & iners videtur de ſudore acquirere, quod poſſis ſanguine parare. Tac. Germ.* Mais au lieu que les Alemans étoient Guerriers, les Vſcoques n'étoient que des Aſſaſſins.

en quatre Compagnies de cinquante hommes chacune, ſous quatre Capitaines, qu'ils apellent *Vaivodes*. Outre ces quatre Commandans, il y a d'autres Chefs d'Uſcoques, titre, qui ſe donne à tous ceux, qui peuvent armer une Barque, pour aler en courſe. A ceux-ci ſe joignent par forme d'eſcorte les Vagabons & ceux, qui venant de Turquie, ou étant bannis de la Dalmatie, ou de la Poüille, n'ont pas de demeure ſtable à Segna. Et ce ſont-là les Avanturiers, leſquels obéiſſent aux Chefs des Barques où ils ſont emploiés, pour aler butiner. Les Barques ordinaires des Uſcoques peuvent porter chacun trente hommes. Par fois ils en ont fait de plus grandes, où il en pouvoit tenir juſques à cinquante, comme celle qu'ils ont fabriquée céte année à *Fiumé*. Tous les ans, ils font pluſieurs ſorties générales, à moins qu'ils n'en ſoient empêchés. Mais il y en a deux plus ordinaires, l'une à Paſques, & l'autre à Noël. Les Uſcoques qui ſont répandus dans les Terres du *Vinadol*, ſe joignent dans ces courſes à ceux de *Segna*. Alors la Ville n'eſt gardée, que par quelque peu de Vieillards infirmes, & par des femmes, & des enfans. Les *Vaivodes*, les Soldats riches, & même les Veuves aiſées, les Prêtres & les Moi-

nes, contribüent aux frais des expéditions générales, & tous enſuite participent au Butin. Il eſt notoire, que leurs derniéres ſorties ont été de quinze à vingt Barques au plus. De ſorte que leur nombre, qui eſt ou plus grand, ou plus petit, ſelon qu'il concourt plus ou moins d'Avanturiers (plus, quand la Mer eſt ouverte ; & moins, quand elle eſt fermée) eſt de ſix à ſept cens hommes de Faction : au lieu que ſi l'on veut compter les Vieillards, les enfans & les femmes, il poura bien monter à deux mille. Il s'augmenta par la jonction des Carampotains, autre race ſortie de Turquie. Et certes, ils s'augmenteroit de jour en jour, ſi l'on ne s'opoſoit à leurs Pirateries. Car bien des Morlaques s'uniroient avec eux, pour le plaiſir qu'il y a à vivre du bien d'autrui. Et je laiſſe à penſer, ſi leur nombre croiſſant, leurs excés ne croîtroient pas auſſi. Les Vénitiens ont été forcés de les perſécuter, non pas tant pour les grans & fréquens dommages qu'en recevoient leurs Sujets, & Ceux, qui voiageoient par Mer, que pour prévenir d'autres maux, qu'ils euſſent pû faire, ſi une fois ils fuſſent devenus terribles par leur nombre, comme il ſeroit arrivé, ſi l'on avoit toléré davantage leur licence. Et il eſt ſans doute, que ſi la République n'y eût pas remé-

dié de jour en jour, comme elle a fait, en les bridant, & en les matant, les Turcs euſſent été contraints d'y remédier éficacement, & pour toûjours, ainſi qu'ils ont coûtume de faire, quand ils prennent des réſolutions. Et ſi les incurſions, que les Uſcoques faiſoient depuis 80 ans, lors qu'ils habitoient en plus grand nombre dans la Lique, ſous le vieux *Comte Pierre Cruſich*, ont été cauſe, que les Turcs ont envahi la Lique & la Corbavie, & que le jeune *Comte Cruſich* a enfin perdu *Cliſſa:* il en eût été de même des Territoires de *Segna*, du *Vinadol* & de *Fiume*, ſi la République n'eût pas opoſé ſes forces à la Piraterie des Uſcoques. Car bien qu'elle l'ait fait pour la défenſe du ſien, néanmoins c'eſt ce qui a conſervé ce Païs à la Maiſon d'Autriche, qui l'auroit perdu infailliblement. Chacun ſait, que c'eſt au ſujet des Uſcoques, que les Turcs ont entrepris la guerre de 1592. qui a duré 14. ans, & a privé la Chretienté d'*Agria*, [a] & d'une grande partie de la Haute Hongrie, comme auſſi de Caniſe, & de tout le meilleur de la Croatie, outre la perte d'une infinité de Soldats Chretiens. Voila les obligations qu'elle a aux Uſcoques.

[a] en 1596.

Ceux-là connoiſſent aſſez mal la Carte du Païs, qui diſent, que ce ſont de braves-gens, qui tiennent les Turcs en bride, & ſans leſquels cete Frontiére ſe perdroit. Car il ne ſe trouvera pas, que depuis 1540. ils aient tenté de faire incurſion dans le Païs-Turc, ni de le ſacager, ni de combatre aux confins du Territoire de *Segna*, où les Turcs tiennent une garde: mais qu'ils ſont toûjours alés furtivement contre eux, en paſſant par les Mers, & par les Terres des Vénitiens, aux confins deſquels les Turcs ſont d'ordinaire ſans garde, parcequ'il ne s'y ſoufre point de courſes, ni d'un côté, ni d'autre. S'ils ont une grande envie de harceler les Turcs, ils ont la commodité de le faire ſur leurs propres Frontiéres, mais ils ne doivent pas paſſer ſur le Païs du Voiſin, ni ſe ſervir du Territoire de l'Ami à ſon dommage, contre toutes les Loix Divines & Humaines, aiant le leur propre, & leurs propres confins, par où ils peuvent faire de plus prés la même choſe. Mais les Uſcoques ne ſont pas gens à rien faire ſans ſupercherie, ni par un autre motif, que de voler. Et d'ailleurs les Miniſtres Archiducaux ne tireroient aucun profit, que ces Pirates combatiſſent ſur leurs confins, où ils trouveroient de la réſiſtance ſans

aucune commodité de voler. La bravoure des Uſcoques eſt de ſurprendre les foibles, de tuër & de dépouïller ceux, qui ne ſe défendent pas. Il ne ſe poura montrer, qu'ils aient jamais défendu un lieu ataqué, & tout le Monde ſait avec quelle lâcheté ils s'enfuïrent dans l'aſſaut de *Petrina*, *a* & le dommage, que cete infame fuïte cauſa à l'Armée Chretienne. Perſonne ne poura dire, qu'ils aient jamais fait une eſcarmouche, ils ne ſavent pas même ce que c'eſt. S'ils ſont de beaucoup les plus forts, ils donnent la chaſſe, autrement on la leur donne toûjours. Ils n'ont jamais empêché une ſeule incurſion des Turcs: Au contraire, c'eſt choſe à ſavoir, que ceux-ci ont ſouvent couru juſques à *Segna*, & fait des priſonniers à la vüe de la Ville, & toûjours, dans le tems, que les Uſcoques étoient à la picorée. Ce qui devoit bien obliger les Gouverneurs de la Place à les retenir dedans, pour ôter céte commodité aux Turcs, ſi leur part au butin ne leur eût pas été plus chére, que la défenſe du Païs.

a Ville forte de la Croatie ſur le Kulp, ou la Cupa. Elle fut attaquée par le Comte d'Echemberg, aprés la Bataille de Siſek en 1593. & ce fut dans céte ocaſion que les Vſcoques s'enfuirent. Céte Place fut repriſe par les Autrichiens en 1594.

Mais quand leurs Protecteurs traitent avec des Gens, qui ne ſont pas informés de la choſe, ils diſent, que les Uſcoques de *Segna* ſont le boulevard de la Carintie, de l'Iſtrie, & même de l'Italie contre les Turcs, bien que ce ſoit tout le contraire, les Uſcoques ne ſervant qu'à y atirer les Turcs, qui ſont venus ſouvent juſques à *Gorbnich*, & même entrent dans *la Clana & la Pinca*, & encore plus avant, ſans que *Segna* puiſſe les en empêcher. Mais les Turcs ſe contiennent, parce qu'au retour ils ſont aſſaillis par les gens de *Carliſtot*, & les autres Croates d'alentour, qui s'uniſſent dans ces ocaſions, & qui quelquefois les ont taillés en piéces. Et jamais les Uſcoques ne ſe ſont trouvés à ces mêlées, parcequ'ils étoient toûjours ocupés au pillage. De ſorte que le Païs eſt bien gardé ſans eux, qui ne ſont bons qu'à provoquer les Turcs. Je faïs céte digreſſion, pour montrer, que l'on n'a que faire d'eux pour la défenſe du Païs, laquelle au contraire ils rendent plus dificile, quoi qu'en puiſſent dire leurs Fauteurs, qui, comme s'ils racontoient des fables des Indes, veulent faire acroire, que les Turcs ont abandonné plus de ſix journées de Païs à cauſe d'eux: & que s'il n'y avoit plus d'Uſcoques, ces Infidéles y retourneroient, &

devenant plus voiſins ne manqueroient pas de faire des incurſions. Menſonge, qu'il n'eſt pas aiſé de ſoûtenir en matiére de choſes permanentes & proches, qui ſe peuvent voir tous les jours. La Lique & la Corbavie, Provinces du Turc, ſituées ſur ces Confins, ſont trés-habitées. A entrer d'Ottoſaz, derniére Terre du Roiaume de Hongrie, & qui n'eſt pas à 40. milles de *Segna*, dans la partie de la Corbavie, habitée des Turcs, il n'y a que dix milles, encore ſont-ils de la dépendance d'Ottoſaz. Et ce ne ſont pas les Uſcoques, qui les rendent inhabitables aux Turcs, mais bien les Turcs, qui en éloignent les Chretiens, à qui ils apartiennent. Comme cete Frontiére du Turc eſt toute habitée, auſſi, les Uſcoques n'ont jamais oſé y entrer, ni faire habiter la leur, bien loin de faire du dommage au Turc, ſi ce n'eſt en paſſant par les Terres de Veniſe, dautant qu'ils n'en veulent qu'à des Gens déſarmés. L'on nous figure, comme une choſe récente, ce qui eſt arivé une fois, avant l'an 1540. au tems, que les Uſcoques, profeſſant la Milice, & non pas encore le métier de Voleurs harcelérent fort les Turcs, durant trois ans. Mais depuis qu'ils ont

I Vertu Militaire en brigandage, ils ont ſoufert, & ſoufrent encore des

Turcs les mêmes maux, qu'ils leur faiſoient, quand ils vivoient en Soldats, & non pas en Larons.

Ils ont éxercé la Piraterie avec quelque ſuccés, non pas à cauſe de leur valeur, mais à la faveur de tant d'Iſles, d'Eceüils, & de Ports deſerts, dont cete Mer abonde, tous trés-commodes à tendre des embuches. En quoi conſiſte toute l'habileté des Uſcoques. Il n'y a, qu'à conſidérer les Armes qu'ils portent, pour voir, qu'ils ne ſont ni Soldats, ni bons pour combatre. Pas-un d'eux ne porte aucune ſorte d'Armes défenſives, point de Morion, point de Caſque, point de Piques, ni de Lances. Ils ont ſeulement une Hache, & une Arquebuſe à roüet fort petite, & bien legére, telle qu'il faut à des gens, qui ont plus beſoin de leurs pieds, que de leurs mains. Quelques-uns ont auſſi un ſtilet: toutes armes propres à leur profeſſion, mais inutiles, pour ſe défendre dans les Garniſons, & pour ataquer en Campagne.

Je me ſuis étendu ſur toutes ces particularités, pour ôter le maſque à ceux, qui excuſent ſur l'impoſſibilité du reméde un mal, qu'ils fomentent eux-mêmes pour leur profit. Si l'éxemple de *Rabata* n'étoit pas récent, & ſous les yeux de tout le Monde, l'on pouroit déguiſer & pallier la vérité. Sans avoir 20000 hommes,

mais ſeulement une legére garde d'Alemans, il fit mourir pluſieurs Chefs des Uſcoques, livra aux Vénitiens les bannis de leur Etat, chaſſa les indiſciplinables, transféra à Ottoſaz les deux tiers des Uſcoques qui reſtoient, & aloit métre fin à tout. *a* Il ne fut pas tué, lorsqu'il y avoit beaucoup d'Uſcoques dans *Segna*, mais quand ils furent réduits au petit nombre, qui s'eſt dit. Et s'ils n'euſſent pas été fomentés par des gens, qui ne pouvoient ſe voir privés du gain, il métoit céte afaire en ſi bon état, au grand honneur de l'Archiduc, que la bonne intelligence entre les Princes, ne ſe ſeroit jamais altérée.

Mais puiſqu'on nous préconiſe les Uſcoques, pour de bons Chretiens, il eſt bon de dire la vérité. Ils ne ſont pas Lutériens, & Segna n'a point d'autres Egliſes, que de Catoliques. On ne peut pas dire auſſi que leur Croiance péche dans aucun des Articles, qui ſont controverſés avec les Proteſtans. Mais la pureté de nôtre Religion ne ſoufre pas, que l'on apelle bons Chretiens ceux, qui ne croient pas, que ce ſoit pécher, que de voler. Car on ne ſauroit nier, que telle ne ſoit la croiance de ceux

a Comparable au Grand Pompée, *qui prædones fudit ac fugavit, & quo maturius bellum conficeret, reliquias eorum contractas : in Vrbibus, remotóque à Mari loco conſtituit . . . Data facultate ſine rapto vivendi, rapinis arcuit.* Patere. hiſt. 2.

qui perſiſtent dans la Piraterie, non pas quelque tems, mais toute leur vie; non pas par fragilité, ni par ignorance, mais par profeſſion publique, & par ſucceſſion de Pére en Fils, ſans qu'il y en ait un ſeul, qui faſſe autrement; puiſque ceux, qui ne vont pas en Mer, (les Vieillards, les Religieux & les Veuves) ont part au butin, & que les femmes tourmentent leur Maris de pourvoir à l'envi leurs Maiſons du bien d'autrui. Et ce qui eſt plus ſingulier, c'eſt qu'ils choiſiſſent d'ordinaire le tems de Pâques & de Noël, pour aler en courſe. Ce qui montre clairement, qu'ils tiennent le larcin au même rang, que les Chretiens tiennent les œuvres de pénitence. Ainſi, les Uſcoques ne peuvent pas ſe dire meilleurs Chretiens, que les *Cinganes*, *a* qui profeſſent le larcin. Au contraire, ils ſont pires, puiſqu'ils font des meurtres, au lieu que les Cinganes s'en abſtiennent.

Mais pour reprendre le fil de l'Hi-

a Les Cinganes, ou Cingares, ſont des Vagabons ramaſſés de divers endroits, leſquels vivent de Larcin, comme n'aiant ni feu, ni lieu. Leurs Femmes diſent la bonne avanture. En Grece & en Dalmatie ils apellent Cingares tous les Egyptiens Chretiens. Mais veritablement les Cingares ſont une Troupe de Gens de divers Païs qui vivent de leurs tours de ſoupleſſe, & parlent un Langage, qu'ils ont forgé entr'eux, pour paroitre Gens miſtérieux au menu Peuple, pendant qu'ils le dupent.

ſtoire,

ſtoire, que j'ai interrompu, pour rendre témoignage de la vérité, quand les Miniſtres de Gretz virent, que leur Envoié ne pouroit obtenir le rétabliſſement du Commerce, que l'on ne remediât éficacement au mal : ſoit qu'ils ne le puſſent faire, faute d'Argent, pour paier la Milice ; ou qu'ils ne le vouluſſent pas, à cauſe de leur intérêt particulier, & peut-être auſſi, pour maintenir leur prétention ſur la Mer-Adriatique : ils réſolurent de s'adreſſer à l'Empereur. Ils envoiérent donc à Vienne faire des plaintes contre les Vénitiens, comme ſi les Terres de l'Archiduc euſſent été aſſaillies, non ſeulement les premiéres, mais toutes ſeules : ſupliant l'Empereur de les aider de ſon autorité, tant pour obtenir la réparation des dommages, que pour faire délivrer ſes Païs Patrimoniaux, & les lieux apartenans à la Couronne de Hongrie, privés du Commerce, & aſſiégés, au grand deshonneur de S. M. qui en eſt le ſuprême Seigneur, & de leur Maître. Mais l'Empereur aiant été informé de tout par l'autre Partie, qui lui avoit remontré, que tout le mal venoit de l'oſtination de la Garniſon de *Segna*, qui vouloit à toute force s'enrichir des biens des Marchands & des Peuples : & de la

connivence des Gouverneurs de ces Lieux : Que la République, faute d'autres moiens d'obvier aux pertes de ſes Sujets, tenoit des gardes ſur céte Mer, non point pour préjudicier à la Dignité Impériale, mais pour conſerver ſon propre bien : Et que les Uſcoques, ne pouvant ſortir par Mer, avoient paſſé les premiers en Iſtrie, & y avoient brûlé & ſacagé pluſieurs Fermes. (Ce qui avoit obligé la Milice Venitienne de faire des repreſailles.) L'Empereur demeura content : Et ſa Cour vit tres-bien, qu'il n'étoit pas poſſible de faire ceſſer le deſordre, ſi l'on n'en ôtoit la premiére cauſe. Il fut donc réſolu dans le Conſeil, d'y remédier par la voie d'un Traité, & de faire en ſorte, que de part & d'autre l'on s'abſtinſt de toutes hoſtilités, avant que de parler du rétabliſſement du Commerce. L'Empereur délibera d'envoier à *Segna* le Baron Trautmanſtorf, Perſonnage de Valeur & de réputation, avec de l'Argent, pour remédier au mal. Céte réſolution, qui auroit fait un bon commencement, ne s'éxécuta point, parceque l'Archiduc n'y voulut pas conſentir, s'ofrant de métre un Oficier de ſa main, fait à l'Uſage du Païs, & aux maniéres des Uſcoques, lequel feroit tout ce qui ſe-

roit néceſſaire. Et c'étoit tout juſte le contraire de ce qu'il faloit, ne s'agiſſant plus de gouverner les Uſcoques, comme l'on avoit fait par le paſſé. Mais auſſi cela fit voir, de qui dépendoit le reméde, puiſque la réſolution de l'Empereur, quoique publiée & aprouvée, reſta ſans éfet, aprés que l'Archiduc eût fait ſa réponſe. Et l'ardeur, avec laquelle le Conſeil de l'Empereur s'étoit mêlé de céte Afaire, ſe refroidit de telle ſorte, qu'il ne ſe parla plus, que S. M. voulût s'en charger, mais ſeulement, que ſi l'Archiduc commençoit d'y travailler, par le moien de quelque Envoié exprés, l'on y métroit la derniere main, quand S. A. ſeroit à Vienne.

La Seigneurie de Veniſe fit publier dans ſon Armée, que les Vaiſſeaux euſſent à s'abſtenir de toutes Hoſtilités, mais à faire la garde ſans ſe relâcher. Et en même tems l'Archiduc commanda à ſes Sujets de ne faire aucun tort à ceux de la République. Il députa auſſi deux Commiſſaires, comme il avoit fait ſouvent par le paſſé. Je n'aſſurerai pas, à quel deſſein c'étoit, mais je dirai bien, que ce nombre empêchoit l'éxécution, par la diverſité des avis, ou du moins la retardoit tant, que

les Gens ſe laſſoient de pourſuivre leurs inſtances. Outre cela, les Commiſſaires furent expediés lentement, à l'ordinaire, pour éluder la réparation du mal paſſé, comme d'une choſe de trop vieille date, & déja miſe en oubli.

Mais durant trois mois, qui s'écoulérent depuis la publication de la ſuſpenſion des Actes d'hoſtilité, juſques à la fin de l'année, & même aprés que les Commiſſaires furent arivés dans le Païs, les Uſcoques ne ceſſérent point, toutes les fois, qu'ils purent ſe ſouſtraire aux Gardes, d'aler en petit nombre au Pillage, & raportérent toujours leur Butin à *Ségna*. Enſuite, ils firent de plus grandes incurſions dans l'Iſle de *Pago*, puis dans celles d'*Arbe* & de *Veglia*, où ils dérobérent en pluſieurs fois force Vin & force Bétail. Prés de *Zara* la vieille, ils volérent une Marſillane, & dans le Canal de la Morlaque ils pillérent un Grip & une Frégate, qui portoient des Marchandiſes & de l'Argent, & leur ôtérent juſqu'aux inſtrumens, qui ſervoient à naviger. Et c'eſt une choſe digne d'être raportée, qu'un jour qu'ils retournoient avec le Butin d'une Barque de *Chiozza*, étant pourſuivis d'une Galére, & s'étant ſauvés dans le Port de *Segna*, ils ne furent pas reçus dans

la Ville, par la Porte de Mer, par où l'on entroit d'ordinaire : mais ils firent le tour de la Ville pour entrer par la Porte de Terre. Et quand la Galére fut partie, ils alérent querir tout à leur aiſe leur Butin, qu'ils avoient laiſſé dans leurs Barques, & le portérent chés eux.

Dans un ſi grand nombre de Courſes, ils eurent le bonheur de n'être ſurpris que deux fois par les Gardes, qui les contraignirent de laiſſer & Barques & Butin, & de ſe ſauver dans les Bois. Et peut-être auroient-ils eu de pires rencontres, ſans la Maladie, & puis la mort du Général Canalé, [a] laquelle fit relâcher l'Ordre éxact qu'il faiſoit obſerver.

Les Commiſſaires Archiducaux s'arretérent longtems à *Fiume*, où ils s'occupérent à faire des Procés Verbaux, pour vérifier la valeur des dommages faits aux Autrichiens en Iſtrie, leſquels, à leur compte, montoient à 200000. Ecus. Il n'y a perſonne, qui ne puiſſe ſe montrer Créancier de beaucoup, en ne métant point ſes détes en ligne de compte. Si l'on métoit dans la balance les dommages reçus des Uſcoques depuis peu d'années, ils ſe trouve-

[a] En 1612

roient monter à dix fois autant. Mais les Commiſſaires amplifiérent les dommages reçus, & laiſſérent à d'autres à diſcuter ceux que les Autrichiens avoient faits. Aprés cela, ils apellérent le Capitaine de *Segna*, les Vaivodes des Uſcoques, & les Principaux de la Ville, auſquels ils commandérent de la part de l'Empereur & de l'Archiduc de ne point ſortir, ſous peine de la vie, puis dépoſérent le Capitaine pour avoir eu part au deſordre. C'eſt en ces termes qu'i en écrivirent au Capitaine de *Fiume* réſidant à Veniſe. Ils lui mandérent auſſi, que les Chefs des Uſcoques, & les principaux Bourgeois avoient promis d'obtenir religieuſement ces défenſes, & qu'eux Commiſſaires y tiendroient la main. Qu'ils ne reſtoit plus qu'à punir ſévérement les Malfaiteurs pour le paſſé, mais que cela ſe diféroit conformément aux Ordres de l'Archiduc, juſques à ce que les Diférens avec la République fuſſent terminés : & qu'alors le Capitaine ſeroit auſſi puni. Qu'ils avoient demandé de l'Argent, pour paier la Garniſon, & mis ſi bon ordre à tout, que les Uſcoques ne feroient plus de mal. Mais l'on n'en eſt jamais venu à l'éxécution. Et l'on a ſû depuis, que le Capitaine avoit été démis de ſon

conſentement, & mis dans une autre Charge.

Aprés que celui de *Fiume* eut fait ſon raport à la République, & eut obtenu, que Filippe *Paſqualigue*, qui devoit aler Général en Dalmatie, pût relâcher, ou entiérement, ou autant qu'il jugeroit à propos, la Garde des Paſſages, quand il auroit vû de ſes propres yeux les choſes en ſi bon état, qu'il fût aſſuré de ne pouvoir être ofenſé : Il partit de Veniſe, dautant que la concluſion de l'Afaire étoit remiſe à la Cour de Vienne. Lorſqu'il fut de retour à *Fiume*, il raporta aux Commiſſaires, qu'à ſon Audience de congé on lui avoit dit, que l'intention de la République étoit, & ſeroit toujours de vivre en bon Voiſin avec l'Archiduc, pourvu qu'il réprimât les Uſcoques; & que quand même cela ne ſe feroit pas, le Sénat ſurmonteroit encore céte dificulté, comme il avoit fait d'autres plus grandes.

Paſqualigue, qui ſavoit, comment il faloit ſe prendre à céte Afaire, & vouloit ſe ſervir de tous les moiens convenables, écrivit de Dalmatie à ces Commiſſaires, racontant tous les maux faits à ſa République, contre la parole donnée à Vienne & à Veniſe, & les

priant fortement d'y remédier pour leur honneur. Ils répondirent honnêtement, qu'ils avoient aprís avec déplaiſir divers excés des Uſcoques, qu'ils ne ſavoient pas encore, & que dans quatre jours ils iroient à *Segna*, pour châtier les Coupables, & faire rendre le Butin, ſur tout ſi les Intereſſés y comparoiſſoient, pour donner une information plus claire & plus ample. Mais ſans aler à *Segna* le Baron Auſperger, Principal Commiſſaire, s'en retourna à la Cour, aiant achevé ſa Commiſſion, qui étoit de prendre information des dommages faits par les Vénitiens. Daniel *Gallo* fut envoié en ſa place, & ala avec Cheſlin, & une eſcorte de 150. Soldats à *Segna*, d'où Vincent Craglianovich & George Dannicich étoient partis avec environ 40. des leurs au ſeul bruit de leur venüe. Ces Commiſſaires firent publier un Mandement, que les Poüillans, les Dalmatins, & les autres Etrangers, qui avoient pris demeure à *Segna* euſſent à ſortir dans le terme de huit jours avec leurs Familles : & créérent Capitaine de la Ville, Nicolas *Frangipane*, Comte de Terſatz, apellé des Uſcoques *Micleos Terzatzi*, Echanſon de l'Archiduc. Juſques là le changement de Capitaines n'avoit fait qu'empirer le mal,

mal, parce que les nouveaux n'avoient pas moins d'envie, que les autres, de participer aux Larcins. Au contraire, ils entroient dans ce Gouvernement avec encore moins d'eſtime, & plus d'avidité de s'enrichir. Toutefois, on ne laiſſa pas de concevoir quelque bonne eſpérance de celui-ci, qui étoit une jeune-homme bien né. Et comme il étoit Seigneur du Chateau de *Novi*, peu éloigné de *Segna*, l'on ſe perſuadoit, qu'il ne manqueroit pas de bien régler toutes choſes, d'autant plus qu'on ſavoit, qu'il prétendoit trouver bien ſon compte à de certains Bois. Mais d'ailleurs on ſuſpendoit ſon Jugement, ſur ce qu'il étoit Naturel du Païs, & ſa maniére fort ſemblable à celle des autres Uſcoques. Sa premiére action fut de les aſſembler tous dans la Place, & de leur dire, comment il vouloit gouverner, proteſtant, qu'il ne leur permétroit point d'aler en courſe, ni de faire rien de contraire au devoir de bons Chretiens, & qu'il entendoit d'être obéi ponctuellement, dût-il en perdre la vie. Il leur promit, qu'à l'avenir ils ſeroient paiés, & dit, que ſi la paie leur manquoit, ils s'en priſſent à lui ſeul. En éxécution de l'Ordre des Commiſſaires, il fit ſortir de *Segna* cent Uſcoques Avanturiers,

qui ſe retirérent avec leurs Familles ſur les Rivages de *Selze* & de *Cerquinizza*, entre *Buccari* & *Novi*. Ce qui étoit tirer des Colonies de Larons de la Métropole des Pirates, d'un nid en faire pluſieurs, & faciliter encore le Brigandage.

Enſuite ce Capitaine & le Commiſſaire *Gallo* (*Cheſlin* étoit déja parti) firent publier en préſence de tous les Stipendiaires, aſſemblés dans la Place au Son du Tambour, un long Mandement, portant défenſes de piller les Chretiens, ni les Turcs. Sur quoi ils ſe mirent tous en rumeur, criant, qu'ils ne pouvoient pas vivre de la paie qu'on leur donnoit; qu'on leur en donnât donc une pluſ groſſe, ou qu'on leur laiſſât la liberté de courir. Quand le tumulte fut un peu apaiſé, le Capitaine répondit, que la paie ſeroit plus que ſufiſante, quand ils s'abſtiendroient de joüer & de s'ennivrer. Qu'il faloit, qu'ils s'en contentaſſent, s'ils vouloient reſter à *Segna*: & que ceux, qui ne ſe trouveroient pas aſſés paiés, n'avoient qu'à s'en aler, que la porte étoit ouverte. Là deſſus, ils redoublérent leurs cris, ſe plaignant, qu'on leur devoit pluſieurs paies, & qu'on leur rognoit encore ſi peu qu'on leur donnoit. Ils remontroient, qu'il s'étoit fait un

pareil Edit en 1606. avec promeſſe & ſerment de leur donner leurs paies toutes entiéres, mais que cela ne s'étoit jamais éxécuté. Dans une ſi grande confuſion, il falut rompre l'Aſſemblée, de peur qu'il n'arivât quelque accident ſiniſtre. Enſuite, les Séditieux furent facilement apaiſés par leurs Chefs, & celui, qui s'y emploia le plus éficacement, fut George *Dannicich*, nouvellement retourné à *Segna* avec ſes Compagnons, aprés avoir obtenu un pardon général. Les choſes étant dans ces termes, *Gallo* partit, faiſant courir le bruit, qu'il viendroit d'autres Commiſſaires, pour en faire davantage. Et il ne ſe parla plus, ni de la reſtitution du butin, ni du châtiment des Coupables, promis au Général Paſqualigue. Et tel fut le ſuccés de céte Deſcente des Commiſſaires à *Segna*, ſi long-tems atenduë, laquelle aboutit ſeulement à des défenſes, & à des menaces de châtiment, puis à des pardons, ſans avoir puni aucun des Tranſgreſſeurs de leurs bans de la moindre peine, bien qu'il y en eût pluſieurs, & même notoires. Ils tinrent ſeulement les portes de la Ville fermées trois jours, pour avoir André *Ferletich*, fameux Chef, & grand Scélérat. Ce qui ſe fit pourtant d'une maniére, qu'il

fut quasi manifeste, qu'il étoit obligé de son évasion, à ceux même, qui avoient ordonné sa prise. Tout cela fit craindre aux gens prudens, que cète Afaire n'empirât, étant la coûtume des Mal-faiteurs de se gouverner avec plus de retenuë, tant qu'ils ne savent pas les moiens de se soustraire à la rigueur de la Justice, au lieu qu'aprés avoir expérimenté, que la Justice ne peut ou ne veut pas tout de bon les réprimer, ils perdent toute crainte, &, par la certitude de l'impunité, osent faire des choses, à quoi ils n'auroient jamais osé penser [a] & leur audace croît à mesure, que l'on fait semblant de les reprimer, ou de les châtier.

Au commencement de l'année 1613. l'Archiduc ariva à Vienne, acompagné du Capitaine de *Fiume*, du Baron d'*Echemberg*, & de quelques autres Ministres, tous bien résolus entre eux de ne pas passer plus avant, que les Commissaires envoiés à *Segna*, & de laisser aler les choses, comme elles aloient auparavant. Pour cet éfet, ils firent deux nouvelles demandes. L'une, que les dommages faits par la Milice Vénitienne aux Terres de l'Archiduc en Istrie fus-

[a] *Si velit, quod nondum vetitum est, timeas ne vetetur. At si prohibita impunè transcenderis, neque metus ultra, neque pudor est.* Tac. ann. 3.

ſent paiés, & qu'il ne fût point parlé de ceux, que les Sujets de Veniſe avoient reçus. L'autre, que les Autrichiens euſſent la navigation libre. Céte ſeconde ſufiſoit, pour porter la Négotiation, non ſeulement en longueur, mais à perpétuité. Car c'étoit une prétention forgée par l'Empereur Ferdinand, & traitée à ſa priére, mais reconnuë mal fondée : puis renouvelée par l'Archiduc Charles, & maniée à la Cour de Maximilien & de Rodolfe, avec auſſi peu de ſuccés. Quant à la premiére demande, il ne paroîtra pas vrai-ſemblable, que la réparation des dommages ait été propoſée, ſeulement pour une des Parties, l'une & l'autre aiant les mêmes raiſons de la prétendre, mais il faut ſavoir la diférence qu'ils y métoient. Ils diſoient, que les Vénitiens avoient été endommagés par des Particuliers, contre la volonté publique; mais que les Archiducaux l'aiant été du conſentement des Miniſtres publics, ils devoient être indanniſés par le Public : au lieu que de l'autre côté il faloit entendre auparavant les raiſons des Intereſſés.

Mais les Conſeillers Impériaux, ſur tout ceux, qui étoient de la main de l'Empereur, ne l'entendoient pas de la ſorte. Au contraire, ils deſiroient fort

un bon Acommodement. Car conſidérant, combien l'on avoit porté de plaintes à Sa Majeſté Impériale, depuis la ſuſpenſion des Hoſtilités, acordée à ſa prière : & que les Uſcoques n'avoient point ceſſé de voler, & faiſoient tous les jours de nouvelles inſolences : & ſe ſouvenant auſſi, combien les Empereurs Maximilien & Rodolfe avoient oüi de plaintes, ils jugeoient néceſſaire d'ôter ce chagrin à leur Maître.

Ce Prince & ſon Conſeil s'apliquérent durant quelques jours à entendre les raiſons des Miniſtres de l'Archiduc, leſquels ſe plaignoient de la détention des Uſcoques dans le Bourg d'*Artina*, & de ce que les Vénitiens prétendant avoir été ofenſés par les Uſcoques, s'étoient vangés ſur les autres Sujets de Son Alteſſe, & ſur ſes Etats Patrimoniaux, qui n'apartenoient point à la ſuprême Lieutenance de Croatie. Ils diſoient, que l'Archiduc, aiant envoié le Capitaine de *Fiume* à Veniſe, il n'avoit reçû aucune ſatisfaction, bien qu'il en eût donné pluſieurs. D'où ils concluoient, que ſa réputation y étoit bleſſée, & qu'ils ne pouvoient rien faire de plus, que l'on ne l'eût rétablie. Pour cela, ils demandoient quatre choſes. Que les Priſonniers fuſſent relâchés ; Que le

Commerce fût rendu aux Terres assiégées. Que la Navigation fût libre aux Archiducaux : & qu'ils fussent dédommagés. Aprés quoi l'Archiduc acheveroit ce qui restoit à faire pour remédier totalement. Certes, il y a à s'étonner de céte promesse absoluë du reméde total. On ne disoit plus qu'il fût besoin de l'autorité de l'Empereur, comme suprême Seigneur de *Segna*, pour apliquer le reste du reméde : au lieu que toute l'année précédente le Capitaine de *Fiume* representoit, que les procédures faites par les Commissaires, étoient tout ce que l'Archiduc pouvoit faire, reservant le surplus à l'Empereur.

Aprés de longues consultations, l'Empereur fit entendre à l'Ambassadeur de Venise, * qu'il vouloit métre fin à tous les diférends, comme Médiateur & Conciliateur entre les deux Parties. Qu'aiant apris tous les Griefs & toutes les demandes de l'Archiduc, il desiroit savoir aussi les intentions de la République. L'Ambassadeur ne voulut faire aucune plainte particuliére du passé, peut-être parce qu'il croioit superflu de parler de choses, qu'il supposoit être manifestes. Mais il s'acrocha aux demandes. Sur la Navigation, il dit, que c'étoit une Afai-

* C'étoit Lé. ôme Sorance.

re, dont ſa République ne refuſeroit pas de traiter de nouveau, mais que n'aiant point de connéxité avec les Uſcoques, il ne faloit pas confondre enſemble des matiéres ſi diférentes. Sur le dédommagement, il répondit, qu'il devoit être réciproque, & la reſtitution commencée par celui, qui avoit été le premier à faire dommage. Il demanda auſſi, que tous les Voleurs, & tous ceux, qui inquiétoient leurs Voiſins, fuſſent chaſſés de *Segna*, & n'y fuſſent plus reçeus, ni les Bannis de l'Etat de Veniſe, & les autres Scélérats. Que l'on y mît une Garniſon d'une autre Nation, laquelle fût paiée réglément, & un Gouverneur, Homme-d'honneur & deſintereſſé. Que toutes les Barques de courſe fuſſent brûlées, & que deſormais il ne s'en fabriquât point, ni à *Segna*, ni dans tous les environs, puiſque l'on n'en avoit pas beſoin pour ſe défendre en Mer, où l'on n'avoit rien à craindre. Outre que ces Barques, au lieu d'être plus utiles, le ſont moins que les communes, pour porter des vivres & des marchandiſes.

Aprés diverſes conférences tenües avec les deux Parties, mis à part les points, qu'il n'étoit pas ſaiſon de traiter, il ſembla à l'Empereur, que les difé-

rends pouvoient s'acorder en la maniére que je dirai. Il envoia ſon Vice-Chancelier à l'Ambaſſadeur, pour lui dire, que l'Archiduc avoit accepté preſque tous ſes Articles, & avoit donné ſa parole, que la République ne ſeroit plus moleſtée. Que l'Empereur entendoit, que cela fût éxécuté, & lui prométoit que tout ſe paſſeroit à l'amiable. Que comme l'on n'avoit jamais parlé ſi clairement, il pouvoit s'aſſurer, que l'Afaire iroit tres-bien. Ajoûtant, que la République devoit correſpondre de ſa part en levant le Siége, & en rendant les priſonniers. Le Vice-Chancelier lui preſenta un Ecrit en Italien, contenant les promeſſes de l'Empereur & de l'Archiduc, en ces termes.

L'Illuſtriſſime Vice-Chancelier a dit par l'ordre de l'Empereur, que le Séréniſſime Archiduc Ferdinand s'eſt déclaré ſur les points ſuivans, écrits par lui Vice-Chancelier dans le Conſeil d'Etat. Que Son Alteſſe promet à Sa Majeſté, que la Mer ſera nétoyée des Pirates de *Segna*, & des autres Lieux de ſon obéïſſance, & qu'il ne ſortira plus de gens de *Segna*, ni des environs, pour troubler la Navigation, ni les Voiſins, ſous peine de la vie. Que les ſcélérats ſeront abſoluément chaſſez de *Segna*, où

il y a déja un Gouverneur, homme de valeur & désintéreſſé. Que Son Alteſſe aiant déja commencé d'y métre une Garniſon Alemande ſoudoiée, Elle continuëra de l'augmenter, ce qu'Elle ne fait pas pour le préſent, parce qu'Elle ne veut pas qu'on croie, qu'Elle y ſoit contrainte: mais que Sa Majeſté Impériale fera ſi bien, que toutes ces promeſſes ſeront ponctuellement éxécutées, quand la Séréniſſime République relâchera les priſonniers, & levera le Siége qu'Elle a mis, afin que la Navigation & le Commerce aillent comme auparavant, & que l'on entretienne un bon voiſinage. Que pour l'Article de la libre Navigation de la Mer, Son Alteſſe, ainſi que le Seigneur Ambaſſadeur, veut bien le remétre à un autre Traité.

La réſolution priſe à Vienne fut agréée ſans peine à Veniſe, & pour correſpondre aux bonnes intentions de l'Empereur & du Séréniſſime Archiduc, & montrer de la conſidération pour la Maiſon d'Auſtriche, il fut ordonné à Paſqualigue de retirer les Gardes de devant *Segna*, *Fiume*, & les autres Lieux, & de laiſſer le Commerce libre aux Autrichiens, ainſi qu'il l'étoit avant les accidens ſurvenus; & de faire conſigner les priſonniers à qui Sa Majeſté com-

manderoit. De quoi l'Ambaſſadeur eut Commiſſion de donner avis à Sa Majeſté Impériale. L'ordre ariva au Général Vénitien le 2. de Mars 1613. & fut éxécuté le même jour, au grand contentement des Archiducanx. Et par bonheur l'Empereur eut auſſi ce jour-là l'avis de la réſolution du Sénat, qui lui fut d'autant plus agréable, que ſa Cour n'eſpéroit pas, que Veniſe dût accepter des conditions, dont elle n'avoit jamais voulu ſe contenter auparavant. Sa Majeſté montra le gré qu'Elle en ſavoit à la République, non ſeulement en loüant ce Decret, immédiatement ſuivi de l'éxécution, mais en promérant, en foi d'Empereur, que de ce côté-là Veniſe ne recevroit deſormais aucun déplaiſir. Il fit tout ſavoir à l'Archiduc, qui étoit déja parti de Vienne, fortement exhorté à l'obſervation de ſes promeſſes; & commanda au Comte de Zrin de ne point retirer de Corſaires, ni de Larons dans ſes Terres du Vinadol, ſous peine d'en perdre le Fief. Puis il fit dire à l'Ambaſſadeur, que l'on avoit écrit à Gretz, au ſujet des priſonniers, & que l'on régleroit la maniére de les recevoir, auſſi-tôt que la réponſe en ſeroit venuë.

Cependant, le Sécrétaire de l'Empe-

reur à Veniſe, de l'ordre exprés de l'Archiduc, y donna part de ce qui s'étoit déja fait à *Segna*, pour remédier aux maux paſſés, & de la ferme réſolution où ſe trouvoit Son Alteſſe, d'obſerver entiérement toutes les choſes promiſes à Vienne, & de vivre en bon voiſin. Témoignant auſſi la joie qu'elle ſentoit de leur commun Acommodement.

Il ne ſeroit pas facile de dire, leſquels étoient les plus joieux d'un Acord, ſi hureuſement conclu aprés tant de dificultés rencontrées de part & d'autre, les Peuples, & ſur tout les Inſulaires de Dalmatie, ou les Autrichiens leurs Voiſins. Si ce n'eſt que ceux-ci en avoient réellement le profit par l'ouverture du Commerce, dont la privation leur cauſoit tant d'incommodités: au lieu que les Sujets de Veniſe n'avoient que l'eſpérance du repos. Encore n'oſoient-ils s'en flater, qu'ils ne viſſent quelque commencement d'éxécution qui les y confirmât, comme de brûler les Barques de courſe, ou chaſſer les Uſcoques-Avanturiers, non ſeulement de *Segna*, mais de toute la Contrée; ou aſſigner un fond pour le paiement de la Garniſon. Les plus ſenſés tenoient même, que ce repos ſeroit incertain & flotant, juſqu'à ce que ces Marines fuſſent entiéreme n

nétoiées des Uſcoques: enſorte qu'ils n'y puſſent plus revenir, ou qu'ils fuſſent ſi bien dans un autre lieu, qu'ils n'en duſſent pas même avoir l'envie. Car ils tenoient pour certain, que céte mauvaiſe plante répulluleroit, & ſe multiplieroit de la moindre racine qui en reſteroit, ainſi qu'on l'avoit éprouvé par une infinité d'expériences durant le cours de tant d'années.

Il ſe trouvoit auſſi des gens, qui faiſoient dificulté de croire, que les Vénitiens euſſent conſenti à un Acord fondé ſeulement ſur des promeſſes, qu'ils avoient ſi conſtamment rejetées, aprés les avoir expérimentées, tant d'autres fois, vaines & inéficaces; ni qu'ils ſe fuſſent contentés de faire l'échange du rétabliſſement actuel du Commerce pour une promeſſe, qui par mille accidens pouvoit reſter ſans éfet. Quelques-uns trouvoient ce Traité mal-proportionné, & ſans forme, remarquant, que le progrés en étoit diférent du commencement, & que la fin n'en correſpondoit ni à l'un, ni à l'autre. Car au commencement on parla de l'Empereur, comme de celui, à qui ſeul il apartenoit d'apliquer de ſa main Roiale, un reméde durable aux inconvéniens, celle de ſon Lieutenant ne ſufiſant pas pour couper

la racine, mais ſeulement, pour refréner en partie la violence du mal. Ce qui fit, que l'Empereur ſe mit en devoir d'y remédier, en députant Trautmanſtorf pour cet éfet, comme j'ai dit. Mais dans le progrés, il s'en mêla ſeulement comme Médiateur, & ſur la fin il ſervit de caution, ſans qu'il y eût moien de diſcerner le Garant d'avec l'Obligé principal, à cauſe de l'étroite liaiſon de parenté & d'intérets entre l'Empereur & l'Archiduc.

On ne ſauroit pénétrer dans le ſecret des Princes, [a] & les Particuliers ne peuvent juger ſainement de leurs actions, non pas tant faute d'avoir l'eſprit capable des Afaires publiques, que parce que la plûpart des cauſes, qui font agir les Princes, étant cachées, il eſt impoſſible de fonder un jugement ſolide ſur la ſeule partie qui en paroît. [b] Toutefois à en juger ſeulement par les cauſes, la délibération des Vénitiens ſemble priſe avec beaucoup de prudence. Car comme les Vertus héroïques de l'Empereur, & le zele ardent & ſincére, avec lequel

a *Abditos Principis ſenſus exquirere, illicitum, anxiæ. Tac. Ann. 5.*

b Il en eſt des actions des Princes, comme des grans fleuves, dont on ne connoit pas la ſource, bien qu'on en voie le cours. On ne connoit trés ſouvent, que les prétextes qu'ils prennent.

il s'eſt porté à terminer une Afaire ſi épineuſe, ont fait eſpérer beaucoup de ſon interpoſition, elles pouvoiẽt bien auſſi induire à faire plus de fond ſur ſa parole, que l'expérience du paſſé n'avoit montré, que l'on en dût faire ſur la promeſſe des précédens Empereurs. Outre qu'il eſt ſouvent néceſſaire de régler les délibérations, non pas ſelon ce qui eſt vû ſeulement par les clair-voians, mais ſelon ce qu'enſeigne la prudence ordinaire. Certes, ç'eût été une trop grande dureté que d'éxiger une plus grande aſſurance de la premiére parole d'un Prince ſi religieux, & ſi juſte. Et quiconque conſidérera, comment l'on a coûtume d'en uſer avec les nouveaux Princes, conviendra, qu'il faloit honorer l'avenement de Matias à l'Empire, en déférant à ſa premiére promeſſe, d'autant plus que lui & les Conſeillers de ſon choix avoient procédé dans céte Afaire, avec tant de chaleur & de ſincérité, que les Miniſtres du Regne précédent s'en étonnoient, & que Barwitz, cet ancien Sécrétaire, diſoit avec admiration & plaiſir, que l'Afaire des Uſcoques n'avoit jamais été en ſi bon état, & que l'Empereur & ſes Miniſtres étoient réſolus de la terminer, pour n'en être plus importunés.

Et véritablement, dans les précédens

acords des diférends nés au ſujet des Uſcoques, ſous les régnes de Maximilien & de Rodolfe, il y eût diverſes promeſſes de ces Princes, ſoit de bouche, ou par écrit, de remédier au mal, en coupant la racine, c'eſt à dire, en éloignant tous les Uſcoques de céte Côte de Mer, ſi les autres moiens ne ſe trouvoient pas ſufiſans. De ſorte que quand le mal renaiſſoit, ou ſe rengrégeoit, on s'éxemtoit de le déraciner, ſous prétexte, qu'il reſtoit d'autres remédes à eſſaier, leſquels on diſoit être ſufiſans. Et l'on avoit encore à s'excuſer ſur l'Archiduc, le Seigneur immédiat, comme n'aiant point eu de part à la promeſſe. Mais dans cét Acommodement-ci, les Articles ont été ſi précis, & ſi clairs, & la parole de Sa Majeſté Impériale, & de Son Alteſſe ſi formelle, que n'y ayant plus moien de biaiſer, l'Afaire a été miſe en ſi bon chemin, que, ſi l'on procéde conformément à ce dont on eſt convenu, l'on eſt pour ariver à un repos perpétuel. Mais ſi par malheur les deſordres paſſés retournoient, il ne ſe pouroit, que l'on ne tombât dans un état pire que jamais.

SUPLEMENT DE L'HISTOIRE DES USCOQUES.

Par *Frà Paolo Sarpio.*

LES Hiſtoriens, qui ont pour objet de laiſſer à la Poſtérité une mémoire des choſes paſſées, ſont obligés de choiſir les principales & les plus dignes, & bien ſouvent de comprendre en trés-peu de paroles tout ce qui eſt arivé en des dizaines d'années. Car l'eſ-

prit de l'Homme étant borné, & de trés-petite capacité, la multitude le confond, & la lecture reſte ſans fruit. Et comme ils écrivent à des gens, qui, à cauſe de l'éloignement du tems, ne ſont portés, ni d'amour, ni de haine envers ceux, dont les actions ſont le ſujet de l'Hiſtoire, ils peuvent, ſans déplaire au Lecteur, prendre ou laiſſer les choſes qu'il leur plaît, ſelon qu'elles reviennent mieux à la fin, qu'ils ſe propoſent de loüer, ou de blâmer les perſonnes. Je ne prétens pas garder céte métode, mon intention étant de raconter à ceux de mon tems les cauſes & les ſujets de Guerre, nés à l'ocaſion des Uſcoques, ſans avoir aucun égard à ceux, qui viendront aprés nous. J'en rencontrerai beaucoup, préocupés de leurs paſſions, auſquels déplairoit l'omiſſion de la moindre choſe, qui pût fomenter la paſſion, qui les domine: Et les Neutres, qui liront cét Ecrit, pour juger de quel côté eſt la juſtice, éxigeront une déduction éxacte de toutes les particularités, parce qu'au dire du Juriſconſulte, la moindre diverſité des circonſtances change la nature de la Cauſe. Or comme je deſire que mon Ecrit ſoit lû d'un chacun, dans la conjoncture préſente, & tant que les broüilleries dureront, du moins pour ſa-

voir, avec laquelle des deux Parties il faut joindre ſes priéres à Dieu; auſſi, je ne conſeille à perſonne de le lire, aprés qu'il aura plû à ſa Bonté Divine de métre fin aux maux preſens. Car excepté la vérité & la ſincérité de la Narration, & la ſuſpenſion de mon jugement, qui ſont deux choſes, que j'ai éxactement obſervées, du reſte, l'on ne trouvera pas, que les Loix de l'Hiſtoire ſoient gardées: & peut-être dira-t-on, que la plûpart des choſes que je raconte, ſe devoient paſſer ſous ſilence, à cauſe de la baſſeſſe du ſujet. Et ſi cét Ecrit tombe alors entre les mains de quelque Lecteur curieux de le parcourir, il eſt prié, ſi le trop menu détail, ou la longueur de la Narration l'ennuie, d'excuſer celui, qui n'a pas eu pour but de lui plaire, ni de lui être utile, mais bien à ceux, à qui il importoit d'être informés en détail. Par la conſidération de ces accidens un chacun verra, que les inſolences d'un Peuple contre ſes Voiſins ſe termineront toujours à une guerre, non ſeulement, parceque l'homme prudent ſe laſſe de ſoufrir, mais auſſi parceque l'inſolent ſe laſſe d'être ſoufert.

Aprés que les diférends, qui avoient duré tant d'années furent heureuſement vuidés par l'Acord de Vienne, & les

Autrichiens délivrés de leurs miſéres, par le rétabliſſement du Commerce, l'Afaire, à la Cour Impériale, fut tenuë pour terminée. Le Sénat de Veniſe, aiant éxécuté tout ce que l'on atendoit de ſa part, s'atendoit auſſi à voir faire le reſte à la Maiſon d'Autriche. Mais comme pour éxécuter les promeſſes de l'Archiduc, il faloit trouver un fonds de 24000 florins, pour le paiement de 200. Soldats dans *Segna*, le Conſeil de Gretz, qui ne ſavoit comment, ni où l'aſſigner, gagnoit tems, pour ſe réſoudre enſuite ſelon les accidens, qui naîtroient. Outre que ces Miniſtres n'aimoient pas voir la République hors de peine, quelques-uns même deſirant, par une certaine prétention d'aquérir juriſdiction ſur le Golfe Adriatique, & auſſi pour quelque intérêt particulier, que les Uſcoques continuaſſent leurs Courſes. Le Comte de Terſatz, nouveau Capitaine de *Segna*, deſireux d'honneur, leur aiant promis de les paier, ala à Gretz, pour ſoliciter plus éficacement par ſa préſence, laiſſant le gouvernement à Jean Jaques *Deleo*, ſon Vice-Capitaine. Les Uſcoques, qui reſtoient à *Segna*, plus deſireux de butin, que de paie, aiant devant les yeux les éxemples des choſes paſſées, vivoient dans l'eſpérance de voir dans leur Prin-

ce quelque indice de conceſſion, ou du moins de permiſſion d'aler en courſe, & ſe tenoient tous prêts à ſortir à la premiére ocaſion. Les *Avanturiers*, qu'on avoit chaſſés, regardoient leur éloignement comme une ſatisfaction aparente, que l'on vouloit donner au Voiſin, & ſe prométoient de retourner bientôt. Cependant, ils ne ceſſoient point de faire de petites incurſions, tant pour ſubſiſter, que pour paſſer à de plus grandes.

Le Général Vénitien voiant, qu'aprés avoir rendu la liberté du Commerce aux Terres de l'Archiduc, & s'être fait force complimens, les Gouverneurs de ces lieux & lui, les Uſcoques Bannis ne s'abſtenoient point de faire des ſorties, il en conſulta avec les ſiens, & la réſolution fut, qu'il ne devoit point encore s'en plaindre, mais prévenir le mal, autant qu'il pouroit, & atendre qu'il vint des ordres de Gretz, pour extirper ce reſte de Canaille, ſe contentant d'avoir l'œil à tout ce qui ſe paſſeroit de nouveau à *Segna*, & dans les autres lieux. Il prit un mauvais augure de ce que les barques de courſe étoient conſervées dans le Port de *Segna*, au lieu qu'elles devoient avoir été brûlées auſſitôt aprés la publication de l'Acord, ſi l'on n'eût pas eu deſſein de s'en ſervir

encore. Car le mal ne ceſſe point, que la cõmodité de le faire n'ait ceſſé. Et s'ils les euſſent gardées pour quelque ocaſion, que le tems pouvoit amener, ils les euſſent tirées à terre dans quelque lieu proportionné, ou bien ils les euſſent tenuës ſous l'eau. Mais de les tenir ſur le Port, & toutes équipées, il ne pût l'interpréter qu'à une réſolution formée de ne point abandonner la Piraterie.

Peu de tems aprés il vit retourner à la file les fugitifs à *Segna*, où ils furent tous au bout d'un mois. Et comme il n'en comprenoit point la vraie cauſe, & ne pouvoit pénétrer, ſi c'étoit de l'ordre de l'Archiduc, qui voulût les envoier dans un autre lieu, il ne ſavoit à quoi l'Afaire ſe termineroit. Mais on reconnut bien-tôt, que le dernier Acord n'auroit pas une meilleure iſſuë, que les précédens. Car les Uſcoques aiant déliberé dans la Semaine-Sainte de faire une ſortie générale, & un chacun aiant contribué, ſelon la coutume, à métre enſemble une munition de vivres & de poudres, avec de l'argent, pour en acheter, quand céte proviſion manqueroit, ils ſortirent le 7. d'Avril, propre jour de Pâques, au nombre de 400. en dix Barques, & aprés avoir fait 180. milles, ils deſcendirent à *Crepano*, Terre dépen-

dante de Zébénigue, d'où ils paſſérent dans le Païs des Turcs, prenant les Hommes, les Bêtes, & les Biens: puis retournant ſur le rivage de *Crepano*, ils y embarquérent leur butin, qu'ils portérent à *Segna*, aprés avoir répandu le bruit, qu'ils étoient d'acord avec les Vénitiens d'aler contre les Turcs par les Terres de la République, pourvu qu'ils n'y fiſſent aucun dommage. Les jours ſuivans, ils alérent à l'improviſte à *Marcaſia* & *Narenta*, où ils firent grand ravage. Puis pénétrant plus avant par les Terres des Raguſiens, ils ſacagérent *Trevigno*, le meilleur & le plus riche vilage, qui ſoit aux environs de *Caſtel-novo*, & en emmenérent force bétail & des priſonniers. Pendant qu'ils aloient & revenoient tant de fois, ils ſe retiroient dans les Iſles de Veniſe, où ils ſavoient que l'Armée n'étoit pas, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre, tant pour s'y repoſer, que pour avoir des vivres: & tantôt ils les paioient, tantôt ils les enlevoient de vive force. Céte eſcapade dura quelques jours, & leur fut hureuſe. Car l'avis du nouvel Acord, & la perſuaſion, où l'on étoit de n'avoir plus les Uſcoques ſur les bras, firent, que les Turcs ne ſe tinrent plus ſur leurs gardes, & que les Habitans des Iſles Vénitiennes ſe relâchérent de l

vigilance, qu'ils avoient coûtume d'aporter dans les tems dangereux. Mais les Turcs s'étant mis en armes, & aiant apellé force gens à leur ſecours, menaçoient de ſe vanger ſur les Terres des Vénitiens, & envoiérent proteſter aux Gouverneurs des Places de céte Frontiére: Et le nouveau Baſſa de la Boſſine en fit de fortes plaintes au Général, diſant, à la mode de ſon païs, que la complicité ne ſe pouvoit pas nier, puisque les Uſcoques ſe ſervoient de la Maiſon de la République, comme de la leur propre, & menaçant d'avertir la Porte, afin qu'elle envoiât une Armée, pour garder ces Marines.

Dés le commencement de ces inſultes, le Général (afin que les Miniſtres Autrichiens n'en puſſent prétendre cauſe d'ignorance, plutôt que par eſpérance d'y voir aporter reméde) envoia à *Segna* faire des plaintes de ce que l'on contrevenoit ſi manifeſtement aux promeſſes, tant de fois confirmées, en violant la Juriſdiction de Veniſe, par la licence qu'on donnoit à des gens armés, de paſſer ſur ſes Terres, & en provoquant par ces actions, & par de faux bruits, la vangeance des Turcs ſur les Sujets innocens de la République, comme ſi l'on ne ſe ſouvenoit plus du Decret Impérial

Impérial, *a* dont l'encre n'étoit pas encore ſeiche. Le Vice-Capitaine *Deleo* répondit, qu'il reſſentoit un grand déplaiſir de ces ſiniſtres accidens, & que le mal venoit de gens bannis de *Segna*, auſquels il ne pouvoit pas commander. Le Général ſe choqua fort de céte réponſe, voiant qu'on le croioit ſi ſimple, qu'on pût lui faire acroire, que quatre cens Bannis fuſſent entrés dans une Ville, & ſortis de ſon Port avec ſes propres barques, puis y fuſſent retournés pluſieurs fois, & y euſſent été toûjours reçus avec leur butin, malgré le Maître de la Place. Il ſe trouvoit plus ofenſé de l'Achat, que du Pillage des Vivres dans les Iſles, *b* tenant, que cela s'étoit fait pour le faire venir aux mains avec les Turcs. Et bien que dans céte ocurrence ce fût un beſoin plus preſſant de ſe garantir des inſultes des Turcs, que d'obvier aux inſolences des Uſcoques, toutefois il réſolut de s'apliquer à l'un & à l'autre. Pour cét éfet il ordonna au Gouverneur Jean Dobrovick, de courir par tout avec douze Barques

a C'eſt l'Ecrit, que le Vice-Chancelier preſenta à l'Ambaſſadeur de Veniſe: & dont il eſt parlé vers la fin de la ſeconde Partie.

b C'eſt que les Uſcoques paioient quelquefois les vivres, pour faire croire par là, qu'ils s'entendoient avec les Vénitiens.

Albanoiſes, renforcées d'hommes, lui recommandant expreſſément de ne point ofenſer les Terres, ni les Sujets Autrichiens, qui ſe trouveroient dans des Barques de paſſage, ou deſarmées : mais ſeulement d'empêcher les déprédations des Uſcoques, & de les pourſuivre, lors qu'il en rencontreroit ſur les Mers, ou dans les autres Détroits de la République. Mais ces Corſaires, qui avoient fait un grand butin, ſur tout d'Eſclaves, entre leſquels il y avoit des gens de marque & des gens riches, pour en tirer du profit, levérent la Banniére de rachat à *Sabioncello*, Territoire des Raguſiens, entre lequel & *Segna* les Turcs paſſoient ſouvent à l'ocaſion de la vente de ces Eſclaves.

Il advint, que le ſoir du huit de Mai douze Barques armées des Uſcoques en rencontrérent douze autres des Albanois au Cap S. George, prés de *Leſina*, où elles combatirent rudement enſemble. Céte eſcarmouche fut ſanglante, & dura juſqu'à la nuit, qui les ſépara. Les Uſcoques y perdirent deux Barques *b* & ſoixante des leurs, qui furent tués, & entre autres Nicolas *Craglianovich* leur principal Chef. Du côté des Albanois il y eut huit Soldats tués, & dix-

a André Moroſin dit trois.

neuf bleſſés, entre leſquels étoit le fils du Gouverneur. Les dix autres Barques ſe ſauvérent à *Segna* Ce Combat fut diverſement raporté par les deux Parties. Les Uſcoques dirent, qu'aprés avoir eu parole des autres, qu'ils pouvoient entrer dans le Port, deux de leurs Barques, y étant entrées, avoient été aſſaillies, & que ne pouvant pas les ſecourir, ils s'étoient retirés. Les Albanois ſoûtenoient, qu'ils avoient combatu, en bons Soldats, contre les douze Barques ennemies, & en avoient pris deux de bonne guerre. Ajoûtant, que ſi cinq cens hommes, qu'ils étoient dans douze Barques en euſſent ataqué deux des Uſcoques en trahiſon, il n'y eût pas eu tant des leurs tués, ni bleſſés. Quoi qu'il en ſoit, il eſt bien certain, que le Combat ne ſe fit point dans le Port, mais en pleine Mer entre *Leſina* & la Terre-Ferme. Les Uſcoques, honteux de leur fuite, & enragés de la perte de leurs Compagnons, cherchoient à ſe vanger, & plus que tout autre Vincent *Craglianovich*, frére de Nicolas.

La Fatalité, jointe à leur rage fit naître un autre accident de tres-pernicieuſe conſequence. En ce même tems, Chriſtofe *Vénier* partit d'Iſtrie dans ſa Galére, pour aler rendre obéïſſance au Gé-

néral. Comme il ne ſavoit rien du Combat donné à S. Georges, il fit ſon voiage, ſans ſe douter de rien, & ariva trois jours aprés ce ſuccés au Port de *Mandre* dans l'Iſle de *Pago*. Les Uſcoques en aiant eu l'avis par des eſpions, deſcendirent à terre en grand nombre, & ſe mirent en embuſcade ſur la Montagne, qui environne le Port, & le matin ſix de leurs Barques entrérent ſubitement dans le Port, aſſaillirent la Galére, pendant que ceux qui reſtoient à terre, jetoient force cailloux d'enhaut, & tiroient force Mouſquetades, & s'en rendirent enfin les Maîtres. Puis prenant les Soldats & les Officiers un à un, il les échinérent à meſure qu'ils paſſoient de la Galére dans les Barques, & jetérent leurs corps dans la Mer. Ils tuérent de cete ſorte quarante perſonnes innocentes, tout de ſang froid. Ils firent voguer la Galére par le Canal vers *Segna*. Et en chemin coupérent la tête avec leurs haches au Cavalier *Lucrece Graviſe*, a Gentil-homme de *Capo-d'Iſtria*, à ſon Frére & à ſon Neveu. Ils dépoüillérent Paule *Straſolde* ſa femme, qui l'acompagnoit, de ſes perles, de ſes bracelets & de ſes habits, ainſi que les filles de ſa ſuite. Ils menérent *Vé-*

a Des Marquis de Pietra-pilosa.

nier, qu'ils gardoient ſeul en vie, ſous la Morlaque, peu loin de *Segna*, & l'aiant fait deſcendre là, comme pour métre le ſeau à leur barbarie, ils lui coupérent la tête, & jetérent ſon corps dans la Mer, aprés l'avoir dépoüillé. En ſuite, aiant aprêté le dîner, ils mirent ſa tête au bout de la Table, où elle fut tant que dura le repas. Et tout cela fut vû des Femmes & des Forçats reſtés ſur le Vaiſſeau, quelques-uns deſquels aſſurérent auſſi, qu'il demanda la Confeſſion avec beaucoup de piété, & qu'elle lui fut déniée. D'autres dirent, qu'ils mangérent ſon cœur, & d'autres, qu'ils trempérent ſeulement leur pain dans ſon ſang *a* par une certaine ſuperſtition, qui regne parmi eux, que de goûter enſemble du ſang de l'Ennemi, c'eſt un miſtére, qui impoſe une obligation étroite de courir la même fortune, ſans ſe quiter jamais. * Aprés le dîner,

a Nani dit, qu'ils firent rôtir ſon cœur, puis le mangérent avec du pain trempé dans ſon ſang * Céte ſuperſtition tient quelque choſe de celle, dont Tacite parle au 12. liv. de ſes Annales. Il dit, que les Rois Barbares ſe lioient les pouces enſemble, puis ſe piquoient le bout du doigt, & ſe ſuçoient reciproquement le ſang, qui en ſortoit, pour marque d'une Alliance inviolable. *Mos eſt Regibus, quoties in ſocietatem coëant, implicare dextras, polliceſque inter ſe vincere, nodóque præſtringere: mox ubi ſanguis in artus extremos ſe effuderit, levi ictu cruorem eliciunt, atque invicem lambunt. Id fœdus arcanum habetur, quaſi mutuo cruore ſacratum.*

ils amenérent la Galére à *Segna*, où ils partagérent le butin. Ils relâchérent les Forçats, à condition de ne retourner jamais dans les Terres de la République, & plantérent les Canons de la Galére ſur les murailles de la Ville.

Quand l'avis d'un cas ſi atroce fut à Gretz, les Fauteurs des Uſcoques perſuadérent à l'Archiduc, que ceux-ci n'avoient rien fait qu'avec raiſon; & donnant une interprétation ſiniſtre aux Actions des Miniſtres de la République, ils excitoient leur Prince à la guerre, qu'ils deſiroient depuis long-tems, ſur une vieille eſpérance, qu'ils avoient conçûë, qu'il s'agrandiroit par là & eux auſſi. Ce qui fit, que l'Archiduc écrivit à toutes ſes Places Frontiéres d'être ſur leurs gardes, & de ſe fortifier & munir. Sur ce Commandement les Segnans s'empreſſérent fort de porter de la terre, & de préparer du bois, pour munir leur Fortereſſe. Le Capitaine de *Fiume* fit abatre les Vignes, les Oliviers, & les jardins, qui environnoient les murailles de ſa Place. Il ſe fit même ſur les Confins de l'Iſtrie quelque montre de préparatifs de guerre. Ce qui mit les Vénitiens en doute, que ce n'en fût une ouverture. Car ne trouvant pas, que le Combat Naval de

S. Géorge, quelle qu'en eût été la cauſe & l'iſſuë, dût être aux Miniſtres de l'Archiduc un ſujet de plainte, ne leur devant point importer, ſi ceux, qui avoient violé la Juriſdiction Vénitienne, & qui étoient alés en courſe contre la volonté de l'Archiduc, avoient été tués hors de ſon Domaine, ils trouvoient, qu'il y avoit lieu de croire, que ces préparatifs tendoient, non pas à ſe précautionner, puis qu'il ne s'étoit rien paſſé, qui pût leur donner du ſoupçon : mais à ſe métre en état de pouvoir ataquer la République. Ils aprirent même par la dépoſition d'un Uſcoque, pris vif dans ce Combat, & de quatre autres, pris depuis à *Arbe*, que le Vice-Capitaine avoit contribué ſa part des frais dans la derniére ſortie des Uſcoques. Outre cela, le Fait même montroit évidemment, qu'ils ne pouvoient être ſortis en ſi grand nombre à l'inſu des Miniſtres Autrichiens. Et bien que l'excés commis contre la Galére de Vénier pût être un pur éfet de la vangeance de ces Scélérats, toutefois la premiére cauſe en venoit de l'Autorité publique, puiſque céte ſortie avoit été permiſe contre la promeſſe toute récente de l'Archiduc. Joint qu'on avoit bien montré, que l'on aprouvoit le crime, en retirant ceux, qui

l'avoient commis. Quand même les Uſcoques ſeroient excuſables, pour avoir voulu vanger la mort de leurs Compagnons, le Commandant de *Segna* ne peut pas ſe diſculper, de leur avoir permis de ſortir, de les avoir reçus avec la Galére Vénitienne, & toutes ſes munitions, dans la ville, ni d'y avoir planté les Canons de céte Galéte ſur les murailles. Le principe de ce procédé ne ſauroit venir des Uſcoques, mais bien de ceux, qui gouvernent *Segna*, leſquels ne peuvent pas ſe purger du blâme d'être complices, du moins en tant qu'ils ont donné retraite à ces Scélérats.

Mais Nicolas *Frangipane*, qui étoit alors à la Cour de Gretz, à ſoliciter le paiement des Soldats, paſſant par ſa Terre de *Novi*, ramaſſa cinquante bons hommes, avec leſquels il ala à *Segna*. Il fit venir ſur ſa parole les principaux Uſcoques intervenus à la priſe de la Galére, & aiant pris d'eux l'information du Fait, il en forma un Procés Verbal, qu'il envoia en diligence à Gretz. Il viſita l'Artillerie miſe ſur les murailles, ſans montrer en nulle façon, s'il aprouvoit, ou improuvoit l'Action. Quand le Général Vénitien ſût ſon arivée à *Segna*, il y envoia un Homme exprés avec des létres, pour demander la reſtitution

de la Galére & des Munitions, ſur tout du Canon, en vertu de la bonne intelligence entre les Princes, & du dernier Acord, voulant voir, ſi le Vice-Capitaine étoit ſeul en faute. Le Capitaine écrivit par le même Envoié des létres de condoléance tres-civiles ſur l'Accident arivé, leſquelles ſont encore en nature. Quant à la reſtitution de la Galére, il répondit, que l'Archiduc, ſon Maître, avoit déja ordonné qu'elle fût gardée, & qu'ainſi il ne pouvoit pas en diſpoſer autrement, mais qu'il informeroit Son Alteſſe de la demande, pour éxécuter ce qui lui ſeroit commandé.

Pluſieurs jours aprés, le Capitaine (je ne ſai par quel motif) envoia la tête de Vénier dans une caſſéte au Général, pour lui montrer, diſoit-il, qu'il n'étoit pas ſon ennemi : Ajoutant, qu'il n'avoit point eu de réponſe ſur la Galere. Et pourtant il en envoia un des Canons dans la Forteresſe de *Novi*. D'où Paſqualigue jugéa, que l'on ne vouloit rien reſtituer. Et joignant cet indice avec ce que faiſoient les Uſcoques, qui paſſoient tres-ſouvent par le Canal de la Morlaque avec force Barques, fournies de feux d'artifice, & d'autres munitions nouvelles parmi eux, il ſe douta, qu'il pouvoit y avoir là-deſſous quelque deſſein de faire une guerre

ſourde à la République, ſous le nom des Uſcoques. Pour éviter donc un plus grand afront, il emploia ſes forces à fermer les Paſſages de *Segna*, ſans faire autre dommage aux Autrichiens, que de défendre aux Sujets de Veniſe d'avoir aucun commerce avec *Segna*, ni avec les autres Lieux de ce Capitanat. Le reméde ne fut pas ſi éficace que par le paſſé, parce que *Fiume* étant libre, *Segna* en tiroit des Vivres par terre, quoique ce fût à plus grands frais. D'ailleurs, le Général Vénitien ne croioit pas juſte de rien faire contre *Fiume*, qui, depuis l'Acord de Vienne, ne ſe trouvoit point avoir été complice des Uſcoques.

Dans céte conjoncture, le Général de Croatie y ariva, & y aſſembla la Milice, à deſſein, diſoit-il, de paſſer à *Segna*, pour remédier aux deſordres. Ce qu'il n'éxécuta pas néanmoins, à cauſe de la diſéte des Vivres, laquelle ne permétoit pas, que le nombre des bouches s'augmentât dans céte Ville. Mais de dépit d'en voir le Commerce interrompu, d'où venoit la diſéte; il fit courir un bruit que l'Archiduc ne vouloit entendre à aucun Acommodement avec les Vénitiens, que la Navigation du Golfe ne fût libre, pour courre ſur les Turcs. De quoi les Uſcoques furent

tres-contens, ſe flatant de l'eſpérance de vivre heureux. Là-deſſus *Ferletich* ala à *Fiume*, pour y concerter les moiens d'établir une Courſe ordinaire ſur le Golfe. Mais aprés diverſes conférences, le Capitaine le fit arêter, ou de ſon propre mouvement, ou de l'ordre ſécret du Général. Sa femme courut auſſi-tôt à *Fiume*, & porta deux Piéces de drap d'or, & un Pavillon de prix au Général. Elle donna auſſi à Wolfang *Frangipane*, frére du Capitaine de *Segna*, une litiére de valeur. Ces preſens, avec l'eſpérance d'en avoir encore de plus grands, eurent tant de force, que le Général tentoit toutes les voies pour délivrer le priſonnier. Mais comme le Capitaine n'y conſentoit pas, ſoit par zéle de juſtice, ou par dépit de voir aler au Général le fruit de ſa peine, ils eurent grande queréle enſemble. Le Capitaine condamna le Priſonnier à mort, & le Général ſuſpendit la Sentence. Ils en écrivirent tous deux à la Cour, qui ordonna qu'il fût jugé ſelon les Loix de Hongrie. D'où il s'enſuivoit, que le jugement ne s'en pouvoit faire à *Fiume*, qui n'apartient pas à céte Couronne. Et pour n'avoir plus à parler du Priſonnier, ni du Général, je dirai par avance, que le Général étant reſté à *Fiume*, juſ-

qu'au départ des Commiſſaires de Vienne, dont il ſera parlé ci-aprés ; ſans y faire autre choſe que d'entendre la femme de *Ferletich*, il emmena le Priſonnier en Croatie.

Dans le même tems l'Ambaſſadeur de Veniſe à Vienne ſolicitoit l'Empereur de remédier aux deſordres ; & l'Empereur promit de le faire éficacement, témoignant le déplaiſir qu'il en avoit, & ſur tout de la mort cruelle de Vénier, & de ſes Soldats. Puis il lui fit dire par un de ſes principaux Miniſtres, que la Cauſe de la République étoit bonne, & que l'Empereur par le paſſé avoit deſiré, que les Uſcoques fuſſent éloignés de céte Côte : mais que la diverſité des avis des Miniſtres en avoit empêché l'éfet. Que Dieu avoit permis un ſi grand ſcandale, afin que l'on y mît le dernier reméde, qui ſe devoit métre alors. Cet Ambaſſadeur fut ſecondé par le Nonce, conformément aux Ordres envoiés par le Pape, à l'inſtance des Raguſiens, qui ſe trouvoient dans une grande conſternation, aiant apris, qu'il avoit été propoſé à Conſtantinople de leur ôter la Valée de *Canali*, le plus beau & le plus fertile endroit de leur Païs, au ſujet des Uſcoques, qui avoient paſſé par là dans leurs derniéres Courſes ſur les

Turcs, & avoient vendu leurs Eſclaves ſur le Territoire de Raguſe. Ce qui auroit été un rude coup pour cet Etat, & en auroit mis tout le reſte en danger. Et la peur des Raguſiens étoit d'autant plus grande, qu'ils ſavoient, que les Turcs n'avoient beſoin pour cela, que de réſolution, & que s'ils la prenoient une fois, le mal ſeroit ſans reméde.

Mais il ſe faiſoit des ofices contraires par les Miniſtres de Gretz, en répliquant, que les Uſcoques n'avoient pas tout le tort, que l'on diſoit, étant alés contre les Turcs avec la permiſſion du Général Vénitien. Qu'aprés avoir été aſſaillis à *Leſina* par trahiſon, ils avoient tué Vénier & ſes Soldats, pour s'en vanger. Enfin, l'on excitoit l'Empereur à la guerre, lui en prométant beaucoup d'honneur & de profit. Ils ſe plaignoient avec encore plus d'éxagération du Commerce interdit à *Segna*, remontrant à l'Empereur, pour le faire entrer dans leurs intérets, que cela donnoit ateinte à la Dignité Impériale, & à la réputation de la Maiſon d'Autriche. Quelques-uns des Conſeillers Impériaux, pour complaire à ceux de l'Archiduc, ſe laiſſérent aler à quelque envie de guerre, mais les autres ne trouvoient pas trai-ſemblable, que le Général Véni-

tien eût permis aux Uſcoques d'aler contre les Turcs, afin que le butin en demeurât à ces Voleurs, & l'endoſſe aux Sujets de Veniſe. Et il paroiſſoit abſurde, qu'il eût fait donner combat aux Uſcoques, pour une choſe, qu'il leur auroit permiſe peu auparavant. Et ceux d'entre ces Miniſtres, qui ſe ſouvenoient, que durant quatre-vingt ans les Vénitiens s'étoient toûjours montrés également ofenſés, ſoit quand les Uſcoques paſſoient par leurs Terres, pour aler piller leurs Voiſins, ou qu'ils pilloient leurs propres Sujets, trouvoient l'alégué ridicule. Et d'ailleurs, il ne leur ſembloit pas convenable à la Dignité, ni à la Juſtice d'un ſi grand Prince, d'entreprendre une guerre, pour maintenir des Voleurs infames. Il eſt vrai, que l'Empereur s'émut un peu, quand on lui parla du Commerce ôté à *Segna*, ſe figurant d'abord, que l'on aſſiégeoit une de ſes Terres. Mais quand il ſût, que l'on ne prétendoit point ofenſer la Ville, mais ſeulement ſe garantir des maux, que les Uſcoques tâchoient de faire de jour en jour, il s'apaiſa. Et quand il eut aprofondi céte Afaire avec ſa prudence naturelle, il reconnut bien-tôt que tout le mal venoit de l'inéxécution des promeſſes,

Aiant donc été arêté dans ſon Conſeil, d'envoier des Commiſſaires avec plein pouvoir, pour apliquer le remède proportionné au beſoin courant, il nomma le Comte *Altan*, le Baron *Bech* & le ſieur *Bonhomme*, auſquels il donna Commiſſion expreſſe de chaſſer les Uſcoques de *Segna*, & d'y métre Garniſon Alemande, & de châtier les coupables. Le dernier fut auſſi-tôt dépêché à Gretz, pour communiquer céte réſolution à l'Archiduc, & recevoir inſtruction de lui. Mais ce qui étoit arivé du tems de l'Empereur Rodolfe, que les bonnes réſolutions, qui ſe prenoient dans ſon Conſeil, ſe changeoient toûjours à Gretz en céte ſorte de Médecine, qui empire le mal, advint encore dans l'occaſion préſente. Car les Archiducaux dirent, qu'il étoit juſte de châtier & de remédier, mais que pour faire une fin, il faloit, que les Commiſſaires informaſſent, traitaſſent avec les Miniſtres Vénitiens, & fiſſent leur raport à l'Empereur, & à l'Archiduc, afin que les deux Princes délibéraſſent ce qu'il faudroit éxécuter.

Comme la délibération des Impériaux fut trouvée juſte & ſincére à Veniſe, l'on y comprit auſſi, où tendoit la réponſe des Archiducaux, qui ne

pouvant trouver de prétexte, ni d'exception, pour ſe dégager de l'Acord de Vienne, croioient s'en deſobliger, en introduiſant un nouveau Traité, où les mêmes choſes fuſſent remaniées obliquement, puis gloſées, ou reſtreintes de telle maniére, qu'elles reſtaſſent ſans éfet. Car ils ne voioient point d'autre moien de dégager leur parole, aprés que l'autre Partie avoit éxécuté ce qui la regardoit, ne pouvant pas ſe plaindre d'être leſez dans ce qui leur reſtoit à faire, puis qu'il n'y a rien de plus juſte, que d'extirper la Piraterie, & de paier les Garniſons; qui eſt la ſubſtance de la promeſſe. Outre qu'ils ne pouvoient pas montrer, qu'ils euſſent été circonvenus en aucune choſe, puiſque l'Ecrit avoit été formé & dreſſé, non pas par les deux Parties, comme c'eſt la coûtume; mais par eux ſeuls, ſans l'intervention des Vénitiens, qui n'avoient fait que l'accepter. Le Sénat ne tint compte d'envoier traiter avec ces Commiſſaires, ou pour la raiſon que j'ai dite, ou parce qu'il ſavoit, que la dificulté ne venoit pas des Impériaux, mais des Archiducaux; ou peut-être, parce qu'il vouloit voir auparavant ce que feroient les Commiſſaires en éxécution

des

des promeſſes, pour ſe régler aprés ſur eux.

Pendant qu'ils étoient en chemin, l'Archiduc eut ocaſion d'aler voir l'Empereur à Lintz, ou conformément à ce qui lui avoit été auparavant écrit de Gretz, les Uſcoques furent encore excuſés, & les plaintes de l'interdiction du Commerce renouvelées. On repreſenta auſſi à l'Empereur le progrés, que ſes Armes pouroient faire en Italie, à la faveur de l'Armée, qui ſe trouvoit ramaſſée à Milan, & combien il importoit de ne point deſarmer, que l'on ne vît l'iſſuë des Afaires de *Segna*.

Quand les Commiſſaires furent à *Fiume*, ils y apellérent les Chefs des Uſcoques, mais ceux-ci refuſérent d'y aler ſans Paſſeport. Si bien qu'il falut leur en donner un, y aiant moins d'inconvénient à cela, qu'à les laiſſer dans leur contumace. Ils alérent à *Terſatz*, & de là ils en envoiérent demander un plus ample, ſe défiant du premier. L'aiant obtenu ils ſe rendirent à *Fiume*, où ils furent favorablement accüeillis. Les Commiſſaires aiant pris d'eux l'information de l'Eſcarmouche de *Leſina*, de la priſe de la Galére Vénitienne, & des autres choſes arivées depuis l'Acord, les renvoiérent, ſoit qu'ils n'en vouluſſent

pas davantage, ou qu'ils ne puſſent paſſer outre, à cauſe du Paſſeport. Quelques jours aprés ils envoiérent leur Sécrétaire à *Segna*, pour redemander les Turcs, faits priſonniers à *Trevigno*; mais ils ne furent point obéïs. Et quoi que le Sécrétaire fît de terribles menaces, on ne daigna pas ſeulement le charger d'une réponſe pour ſes Maîtres. Ce qui montra clairement, combien l'eſtime, que ces Scélérats faiſoient des Miniſtres de l'Empereur, leur ſuprême Seigneur, étoit diférente du reſpect & de l'obéiſſance, qu'ils avoient renduë, un an auparavant au Commiſſaire *Cheſin*. D'où les Spéculatifs prirent ocaſion de croire, que quand la Cour de Gretz remétoit quelque choſe à l'Empereur, comme excédant le Pouvoir acordé par Sa Majeſté, c'étoit un prétexte & un faux-fuiant.

Tant que les Commiſſaires furent à *Fiume*, il ne ſe paſſa rien de conſidérable, ſinon que les Raguſiens leur envoiérent Achilles *Pozza*, pour demander, qu'on réprimât les Uſcoques, qui par leurs courſes leur atiroient la colére des Turcs. Mais il ne gagna rien. Il advint auſſi, que la Galére Vénitienne, ſoit par hazard, ou par malice, ſe fracaſſa, de telle ſorte, que l'on en voioit floter les

piéces, & la Caréne s'en briſa ſous la Tour de *Saba*. Mais ce qui eſt plus remarquable, c'eſt qu'il ſortit de *Segna* ſous les yeux des Commiſſaires, ſept Barques d'Uſcoques, qui voguant terre-à-terre ſous la Morlaque, harceloient les Iſles, le plus qu'ils pouvoient, mais avec peu de ſuccés, à cauſe de la bonne garde qui s'y faiſoit. Les Commiſſaires, aiant envoié leur Procés Verbal à Gretz, partirent l'un aprés l'autre, ſans avoir fait autre choſe, qui ſe pût voir ou ſavoir. Et les Archiducaux ne manquérent pas de leur ſoufler aux oreilles, que ce « leur étoit un grand deshonneur, qu'on « n'eût pas envoié traiter avec eux: & « pour agraver, diſoient, que par le « paſſé l'on avoit bien envoié négotier « avec les Commiſſaires de l'Archiduc, « bien inférieurs à ceux de l'Empereur. « On raiſonnoit diverſement de la demeure & de la peine infructueuſe de trois hommes ſi conſidérables. Les uns en atribuoient la faute au Sénat de Veniſe, qui n'avoit envoié perſonne de ſa part, aléguant: Que lors qu'il s'agit d'une Cauſe commune, comme eſt celle du « bon voiſinage, elle doit être maniée « par les Miniſtres des deux Parties, afin « que la ſatisfaction ſoit réciproque; « Que les Impériaux n'avoient rien fait «

„ d'autant qu'ils avoient été envoiés,
„ non pas pour agir ſeuls, mais de con-
„ cert avec les Vénitiens: & que quand
„ même ils euſſent voulu apliquer quel-
„ que reméde, ils n'euſſent pas pû le
„ faire ſeuls, ne ſachant pas ſi cela eût
„ plû aux Vénitiens: & qu'ainſi les Au-
„ trichiens devoient être excuſés de tous
„ les inconvéniens, qui en pouroient ari-
„ ver. Les autres diſoient: Que les Mi-
„ niſtres traitent enſemble, quand il
„ faut acorder des diférends; mais que
„ pour éxécuter des conventions, cha-
„ cun de ſon côté doit faire ſa partie.
„ Que lors que le Général Vénitien
„ avoit rétabli le Commerce, il l'avoit
„ fait de ſon chef, ſans l'intervention
„ de perſonne; Que l'on avoit ofert
„ franchement de remétre les priſon-
„ niers à qui l'Empereur ordonneroit,
„ ſans traiter de la maniére de les ren-
„ dre. Qu'aprés cela il ne reſtoit plus
„ aux Vénitiens qu'à atendre l'éxécu-
„ tion réciproque des promeſſes. Que
„ ſi la République eût envoié des
„ Commiſſaires, pour traiter un Acom-
„ modement, ç'eût été renoncer à l'A-
„ cord de Vienne, lequel étant tout à
„ l'avantage de l'Archiduc, & aiant
„ été éxécuté entiérement, que pou-
„ voit-on propoſer, ou réſoudre dans

une nouvelle Aſſemblée, ſinon quelque ſurplus pour les Archiducaux, & quelque plus grand deſavantage pour la République. Outre que ſi ce qui s'étoit conclu entre l'Empereur & l'Archiduc n'avoit pas eu lieu, l'on devoit bien moins eſpérer de la négotiation de leurs Miniſtres. Car s'ils étoient envoiés, pour éxécuter les conventions, on ne peut pas dire qu'ils y aient trouvé aucun empêchement, qu'ils euſſent pû ſurmonter par la préſence de ceux de Veniſe. Mais ſi c'étoit pour quelque autre deſſein, que l'abſence des Vénitiens ait rompu, il ne pouvoit être que préjudiciable à la République. Les bons Politiques ajoûtoient: Que les Princes envoient ſouvent des Miniſtres pour négotier, mais que cela ne ſe fait jamais, que l'un & l'autre ne reconoiſſent premiérement, qu'il en eſt beſoin: & qu'ils ne ſoient convenus de ce qui ſe doit traiter, du lieu de l'Aſſemblée, & même tres-ſouvent de l'ordre qu'il faut tenir. Mais qu'un Prince envoie des Miniſtres avec telle Commiſſion, & dans tel lieu qu'il lui plaît, puis, ſans dire autre choſe, atende, que l'autre envoie les ſiens, pour traiter avec eux, cela ne s'eſt

„ jamais pratiqué. Et, quand cela ari-
„ veroit, le Prince, qui ſeroit invité
„ ſans ce précédent concert, auroit ſu-
„ jet de ſe plaindre, plus que celui, qui
„ l'auroit invité ſans rien obtenir. Tou-
tefois, on ne peut imputer aucun man-
que de ſageſſe, ni de prudence à l'Em-
pereur, qui n'étoit pas l'auteur de ce
conſeil, mais à ceux, qui l'inventérent,
& qui ajoûtérent à Gretz plus que ne
portoit la Commiſſion Impériale.

Aprés le départ des Commiſſaires, les Voleurs ſe virent aſſurés de l'impunité, & ſe ſentirent revenir le courage de continuer à l'avenir. Je ne raconterai point les déprédations particuliéres des Barques, ni des Vaiſſeaux, ni les incurſions qu'ils firent ſur les Iſles, avec une ou deux Barques, parce qu'il ſeroit ennuieux de les conter toutes, à cauſe de leur uniformité. Je parlerai ſeulement d'une ſortie générale qu'ils firent, pendant que la rigueur du vent contraignit de relâcher la garde. Ils prirent toutes les Barques qu'ils rencontrérent ſur les Riviéres de l'Iſtrie. Ils pillérent en Dalmatie deux Grips chargés de marchandiſes & d'argent; trois Marſillanes chargées de Draps, de Toiles fines & d'Epiceries, aux Ecüeils de *Zara*, & un Navire qui portoit des Etofes de ſoie, de

la laine, du ſucre, & d'autres choſes de prix. Aprés cela, ils paſſérent à des inſulſultes, dont il ne s'étoient point encore aviſes. En face de *Zara* il y a un Rocher, dit Saint Michel, avec un petit Château au ſommet, où l'on met une Sentinelle, pour découvrir la Mer, dans les tems de jalouſie. Mais en tems de paix ce Lieu, comme de peu d'importance, reſte ſans garde. Les Uſcoques y étant montés, le munirent le mieux qu'ils pûrent à la hâte, & y plantérent une Sentinelle, non ſenlement, pour guéter les Vaiſſeaux de voiage, & leur en donner un ſignal; mais auſſi, pour les avertir d'éviter la rencontre de l'Armée, qui rode pour la garde de ces Riviéres. Enſuite, ils alérent débarquer, au nombre de 400. ſous ſix Enſeignes, en guiſe d'Armée, à *Roſance*, * village du Territoire de *Zara*, & prirent tout ce qu'ils y trouvérent. De là paſſant à *Iſlan*, Lieu des Turcs, ils en enlevérent les femmes, les enfans, & les animaux, puis, avant que de retourner à *Segna*, avec leur butin, ils renforcérent la Garniſon de S. Michel. Pour les chaſſer de cet Ecüeil, qui eſt fort d'aſſiéte, il falut aſſembler la Soldateſque, & beaucoup de Monde. Mais s'en étant aperçus, ils ſe ſauvérent la nuit. * En 1614.

Le Général Vénitien, conſidérant la nature de ce mal, jugea néceſſaire d'y apliquer un reméde plus puiſſant, que l'interdiction du Commerce à *Segna*, pour conſoler enfin les Sujets Vénitiens, qui, las de ſoufrir, étoient ſur le point de s'abandonner par déſeſpoir à la merci des Uſcoques. Le rémede, emploié contre *Segna* ſeulement, étoit foible, dautant que ces Coquins ſurmontoient une partie des dificultés en ſe hazardant à tout, *a* & rendoient inutiles toutes les peines, que l'on prenoit à les matet, par le ſecours, qu'ils recevoient par Terre des autres Lieux de l'Archiduc. Juſque-là il s'étoit abſtenu d'ôter le Commerce aux autres Terres, pour ne point déplaire à l'Empereur, ni à l'Archiduc. Mais alors, vaincu par la néceſſité, il crut, que ces Princes connoitroient fort bien, que quand il ſe ſeroit vangé ſur toutes leurs Terres circonvoiſines, pour avoir aſſiſté de ſi Méchantes-gens, l'on ne devoit point s'en prendre à lui, qui repouſſoit les injures, mais à ceux qui les faiſoient ſous leur ombre. C'eſt pourquoi, il défendit à toute ſorte de perſonnes de

a On peut dire d'eux ce que Tacite dit des Soldats d'Antonius Primus : *Vulnera, & ſanguis aviditate prædæ penſabantur.* hiſt. 3.

porter

porter par Mer, ni Vivres, ni Marchandiſes à pas une des Terres ſituées ſur le *Quarner*, & ſur le Canal de la Morlaque, depuis *Berſez* juſques à *Scriſſa*. Quoique juſqu'ici il n'y ait point eu encore de reméde, qui ait pû empecher entiérement les Courſes des Uſcoques, celui-ci néanmoins a toujours été le plus éficace. Car outre qu'il ôte aux Pirates, la commodité d'être tous ramaſſés dans un lieu, en faiſant manquer les Vivres, les autres Sujets, qui pâtiſſoient à cauſe d'eux, à force de crier aux oreilles de la Cour Archiducale ont ſouvent contraint ces Miniſtres à penſer au reméde. De même, dans céte ocaſion-ci, les plaintes des Sujets, portées à *Gretz*, & d'un autre coté les inſtances des Miniſtres Vénitiens à la Cour de Vienne, ont fait penſer ceux de l'Empereur à délivrer leur Maitre de ce ſouci, en arrêtant le mal pour toujours: & les Archiducaux, à gagner tems, en donnant quelque ſatisfaction aparente, ou du moins tres-legére. Et aprés avoir conféré enſemble, ils convinrent d'en traiter conjointement au mois d'Août ſuivant, que tous les Princes Autrichiens, & les Députés de leurs Principautés, devoient s'aſſem-

bler à *Lintz*, où l'Empereur ſe trouvoit, pour réſoudre des Afaires importantes, qui les regardoient en commun. Et pour entrer en matiére, les Archiducaux ſe plaignirent à l'Ambaſſadeur de Veniſe, réſidant auprés de l'Empereur, de ce que le Général de Dalmatie avoit défendu par un Ban ſolennel tout commerce avec les Terres de leur Prince, aſſiſes le long de ces Riviéres, & avoit en éfet arrêté divers Navires, qui y portoient des Vivres, & en avoit même coulé à fond une partie. Ce qui, diſoient-ils, ne tournoit pas tant au dommage des Sujets Autrichiens, qu'au préjudice de la Navigation libre, que leur Maitre prétendoit ſur la Mer-Adriatique. A quoi il étoit juſte & néceſſaire de remédier. Que l'on avoit déja entamé céte matiére à Vienne, & que de commun acord on l'avoit remiſe à un autre tems. Qu'il ne s'en pouvoit pas un plus propre, que celui de l'Aſſemblée générale des Princes Autrichiens, & des Députés de leurs Etats, de l'interêt commun deſquels il s'agiſſoit, & que, ce Point une fois décidé, l'on trouveroit enſemble un reméde contre les Uſcoques.

L'Ambaſſadeur répondit en ſubſtance,

qu'il ne s'étoit rien innové ſur le Fait de la Navigation ; qu'elle avoit été toujours libre à toute ſorte de Gens ſous les Loix de Veniſe, qui ſont néceſſaires pour la conſerver ; & que c'étoit bien l'intention de ſa République de la maintenir toujours telle. Que le Commerce avoit été interdit tout récemment aux Terres, qui recevoient, ſecouroient & favoriſoient les Uſcoques, principalement, pour arrêter leurs Courſes de Mer, & par ce moien rendre la Navigation libre, & empêcher leurs deſcentes à Terre. Que tant que les Uſcoques auroient une retraite dans ces Terres, ils ne pouroient jamais s'abſtenir de voler, ni la République de les pourſuivre & de les punir. Il remémora les promeſſes faites par écrit de la part de l'Empereur & de l'Archiduc, confirmées pluſieurs fois de bouche, avec ſerment, que la Mer ſeroit nétoiée des Pirates de *Segna*, & qu'il n'en ſortiroit plus, ni de tous les environs, aucunes Gens, pour infeſter la Navigation, ni pour troubler les Voiſins. Et aprés un détail de toutes les ofenſes reçuës des Uſcoques, depuis le Traité de Vienne juſques alors, il ajouta, que les Princes Autrichiens étoient obligés d'honneur &

de conſcience à l'éxécution de leurs promeſſes : Et qu'alors la République leur correſpondroit en rendant le Commerce à leurs Terres, comme elle avoit fait l'année précédente, par reſpect, & par complaiſance pour l'Empereur, ſans avoir d'autre ſûreté que ſa promeſſe, quoique les injures reçües des Uſcoques fuſſent dificiles à oublier : & que les Points promis par l'Empereur & par l'Archiduc euſſent été reconnus inſufiſans par diverſes expériences du paſſé. Que ſi par un juſte retour la raiſon, la bienſéance, & la bonne-foi doivent jamais avoir lieu, il devroit bientôt voir l'éfet de leurs promeſſes. Que comme il s'étoit atendu ſur la parole, que les Conſeillers Impériaux lui en avoient donnée, que l'Aſſemblée, qui s'aloit tenir, métroit fin à céte épineuſe Afaire, il étoit fort ſurpris d'aprendre, qu'au lieu de cela l'on prétendoit entrelacer d'autres Afaires de longue digeſtion ; ce qui ne pouvoit, que retarder l'éxécution des promeſſes. Que l'Afaire des Uſcoques étoit dans un état, qu'il n'y avoit plus à la compliquer avec la prétention de la Navigation libre, ni avec pas-une autre ſemblable : Mais qu'aprés que l'on auroit vuidé ce diférend, qui

n'avoit pas beſoin de diſcuſſion, mais d'éxécution de parole, la République entendroit volontiers à toute autre Négotiation : & que de métre fin aux Courſes des Uſcoques, ce ſeroit faciliter le Traité de la Navigation. Que les Vénitiens avoient embraſſé & recherché toutes les ocaſions de vuider leurs diférends avec la Maiſon d'Autriche, & que l'on avoit conçu à Vienne les raiſons preſſantes, pourquoi l'on ne pouvoit pas traiter ni de la Navigation, ni d'aucune autre Afaire, que l'on n'eût remédié au déſordre des Uſcoques : & que là deſſus on étoit convenu de remétre la choſe à un autre tems. De ſorte que les mêmes cauſes ſubſiſtant encore, il faloit tenir pour certain, qu'il n'y auroit pas moien de traiter, ſi l'on n'ôtoit cét empêchement, qui ne permétoit pas de compliquer autre choſe avec. Les Miniſtres de *Gretz* ne changérent pas pour cela d'avis, mais s'oſtinérent à dire, qu'il ne faloit point parler des Uſcoques, ſi l'on ne parloit auſſi de cet autre Point, qui importoit ſi fort à l'Archiduc, que ſans cela il ne pouroit écouter d'autre propoſition. Ce qui ne fut apuié d'aucune inſtance des Impériaux. Ceux qui ſe piquent d'aprofondir les délibérations,

crurent, que le but des Archiducaux étoit d'eſquiver de parler des Uſcoques. Matiére, qui leur avoit été odieuſe en tout tems: & que celui des Impériaux étoit de voir auparavant réſoudre un autre Point, qui fut propoſé dans l'Aſſemblée, mais reſta indécis, ſavoir, ſi l'on devoit faire la Guerre au Turc. Ce qui ſe fit peut-être à deſſein de tirer quelque ſomme d'Argent, en cas que la Guerre eût été réſolüe. Mais on ne ſauroit dire préciſément ce qu'il y a de vrai dans tout cela.

Mais puiſque l'Afaire de la libre Navigation a été l'année précedente ſéparée de celle des Uſcoques, & remiſe à un autre Traité, & qu'aiant été en ce tems-ci propoſée à *Lintz* par les Autrichiens, pour contrebalancer celle des Uſcoques, elle n'a pas été traitée, à cauſe de l'opoſition des Vénitiens, il eſt beſoin de faire ici quelque digreſſion, pour expliquer, qu'eſt ce que l'on prétendoit par la demande de Navigation libre, en quel tems céte prétention s'eſt formée, & qu'elles étoient alors les raiſons des deux Parties.

Aprés une tres-longue Paix entre les Ancêtres de l'Empereur Maximilien I. & la République de Veniſe, en l'an

1508. il commença d'y avoir entre eux de legéres broüilleries ; qui ſe terminérent enfin à de mémorables Guerres. De ſorte que la République fut par l'eſpace des 22. années ſuivantes, tantôt en Guerre, tantôt en Paix, & tantôt en Tréve avec ce Prince & ſon Petit-Fils *a* pour diverſes raiſons. En l'an 1529. tous les diférends furent terminés par la Paix de Bologne, *b* laquelle a ſubſiſté durant tout le régne de l'Empereur Charles-Quint, & de Ferdinand ſon Frere, Roi de Hongrie, & Archiduc d'Autriche. Et comme par le partage, fait ſept ans aprés entre eux-deux, toutes les Terres de leur Maiſon, qui confinent à celles de Veniſe, étoient échües au ſecond, & que les Confins des uns & des autres étant enclavez, il y avoit pour cela bien des dificultez à régler, tant du coté des Princes, que de celui de leurs Sujets, leſquelles, comme étant de trop longue diſcuſſion, ne purent pas être décidées par ce Traité de Paix, tout fut accommodé alors, par un Article, qui portoit, que l'on établiroit un Tribunal

a L'Empereur Charle-Quint.

b Concluë le 22. de Decembre entre le Pape Clement VII l'Empereur, Ferdinand ſon Frere, & la République, dont le Plenipotentiaire étoit Gaſpar Contarin, qui depuis fut Cardinal & Légat en Alemagne.

arbitraire pour les terminer *a*. Il fut érigé à Trente, où il prononça une Sentence définitive en l'année 1535 *b*. par laquelle tous les points contentieux, qui paſſoient le nombre de cent furent décidez. Mais les dificultez ne ceſſérent pas encore. Car il en ſurvint d'autres, quand ce fut à éxécuter la Sentence, leſquelles dans la ſuite firent naitre de nouveaux démêlez, chacune des Parties prétendant, que l'autre avoit innové pluſieurs choſes. Pour métre fin à tous ces diférends, Ferdinand *c* & la République érigerent de

a C'eſt le troiſiéme Article, conçu en ces termes. *Ea inve, ut omnes difficultates tollerentur, placuit, ut intra 20. dies utrinque Judices Arbitri eligerentur, communiſque intermedius deſignaretur, qui controverſias dirimerent, atque intra annum ſequentem definirent.* A quoi il faut joindre l'Article ſixiéme, qui porte. *Quoniam verò Vormatia pactionibus jura Aquileienſis Patriarcha illæſa tuenda eſſe cautum erat, atque ab iis, qui Regis Ferdinandi nomine agunt, res ſuas turbari Patriarcha conquereretur, totum hoc negotium Judicibus arbitris mandatum: ii jura cogneſcant; qua reddenda ſint, reddi faciant, atque impedimenta, ſi qua exiterint, cuncta amoveant.*

b André Moroſin raporte céte Afaire dans l'Année 1533. & dit, que les Arbitres furent le Docteur Ierôme Baltarch pour Ferdinand, & Matieu *Avogadro* Docteur & Cavalier Breſſan pour Veniſe. Il ajoute, que l'on traita de rendre Maran & Gradiſque aux Vénitiens moiennant une ſomme d'argent: & que le Senat envoia pour cela Jean Delfin, *Podeſtà* de Vérone, à Trente: Mais que la choſe ne réüſſit pas.

c L'Auteur aioute, *qui avoit ſuccédé à l'Empire par la ceſſion de ſon Frére.* Mais alors il étoit Empereur, non plus par la ceſſion, mais par le decés de Charle-Quint mort dés l'année 1558.

concert en l'an 1563. une Chambre de cinq Commiſſaires, un Procureur, & trois Avocats de chaque côté, pour terminer les dificultés anciennes & nouvelles, ſous la ratification des Princes. Ce grand nombre de Juges fut éxigé par l'Empereur, pour ſatisfaire ſes Sujets de diférentes Provinces, intéreſſés dans cette Cauſe. Ses Commiſſaires furent André Peghel, Baron en Autriche, Maximilien Dotimberg, Elenger de Goritz, [a] Etienne Suorz, Antoine Statemberger. Son Procureur, Jaques *Campana*, Chancelier de Goritz. Ses Avocats, André *Rapicio*, Gervais *Alberti*, Jean-Marie *Gratia-Dei*. Les Commiſſaires de la République étoient Sébaſtien Vénier, [b] Marin *Cavalli*, Pierre Sanude, Jean-Batiſte Contarin, & Auguſtin Barbarigue. [c] Son Procureur, Jean-Antoine *Novello*, Sécrétaire du Sénat. Ses Docteurs, *Marquardo Suſanna*, François *Graziano*, Jaques *Chizzola*.

Dans l'Aſſemblée, [e] les deux Parties

a Qu'André Moroſin apelle André Relingher.

b Que Moroſin apella Scotemberg.

c Qui fut Généraliſſime de la Flote Vénitienne à la Bataille de Lépante en 1571. & fait Doge en 1577.

d Qui fut tué à la Bataille de Lépante, étant Provéditeur-Général de l'Armée.

e Moroſin dit, qu'elle ſe tint à Gonars, dans le Frioul-

expoſérent leurs demandes, & aprés avoir diſputé, & avoir en partie ajuſté, en partie décidé les autres diférends publics, le Procureur Autrichien préſenta une Requête conçuë en ces termes, *Cæſareæ Majeſtatis nomine requiritur, ut poſthac illius ſubditis, atque aliis, in Sinu Adriatico tutò navigare, ac negotiari liceat.* Item, *ut damna Tergeſtinis Mercatoribus, atque aliis, illata reſtituantur.* Et l'Avocat *Rapicio* apuia la demande, en diſant, que ce n'étoit pas une Cauſe à traiter avec ſubtilité; qu'il étoit trés évident, que la Navigation doit être libre, & que néanmoins les Navires des Sujets de l'Empereur étoient quelquefois obligés d'aler à Veniſe, & de paier les Daces. A quoi l'Empereur demandoit que l'on remédiât.

Chizzola répondit pour la République: Qu'il eſt vrai, que la Navigation doit être libre, mais que ce dont ils ſe plaignoient ne répugnoit point à cére liberté. Parceque dans les Païs les plus libres, celui qui domine, leve des droits, & ordonne par où doivent paſſer les Marchandiſes. En ſorte que perſonne n'a lieu de ſe plaindre, ſi la République uſe de ce pouvoir dans la Mer-Adriatique, qui eſt de ſon Domaine. Il ajoûta, que s'ils prétendoient métre leur deman-

de en diſpute, il les avertiſſoit, que céte Cauſe ne pouvoit apartenir à ce Tribunal, inſtitué ſeulement, pour éxécuter les choſes jugées, & connoître des innovations faites depuis la Sentence, étant manifeſte, que la République, comme Souveraine de la Mer-Adriatique, n'éxerçoit que la même Juriſdiction, qu'elle avoit éxercée de tems immémorial, ſans nulle interruption, tant à métre des Daces, qu'à aſſigner le Lieu, pour les recevoir; & que la prétention dont il s'agiſſoit, étoit nouvelle, & n'avoit jamais été déclarée par aucun Prédéceſſeur de l'Empereur, ſoit comme Roi de Hongrie, ou comme Archiduc d'Autriche, & des Provinces circonvoiſines, ni par Ferdinand même depuis tant d'années qu'il regnoit. a Il demandoit aux Impériaux »en quel autre tems ils avoient eu céte »prétention. Ce n'eſt pas, diſoit-il, »avant la Paix de Bologne. Car le di»férend eût été vuidé alors, ou mis en »arbitrage. Il s'eſt traité plus de 120. »Controverſes à Trente, & il ne s'eſt »pas dit un mot de celle-ci. Céte pré»tention n'a donc point encore été ſur »pied. Que ſi elle étoit née au ſujet de

a c'eſt à dire, en Hongrie, ſavoir depuis l'an 1526.

»quelque innovation faite depuis la »Sentence de Trente, ils diſſent donc, »quand & quel en fut le commence»ment, parcequ'il étoit prêt de leur »montrer, que l'Uſage de la Républi»que étoit trés-ancien, & ſans nulle »innovation : & qu'ainſi il ne faloit »point entendre ceux, qui venoient avec »des demandes, qui ne tiroient leur ori»gine, ni de la Sentence, ni de l'innova»tion.

Rapicio répliquoit, qu'il ne prétendoit pas faire ſon principal fondement ſur ce qui eſt tres-connu d'un chacun, ſavoir, que la Mer eſt commune & libre, & que par conſéquent perſonne ne peut être empêché de naviger, où bon lui ſemble. Que les Docteurs, qui diſent, que la République a preſcrit la Souveraineté de l'Adriatique, par ſa longue poſſeſſion, ne la prouvent pas : & que d'ailleurs les Docteurs, qui aſſurent une choſe *de facto*, n'en ſont pas crus ſans preuve: Que toutefois il ne vouloit pas inſiſter la-deſſus, mais venir au principal, qui eſt, que quand même la République ſeroit Maîtreſſe de la Mer, les Sujets de l'Empereur pouvoient y naviger librement, en vertu des Capitulations, qui ſont établies entre les deux Princes; & qu'ainſi il apartenoit à leur

Assemblée d'éxaminer la demande des Impériaux, à laquelle, puisque les Vénitiens l'éxigeoient, il ajoûtoit pour fondement; *Quia libera navigatio Maris Adriatici cùm Majest. suæ Cæsareæ, tùm Subditorum damno & incommodo ab Illustrissimi Dominii Veneti triremium Præfectis impedita fuerit, contra Capitula Vormatiæ, Bononiæ, Andegavi, & Venetiis inita.* Sur quoi il raporta un Article de la Capitulation de Bologne conçu en ces termes. *Quod communes Subditi, liberè, tutò & securè, possint in utriusque statibus & dominiis, tam Terra, quam Mari, morari & negotiari, cum bonis suis; benèque & humaniter tractentur, ac si essent incolæ & subditi illius Principis ac Domini, cujus patrias & dominia adibunt: Provideaturque, ne vis, aut aliqua injuria ulla de causa eis inferatur, celeriterque jus administretur.* Il cita encore les Articles des Tréves d'Angers [a] & de Vormes, [b] & de la Paix de Veniſe, [c] qu'il n'eſt pas beſoin de raporter ici, parce qu'ils ſont de la même teneur. Il peſa le mot, *liberè*, conſidé-

a Concluë en 1518. entre l'Empereur Maximilien & la République par l'entremiſe de François. I.
b en 1521.
c Qui confirme le Traité de wormes.

rant, qu'il tombe ſur le Verbe, *Navigare*, & doit conſéquemment s'entendre ſelon la Loi commune, en vertu de laquelle chacun peut naviger librement. De ſorte que celui-là ne ſeroit pas libre, qui ſeroit contraint d'aler à Veniſe. Il ajoûta, qu'il ne faloit pas, que le mot, *liberè*, fût ſuperflu; mais au contraire, fît quelque choſe de plus, que les deux autres, *tutò* & *ſecurè*, & ſignifiât, *ſans empêchement, & ſans paier de daces.* Il dit encore qu'il y avoit plus de quatre cens plaintes de gens, que l'on avoit fait aler à Veniſe, & obligés de paier les daces, pour être entrés dans les Ports de la République par hazard, ou autrement. Il lut une Sentence du *Podeſtà* de *Leſina*, qui relâcha un Navire tombé fortuitement dans céte Iſle, & raconta que la Flote Vénitienne avoit laiſſé aler quelques Barques de Sel, ſans les envoier à Veniſe. Puis conclut, que ſa demande conſiſtoit en trois Points. Que les Autrichiens puſſent naviger par tout où ils voudroient. Qu'ils ne paiaſſent rien, quand ils ne feroient que paſſer par les Ports de la République. Et qu'ils ne paiaſſent pas plus que ſes propres Sujets, quand ils iroient pour y trafiquer.

Chizzola promit de réſoudre ces objections ſi nétement, qu'il n'y auroit plus de réplique, & de montrer par des raiſons convaincantes, que les Oficiers Vénitiens ne faiſoient rien dans le Golfe, qu'avec un légitime pouvoir. Et remétant à parler de la Souveraineté de la Mer à la fin de ſa réponſe, il commença par les Capitulations, & dit premiérement, Que le mot, *liberè*, ne tomboit point ſur *Navigare*, mais ſur *morari & negotiari tam Terra, quam Mari*. Si bien qu'il faloit entendre, *liberè*, comme la Loi commune l'entend, quand on demeure, ou trafique chés autrui; c'eſt à dire, en obſervant les Loix, & en paiant les Droits du Païs. Que les Capitulations entre la Maiſon d'Autriche & la République étoient égales & réciproques, & qu'il n'y avoit point de convention, qui fût plus en faveur des Autrichiens dans l'Etat de Veniſe, qu'en celle des Vénitiens dans les Etats d'Autriche: & qu'il ne s'étoit pas ſtipulé plus de liberté pour la Mer, que pour la Terre, ainſi qu'il ſe voioit clairement par ces paroles; *Que les communs Sujets puiſſent ſéjourner & négotier, tant par Mer, que par Ter-*

» *re, les uns chés les autres, & y ſoient*
» *amiablement traités.* De ſorte que les
» Sujets Vénitiens ne doivent pas avoir
» moins de liberté dans les Terres d'Au-
» triche, que les Autrichiens dans les
» Mers de Veniſe. Et ſelon la teneur
» de ces paroles, il faut, que l'Empe-
» reur acorde chés lui à la République
» autant qu'il en veut avoir chés Elle.
» Or ſi l'Empereur ne permet pas aux
» Vénitiens de prendre la route qu'ils
» veulent dans ſon Etat de Terre, mais
» les contraint de paſſer par les Lieux,
» où il ſe paie des droits, il ne peut
» pas éxiger, que ſes Sujets puiſſent aler
» ſur les Mers de Veniſe, par où il leur
» plaît; mais doit ſe contenter qu'ils
» paſſent par où il plaît à la Républi-
» que, qui en eſt la Maîtreſſe, & paient
» aux Vénitiens ſur leur Golfe, comme
» ceux-ci paient ſur ſes Terres. Il leur de-
» manda, s'ils vouloient, que cet Article
» ôtât, ou reſtreignît à l'Empereur le
» pouvoir de métre des Impôts, ſinon,
» pourquoi vouloient-ils l'ôter ou le re-
» ſtreindre à la République, par un Ar-
» ticle, qui parle des deux Potentats
» dans le même ſens? Il montra par
» une déduction particuliére, que de-

puis

» puis la Paix de Veniſe de 1523. [a] juſ-
» ques alors, l'Empereur avoit augmen-
» té les daces des Vivres & des Mar-
» chandiſes, qui paſſent d'un Etat à
» l'autre, à la foule des Sujets Véni-
» tiens, dautant que telle choſe, qui
» paioit un, paioit alors juſqu'à ſeize &
» vingt. Que l'Empereur avoit mis une
» dace de dix-huit livres par millier ſur
» le fer, qui ne paioit rien, & avoit re-
» glé les Lieux, par où il faloit paſſer
» pour paier, hors deſquels c'étoit con-
» trebande: au lieu qu'auparavant le
» Marchand pouvoit prendre la route
» qu'il vouloit. Que pour un Caran-
» tain, que l'on paioit de chaque veau,
» qui aloit à Veniſe, il faloit paier un
» ducat, à la perte des Bouchers de
» céte Ville. Que ſi l'Empereur ſe croit
» en droit de faire ce qu'il lui plaît dans
» ſon Etat, ſans contrevenir aux con-
» ventions, il ne doit point croire,
» que la République y déroge, en fai-
» ſant ce qui tourne au profit du ſien.
» A chaque paix, qui ſe fait entre deux

a C'eſt une Paix, que les Vénitiens firent avec l'Empereur Charles-Quint, par laquelle ils renoncérent à l'amitié de François I. qui leur avoit aidé à recouvrer les Villes de Breſſe & de Vérone. Céte Paix fut la premiére cauſe de la ruine de nos Afaires en Italie. Le Pape Hadrien VI. & le Roi d'Angleterre Henri VIII. en furent les Médiateurs

» Princes (continuoit-il) on convient,
» que les Sujets pouront demeurer &
» négotier librement, non pas à l'ex-
» cluſion des daces, ni de l'autorité de
» ces Princes en Terre ou en Mer, mais
» ſeulement des violences & des hoſti-
» lités précédentes.

Les Autrichiens s'entreregardoient avec étonnement à ce diſcours, & *Chizzola* ne trouvant pas néceſſaire de s'arrêter davantage à ce point, paſſa à celui de la Souveraineté des Vénitiens ſur la
» Mer-Adriatique. Il eſt tres-vrai, dit-
» il, que la Mer eſt commune & libre,
» mais c'eſt de la maniére, que l'on dit,
» que les Chemins publics ſont libres &
» communs, parce qu'ils ne ſauroient
» être uſurpés par aucun Particulier pour
» ſon propre ſervice; mais ſont à l'uſa-
» ge d'un chacun, non pas toutefois,
» qu'ils ne ſoient ſous la protection &
» l'Empire du Prince, ni que perſon-
» ne y puiſſe faire licentieuſement tout
» ce qu'il veut à tort & à droit. Car
» une telle Anarchie, ſoit ſur Mer, ou
» ſur Terre, eſt en horreur à Dieu & à
» la Nature. La vraie liberté de la Mer
» n'exclut pas la protection de celui, qui
» la maintient en liberté, ni la ſujétion
» aux Loix de celui, qui en a la domi-
» nation. Au contraire, elle renferme

» néceſſairement céte ſupériorité. La
» Mer n'eſt pas moins ſujéte, que la
» Terre, à être diviſée entre les hom-
» mes, & apropriée aux Villes & aux
» Potentats. Ce qui a été ordonné de
» Dieu, comme une choſe naturelle,
» dés le commencement du monde, &
» a été tres-bien connu par Ariſtote,
» quand il a dit, que la Mer ſert de
» Territoire aux villes Maritimes, par-
» ce qu'elles en tirent leur nourriture
» & leur défenſe. Ce qui ne pouroit
» pas être, ſi quelque partie de la Mer
» ne leur étoit apropriée de la même
» maniére, que l'on s'aproprie la Terre;
» laquelle eſt diviſée entre les Villes,
» non pas en parties égales, ni propor-
» tionnées à leur grandeur, mais autant
» qu'elles en ont pû dominer & garder.
» Berne, qui n'eſt pas la plus grande
» ville de Suiſſe, a autant de Territoi-
» re, que les douze autres enſemble.
» Nuremberg, qui en eſt une grande,
» s'étend à peine hors de ſes murailles.
» Veniſe a été pluſieurs ſiécles ſans rien
» poſſéder en Terre-Ferme. Pareille-
» ment, quelques Villes Maritimes tres-
» puiſſantes ont ocupé un grand eſpace
» de Mer, & d'autres de peu de force
» ſe ſont contentées des Eaux voiſines.
» Il y a eu même des Villes, qui ne ſe

» ſont pas ſouciées de s'étendre en Mer,
» parce qu'elles avoient un Territoire
» fertile à leurs côtés : & d'autres, que
» de plus puiſſantes ont contraintes
» de s'en abſtenir. Qui ſont les deux
» cauſes, pourquoi une Ville, bien que
» Maritime, peut ne point poſſéder de
» Mer. Dieu (ajoûtoit-il) a inſtitué les
» Princes, pour maintenir la Juſtice, au
» profit du Genre-Humain, & ils ſont
» auſſi néceſſaires ſur Mer, que ſur
» Terre. Et c'eſt pour cela, que S. Paul
» a dit, qu'il leur étoit dû des Gabel-
» les & des Contributions. » Or ce ſe-
» roit une grande abſurdité, que d'a-
» prouver, que les Terres fuſſent gar-
» dées & défenduës, & de blâmer cét
» ordre dans la Mer. Si quelque Mer,
» à cauſe de ſa vaſte étenduë, & de ſon
» grand éloignement de Terre, ne peut
» être protégée, ni gouvernée, c'eſt une
» peine du Genre-Humain, comme c'en
» eſt une, qu'il y ait des Deſerts ſur
» la Terre, ſi grans, que perſonne ne
» les peut protéger, ainſi qu'il ſe voit
» dans les Sablons d'Afrique, & dans
» les vaſtes Lieux de l'Atlas. Et com-
» me c'eſt un don de Dieu, qu'une

a *Dei Miniſter eſt, vindex in iram, ei qui malum agit. Ideò enim & tributa præſtatis. Miniſtri enim Dei ſunt, in hoc ipſum ſervientes.* Rom. 13.

» Terre ſoit régie, protégée, & gou-
» vernée par les Loix, & par la force
» publique, il en eſt de même pour la
» Mer. Et ceux-la ſont tombés dans
» une erreur bien groſſiére, qui ont dit,
» que la Terre, à cauſe de ſa fermeté,
» peut bien être dominée; mais non pas
» la Mer, qui eſt un Elément incon-
» ſtant, ni l'Air non plus. Car ſi par
» la Mer, & par l'Air, ils entendent
» toutes les parties de ces élémens flui-
» des, il eſt certain, qu'elles ne peuvent
» pas être dominées, dautant qu'une
» partie court & s'en va, pendant qu'on
» ſe ſert de l'autre. Ce qui arive en-
» core aux Riviéres, qui ne peuvent pas
» non plus être retenuës. Quand on
» dit, dominer la Mer, ou un Fleuve,
» l'on n'entend pas l'élément, mais le
» lieu de ſa ſituation. L'eau de l'A-
» driatique court, & ne peut pas toute
» être arrêtée, mais la Mer, ou le Fleu-
» ve, eſt toûjours le même. Et c'eſt
» là ce qui eſt ſujet à la protection des
» Princes. Il demanda aux Autrichiens
» s'ils prétendoient, que la Mer fût
» laiſſée ſans protection; en ſorte qu'un
» chacun y pût faire ou bien, ou mal,
» l'infeſter, & la rendre innavigable. Et
» dit, que cela étoit ſi abſurde, qu'il
» vouloit répondre pour eux, que non.

» Il conclut donc, que l'Empereur vou-
» loit, qu'elle fût gardée, protégée &
» gouvernée par ceux, à qui la Provi-
» dence Divine l'avoit recommandée.
» Mais de grace, demandoit il, vous
» semble-t'il juste, que cela se fasse seu-
» lement avec la peine, le sang & l'ar-
» gent des Protecteurs, ou bien, avec
» les contributions de ceux, qui en ti-
» rent du profit? Puis il répondit en-
» core pour eux, que, sans aléguer la
» Jurisprudence, S. Paul enseigne trop
» clairement, que ceux, qui sont pro-
» tégés & gouvernés, sont obligés de
» contribuer. Puis il conclut, que si la
» République est le Prince, à qui il apar-
» tient de dominer, & de protéger
» l'Adriatique, il s'ensuit nécessaire-
» ment, que quiconque y navige, doit
» être sujet à ses Loix, comme le sont
» les Voiageurs à celles de la Contrée de
» terre, où ils passent. De là venant
» à montrer, que ce Domaine étoit de
» tems immémorable à la République,
» il fit lire une liste d'Autorités de tren-
» te celébres Jurisconsultes, qui depuis
» l'an 1300. jusques à son tems avoient
» parlé de ce Domaine, comme d'une
» chose tres-connuë & tres-ancienne
» de leur tems, quelques uns disant mê-
» me, que la République n'a pas moins

» la Souveraineté de la Mer, que de la
» Ville de Veniſe, [a] à laquelle d'autres
» donnent l'Adriatique pour Territoire
» & pour Détroit, faiſant mention de
» la puiſſance légitime qu'elle a de preſ-
» crire des Loix à la Navigation, &
» de lever des droits ſur ceux, qui na-
» vigent. Et il aſſuroit, qu'il ne ſe ſou-
» venoit pas d'en avoir lû aucun, qui
» dît le contraire. Puis s'adreſſant à
» *Rapicio*, il lui dit, que s'il n'en vou-
» loit pas croire ces Ecrivains, parce
» qu'ils ne prouvoient pas leur dire,
» du moins il ne pouvoit pas refuſer de
» les recevoir pour têmoins de ce qu'ils
» voioient de leur tems, ni aléguer au-
» cune exception contre ceux, qui étant
» morts depuis ſi long-tems, ne ſont
» point intéreſſés dans les choſes pré-
» ſentes. Outre qu'y aiant plus de 250.
» ans depuis le plus ancien de ces Ju-
» riſconſultes juſques au dernier, leur
» témoignage prouve, que la Républi-
» que a dominé la Mer bien long-tems
» auparavant: & qu'ainſi l'on n'en ſau-

[a] *Si enim*, dit un de leurs Auteurs, *Urbs in Mari ſumpſit exordia, & urbis fuerunt Veneti Domini, Veneti quoque fuerunt Domini ejus, in quo erat Urbs. Igitur Domini Maris.* André Moroſin apelle le Golfe Adriatique la Maiſon de la République. *Adriaticum ſinum Reip. veluti domum cenſeri.* Lib. 15.

» roit nier préſentement la poſſeſſion » immémorable.

Aprés cela s'adreſſant aux Juges, il les pria de vouloir entendre une gloſe ſuccinte ſur les Autorités qu'il avoit alé-guées. Par où il ſe prométoit de les laiſſer entiérement perſuadés de la vérité.

» Il dit premiérement: Que bien que » quelques-uns des Paſſages cités dient » en termes généraux, *la Mer des Véni-* » *tiens*, ſans exprimer, quelle elle eſt, ni » quelle étenduë a céte Mer, toutefois » les autres le ſpécifient en diſant *le* » *Golfe*, ou par un terme plus expreſ-» ſif, l'*Adriatique*, qui marque non ſeu-» lement la ſituation, mais encore la » quantité de céte Mer: & qu'ainſi les » témoignages, qui ſont plus formels » & plus précis, doivent expliquer ceux, » qui ſont conçus en termes plus gé-» néraux, conformément au commun » précepte, qu'il faut expliquer les Paſ-» ſages ambigus par les clairs. Il mon-» tra, que la diférente maniére de par-» ler de ces Docteurs, leſquels font » dériver ce Domaine de la Mer, qui » de la coûtume, qui de la preſcription, » qui d'une ſervitude impoſée, qui de » privilége, venoit de ce qu'ils étoient » tres-convaincus de la Juriſdiction, exercée

» éxercée de tout tems par la Républi-
» que. Si bien qu'écrivant ſur céte ma-
» tiére, non point à la priére de qui que
» ce ſoit, mais de leur propre mouve-
» ment, & par forme de doctrine, cha-
» cun crut mieux exprimer le titre, qui
» d'une façon, qui d'une autre, ſans
» s'aſſujétir au ſeul nom-propre, ainſi
» qu'ils euſſent tous fait, s'ils euſſent
» écrit par commiſſion d'autrui, étant
» la coûtume des conſulteurs d'être toû-
» jours conformes, parce que l'Intereſſé
» leur donne à tous la même inſtruction.
» Il ajoûta, que céte diverſité ne di-
» minuë rien de la Foi, mais l'augmen-
» te, comme dit S. Auguſtin, en par-
» lant de la variété, qui ſe rencontre par-
» mi les Evangeliſtes. Car un chacun
» peut inférer de la façon de parler di-
» férente de ces Ecrivains, que pas-un
» d'eux n'a écrit, ni par intérêt, ni par
» complaiſance. Auquel cas, ils ne ſe
» ſeroient pas écartés de l'unique for-
» mule, que l'Intéreſſé leur auroit preſ-
» crite. Joint que ceux, qui éxaminent
» bien la choſe, voient un acord admi-
» rable de ces Docteurs à dire, qu'a-
» prés le déclin de l'Empire de Conſtan-
» tinople, l'Adriatique ſe trouvant aban-
» donné, ainſi que pluſieurs Iſles, &
» Villes de cet Etat, à tel point qu'il

» reſtoit ſans garde & ſans protection,
» & depuis long-tems n'étoit ſous la Ju-
» riſdiction de perſonne; la République,
» à qui il importoit extremément de le
» tenir net, parce qu'elle en tiroit ſa
» nouriture, le prit ſous ſa protéction,
» & en aquit la proprieté, conformé-
» ment au Droit Naturel, & au Droit
» des Gens, qui donne au premier ocu-
» pant les Terres, les Mers, & les au-
» tres biens qui ne ſont à perſonne. a
» Par où ont commencé les premiers
» Empires, & par où de tems en tems
» il s'en forme de nouveaux, quand un
» des anciens vient à tomber de foi-
» bleſſe, ou de vieilleſſe. Depuis que
» la République a fait céte aquiſition,
» elle s'y eſt maintenuë par des Armées
» puiſſantes, par une exceſſive dépen-
» ſe, & au prix du ſang de ſes Citoiens
» & de ſes Sujets, & a continüé à la
» vûë de tout le Monde, ſans nulle in-
» terruption, la garde & la joüiſſance
» de céte Mer, malgré tous les obſta-
» cles qu'y ont mis en divers tems, ou
» les Corſaires, ou les Potentats, tant
» de l'Italie, que de la Grece. Il ajoû-
» ta, que ceux, qui parlent dans les
» termes exquis de Droit, n'apellent

a *Bona nullius primo occupanti conceduntur.*

» d'ordinaire aquis par coutume que la
» faculté de ſe ſervir à un uſage parti-
» culier, ſans empêchement de l'uni-
» verſel, de ce qui eſt public de Droit
» Civil, comme de pêcher dans une
» Riviére, ſans en empêcher la Navi-
» gation. Néanmoins, il ne ſera pas
» impropre de dire, que c'eſt une cou-
» tume, quand on a aquis, & tenu de-
» puis inceſſamment en ſa protection,
» & en ſa joüiſſance un détroit de
» Terre, ou de Mer, abandonné, &
» ſans poſſeſſeur, ainſi que parlent Bar-
» tole, Balde, Caſtre, & quelques au-
» tres. Au lieu que l'on ne peut pas
» dire proprement poſſedé par droit de
» Preſcription, ſinon ce dont un autre a
» été dépoüillé par l'Uſage. Ainſi, ce
» titre n'eſt pas celui de la République,
» qui n'a dépoüillé perſonne de la Mer,
» mais l'a aquiſe, pendant qu'elle étoit
» ſans Protecteur & ſans Maître. Ce
» qui toutefois pouroit s'apeller Preſcri-
» ption, de la maniére qu'un faucon
» abandonné par ſon Maître, & deve-
» nu ſauvage, puis pris, aprivoiſé &
» nourri long-tems par un autre, pou-
» roit ſe dire preſcrit par le dernier, non
» pas proprement, mais pourtant ſans
» abſurdité. Il dit, que le mot de *ſer-*
» *vitude* n'eſt pas d'uſage, ſinon quand

» on aquiert à ſon propre territoire quel-
» que uſage particulier, ſur celui de ſon
» Voiſin, ſans qu'il ceſſe néanmoins
» d'en être le Maître. En ce ſens, la
» République n'a point mis de ſervitu-
» de ſur l'Adriatique, parce qu'elle n'y
» a pas aquis ſeulement un uſage ſpé-
» cial à ſa Ville, ni n'en a pas laiſſé la
» propriété à un autre Maître, mais l'a
» ocupé tout entier, parce qu'il étoit à
» l'abandon. Ce qui pouroit néanmoins
» s'apeller en quelque façon ſervitude,
» en tant que la République a été con-
» trainte de prendre tout le gouverne-
» ment de céte Mer, pour le ſervice de
» ſa Ville, qui en avoit beſoin. Quant
» au Privilége, il eſt certain, qu'il n'y
» en a point, puis qu'il n'y avoit alors
» perſonne qui en pût acorder. L'Em-
» pereur, ni pas un Prince d'Occident,
» n'ont jamais eu, ni autorité, ni ju-
» riſdiction, ni ſupériorité ſur l'Adria-
» tique, ils n'y en pouvoient donc pas
» donner aux autres. L'Empereur d'O-
» rient, qui l'avoit abandonné, faute de
» pouvoir le garder, renonça depuis à
» tout ce qu'il y pouvoit prétendre,
» dans les Tranſactions qui ſe firent en-
» tre cet Empire & la République. Ce-
» pendant les Juriſconſultes Italiens,
» comme Gens, qui profeſſent tous le

»Droit Impérial, & ſont tout dévoüez »à l'Empereur, ont mis tout leur eſprit »à la geſne pour vérifier dans l'Empe»reur d'Occident, comme ſi c'étoit en»core Auguſte, ou Antoine, que *Impe»rator eſt Dominus Mundi*, ce qui »au temps même qu'il fut prononcé, »n'étoit pas vrai dans une centiéme »partie du monde, & ne l'eſt préſente»ment dans aucune partie conſidérable. »Et pendant qu'ils veulent faire honneur »à l'Empereur, & lui donner par des »épitétes ce qu'il n'a, ni ne ſauroit avoir, »ils tombent dans l'abſurdité. Et comme »ils ont dit, que pas un Roi ne poſſéde »aucun Etat légitimement, ſinon par la »conceſſion de l'Empereur, ils ont dit »auſſi que la République poſſedoit la »Mer par Privilége Impérial. Mais il »paroît bien en quel ſens ils l'ont dit, »puiſque pas-un d'eux ne veut qu'il y ait »jamais eu de conceſſion. Mais tel fi»gure, que c'eſt un Privilége preſcrit »par la poſſeſſion immémorable; & tel »autre, que c'en eſt un interprétatif, »venant de la patience de l'Empereur, »qui eſt autant, que s'ils diſoient, que »les Rois Chrétiens poſſédent leurs »Roiaumes, & la République, l'A»driatique, auſſi légitimement par le »titre de leur aquiſition, que ſi l'Em-

„pereur eût été le Maître de ces Etats &
„de céte Mer, puis les eût donnez à ces
„Princes & à céte République. C'eſt
ainſi, que *Chizzola* s'étendit à ſon
aiſe à parler des Juriſconſultes, cela
„étant de ſa profeſſion, & conclut, que
„chacun pouvoit tenir pour certain, que
„la Cauſe, qu'il défendoit étoit ſolide-
„ment apuiée ſur l'autorité de ces Do-
„cteurs, tant pour le Fait, que pour le
„Droit.

„ Aprés les Juriſconſultes, il cita les
„Hiſtoriens, qui racontent, que déja
„depuis plus de trois cens ans la Répu-
„blique levoit des droits ſur le Golfe,
„& y tenoit des Barques armées en gar-
„de, avec ordre de faire aler les Navi-
„res à Veniſe, aſſurant que cét uſage s'eſt
„toûjours obſervé juſqu'à leur temps;
„mais il ne s'y arrêta pas pas beaucoup,
„diſant, que comme ils ſont bons tê-
„moins des évenemens courans, auſſi,
„quand il s'agit de prouver les Droits
„des Princes, ou des Particuliers, il faut
„ſe ſervir de Piéces autentiques, & ci-
„ter les Hiſtoriens avec grande diſcré-
„tion, dautant que quelques-uns, étant
„portez, qui d'amour, qui de haine, ou
„d'eſpérance, donnent dans la flaterie,
„ou dans l'hiperbole, ſurquoi il n'y a
„point de fondement à faire. Il raporta

»l'Acte du Concile Général de Lion, te-
»nu en 1274. où l'Abbé de Nerveze,
»délégué du Pape, rejeta la demande
»de ceux d'Ancone, qui prétendoient
»avoir la Navigation libre, & ordonna,
»que les Vénitiens ne fussent point mo-
»lestez dans la défense & la protection
»de l'Adriatique contre les Sarasins &
»les Pirates, ni troublez dans l'éxaction
»des droits de Pêage.

» Il dit, que l'on ne savoit pas le tems,
»auquel Venise avoit commencé de faire
»un Capitaine du Golfe, parce que les
»Regîtres de ces élections avoient été
»brulez avec la Chancelerie en l'an
»1230. mais que depuis ce tems-là jus-
»qu'au sien, l'on pouvoit montrer, par
»les Regîtres publics, la succession con-
»tinuë de ces Capitaines, sans aucune
»interruption; comme aussi les per-
»missions de passer par le Golfe avec des
»Vaisseaux armés, demandées par di-
»vers Princes possesseurs de Riviéres,
»situées sur l'Adriatique, par des Pa-
»pes, par les Légats, les Vicaires, les
»Gouverneurs & les Communautés des
»Terres de la Romagne & de la Mar-
»che, & par les Rois de Naples pour la
»Poüille, desquelles plusieurs ont été
»acordées, quelques-unes refusées, &
»quelques autres octroiées seulement en

»partie : Mais qu'il étoit superflu d'a-
»léguer les faits de ceux, dont les suc-
»cesseurs ne contrediſoient point. Qu'il
»parleroit ſeulement des Prédéceſſeurs
»de l'Empereur, comme Roi de Hon-
»grie, & Archiduc d'Autriche.

» Il récita un Bref du Pape Urbain
»VI. écrit de Luques au Duc Antoine
»Vénier, en date du 14. de Juin 1388.
»pour le remercier de ce que les Galéres
»Vénitiennes, qui gardoient le Golfe,
»avoient fait rélâcher Marie Reine de
»Hongrie, détenuë priſonniére à *Caſ-*
»*telnovo* : Et deux autres de félicita-
»tion, l'un à céte Reine, & l'autre
»au Roi Sigiſmond, ſon Mari, qui
»fut depuis Empereur, ſur céte dé-
»livrance, procurée par le Capitaine du
»Golfe.

» Enſuite, il fit lire un Paſſeport,
»acordé à la priére de Rodolfe, Com-
»te de *Sala*, au nom de Ladiſlas, Roi
» de Naples, & de Guillaume d'Autriche
» en date du 12. de Décembre 1399. per-
»métant, que la Sœur de ce Roi, ma-
»riée à cét Archiduc, fût conduite par
» Mer, depuis la Poüille, juſqu'aux Ri-
» viéres de ſon Epoux, avec des Galéres
» & d'autres Bâtimens, au nombre d'en-

a Jean Barbarigue.

» viron 12. en tout, à condition, qu'il » n'y fût reçû aucun Banni de Veniſe, » ni autre, qui eût fait contre la Répu- » blique choſe digne de mort. En vertu de ce Paſſeport les Autrichiens s'embar- quérent à Trieſte, & alérent en Poüille, d'où ils n'emmenérent pas pourtant la Princeſſe, parceque le Roi aiant retardé quelque tems ſon départ, elle tomba malade, & mourut.

Il raporta deux Létres de l'Empe- reur Fédéric écrites de Gretz au Duc » Jean Moccénigue. La 1. du 24. de » Septembre 1478. La 2. du 2. d'Avril » 1479. où il prie, qu'on lui perméte » de faire tranſporter librement de la » Poüille & de l'Abruzze une certaine » quantité de Bleds à ſes Châteaux du » Carſe [a] & de l'Iſtrie, aſſûrant, qu'il » reconnoitra ce plaiſir par quelque au- » tre plus grand.

Il montra une Létre de Béatrix, Rei- ne de Hongrie au même Duc, datée » du dernier de Janvier 1481. où elle » demande, qu'on lui acorde par libéra- » lité, & par amitié, la permiſſion de ſe » faire venir de divers Lieux d'Italie » pluſieurs choſes, qu'elle a envie d'a- » voir pour ſon propre uſage, & pro-

a Contrée du Frioul.

» met de reconnoitre cète grace.

Et deux autres de Matias, Roi de Hongrie, l'une du 26. de Février 1482. » au même Duc, où expoſant, que la » République avoit coûtume de permé- » tre tous les ans aux Comtes *Frangi-* » *pani*, Seigneurs de *Segna*, & d'autres » Lieux Maritimes, de tirer de la Poüille, » & de la Marche, certaine quantité de » Vivres: & que ces Lieux étant tom- » bés entre ſes mains, il prioit qu'on lui » fît la même grace, & qu'on en don- » nât les Patentes à la Perſonne, qu'il » envoioit exprés pour les recevoir. » Qu'il tiendroit cela à grace, & y cor- » reſpondroit de ſa part. . . L'autre, » du 18. d'Octobre 1487. adreſſée au » Duc Auguſtin Barbarigue, qu'il prie » de lui faire expédier les Patentes né- » ceſſaires, pour faire amener de *Segna*, » par Mer, des Bois, dont il a beſoin » pour les réparations d'une Forteresſe, » qui eſt à l'embouchure de *Narenta*, » offrant d'obliger la République en de » plus grandes choſes.

Il expoſa une Létre d'Anne, Reine de Hongrie, du 30. d'Août 1502. où » aprés avoir raconté la ſtérilité du » Païs de *Segna*, elle prie, qu'il lui ſoit » permis d'y faire porter des Vivres de » la Poüille, & de la Marche, & que

» le Paſſeport ſoit donné au Porteur,
» qu'elle envoie exprés, aſſurant, qu'elle
» s'en tiendra trés-obligée.

Enfin, il raporta une Létre du 3. de Septembre 1504. où Jean de *Dura*, Capitaine de *Piſino*, Miniſtre de l'Empereur Maximilien, mande au Duc Léonard Lorédan, que Jaques *Croato*, Sujet Autrichien, parti de *Fianona*, pour aler à *Segna*, a été aſſailli d'une Barque armée de Pirates, ſur l'Adriatique, au deshonneur de la Seigneurie, à qui céte Mer apartient, & ſuplie qu'il y ſoit aporté quelque reméde.

Sur tous ces Points il fit les conſidérations qu'il jugea néceſſaires, quant aux tems, aux perſonnes, & à la qualité des Princes. Et pour confirmation de leur conſentement, il remémora la Cérémonie annuelle d'épouſer la Mer en préſence des Ambaſſadeurs, & particuliérement de celui de l'Empereur, en ces termes, *Deſponſamus te, Mare, in ſignum veri & perpetui Dominii.* Car bien que les Hiſtoriens diſent, qu'elle tire ſon origine d'Alexandre III. durant ſa retraite à Veniſe, néanmoins, ils ajoûtent, qu'elle a été inſtituée pour marque de la Domination aquiſe auparavant par le Droit de la Guerre.

Quant aux 400. Plaintes, & à la Sentence du Recteur de *Leſina*, il y répondit par un remerciment, comme à des choſes aléguées en ſa faveur, dautant que les plaintes préſupoſent la défenſe, & les Sentences de condamnation, ou d'abſolution, prouvent la Juriſdiction. Sur les Barques de Sel, il dit, qu'on ne les avoit point fait aler à Veniſe, parcequ'il eſt défendu d'y faire entrer du Sel étranger: & que ſi ce Sel n'avoit pas été jeté dans la Mer, c'étoit une courtoiſie, qui ne doit point être imputée à préjudice. Il conclut, qu'il avoit donné le vrai ſens aux Capitulations, & prouvé la poſſeſſion immémorable de l'Adriatique. De ſorte qu'il croioit ſuperflu d'en dire davantage, étant manifeſte, que la prétention étoit nouvelle, & par conſéquent ne pouvoit pas avoir lieu.

Aprés que les Impériaux eurent traité enſemble, ils prirent la réſolution de ne pas perſiſter dans leur demande par Juſtice. Peghel & Suorz dirent ouvertement, que la République eſt la Maîtreſſe du Golfe, & peut y métre les Péages qu'il lui plaît, & qu'ils le croioient ainſi dans leur conſcience: mais qu'il leur ſembloit auſſi, que par bienſéance, & pour ſon ancienne amitié avec la

Maiſon d'Autriche, elle le devoit faire avec le moins d'incommodité qu'elle pouroit envers les Sujets Autrichiens. Les trois autres dirent, qu'il n'étoit pas ſaiſon d'aprouver, ni de conteſter le Domaine de la Mer, mais qu'il faloit par courtoiſie trouver un tempérament, par où la République reçut ſes droits des Autrichiens, qui navigeroient, mais ſuprimât de certaines conditions, qui leur étoient onéreuſes, & de nulle utilité pour Elle. Aprés l'éxamen de divers expédiens, il fut conclu d'en faire le raport, ainſi que de tout le reſte, aux Princes, dont la ratification étoit néceſſaire, & l'Aſſemblée finit. Mais comme l'Empereur ſe trouva trés-malade alors, puis en mourut, la négotiation demeura imparfaite.

Pour en donner une intelligence parfaite, je pourois raconter ce qui ariva ſous les Regnes de Maximilien & de Rodolfe, ſous qui céte Afaire fut remaniée. Mais ce que j'ai dit ſufiſant pour entendre l'origine du diférend de la Navigation libre (qui eſt préciſément ce qui apartient à mon ſujet) il ſera bon de garder le reſte pour un autre tems, & de reprendre le fil de la Narration.

Comme l'Archiduc étoit ſur le point de partir de Lintz, il ariva une méchan-

te nouvelle, qui mérite d'être racontée ici, n'y aiant point eu encore de cas ſemblable. L'Iſtrie eſt diviſée de telle ſorte, que la Partie Septentrionale & Montueuſe eſt poſſédée par l'Archiduc, la Méridionale & la plus commode par la Seigneurie de Veniſe. Les Sujets de l'un & de l'autre Prince, qui confinent enſemble depuis trés-longtems, a avoient acoûtumé de mener paître leurs Troupeaux les uns chés les autres, les Archiducaux chés les Vénitiens en Hiver, & les Vénitiens chés les Archiducaux en Eté, ſe paiant réciproquement le paturage. Cét Eté, les Sujets Vénitiens héſitant d'aler ſur les Terres de l'Archiduc, à cauſe des incurſions des Uſcoques, furent aſſurés par le Lieutenant de *Piſino*, qu'ils recevroient toute ſorte de bon traitement, & ſur tout, il leur répondoit de l'Armée des Uſcoques de *Segna*. (Ce ſont les termes de ſa Patente, qui ſe voit encore.) Les Vénitiens étant donc alés ſous la Foi publique aux Lieux ordinaires, vaquoient à leurs Afaires ſans ſe défier de rien. Les Uſcoques, qui ne pouvoient ſortir par Mer, à cauſe de la vigilance des Gardes, aiant paſſé le *Montmajor* dans le Territoire de l'Ar-

a En 1614.

chiduc, eſſaiérent d'entrer dans celui de Veniſe, pour y butiner. Mais aiant rencontré une forte réſiſtance ſur les Confins, ils retournérent ſur le Territoire de leur Prince, d'où ils enlevérent tout le bétail des Vénitiens, & même, une partie de celui des Archiducaux. Mais les Miniſtres de l'Archiduc firent rendre ſur le champ ce qui avoit été dérobé à ſes Sujets. Ainſi les Vénitiens reſtérent afrontés de pluſieurs milliers d'Animaux. Cét accident facha beaucoup l'Archiduc, à cauſe des circonſtances du Lieu, & de la Parole donnée par ſes Miniſtres, & même de l'indice violent de leur complicité, atendu le long voiage fait par les Uſcoques ſur ſes Terres, ſans être empêchés, ni détournés, & la reſtitution faite à ſes Sujets par l'ordre de ſes Magiſtrats. Si bien que tout le dommage reſtoit aux Vénitiens.

Les Miniſtres de la République jugérent, qu'il ne ſufiſoit pas de ſe vanger ſeulement ſur les Uſcoques, mais qu'aprés un tel outrage, la protection, qu'ils devoient à leurs Sujets, les obligeoit de les indanniſer par des repreſailles. Et cela s'éxécuta par une Galére, qui débarqua vers *Pianona*, [a] & emmena,

a Cela fut éxécuté par Laurent Vénier, Général d'Albanie.

ſinon pareil nombre d'Animaux, du moins autant que l'on en pût atraper dans les Lieux Voiſins. Et ce bétail fut auſſi-tôt diſtribué aux Intéreſſés, à proportion de leur perte. Les Archiducaux reſtés à la Cour de l'Empereur, aprés le départ de leur Maître, criérent hautement, que l'Archiduc avoit été provoqué par les Vénitiens, juſque dans ſes Terres Patrimoniales, ſans en avoir reçu aucune injure, répondant à ceux, qui leur aléguoient le précédent enlevement de bétail, que la Juriſdiction de Veniſe n'avoit point été violée, & que c'étoit à l'Archiduc de s'en reſſentir, comme d'un excés commis chés lui, ainſi qu'il l'avoit bien réſolu, avant que de partir de Lintz. Céte réponſe ſurprit les Gens, qui ſavoient ce que c'eſt que repreſailles, leſquelles ſe font principalement, parceque celui qui doit punir les Mal-faiteurs par la juſtice ordinaire, ne le fait pas.

Mais l'Empereur, qui craignoit, que la multiplication des ofenſes ne fît naître quelque grand déſordre, écrivit à l'Archiduc, l'exhortant fortement de prévenir le mal. Pendant que l'on délibere à Gretz, comment faire, pour contenter l'Empereur, vint l'Hiver, durant lequel il eſt dangereux aux Gardes de ſe tenir

tenir longtems en Mer. Les Uſcoques firent pluſieurs ſorties à l'improviſte. Ils ſacagérent dans l'Iſle d'*Oſſero* les deux Villes de Luſſin, où ils dépoüillérent juſqu'aux Enfans & aux Femmes, & bâtonnérent ceux, qui ſe plaignoient, & leur demandoient miſéricorde, Et dans l'Iſle de *Pago* ils pillérent le Bourg de Collane, puis l'Eceüil de *Provecchio*, lieu apartenant à l'Iſle de *Veglia*. Ils ne pardonnérent à pas-un Vaiſſeau, & non contens du pillage, ils prenoient encore les principaux Mariniers, & les métoient à rançon. Tant de maux, & tant d'inſtances de l'Empereur obligérent enfin l'Archiduc d'envoier à *Segna* Wolfang, Baron d'Echemberg, Général de Croatie, acompagné de bon nombre de Soldats, partie Alemans, partie Gens de Goritz, afin qu'il pût forcer les mutins, & policer la Ville. Dés que ce Seigneur y fut arivé, il fit ramaſſer tout le butin emporté de Luſſin & des autres Lieux de la République, & fit paier 40. livres par tête à 53. Uſcoques, qui s'étoient trouvés à ce pillage, pour ſupléer à ce qui en pouvoit être de manque. Il publia un Mandement, que tous les *Avanturiers* euſſent à ſe preſenter devant lui, dans quinze jours, faute de quoi ils ſeroient bannis

avec leurs Familles. Les uns obéïrent, & les autres ſe réfugiérent dans la Montagne. Aprés qu'il en eut fait pluſieurs fois la revüe, il en empriſonna ſubitement 39. du nombre deſquels étoient tous les Chefs, & quelques autres de baſſe étofe, dont il fit ſur le champ piller les Maiſons, par les Alemans, qu'il avoit amenés, & prit pour lui l'Or, l'Argent, la Soie, & toutes les choſes de prix. Puis il fit couper la tête à quatre de ces Uſcoques, qui véritablement étoient des Voleurs, mais Gens de néant, & des plus miſérables. [a] Il voulut encore, que le Gouverneur de *Buccari* en fît empriſonner deux, qui s'étoient enfuis de *Segna*. Les jours ſuivans, il en fit arrêter d'autres un à un, & pilla pareillement leurs Logis. Il fit courir le bruit, qu'il vouloit laiſſer à *Segna* pour Garniſon 100. Alemans, & ſeulement 100. Uſcoques, natifs de la Ville, & envoier tous les autres à Ottoſaz. Mais peu de jours aprés, les Priſonniers, qui reſtoient au nombre de 56. trouvérent moien de ſe racheter de leur bourſe, & de celle de leurs amis. Il n'oſa pas relâcher ouvertement Vincent Craglianovich, Au-

a *Viliſſimo quoque quaſi piaculari dato*, dit Pline ép. 7. lib. 3. Cela ſe voit tous les jours.

reût d'une infinité de maux, & ſur tout du maſſacre barbare de *Vénier*, & de tous les Soldats & paſſagers de ſa Galére, bien qu'il en eût reçu de grans preſens. Mais il lui donna moien de s'évader. Cela fait, il manda le Comte de Céſane au Général Vénitien, [a] pour l'informer des cauſes de ſon envoi, & lui demander l'ouverture des paſſages, & le rétabliſſement du Commerce, l'aſſurant, que s'il deſiroit quelque ſatisfaction particuliére, lui Commiſſaire feroit tout ſon poſſible, pour la lui faire avoir. Le Général répondit, que ſa République ne cherchoit que le repos, & ne demandoit que l'éxécution des promeſſes. Que tous les *Avanturiers* fuſſent chaſſez, les Bannis abandonnés, & les Malfaiteurs ôtés d'un Lieu, qui les métoit en commodité d'ofenſer les Voiſins. Qu'aprés cela les Miniſtres Vénitiens entretiendroient une parfaite correſpondance avec les Autrichiens, mais qu'il ne ſavoit à quoi s'atendre, pendant que les Galéres étoient ſur le Port de *Segna*, & le Canon Vénitien ſur ſes murailles, & les Auteurs de ce crime & de tant d'autres mis en liberté. Cet ofice ne fut ſuivi d'aucun bon éfet, au contraire les Chefs déja tirés de Priſon furent hono-

[a] Laurent Véniet.

paître dans le pré d'autrui, afin qu'elles ſe rempliſſent à ſes dépens. Il eſt certain, qu'il emporta en argent monnoié 150000. florins. Quant à la valeur du reſte, l'on en parla diverſement. Mais ce qui eſt remarquable, c'eſt qu'il s'apropria encore tout ce qu'il avoit pu r'avoir du butin fait à Luſſin & à Collane.

Il ne fut pas plûtôt parti, que le reſte de ceux, qui s'étoient ſauvés dans la Montagne revint à *Segna*, & peu de jours aprés les Alemans, qu'il y avoit laiſſés, en partirent auſſi, faute de Vivres, ſoit que ce fût la vérité, ou un prétexte. Et telle fut l'iſſüe de cet envoi, toute ſemblable à celle des précedens, ſinon en ce que ce Commiſſaire, ne partagea pas, comme faiſoient les autres, mais prit tout, & laiſſa les Uſcoques trés-mécontens. Ils ſe plaignoient au Ciel de ſes extorſions, & diſoient à pleine bouche, qu'il avoit bien pû faire avec aſſurance tout ce qui tournoit à ſon profit, aiant l'apui de ſon frére, l'un des Favoris de l'Archiduc. * Le Capitaine *Frangipane* en reſta même ſi piqué, qu'il ſe démit de ſa Charge, & ſe retira à ſa Terre de *Novi*, quoique la Cour ne reçût point ſa démiſſion.

* Choſe ordinaire, que les parens des Miniſtres croient, que tout leur eſt permis *Felix*, dit Tacite du frére de Pallas, *cunctas malefacta ſibi impune ratus, tanta potentia ſubnixo.* Ann. 12.

Aprés le Sac de Luſſin, de Collane & de *Porpecchio*, les Miniſtres Vénitiens déja tout prets d'uſer du droit de repreſailles, aiant apris l'ordre donné par l'Empereur, & la réſolution de l'Archiduc, qui envoioit actuellement l'Echemberg, jugérent à propos de ſurſeoir, pour voir ce que feroit ce Commiſſaire. Et quand ils furent, que tout le butin avoit été ramaſſé par ſon ordre, ils crurent d'autant plus devoir atendre l'iſſuë. Mais lorſqu'ils aprirent, comment il étoit parti de *Segna*, irrités ſur tout de ce qu'il s'étoit aproprié le butin, ils réſolurent d'en venir aux repreſailles, tant pour conſoler leurs Sujets, qui s'afligeoient horriblement, ſe voiant hors d'eſpérance d'être ſoulagés, aprés tant de ſupercheries des Cõmiſſaires Archiducaux; que pour chatier les mal-faiteurs, & métre un frein au brigandage. Le Capitaine du Golfe [a] aiant paſſé la Riviére entre Veloſque & *Lovrana*, ravagea ces Terres. Entre autres choſes, il trouva dans quelques Magaſins force bleds, farine & avoine, [b] qui s'y gardoient pour *Segna*. Mais comme il ne pouvoit pas les emporter, & qu'il étoit néceſſaire d'en priver céte Ville, qui fomentoit les Vo-

[a] C'étoit Antoine *Civrano*.

[b] Il ajoûte, ramaſſés du Territoire de *Piſino*.

leurs, il y fit métre le feu, lequel a la plus loin qu'il ne penſoit, en partie, à cauſe de la proximité des bâtimens; en partie, par la violence des Soldats. De ſorte qu'il y eut beaucoup de Maiſons brulées. Et le dommage, que fit le feu fut bien plus grand, que celui du pillage, qui ne fut pas ſufiſant pour dédommager les Sujets Vénitiens de la moitié. Les Perſonnes ne furent point ofenſées, & le Capitaine ne permit point qu'on touchât aux Egliſes. Et quoique la principale fût pleine de bled, la révérence du lieu fit qu'on l'y laiſſa.

Il ariva un autre accident dans la fortereſſe de *Scriſſa*, apellée autrement Carlobag, qui eſt un des nids des Uſcoques, vis-à-vis & ſeulement à trois milles de *Pago*, dans un lieu éminent de la Morlaque, qui domine toute céte Iſle, & d'où la Garniſon a la commodité de voir où s'aſſemblent les troupeaux, pour y aler à point-nommé. Les Uſcoques, qui gardoient céte fortereſſe, bien informés du déſeſpoir de ces Inſulaires, & de la promtitude, avec laquelle ils tenteroient toutes choſes, pour ſe délivrer, s'aviſérent de ſe ſervir de la miſére & de la ſimplicité de ces pauvres gens, pour tirer des récompenſes de leurs Maîtres. Ils traitérent, ſelon toutes les aparences de bonne, foi-

avec le Comte de *Pago*, [a] & lui promirent de l'introduire dans le Château, puis envoiérent donner avis de ce Traité à *Segna*, d'où fut envoié auſſi-tôt Paul Dannicich avec 300. Uſcoques. Le jour aſſigné, le Comte aiant pris une partie des Soldats de la garde ordinaire de l'Iſle, & bon nombre des habitans vint au ſignal qu'ils lui donnérent, & les portes lui étant ouvertes, il fut aſſés ſimple, que d'entrer le premier, ſans prendre les précautions requiſes dans ces ocaſions, & fut ſuivi de tous ſes gens avec beaucoup de confuſion. Auſſi-tôt, les Uſcoques, ſortis d'embuſcade, les envelopérent, & les aſſaillirent à coups de mouſquets. Le Comte & le Capitaine des Soldats y furent tués avec 80. tant Soldats qu'habi-

a C'étoit Antoine *Giorgio*, Noble-Vénitien. Où il faut remarquer, que la qualité de Comte n'en eſt pas une de Seigneurie & de propriété, comme en France & ailleurs, mais eſt ſeulement un titre de Magiſtrature biennale bien inférieur à celui de *Podeſtà*, quoique ces Comtes en faſſent la fonction dans ces Lieux. Ce titre n'eſt d'uſage parmi les Nobles Vénitiens, que pour les Iſles de la Dalmatie & de l'Albanie. Et quand ce ſont des Iſles de conſéquence, comme Corfou, Cataro, Zante, &c. ils y envoient des gens avec la qualité de Provéditeurs, dont ils font bien plus de cas que de celle de Comte. Il eſt bien vrai qu'ils envoient un Comte à *Zara*, & un à *Spalatro*, qui ſont les deux principales Villes de la Dalmatie, mais ce ne ſont que comme des Chatelains, leſquels ne ſauroient rien faire ſans l'ordre du Provéditeur Général, qui fait ſon ſejour ordinaire dans ces deux Villes, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre, ſelon le beſoin des Afaires. *En 1615.*

tans

tans de *Pago*. *b* Les autres s'enfuirent. L'Etendard du Comte & une Enseigne de la Compagnie des Soldats restérent aux Auteurs de la trahison, qui les portérent premiérement à Gretz, puis à la Cour de l'Empereur, pour en avoir récompense. La nouvelle de ce second accident fut trés-agréable à *Segna*. Et ce n'est pas merveille, puisque c'étoit un exploit des Uscoques. Mais c'en est bien une, qu'ils eussent de la joie du succés de *Lovrana*, bien qu'il les eût privés de force vivres, n'étoit qu'ils espéroient, que cela leur feroit acorder pleine liberté d'aler en course.

Les Ministres de l'Archiduc firent de grandes plaintes à l'Empereur de ces deux succés, éxagérant le premier par l'importance de la perte, & le second par la qualité de l'atentat, qu'ils disoient être principalement contre l'Empereur, *Scrissa* apartenant à la Couronne de Hongrie. Mais les Vénitiens disoient trois choses, 1. Quant aux Auteurs du Traité, que les embuches dressées à ces pauvres innocens étoient un éfet de la perfidie des Uscoques, qui ne cherchoient qu'à semer la discorde entre les Princes, pour être toûjours en liberté de mal-faire. 2. Quant au Comte, & aux habitans de *Pago*, Que le dessein, qu'ils avoient de se dé-

livrer des vexations des Uſcoques, à quelque prix que ce fût, étoit bon, comme fondé ſur la néceſſité de ſe défendre, mais que s'ils n'avoient pas eu aſſez de prudence, pour diſcerner un faux-Traité; ils l'avoient bien aſſez paié en perdant la vie. 3. Quant aux Princes, ils diſoient, que quand même l'entrepriſe auroit réüſſi, il n'y auroit point eu d'ofenſe contre l'Empereur. Et pour le prouver, ils racontoient, qu'en l'an 1592. les Uſcoques de *Scriſſa* aiant fait grand degât dans l'Iſle de *Pago*, le Général Vénitien [a] prit la Fortereſſe, & peu de jours aprés envoia à *Segna* déclarer aux Commiſſaires Impériaux, qu'il n'avoit eu autre but, que de punir les Uſcoques, ſauf le reſpect qu'il devoit à l'Empereur. Qu'ils envoiaſſent d'autres Soldats pour la garder, & qu'il la leur conſigneroit: autrement, qu'il la raſeroit, de peur que les Turcs ne s'en emparaſſent. Ces Commiſſaires envoiérent un Capitaine Alemand, à qui elle fut renduë auſſi-tôt. De ſorte que l'Empereur aprit la nouvelle de la reſtitution, auſſi-tôt que celle de la priſe. Et lui, ni l'Archiduc Erneſt, qui gouvernoit alors, à cauſe de la Minorité de Ferdinand, ne trouvérent pas, qu'il ſe fût

[a] *Almoro Tiepolo*, dont il a été parlé dans la 1. partie de cête Hiſtoire.

rien fait contre la bonne intelligence.

Mais les Archiducaux firent grand bruit de l'Afaire de *Lovrana*, ſupoſant, que cela s'étoit paſſé, pendant qu'Echemberg étoit encore à *Segna*. Mais quand on ſut, qu'il étoit parti auparavant, & que bien loin de remedier au mal, il avoit relâché les priſonniers, les plaintes s'amortirent, & l'on s'en tint à défendre le Commiſſaire, en diſant, qu'il avoit éxécuté, autant qu'il ſe pouvoit, les Conventions de Vienne, & qu'il étoit impoſible d'en faire davantage. Ils ajoûtoient, que les Miniſtres Vénitiens n'avoient point agi par la néceſſité de ſe défendre, ni par le motif d'indanniſer leurs Sujets, comme ils le diſoient, puiſque les Uſcoques ne leur avoient fait aucun dommage auparavant; & qu'ainſi c'étoit une provocation & une injure faite de gaieté de cœur à l'Archiduc, qui, en cas que l'on ne fit point de reſtitution à ſes Sujets, & qu'on ne laiſsât pas le Commerce libre, ne pouvoit ſauver ſa réputation, que par la voie des armes. On répondoit pour les Vénitiens, qu'il n'étoit pas beſoin de diſputer, mais de voir, ſi le Concordat avoit été éxécuté. Que l'on voioit tous les Uſcoques retournés à *Segna*, & que leurs incurſions n'aloient plus par intervales, mais ſans interruption.

Que l'on avoit puni, seulement pour l'aparence, quelques misérables Uscoques des moins coupables; & laissé les Chefs. [a] Que les Ministres Vénitiens ne s'étoient remués, qu'à force d'être provoqués. Que la prise des barques étoit un ressentiment des injures reçües auparavant, & le fait de *Lovrana* la juste vangeance du Sac de Luffin & de Collane. Que d'avoir atendu jusques au depart de l'Echemberg ne préjudicioit point à la Cause, ni l'interstice d'environ trois mois entre le dommage & la represaille, ne pouvoit pas faire apeller agression, ce qui étoit une revanche diférée, pendant qu'il y avoit lieu d'atendre une réparation. Il se montroit même tout publiquement une létre écrite par l'Evêque de *Segna* à un autre Prélat, à la Cour de Vienne, dans laquelle il attribuoit à l'Echemberg la cause de tous les inconvéniens.

L'Empereur, lassé d'entendre tant de plaintes de part & d'autre, commanda à son Conseil d'apliquer tous ses soins à terminer cète facheuse Afaire. Il y fut résolu de tenir une Conférence en la présence méme de l'Ambassadeur de Venise,

[a] *Tenuioribus irrogata supplicia, adversùs illustres dissimulatum*, dit Tacite Ann. 16.

a pour trouver plus facilement un expédient, les deux Parties agiſſant enſemble. Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Florence y furent auſſi apellés, comme Miniſtres de deux Princes qui, outre leur bonté & leur équité, touchoient de ſi prés à l'Archiduc Ferdinand, qu'ils ne pouvoient pas être plus proches parens. *b* Il n'eſt pas certain, s'ils furent invités, pour être Médiateurs, ou têmoins, ne paroiſſant pas qu'il fût beſoin ni de l'un, ni de l'autre ofice. Aprés un long debat, il fut dit, que l'une des Parties afirmant d'avoir éxécuté le Concordat, & l'autre le niant, il faloit en voir la vérité: & que pour cela l'Empereur enverroit ſans delai un Commiſſaire à *Segna*, pour faire éxécuter les conventions, en cas qu'il en reſtât encore quelqu'une à acomplir: & que cela ſe feroit dans le terme d'un mois. Que la République y pouroit envoier ſes Miniſtres, non pas pour traiter, mais ſeulement, pour s'aſſurer, que l'on ne manquoit à rien: laiſſant pourtant à ſon choix d'envoier, ou de ne pas envoier, ſelon qu'il lui ſembleroit meilleur. Que cependant on ſuſpendroit les hoſtilitez

a C'étoit alors George Iuſtinien.

b Ces deux Princes avoient épouſé ſes deux ſœurs, Filippe III. Marguerite en 1598. & Coſme II. Madéléne en 1608.

de part & d'autre. Les Archiducaux demandérent, qu'il fût dit, que ſous le nom de ſuſpenſion d'hoſtilités s'entendoit la ceſſation du Siége des Terres Archiducales. A quoi ils intéreſſoient l'Empereur en diſant, qu'il ne convenoit pas à ſa dignité de rien faire, pendant que la République menaçoit l'épée à la main, comme ſi elle vouloit le contraindre par les armes. Ce qui ſe croiroit d'autant plus, que S. M. commençoit d'agir par l'envoi d'un Commiſſaire.

L'autre Partie répondoit, que l'on ne pouvoit pas eſpérer, que la République conſentît à métre les Voleurs plus au large, aprés avoir expérimenté tant de fois, que jamais les paſſages n'avoient été ouverts, qu'ils n'euſſent fait encore pis. Qu'il ſeroit trés-dificile de gagner ce point ſur elle, en ne lui donnant que des paroles pour caution, l'envoi du Cõmiſſaire étant bien une promeſſe, mais non pas un éfet, à moins qu'il n'éxécutât. Que la République ne tenoit point les armes à la main, pour menacer aucun Prince, encore moins l'Empereur, qu'elle reſpectoit comme elle devoit; mais ſeulement pour ſe défendre elle & ſes Sujets. Que céte penſée ne viendroit à perſonne aprés toutes les marques qu'elle avoit données en tout tems de ſa révérence envers lui.

Qu'au contraire, comme il paſſoit pour un Prince religieux, & zélateur de la Juſtice, bien loin d'atribuer à la crainte un devoir de Religion, l'on pouroit s'étonner, qu'il diférât d'aquiter ſa promeſſe & ſa conſcience. Les Impériaux laiſſérent à la diſcrétion de la République de lever, ou de continuer le Siége, diſant, qu'il leur ſufiſoit, qu'elle en usât de telle maniére, que le Commiſſaire pût ſe tenir dans ces Lieux avec bienſéance.

L'Empereur manda céte réſolution à l'Archiduc, & commanda à ſon Sécrétaire réſidant à Veniſe (à qui il envoia pour cela une létre ſpéciale de Créance) d'expoſer (comme il fit aprés l'avoir preſentée) que S. M. avoit réſolu d'envoier un Commiſſaire à *Segna*, pour voir, entendre, & régler toutes choſes, ſelon qu'il ſeroit néceſſaire pour le bon voiſinage; qu'elle prioit le Sénat de donner les ordres qu'il jugeroit à propos pour la réüiſſite de cet envoi. Il fut répondu à cet ofice, digne de la juſtice d'un ſi grand Prince, que céte nouvelle étoit trés-agréable à la Seigneurie, & que ſa joie ſeroit encore plus grande, quand elle verroit les éfets. Que cependant elle n'épargneroit rien pour contenter l'Empereur, & lui montrer éficacement, qu'elle étoit toûjours dans la diſpoſition de vivre

en bon Voisin. Et elle lui fit dire la même chose par son Ambassadeur, à qui elle envoia pareillement une Créance. Cette resolution de l'Empereur plut beaucoup aux Vénitiens, tant à cause qu'ils desiroient voir la fin de leurs maux, que parce que c'étoit un témoignage évident, que S. M. même ne croioit pas, que le Sénat eût manqué à aucun devoir de bienséance, pour n'avoir pas envoié traiter à *Fiume* avec le Comte Altan & ses Colégues. Il fut ordonné au Général de Dalmatie de faire rendre tout honneur, & donner toute commodité au Commissaire Impérial, qui viendroit à *Segna*, & dans les autres lieux de cète Côte.

L'Empereur aiant jeté les yeux sur Jean *Prainer*, Gouverneur de Javarin, personage de grande qualité, estimé intégre & résolu, le rapela de Ternavie, où des afaires importantes de la Transilvanie l'ocupoient alors, & l'expédia de sa Cour, avec une Instruction, dont le principal Point étoit de voir, si le Traité de Vienne étoit éxécuté, & de faire ce qui seroit nécessaire pour qu'il le fût entiérement: & avec ordre d'aler premiérement à Gretz, pour communiquer ses Ordres à l'Archiduc; puis de passer aussi-tôt à *Segna* tenant pour certain, que ce Prince tendoit à la même fin que lui, & le secon-

deroit en joignant ſes Inſtructions particuliéres au Mandement Impérial, pour faciliter l'Afaire.

Prainer étant à Gretz, l'Archiduc ne lui permit pas de paſſer plus outre, mais le renvoia à l'Empereur avec une réponſe par écrit de céte teneur. Qu'il ne pouvoit pas conſentir à chaſſer les Uſcoques, ni faire les autres choſes, que la République demandoit, pendant qu'elle ſe tenoit armée, de peur qu'il ne parût le faire par force : mais qu'il feroit toutes choſes, auſſi-tôt qu'on auroit déſarmé. Qu'il avoit déja mis les Afaires en bon train, aiant déja réduit à la moitié la demande, que les Uſcoques faiſoient de 200000. Florins pour les paies échuës, s'ils avoient à ſe retirer. Outre qu'il eſpéroit de la réduire encore à beaucoup moins. Si bien qu'il métroit la main à l'œuvre, quand ceſſeroit le ſcrupule qu'il avoit de paroître agir par contrainte.

Comme l'envoi de *Prainer* avec une ſi ferme réſolution de l'Empereur, & de ſon Conſeil, & de lui même auſſi, fit croire, que céte épineuſe Afaire étoit en bon chemin, la cauſe de ſon renvoi ſurprit horriblement. Car comme l'Empereur, Seigneur ſuprême de céte Contrée, avoit cru avec ſes Miniſtres, que l'envoi d'un

Commiſſaire ne dérogeoit point à ſa dignité, l'on n'y trouvoit rien, qui dérogeât non plus à la réputation de l'Archiduc. Il y eut des gens, qui attribuérent le mal aux Miniſtres, qui ne voulant point aporter de remède, [a] ni par raiſon de bon voiſinage, ni d'amitié, ni de conſcience, ni de toute autre maniére, & manquant d'excuſes, qui paruſſent bonnes, ne ſe ſouciérent pas de donner dans l'abſurdité, pourvu qu'ils empêchaſſent l'Acommodement de façon, ou d'autre.

Le retour de *Prainer* déplut à la Cour de Vienne, où l'on trouvoit étrange, qu'une réſolution priſe avec meure déliberation, & même avec l'aprobation des Ambaſſadeurs des autres Princes, & ſur tout d'un, comme le Roi d'Eſpagne, puis déclarée expreſſément à Veniſe, fût empêchée, ſans colorer l'action de la moindre aparence de reſpect envers l'Empereur. Et quand on en parloit aux Miniſtres de Gretz, faute de pouvoir s'excuſer, ils levoient les épaules, ou rompoient le diſcours. Mais comme cête nouvelle fut trés-déſagréable à la République, qui ſe voioit fruſtrée de ſon eſpérance, auſſi reconnut-elle, que quand les Miniſtres Archiducaux remétoient

a *Bonum publicum privatis ſimultatibus impedichant.* ac. anno 14.

quelque choſe à l'Empereur, ce n'étoit qu'une échapatoire.

Sur ces entrefaites, les *Uſcoques*, téméraires dans toutes leurs entrepriſes, & incapables de prévoir le mal, qui s'en pouvoit enſuivre, firent diverſes tentatives leſquelles, à cauſe de la grande réſiſtance qu'ils rencontrérent, ils ne purent éxécuter, qu'en des choſes legéres, qui ne méritent pas d'être racontées. Mais il advint ce que la longueur des Afaires a coûtume de produire, pour peu qu'il y ait de préparation à la Guerre. Car les ſoupçons, qui naiſſent, l'inquiétude des Soldats, les menaces qui par fois échapent imprudemment de la bouche, augmentent la défiance, la longueur de la négotiation fait naître des démêlés, & les nouvelles queréles prolongent encore la négotiation.

Frangipane, Capitaine de *Segna*, & Seigneur de *Novi* à 15. milles de-là, ramaſſa dans céte Terre quantité de Vivres & d'autres proviſions, y fit porter les Armes & les munitions de la Galére de *Vénier*, entre autres, trois piéces de Canon, qu'il fit métre ſur les murailles, puis renforça la Place d'un plus grand nombre d'Uſcoques. Ce qui donna lieu au Général Vénitien de ſoupçonner, qu'il ſe braſſoit quelque choſe d'impor-

tance. Et ſon ſoupçon s'augmenta ſur ce que depuis le retour de *Prainer*, Geofroi *Stodler*, à qui ils donnoient le titre de Préſident, ala à *Segna*, eſcorté d'un nombre de Soldats, & acompagné de *Frangipane*. Celui-ci envoia viſiter la Forteresſe de *Striſſa*, courut à *Fiume* & à *Buccari*, & durant quinze jours, qu'il fut en ces quartiers-là, on vit ſouvent les Uſcoques aler & revenir de *Segna*, ſoit à *Novi*, ſoit à *Scriſſa*. De quoi les Habitans de *Veglia* prirent l'alarme, ſe figurant, que tout cela ſe faiſoit, ou pour entreprendre ſur eux, ou pour métre dans ces Lieux une ſi nombreuſe garniſon d'Uſcoques, que leur Iſle en fût inceſſamment tourmentée. Ils ſuplié-rent donc le Général de les tirer de ce danger. Et d'ailleurs, l'Armée Véni-tienne, qui paſſoit ſouvent devant *Novi*, n'y pouvant voir ſes Canons ſans indi-gnation, ni ſans deſir de ſe vanger, les Capitaines exhortérent le Général à le faire, en lui repreſentant la facilité de l'entrepriſe. Ainſi, pour prévenir les maux, que les Inſulaires craignoient, non ſans cauſe ; & pour rétablir l'hon-neur de la République, dont les Armes ſervoient de trofée aux Uſcoques, il ré-ſolut d'ataquer céte Place, & de la dé-manteler. Il donna les ordres néceſſai-

res pour éxécuter la choſe, non ſeulement avec ſûreté, mais encore ſans endommager les Habitans. *Novi*, qui eſt ſitué ſur la Mer, fut ſurpris un matin avec des échêles & des Petards: & cet aſſaut fut ſi bien ordonné, qu'il n'y périt que 20. hommes du dedans, qui firent une réſiſtance vigoureuſe. L'on ne toucha, ni aux Egliſes, ni aux femmes, a les Canons de la Galére furent recouvrés, le Tourjon abatu, & les Murailles ouvertes en divers endroits. Aprés quoi le Lieu fut laiſſé aux Habitans. Ce ſuccés, comme il arive d'ordinaire, fut éxagéré à Gretz, où l'on débitoit, que les Habitans avoient été cruellement traités, les Egliſes brulées, les Reliques foulées aux pieds. Mais la vérité diſſipa bien tôt ce faux-bruit, quand on vit les Egliſes ſur pied avec tous leurs Ornemens, ſans pas un veſtige d'incendie dans toute la Place.

Céte Cour n'eut pas plûtôt reçu l'avis du fait de *Novi*, qu'elle dépêcha un Courrier à l'Empereur, à qui elle le mandoit avec amplification, ſe plaignant auſſi d'un ordre précedent du Général Vénitien, qui leur interdiſoit même le

a *Nani*, au 2. Livre de ſon Hiſtoire de Veniſe, dit, que tout fut mis au pillage, mais que les Ornemens & les Vaſes ſacrés des Egliſes furent rendus; Que le Lieu fut brulé avec quelques Barques, & les Salines ruinées.

Commerce par terre, & du deſſein, qu'il avoit d'ataquer *Segna*, qui étoit un bruit, que les Uſcoques répandoient malicieuſement. Ils ſe ſervirent de toute leur adreſſe, pour perſuader, que la démolition de *Novi* étoit une rupture ouverte. Mais on ne la crut pas telle à la Cour de l'Empereur, où l'on jugea bien, que Veniſe aiant vû, que *Prainer*, qui venoit avec d'amples commiſſions, & étoit déja à mi-chemin, avoit été renvoié ſur ſes pas, il lui avoit paru néceſſaire de faire quelque algarade, non pas pour rompre, mais pour exciter au remède que l'on diféroit : les Impériaux ne trouvant pas, que ce fût un indice, que les Vénitiens vouluſſent paſſer plus outre, que d'avoir abandonné une Forteresſe, qu'ils euſſent pû retenir ſans crainte de la perdre jamais. Et les Vénitiens diſoient, qu'au contraire cela montroit clairement, que le Comte de *Pago a* n'avoit point eu la penſée d'ocuper *Scriſſa*, mais ſeulement de luiôter le moien de moleſter les Habitans de ſon Iſle.

Mais *Stodler* & *Frangipane*, celui-ci de rage du ſuccés de *Novi*, & tous deux peut-être à cauſe qu'on avoit rompu leurs briſées, firent de ſi puiſſans ofices, que la Cour de Gretz permit aux Uſ-

a Six mois auparavant.

coques de faire tout le mal qu'ils pouroient, & à eux deux de lever une partie de la Milice de Croatie pour ſe vanger. Ils armérent donc auſſi-tôt toutes les Barques au nombre de 25. ramaſſérent tous les Uſcoques, épars dans les autres Lieux de la Contrée, firent diverſes ſorties, tantôt en plus grand, tantôt en plus petit nombre. Mais ils ne purent rien éxécuter, parce que les Vénitiens étoient ſur leurs gardes, & avoient renforcé leur Armée, qui, bien qu'elle n'empêchât pas toûjours les Uſcoques de ſortir, les pourſuivoit ſi vivement, quand ils étoient ſortis, qu'ils ne pouvoient s'arrêter en pas-un lieu.

De tems en tems l'Archiduc dépêcha des Couriers à l'Empereur, pour lui rendre compte de divers accidens, lui figurant, que ces inſultes étant faites directement à S. M. c'étoit à elle de les vanger par les armes. Mais céte Cour ne ceſſoit point de traiter d'Acommodement, & toute la dificulté n'aloit qu'à régler, par où l'on commenceroit, les Impériaux voulant, que ce fût par l'ouverture des paſſages, & les Vénitiens par l'expulſion des Uſcoques de toute céte Côte. Les premiers éxaltoient tout ce que l'Empereur avoit fait pour rétablir la concorde. (Ce qui lui auroit réüſſi, ſi ſa

bonne volonté n'eût pas été traverſée) & exhortoient les autres à lui correſpondre en ſe fiant à ſa parole, pour marque de leur révérence envers lui, afin qu'il pût agir, ſans faire croire qu'il y fût contraint. Mais les Véniciens prétendoient, que perſonne ne pouvoit ſe plaindre de ce qu'ils avoient fait pour la défenſe & la conſervation de leurs Sujets, & que l'Empereur ne paroîtroit jamais forcé que par ſa propre conſcience, par ſa juſtice, & par la fidélité inviolable de ſa parole, ainſi qu'il l'avoit montré déja pluſieurs fois, & tout récemment dans le Traité de Vienne. Ils trouvoient, que la bonne volonté de l'Empereur méritoit bien, qu'ils y répondiſſent de leur part, mais non pas au préjudice de leurs Afaires, étant une maxime de Gouvernement tres-connuë d'un chacun, qu'il faut toûjours faire cas des aparences, quand elles ſont comparées avec d'autres; & que lorſqu'elles concourent entre deux Princes, on doit par déférence préférer celles, qui viennent du côté du plus grand à celles, qui ſont du côté du plus petit: au lieu que quand la réalité & l'aparence ſe métent en balance, la réalité, de quelque côté qu'elle ſoit, l'emporte ſans dificulté. Il y avoit encore un autre

autre Point, que l'on tenoit tres-important. C'eſt que l'Empereur ne paroiſſoit pas être le principal dans céte Afaire, puiſque ſa delibération d'envoier *Trautmanſtorf*, avoit été arrêtée par une ſeule parole, & *Prainer* empêché de paſſer outre. De ſorte que la bonne volonté de l'Empereur, comme inéficace, ne pouvoit pas faire eſpérer des éfets. Enfin, l'on ceſſa de parler de l'ouverture des paſſages, puis on convint de faire une ſuſpenſion d'Armes pour quelque tems; pendant quoi l'on remédieroit aux déſordres. Ils conſentoient à Veniſe, que durant les deux mois prochains, à compter du jour que l'on régleroit, il ne fût fait aucun tort aux Terres, ni aux Sujets Autrichiens, pourvu que l'Empereur & l'Archiduc donnaſſent parole, que, dans cet intervalle, les Uſcoques, ni leurs autres Sujets, ne feroient aucun mal à ceux de la République: & que dans ce terme de deux mois les Uſcoques ſortiſſent des Lieux ſitués ſur la Mer: & les autres conventions fuſſent éxécutées de la maniére, que la prudence de l'Empereur le trouveroit plus à propos.

Les Impériaux dirent, qu'il ne convenoit pas à la Dignité, ni à la réputation de leur Maître, de donner paro-

le *d'éloigner les Vſcoques*, par où il ſembleroit contraint de ſuivre préciſément la volonté de la République : & que bien qu'il fût réſolu de les chaſſer, il ne le vouloit pas faire par pacte, mais de ſon bon gré. Et exigérent, qu'au lieu de ces paroles il fût dit, *à la charge que l'Empereur promît de couper la racine du mal.* Quoique l'on pût prendre grand ombrage de céte demande, qui rejetoit une expreſſion, dont le Conſeil Impérial même s'étoit ſervi dans l'Ecrit formé à Vienne, atendu que d'éplucher ſubtilement les mots, ſans vouloir de ceux qui ſont clairs & formels, c'eſt toûjours un indice du peu d'envie, que l'on a de tenir ſa parole : au lieu que lors qu'on eſt réſolu de la garder, on ne diſpute point ſur les mots, leſquels ne ſont recherchés & triés, que par ceux, qui ont deſſein, de manquer à leurs promeſſes : [a] Néanmoins on ne héſita pas à les contenter en ſe ſervant de leur Formule, & alors, & dans les négotiations ſuivantes. Ce menu détail paroîtra un excés de ſuperfluité, mais il ſera de grande inſtruction, quand on ſaura, que deux ans aprés, dans une certaine ocurrence, ceux même, qui avoient mis céte

a *Incerta differuit, huc illuc trahens interpretationem-que conduxiſſet.* Tac. Hiſt 3.

Formule en uſage, la trouvérent obſcure, & en demandérent explication aux Vénitiens.

L'Empereur exhorta l'Archiduc à accepter la ſuſpenſion, & à remédier au mal. Mais l'Archiduc qui penſoit à toute autre choſe, & s'éloignoit plus que jamais de l'Acommodement, répondit, qu'il ne le pouvoit pas faire avec honneur, que les paſſages ne fuſſent ouverts. Ajoûtant, qu'il étoit impoſſible de chaſſer les Uſcoques, que tous les difétends qu'il avoit avec Veniſe ne fuſſent terminés. Il ofroit néanmoins d'obéir à l'Empereur, s'il lui plaiſoit d'en ordonner autrement, *Segna* étant de ſon Domaine, mais en des termes, qui ôtoient bien la penſée de lui rien commander.

Les Miniſtres Vénitiens eurent de grans preſſentimens, que la Guerre ſourde, qui leur avoit été faite ſi long-tems par le moien des Uſcoques, pouroit bien éclater en une Guerre ouverte. Car on leva en ce tems 300. Fantaſſins à *Fiume*, & 300. autres à Trieſte & le Comte de Terſatz tira des Milices de Croatie 1200. hommes de pied, & 500. de Cheval, & le Capitaine Daniel Francol ramaſſa 500. *Avanturiers* ſans paie, leſquels avoient ſeulement la per-

miſſion de voler, & leurs logemens qu'on leur preparoit dans les Vilages de la Juriſdiction de *Caſtel-San-Servolo*, ſur les Frontiéres des Vénitiens, qui, n'aiant point de Milice en ces quarties-là, ne ſavoient comment faire pour garder leurs Terres.

Mais les Uſcoques, qui avoient la permiſſion de faire tout de leur pis, comme j'ai dit, ſe réünirent pour cela, non ſeulement de tous les endroits de céte Côte, mais encore des Lieux Méditerranées d'Ottoſaz, Maligna, Brigne, & autres, & firent les entrepriſes, que j'ai dites, & d'autres encore, pour fondre enſuite ſur les Iſles, ou ſur la Terre-Ferme de Dalmatie. Mais comme tout cela ne leur réüſſit point, & qu'ils virent par là, que tant que les Miniſtres Vénitiens continüeroient de bien garder leurs Mers, ainſi qu'ils les y voioient bien réſolus, non ſeulement, ils ne feroient rien, mais même ils ſeroient contraints de ſe débander, faute de Vivres, ſoit de leur propre mouvement, ou de l'ordre de leurs Maîtres, ils paſſérent en Iſtrie, où ils ne s'arretérent pas dans la partie Orientale, qui leur eſt voiſine, pour butiner, & retourner aprés chés eux, comme ils avoient fait quelquefois par le paſſé: mais il coururent juſ-

que dans la partie Occidentale, où ils se joignirent avec *Benvenuto Petazzo*, Seigneur de *San-Servolo*, & Chef de la Milice de Trieste, sous la conduite de qui eux, & les autres Sujets de l'Archiduc, firent grand ravage sur les Terres ouvertes des Vénitiens, portant leur butin dans le Vilage de *Pogdaria* de céte Jurisdiction, où étoit leur retraite ordinaire, & atendant l'ocasion de surprendre quelque lieu, qu'ils pussent garder. Mais ils en furent empêchés par la vigilance des Vénitiens, qui pour arrêter leurs incursions envoiérent Benoit *da Legge* pour Provéditeur, avec ordre de garder le Païs, & de défendre les Sujets, sans faire de tort aux Voisins, mais de se vanger sur eux sans délai, si l'on en recevoit quelque dommage. Les gens de l'Archiduc en firent plusieurs sur les Terres de *Popecchio*, *Caresana*, & de jour en jour en d'autres Lieux, & le Provéditeur en prit sa revanche, selon qu'il en trouva la commodité.

Parmi ces hostilités, qui durérent quelques jours, pendant que les Archiducaux vouloient être les derniers à faire du dommage, & les Vénitiens les derniers à s'indanniser, il ariva, que quelques Maisons de *Petazzo* *a* furent saca-

a Cernicale & Cremosic.

gées. Cet homme, ou pour ſe vanger, ou pour faire naître de plus grans diférends entre les Princes, uſa d'une formalité extraordinaire contre le Provéditeur. Il publia un Ban contre lui, & le fit aficher aux Confins avec des paroles injurieuſes, & pleines d'ignominie, comme ſi ç'eût été contre un infame. Et peu de jours aprés, il en vint à une Sentence de proſcription, métant ſa tête à prix, même dans les Terres d'autrui, & déclarant, qu'il procéderoit de même contre les Capitaines, & les Soldats de ſon parti. Si j'étois d'humeur à juger ſiniſtrement des Actions d'autrui, je dirois que celle-ci étoit incivile, & non pas même d'uſage dans les Guerres ouvertes, où les injures, ni les machinations inſidieuſes n'ont jamais été aprouvées, quoique toutes les Hoſtilités y ſoient crues permiſes. Il s'eſt vu quelquefois, mais rarement, que les Princes Souverains en ſont venus à déclarer rebelles, & proſcrire leurs propres Sujets, pour avoir pris les Armes contre eux. Mais il ne ſe verra point d'éxemple de rien de ſemblable fait contre les Capitaines de l'Ennemi, bien loin qu'un Vaſſal, poſſeſſeur précaire d'une petite Juriſdiction puiſſe s'aroger de procéder

avec des formalités de juſtice contre un Général de Milice. Mais le Provéditeur irrité voulut uſer d'une vangeance particuliére & publique, en publiant un pareil Ban contre *Petazzo*, juſque dans ſa propre Juriſdiction. Pour cet éfet, aiant aſſemblé toute ſa Soldateſque, il entra dans *Sant'Odorico*, *a* au deſſous de *San-Servolo*, où il falut combatre contre les gens du lieu & des Hameaux Voiſins aſſemblés & guidés par le Curé. Dans céte Eſcarmouche les Lieux furent bruſlés, & il n'en reſta que la *Mude*. C'eſt en céte Contrée une grande Fabrique, où ſe reçoivent les Dixmes des grains, & les autres Droits de l'Archiduc. Le Provéditeur aiant paſſé par devant avec les gens, ſans y faire aucun tort, fit publier ſon Ban contre *Petazzo*, dans les propres termes, dont celui-ci avoit uſé.

Mais pendant qu'il étoit par de là le Torrent de la *Roſanda*, qui confine entre les Territoires de Trieſte & de *Muglia*, le premier apartenant à l'Archiduc, le ſecond aux Vénitiens, il fut averti, qu'il y avoit ſur ce rivage de certaines Salines conſtruites par *Petazzo*, & qu'à l'embouchure de la Roſande il en avoit été rebâti quelques-unes, qui aiant été

a S. Téodoric.

fabriquées environ 40. ans auparavant *a* pour la premiére fois furent détruites au même-tems, parce qu'elles détournoient le Torrent sur les Terres du Voisin. Ce qui y causoit un tres-grand dommage. Pour ce sujet, le Provéditeur, qui ne trouvoit pas, qu'il en eût fait assez contre *Petazzo*, & qui d'ailleurs vouloit remédier aux incommodités, que recevoient ces Confins, résolut de ruiner ces Ouvrages. Et pendant qu'il apelle une Galére à son secours, & qu'il assemble les Barques, qui étoient nécessaires pour l'entrepriſe, il descendit en ces quartiers-là de la Milice, que le Comte de Tersatz *b* & Francol amenoient, à laquelle divers gens s'étoient joints par chemin, dans l'espérance de voler. Le Provédi-

a En 1578. les habitans de Trieste s'avisérent de bâtir des Salines, pour tirer à eux tout le Commerce du Sel, & ruiner par là les Habitans de *Capo d'Istria* leurs Voisins, dont ils sont Ennemis de longue main. Le Sénat l'aiant su ordonna au Podestá de *Capo-d'Istrina*, & à Loüis *Balbi* Général contre les Uscoques, de se porter sur les Lieux, avec bon nombre de Milice, pour faire raser ces Salines. En 1608. les gens de Trieste s'étant remis à les rebâtir, le Sénat envoia Loüis *Giorgi* avec une Galére & quelques Barques, pour les abatre. Ce qu'il éxécuta fort heureusement par ce Noble, qui outre cela prit & coula à fond quelques Navires, qui portoient du Sel à céte Ville, qui selon ses anciennes conventions, n'en doit prendre que de Venise.

b Wolfang Frangipane, Frére du Capitaine de Segna.

teur

teur ala avec bon nombre de gens du Païs pour travailler à la démolition, & avec des Soldats pour les garder & les défendre. *Petazzo* eut beau ſe tourmenter, il ne put les empêcher. Mais pendant que l'on étoit à détruire les Levées, les gens de Terſatz vinrent à ſon ſecours au nombre de 3000. De ſorte que le Provéditeur, qui n'avoit pas plus de 800. Hommes en tout, aprés avoir été aſſailli, comme il ſe retiroit, & avoir fait réſiſtence, fût obligé de céder à la force & de ſe retirer à *Muglia*. Dans ce Combat, qui dura deux heures, il y eut 120. hommes tués, & pluſieurs bleſſés du côté des Vénitiens, [a] avec perte de quelques-uns des Archiducaux. Ceux-ci enflés d'un tel ſuccés, & même renforcés de quelque Cavalerie Croate, coururent toute l'Iſtrie, métant tout à feu & à ſang. Les Vilages d'*Hoſpo*, Gobrovitz, Bertovitz & Lonchi furent entiérement brulés, & dans ce dernier, qui étoit bien peuplé, ils pillérent les Egliſes, briſérent les Images, & jetérent par terre les Saintes Hoſties, pour en emporter le Ciboire d'argent. Il en firent de même à *Mareniglia*, & dans les Territoires de Bar-

a Nani au livre 2. de ſon Hiſt. dit, qu'il y eut 200 hommes tués, beaucoup de bleſſés, & quelques-uns priſonniers, & que le Champ de bataille demeura aux Autrichiens.

bane & de S. Vincent. Il échapa peu de Lieux, non murés, à l'incurſion de ces gens, & ſur tout des Uſcoques, qui éxercérent toute ſorte de cruautés contre les perſonnes, & de rapacité ſur les Choſes Divines & Humaines. Ce qui leur fut facile, la Province étant toute ouverte, & expoſée aux courſes. Les incendies durérent 12. jours, & contumérent encore *Xaſe*, *Grimalda*, *Roſarolo*, *Figarolo*, *Recatovi*, *Valmoroſa*, *Graſicchia*, *Secerno*, *Cerneza & Barato*; les Vilages du Territoire de *Dignano*, & pluſieurs de celui de *Rovigno*, Et il ſembloit quaſi, que leur deſſein fût de ravager toute la Province, afinque venant à ataquer enſuite les Lieux un peu munis, il leur fût aiſé de s'en emparer & de s'y fortifier. Pour cet éfet, ils tentérent la priſe du Chateau de Draguch, d'où ils furent repouſſés & contraints de ſe retirer, aprés en avoir brulé le Bourg. Le Chateau de *Colmo* fut traité de même. Aprés cela, ils alérent en plus grand nombre, & en meilleur ordre, avec leurs Enſeignes deploiées aſſiéger *Docaſtelli*, Lieu de conſequence, qu'ils tâchérent de prendre par eſcalade, L'ataque dura quatre heures, mais les Aſſaillans furent enfin contraints de ſe retirer, aprés avoir perdu beaucoup des

leurs. Ils mirent le feu dans tous les Vilages circonvoiſins, par où ils paſſérent. Mais les Corſes & les Albanois, qui étoient partis, auſſi-tôt qu'ils eurent l'avis des premiers degats, étant arivés là-deſſus. les Archiducaux furent obligés d'abandonner l'entrepriſe de l'Iſtrie. Cependant, les Vénitiens prirent toutes ces inſultes pour un commencement de Guerre ouverte, & ſe confirmérent dans leur penſée par ce qui ariva auſſi-tôt aprés. Car les Chefs Autrichiens aiant perdu l'eſpérance de s'emparer d'aucun Lieu muni, laiſſérent dans céte Province les Païſans de *Piſino* & de *Zimino*, ſous Atanaſe *Callioti da Sogliaco*, & quelques Uſcoques & Alemans, pour y défendre leurs propres Terres; & paſſérent avec le reſte les Montagnes du Carſe. Puis étant entrés, ſous la conduite de *Vermigliano* dans le Territoire de *Monfalcone*, ſitué entre le *Liſonzo* & le pied des Montagnes du Carſe, lequel apartient aux Vénitiens, & y aiant brulé ſept Vilages, & ſacagé les autres avec la même impiété envers les Egliſes: ſans épargner les Femmes, les Enfans, ni les autres perſoonnes innocentes, ils firent tous leurs éforts, pour s'emparer de *la Rocca* à deſſein de s'y arrêter. Mais outre qu'ils virent, qu'ils n'y réüſſiroient pas,

les Soldats de *Palma* étant ſurvenus, ils ſe retirérent dans le Carſe,

Comme ce n'étoit plus aux Uſcoques, que l'on avoit afaire, mais aux Capitaines & aux Soldats même de l'Archiduc, les Miniſtres Vénitiens, pour la ſûreté de leurs Frontiéres, firent aler à *Palma* les Milices du Pais, & tout ce qu'ils purent avoir d'autres Soldats dans un cas imprévu, lorſqu'on s'atendoit à toute autre choſe, qu'à voir la guerre en Iſtrie, encore moins dans le Frioul. Mais quand l'avis en fut à Gretz, les gens de céte Cour en surent une joie extraordinaire. Par le paſſé, quand ils aprenoient, que les Uſcoques avoient fait quelque inſigne inſolence, ou deſordre, ils ne s'abſtenoient pas d'en montrer une joie intérieure, par paroles, ou autrement, tant pour le profit, qui leur en revenoit en partie; que pour l'envie qu'ils portoient aux Vénitiens, avec qui ils deſiroient, que leurs Princes vinſſent à rompre. Mais dans l'ocurrence préſente, leur ſemblant d'avoir obtenu ce qu'ils ſouhaitoient depuis ſi long-tems, leur joie fut extrême, dautant qu'ils ſe figuroient déja de grandes Victoires, des Aquiſitions de Terres, & des richeſſes immenſes. Ainſi, tous les eſprits panchant à la guerre, il fut ordonné aux gens du Comté de Goritz & de

la Juriſdiction de Gradiſque de ſe tenir en Armes dans leurs propres Maiſons : au Comte de Terſatz & à Francol, de prendre leurs logemens en ces quartiers-là ; & aux Milices de Carintie & de Stirie, d'y aler pareillement. Ils conſeillérent encore de lever 6000. Héduques (ce ſont des Païſans Hongrois) avec une ſeule paie, qui ne couteroit pas plus de dix mille Florins, & de les envoier par les Territoires de Goritz & d'Aquilée dans le Frioul, pour y vivre ſur les Terres de la République, à qui l'Archiduc feroit la guerre ſans dépenſe. Joint qu'ils penſoient faire une choſe agréable à l'Empereur, en le délivrant par là d'une race de gens indiſciplinables & ſéditieux, qui empêchoient l'éxécution des Conventions faites avec les Turcs. Ils lui écrivirent, pour lui donner avis du dernier Combat, où les leurs avoient eu l'avantage, & le ſupliérent de prendre la défenſe de l'Archiduc, amplifiant la bravoure de leur Milice, & la facilité de remporter une pronte & entiére Victoire.

Cependant, les Capitaines & les Miniſtres Vénitiens aſſemblés à *Palma*, pour aviſer aux moiens de défendre leurs Confins, avoient fort à faire, conſidérant le deſſein, que les Archiducaux

avoient de ſe fortifier dans le Territoire de *Monfalcone*, & ruminant ſur les avis, qu'on leur donnoit, qu'un nombre de Milice de Carintie étoit déja arivé à *Tolmino*; que le Comte de Terſatz, logé à *Proſeco* avec ſes Croates & les Uſcoques, ſe préparoit à paſſer outre; que ceux de Goritz leur ofroient la contribution, à condition qu'ils paſſaſſent le *Liſonzo*; que l'Archiduc avoit expédié des Patentes, pour lever 500. Chevaux en Autriche: & que l'on ramaſſoit ſur les Confins de céte Province tous les Vagabonds, pour en faire un Corps d'Infanterie. Ils voioient, que la levée des 6000. Héduques étoit facile à faire, & tres-dangereuſe pour eux, ſi elle ſe faiſoit. Outre les divers Conſeils de guerre tenus à Gretz, ils ſavoient, que le Comte de Zrin avoit ofert d'amener des Coſaques (Cavalerie Hongroiſe acoûtumée aux Incurſions) & qu'il y avoit pour cela des ordres de préparer des logemens dans le Territoire de *Piſino*: & que les Capitaines Impériaux avoient tenu Conſeil à Goritz. Ioint qu'il couroit des bruits de divers endroits, que quand ils ſeroient renforcés de 200. Cavaliers Valons, levés à Vienne par Perrin, & de quelques Fantaſſins ramaſſés à Gretz, ils paſſe-

toient dans le Frioul : [a] & que les gens du Comté de Goritz se préparoient à seconder les autres. Ainsi, les Vénitiens se virent dans la nécessité de prévenir le danger d'une incursion certaine & prochaine dans le Frioul, laquelle, comme c'est un Païs plat & non fortifié, seroit aussi tres-dommageable. Ils résolurent donc d'aler au devant, & d'occuper les Postes situés sur la Frontiére du Comté de Goritz, afin que les gens de l'Archiduc, qui viendroient, fussent forcés de s'y arrêter, & ne pussent passer dans le Frioul.

Le 19. de Décembre, [b] les Milices, qui se trouvoient à *Palma*, & qui jusqu'alors n'avoient été emploiées, qu'à secourir, ou à empêcher les Courses des Ennemis, en étant sorties, se saisirent de *Medea*, *Sagra*, Cervignan, Cormons, Mérian, *Porpetto*, & d'autres Lieux non fortifiés, sans faire violence à personne, envoiant seulement habiter ailleurs ceux, qui se montroient mal-contens de ce changement. Et ces Lieux furent fortifiés de retranchemens, avec une garnison suffisante pour les défendre.

a Nani dit, qu'ils menaçoient de bâtir des Forts & faire des courses jusque dans les fossés de *Palma*.

b *Palma* avoit alors pour Général François *Erizzo*, qui fut élu Doge en 1631

Quelques jours aprés, la petite garde, que l'Archiduc tenoit à *Maranuto*, étant partie, les Habitans ſe rendirent volontairement, comme auſſi Aquilée avec ſon Territoire, ſans réſiſtence de perſonne.

Auſſi-tôt que la Cour de Gretz eut apris, que les Milices Vénitiennes s'étoient logées dans le Comté de Goritz, elle en prit ocaſion de déclarer, que la guerre étoit ouverte, & d'en informer tous les Sujets Autrichiens, & tous les Princes d'Alemagne ſes amis, ſoit Eccléſiaſtiques, ou Séculiers, par des létres, qui diſoient en ſubſtance, Que la République de Veniſe aiant fait diverſes injures, & divers dommages, aux Terres & aux Sujets de la Maiſon d'Autriche, ſous couleur de s'indanniſer des dommages reçus des Uſcoques, quoi qu'elle les éxagérât horriblement, l'Archiduc, pour ôter tous les ſujets de broüillerie, avoit aporté tous ſes ſoins à la contenter, tant en châtiant les coupables, qu'en métant les ordres néceſſaires pour empêcher de nouveaux diférends: mais que les Vénitiens, continuant toûjours leurs ofenſes, avoient envahi tout nouvellement le Comté de Goritz, & lui en retenoient une partie, ſans aucun fondement de raiſon, mais bien par un deſir d'avoir le

bien-d'autrui, ſelon ſa coûtume ordinaire, & de chaſſer la Maiſon d'Autriche de l'Italie. Ce qui l'avoit contraint de prendre les armes pour la conſervation de ſon Etat, & de ſa propre réputation : & de leur demander du ſecours, pour l'honneur de la Nation, & en faveur de la Juſtice.

Les Miniſtres, qui preſentérent ces létres expoſérent en détail tous les envois de Commiſſaires à *Segna* & à *Fiume* depuis quelques années, racontãt auſſi toutes les punitions, qu'ils avoient faites, & tous les ordres, qu'ils avoient mis, leſquels devoient ſatisfaire les Vénitiens, à qui, ſans cela, les Uſcoques euſſent fait bien plus de mal, comme en aiant été provoqués : mais que la République, non contente de la raiſon, avoit toûjours inſiſté, que les Uſcoques fuſſent chaſſés de *Segna*, remède inhumain, impoſſible, & contraire au bien de la Chretienté, lequel elle ne propoſoit, que pour trouver un prétexte aparent d'exciter une guerre contre la Maiſon d'Autriche, dont elle a toûjours tâché d'eſcorner les Etats & la Juriſdiction, ainſi qu'il eſt manifeſte par tant de Villes & de Terres, qu'elle a uſurpées ſur céte Maiſon, qui les poſſédoit légitimement. Que les Vénitiens n'avoient jamais obſervé les Capitula-

tions, qui s'étoient faites depuis 100. ans en ça à Bruxelles, à Wormes, à Veniſe, à Bologne & à Trente, pour conſerver le bon voiſinage: & que bien qu'on fût convenu, que les Sujets de part & d'autre auroient le Commerce libre par Terre & par Mer, comme s'ils étoient ſous une même Domination, ils avoient foulé ceux de la Maiſon d'Autriche par toute ſorte de nouvelles daces; leur avoient ôté l'uſage de la Mer-Adriatique, où ils avoient droit de naviger, contracter, & courre ſur les Juifs, & ſur les Mores, ſans que perſonne les en pût empêcher. Que violant encore les conventions ſur Terre, ils avoient, par de fauſſes pratiques, & par des tromperies, réduit ſous leur puiſſance la Forteresſe de Maran, & enfin bâti celle de *Palma* ſur les Terres d'autrui, malgré les proteſtations du légitime Seigneur du Territoire.

Iean-Chriſtien Smidlin fut auſſi envoié aux Suiſſes, pour les informer de la guerre ouverte contre les Vénitiens, & prier céte brave Nation de ne point ſouffrir, que perſonne des leurs alât à leur ſervice. Et cet Ambaſſadeur preſenta un Mémoire, qui fut publié par tout avec les griefs & les prétentions que j'ai dites.

Et pour imprimer encore céte opinion

dans l'eſprit des Peuples, on publia une Rélation en Alemand, contenant les mêmes excuſes de la Maiſon d'Autriche, ſes plaintes & ſes imputations nouvelles & anciennes contre la République, avec une défenſe des actions des Uſcoques, & une narration hiperbolique de divers accidens du paſſé. Et depuis il en parut une autre bien plus artificieuſe, écrite en Eſpagnol, par une perſonne, qui avoit part au Gouvernement public, *a* avec les mêmes preuves du Domaine de la Mer, & de la liberté de la courre, les mêmes plaintes des Fortifications de *Palma*, & la même juſtification des Uſcoques.

Mais quand les Ambaſſadeurs Véniriens entendirent les ofices, qui ſe faiſoient contre la République, ils informérent auſſi les Princes, auprés de qui ils réſidoient, & leurs autres Amis, préciſément de ce qui concernoit les Afaires préſentes, jugeant, que leur Cauſe ſeroit pleinement juſtifiée, quand ils auroient montré, qu'ils avoient pris les Armes par une pure néceſſité de ſe défendre. Ils dirent en ſubſtance, Que les » Uſcoques avoient, par l'eſpace de plu-

a Don Alfonſe de *la Quevs* Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe.

» ſieurs dixaines d'années, troublé
» Commerce, infeſté la Navigation, &
» pillé les Voiſins avec une extrême in-
» ſolence, ſans épargner les Perſonnes,
» de quelque qualité qu'elles fuſſent, non
» pas même les Miniſtres publics, ni les
» Dépêches publiques. Qu'outre les in-
» jures, & les dommages faits à la Ré-
» publique, en paſſant par ſon Territoi-
» re, ils avoient provoqué les Turcs à ſe
» vanger ſur Elle, & lui avoient fait des
» queréles avec la Porte-Otomane. Que
» les Miniſtres Autrichiens les avoient
» retirés & protégés, pour partager leur
» butin. Qu'il ne s'étoit fait aucun de-
» voir contre les Coupables, ni aucun
» réglement ſufiſant pour empêcher les
» nouvelles ofenſes, bienque l'un & l'au-
» tre reméde euſſent été ſouvent deman-
» dés par les Vénitiens, & ſouvent pro-
» mis par les Empereurs précédens, &
» tout récemment par le Traité de Vien-
» ne. Que bien loin de cela tous les en-
» vois de Commiſſaires avoient produit
» un éfet tout contraire, leur éxem-
» ple aiant aſſuré les Voleurs, que le
» butin ne ſeroit jamais reſtitué, ni
» eux châtiés. Outre qu'en prenant tout
» leur butin, ils les avoient rendus plus
» néceſſiteux, & conſéquemment plus
» avides à en chercher d'autre. Qu'il

» étoit contre tout droit Divin & Hu-
» main de fomenter une Canaille, ſi en-
» nemie de la Paix. Que depuis quel-
» ques années on s'en etoit ſervi, pour
» faire une Guerre ſourde à la Républi-
» que, dans ſes Mers, dans ſes Iſles, dans
» le *Quarner*, & dans la Dalmatie;
» Guerre, qui, outre qu'elle a dépeuplé
» céte Province, & ruiné le Commerce,
» n'avoit pas moins coûté par an à la Ré-
» publique, qu'une Guerre ouverte. Que
» dés qu'on avoit vû Veniſe dans la ré-
» ſolution de ſe delivrer de peine, céte
» Guerre oculte s'étoit convertie en une
» manifeſte, par pluſieurs provocations
» & hoſtilités faites, premièrement dans
» l'Iſtrie, puis dans le Frioul, leſquelles
» jointes avec diverſes proviſions d'Ar-
» mes, qui ſe faiſoient ſur ces Confins,
» avoient contraint les Vénitiens de
» paſſer outre, & de ſe loger en des
» Poſtes plus prés du *Liſonzo*, pour mé-
» tre leurs Etats à couvert des dépréda-
» tions & des incurſions, dont ils étoient
» menacés. Que la République n'avoit
» jamais eu d'autre but, que de faire
» obſerver des promeſſes, qui reſtoient
» ſans éfets depuis tant d'années, & de
» métre ſes Etats en ſureté. Que quand
» elle verroit les choſes en état, qu'elle
» pût être certaine d'un bon voiſinage,

» elle correſpondroit de ſa part avec toute » ſorte de ſincérité. Il courut auſſi un Ecrit en forme de Manifeſte, contenant un détail ſuccint des voleries & des cruautés horribles des Uſcoques, auſquelles les Miniſtres Archiducaux avoient non ſeulement conſenti, mais même participé, & les Princes Autrichiens négligé d'apliquer les remédes ſi ſouvent promis : comme auſſi des artifices, avec leſquels ils avoient éludé, ou plutôt mépriſé les plaintes de la République, & l'avoient retenuë de s'indanniſer par la voie des Armes. Par ces Ecrits de part & d'autre furent divulgués dans l'Europe, non ſeulement les bruits, mais auſſi les cauſes de la Guerre, avec les prétentions des deux Parties. Et un chacun en diſcouroit ſelon ſa propre opinion, ou ſon inclination particuliére.

Comme l'on ne pouvoit pas excuſer les Uſcoques, du moins on exténuoit leur tort, en diſant pour la Maiſon d'Au- » triche, Que ces Gens, qui étoient dans » un païs ſtérile, & ſans paie, ne pou- » voient pas vivre autrement, que de » butin ; mais que la faute ne devoit » pas s'en atribuer à l'Archiduc, qui leur » avoit toûjours défendu de piller les » Chretiens, & ne pouvoit pas faire da- » vantage, à moins que de les chaſſer

» tous avec leurs Femmes & leurs En-
» fans. Ce qui ſeroit inhumain. Outre
» que cela ne pouroit pas s'éxécuter con-
» tre des Gens féroces & indomtables,
» & ſur tout dans un Païs preſque inac-
» ceſſible. Que quand même on vien-
» droit à bout de les chaſſer, ce ſeroit au
» deſavantage de la Chretienté, à qui ils
» ſervoient de boulevard contre les Infi-
» déles. Que l'on ne pouvoit pas im-
» puter à faute aux Capitaines de *Segna*
» d'avoir permis aux Uſcoques de courre
» la Mer, puisque la Commiſſion de
» chaque Capitaine contenoit cét ordre
» précis, *Tu ne ſoufriras point, qu'il*
» *ſoit fait aucun préjudice à la Iuriſ-*
» *diction, que nous avons ſur la Navi-*
» *gation de ces Mers.* Que n'y ayant,
» que les Uſcoques, qui puſſent mainte-
» nir céte Juriſdiction, l'on ne pouvoit
» pas dire, qu'il fût au pouvoir du Ca-
» pitaine d'empêcher leurs ſorties. Que
» s'ils y faiſoient du mal, ce n'étoit pas
» la faute de ceux, qui ſe ſervoient
» d'eux pour un bien ; mais un éfet de la
» mauvaiſe habitude de ces Gens. Qu'il
» arive par tout, que les Soldats font du
» dommage aux Peuples, & que pour-
» tant la faute ne s'en donne point au
» Prince, ni au Capitaine, qui ont a faire
» d'eux. Mais comme ces raiſons avoient

beſoin d'être apuiées d'autres plus plauſibles, pour faire impreſſion, ils y ajoûtoient les anciens griefs de l'inéxécution des Conventions, des véxations faites aux Autrichiens, de la liberté de la Navigation empêchée; de l'uſurpation de divers Lieux, qui apartenoient à la Maiſon d'Autriche, entre autres, d'une partie du Comté de Goritz, & de *Marano*, qu'ils avoient ocupé depuis les Conventions; & enfin de l'édification de la Forteresſe de *Palma* ſur le Territoire Autrichien, croiant par ces plaintes fortifier la Cauſe des Uſcoques, dont il étoit ſeulement queſtion.

D'autres défendoient les Vénitiens, »en diſant, Qu'un chacun pouvoit di»re tout ce qu'il voudroit pour excuſer »les Capitaines de *Segna*, & les autres, »mais qu'il n'y avoit que ce mot à ré»pliquer, *C'eſt une Cauſe de Pirates,* »*abominables à Dieu, & aux Hommes.* »Qu'il eſt honteux, non ſeulement de »les protéger, mais encore de parler en »faveur, ſoit d'eux, ou de ceux, qui les »tolérent & les fomenteint; Que l'on a »beau pallier la vérité par des paroles «ſpécieuſes: qu'il n'en ſera pas moins »évident, que la diférence qu'il y a »entre les deux Parties, eſt, que l'une »demande à vivre en paix, & l'autre veut

» veut nourir des Voleurs aux dépens
» d'autrui. Que de remédier à leurs ſcélé-
» rateſſes, en les chaſſant de céte Côte de
» Mer, ne ſe peut apeller inhumanité, puis
» qu'au cõtraire, c'eſt une grande humani-
» té envers les pauvres Voiſins, & les Gens,
» qui navigent, leſquels ſont pillés, &
» maſſacrent avec une cruauté de Barba-
» res. Que de leur ôter la commodité
» & l'ocaſion de voler, c'eſt le ſervice
» de Dieu, & leur ſalut, & pareillement
» celui de leurs Enfans, qu'ils ne pouront
» plus élever dans une profeſſion éxécra-
» ble, où ils ſe damnent, Eux, leurs Fem-
» mes & leurs enfans, ainſi que tous les
» autres Habitans du Païs. Que l'on ne
» peut pas dire, ſans bleſſer la vérité,
» que les Femmes, ni pas un d'eux ſoient
» ſans faute, puiſque les premiéres, qui
» ne ſavent ce que c'eſt, que de manier
» l'Aiguille, ou la Quenoüille, tourmen-
» tent leurs Maris d'entretenir leur Mé-
» nage au prix du ſang d'autrui; que les
» Religieux même exhortent en pleine
» Chaire au Brigandage: & que les
» Egliſes reçoivent la décime du butin:
» Que les plus honorables Familles de
» *Segna*, & de toute céte Province, ſont
» celles, qui montrent une plus longue
» ſuite d'Ancêtres pendus, ou tués dans
» l'éxercice de la Piraterie. Que le titre

» d'impoſſibillté, inventé de nouveaux
» étoit démenti trop viſiblement par les
» choſes que l'on avoit vües: dautant
» que ſi le reméde eût été impoſſible, les
» deux derniers Empereurs ne l'euſſent
» pas promis tant de fois. Joint que
» dans l'Ecrit, fait à Vienne, l'Archi-
» duc ne s'excuſoit point ſur l'impoſſibi-
» lité, non pas même ſur la dificulté de
» l'apliquer, mais diſoit, qu'il ne vouloit
» pas y paroitre contraint. Que *Rabata*
» en avoit bien montré la poſſibilité, la
» facilité, & l'utilité: mais que pour avoir
» découvert ce miſtére, contre l'intérêt
» de ceux, qui vouloient perſuader l'im-
» poſſibilité, il lui en avoit coûté la vie.
» Que ſi l'expulſion des Uſcoques eſt
» crüe préjudiciable à la Chretien-
» té, il ſufit de dire, qu'à leur ſu-
» jet le Turc menace tous les jours de
» faire choſe, qui métroit en danger,
» non ſeulement la Dalmatie, mais la
» Poüille, la Romagne, & toute l'Italie.
» a Qu'il n'eſt pas blâmable de confer-
» ver les prétentions de ſon propre Etat,
» quand elles ne ſont pas volontaires, ou
« qu'elles ont quelque aparence de juſti-

a C'eſt que les Turcs avoient grande envie de prendre *Segna*, dequoi la République avoit une extrême fraieur, depuis l'année 1594. qu'Aſſan *Cicala*, Baſſa de la Mer, en donna le conſeil au Grand-Seigneur Amurat.

» ce : mais que d'en forger de nouvelles,
» & vouloir les maintenir aux dépens du
» Voiſin ami, c'eſt le fait de gens, qui
» réglent la raiſon & la juſtice par leurs
» paſſions. Que le Prince n'a à rendre
» compte qu'à Dieu ſeul du mal, que
» ſes Soldats font à ſes propres Sujets:
» mais que de celui, qui eſt fait à ſes Voi-
» ſins, il eſt obligé de leur en répondre,
» faute dequoi ils peuvent, ſelon le
» Droit-des-Gens, uſer de repreſailles.
» Que d'interpréter ce que la Républi-
» que a fait, pour ſe délivrer des véxa-
» tions des Uſcoques, devenus incorri-
» gibles & inſuportables, comme un deſ-
» ſein de chaſſer la Maiſon d'Autriche
» de l'Italie, c'eſt le contraire de tout ce
» que le Monde a vû depuis pluſieurs
» années, où il n'y a rien, qui mon-
» tre, que la République ait eu avidité
» de dominer, mais ſeulement qu'Elle a
» voulu maintenir ce que Dieu lui a
» donné.

Il y avoit auſſi des gens, qui défen-doient ſes actions paſſées, ſoûtenant,
» Qu'Elle n'a jamais ataqué aucun
» Prince Autrichien, mais s'eſt conten-
» tée de ſe défendre, quand elle a été
» provoquée. Qu'il ſeroit bien dificile
» de prouver, que le Comté de Goritz,

» qui apartenoit à la République, par
» la mort du dernier de céte Maiſon,
» n'eût pas été ocupé juſtement. Que
» la Fortereſſe de Maran, dont les Au-
» trichiens font tant de bruit, fut priſe
» de bonne-guerre par François I. Roi
» de France, *a* & défendüe pluſieurs an-
» nées contre l'Empereur Charle-Quint,
» & Ferdinand Roi des Romains, joints
» enſemble, & les Vénitiens avec eux.
» Mais comme il parut impoſſible de la
» reprendre, & qu'il étoit à craindre,
» qu'elle ne tombât entre les mains de
» quelque Prince, dont le voiſinage fût
» nuiſible à la Maiſon d'Autriche, &
» incommode à la République, les Vé-
» nitiens, à qui elle fut oferte, l'achetè-
» rent, *b* Charles & Ferdinand en étant
» même alors trés-contens, parcequ'ils
» étoient déchargés d'une grande dé-
» penſe, & délivrés d'un grand péril.

a En 1542. par Pierre *Strozzi*, l'un de ſes Géné-raux. And Moroſin. liv. 6.

b De Pierre *Strozzi*, à qui François I. l'avoit donnée pour récompenſe de ſes ſervices, & qui me-naçoit de la vendre au Turc, s'ils n'acceptoient pas ſon ofre. De ſorte que le Sénat, qui ne craignoit rien da-vantage, que de voir les Turcs Maîtres de céte Place, qui n'eſt qu'à 40. lieües de Veniſe, & touche à ſes Marets, fut contraint de l'acheter. Il en paia 35000 écus. Moroſin Ibid. à l'Année 1543 Au Livre 8. il dit, que Ferdinand, étant fort en colére de cét achat des Vénitiens, fut apaiſé par Charle-Quint.

Il eſt vrai, qu'aprés un ſilence de quelques années Ferdinand prétendit, que céte Place lui fût rendüe, que la Navigation fût libre, & les Sujets Autrichiens éxemts de toutes daces. Ces prétentions furent éxaminées en l'an 1563. & trouvées mal-fondées. Et peut-être euſſent elles été miſes en oubli, ſi ce Prince, de glorieuſe Mémoire, eût vécu un peu davantage. Mais l'Archiduc Charles, à qui, aprés la mort de ſon Pére, échurent, avec d'autres Etats, les Terres du Frioul & de l'Iſtrie, limitrofes des Vénitiens, ne ſe tenant pas à la délibération priſe dans l'Aſſemblée de 1563. l'on reprit céte négotiation en l'an 1570. Et quoique la République eût encore mieux montré alors, que la demande n'avoit aucun fondement, on ne laiſſa pas d'en traiter une troiſiéme fois en 1583. Il ſeroit donc tantôt tems de métre fin à des prétentions nouvelles & mal-fondées.

Quelques-uns diſoient encore, que » d'y ajoûter celle d'avoir Juriſdiction » ſur la Mer, (choſe, qui non ſeulement » ne s'étoit jamais prétendüe, mais » dont les Princes Autrichiens & Hon» grois, Prédéceſſeurs de l'Archiduc, » avoient même reconnu le contraire)

» c'étoit renouveler la convoitiſe inſa-
» tiable d'Alexandre, à qui un Monde
» ne ſuffiſoit pas. Que d'en venir juſques
» à prétendre d'écumer la Mer, & d'en-
» lever les Marchandiſes des Vaiſſeaux
» de l'Ami, c'étoit une choſe, qui, avant
» que d'être dite, méritoit bien d'être
» examinée ſelon les régles de la Con-
» ſcience, & de la Charité Chretienne.

Pour ce qui concerne les Conventions. Ceux, qui en avoient quelque connoiſſance, ou pour en avoir vû les copies, qui courent par tout; ou pour en avoir lû la ſubſtance dans les Hiſtoires, diſoient, Que quiconque les liroit, trouveroit, que les Autrichiens ſont tenus par la Sentence de Trente de reſtituer ſix bonnes Places du Frioul, au tour de Belgrade, & une autre vers le *Liſonzo* à la République, comme auſſi la Ville d'Aquilée, avec tout ſon Territoire, & toute ſa Juriſdiction, au Patriarche, [a] & pareillement la Ferme d'*Aiello* avec ſes quatre Vilages, & à la ville de *Cividale* la Juriſdiction en ſeconde inſtance de 110. Lieux. Que les Autrichiens ne pouroient montrer,

[a] C'eſt pourquoi le Patriarche Jean Grimani la redemanda à l'Archiduc Charles en l'Année 1580. *And. Moroſin. liv.* 12.

» que la République eût encore quel-
» que choſe à éxécuter de ſon côté, ſi-
» non ce que les Capitulations réſervent
» à faire aprés la reſtitution des Terres.
» Quant à *Palma*, que les Archiducaux
» diſoient verbalement être bâtie ſur le
» Territoire Autrichien, [a] (car ils n'o-
» ſoient dire par écrit, que *ſur le Terri-*
» *toire d'autrui*) l'on s'étonnoit de l'ab-
» ſurdité de la prétention, dautant que
» le Traité de Wormes nommant tous
» les Lieux, qui ſont aux Autrichiens en
» ces Quartiers-là, & même ceux des
» deux Maiſons, ils devroient bien dire
» ſur lequel de ces Lieux *Palma* eſt bâ-
» tie. Or comme ils ne le peuvent dire
» d'aucun, puiſque le fait parle au con-
» traire, c'eſt une abſurdité, que de le
» prouver, comme ils font, en diſant, que
» *Palma* eſt dans le Patriarcat, & que ce
» Patriarcat eſt à la Maiſon d'Autriche;
» d'autant, qu'il eſt manifeſtement faux,
» par les termes des Capitulations, que
» le Patriarcat lui apartienne, & encore
» plus faux par le Fait, que *Palma* ſoit

a *Palma* fut bâtie dans une Plaine apellée *la Palmata*, d'où elle tire ſon nom. Et céte Plaine, & les Lieux circonvoiſins, apartenoient à la République. *Palma* eſt à dix mille d'Udine, & à huit de Maran, Place forte de Mer : & ainſi elle peut recevoir à point-nommé des ſecours par Mer & par Terre.

» dans le Patriarcat. Que de dire, que » les Sujets Autrichiens paient des droits, » dont les Capitulations les éxemtent; & » & ne ſont pas traités comme les pro- » pres Sujets de Veniſe, c'eſt une plainte » frivole, puiſque l'on a fait voir, avec » ces Capitulations en main, que l'obli- » gation eſt réciproque, & que les Autri- » chiens doivent être traités dans l'Etat » de Veniſe, comme les Vénitiens dans » les Etats d'Autriche: mais qu'en ces » tems-ci l'on voit en éfet, que dans le » ſeul Territoire de Trieſte (pour n'aler » pas plus loin) les Marchands Vénitiens » ſont incomparablement plus foulés, » que les Sujets Autrichiens, puiſqu'ils » paient pour quelques Marchandiſes » quinze fois plus, & pour d'autres juſ- » ques à 36 fois autant que les autres, » tant de celles qu'ils emportent du Païs, » que de celles qu'ils y portent. Mais » que c'étoit ſortir du ſujet, & avoüer, » que les raiſons manquoient dans la » Cauſe des Uſcoques, que de paſſer à » d'autres matiéres, où l'on ne pou- » voit pas demander l'éxécution d'au- » cun point décidé, au lieu que celle des » Uſcoques l'étoit par un Traité, & par » des Promeſſes.

Dans céte contrariété d'avis & de diſcours,

diſcours, il n'apartient pas de juger de quel côté eſt le bon-droit, ni quelle eſt celle des deux Parties, qui a manqué à ce qu'elle devoit. Mais comme j'ai ajoûté & ſupléé à l'Hiſtoire del'Archevêque de *Zara*, pour fournir, de quoi former un bon jugement ſur les Accidens modernes, arivés à l'ocaſion des Uſcoques, je ſerois auſſi, ce me ſemble, convié par l'oportunité du ſujet, ou plûtôt obligé par mon Deſſein, de dreſſer une vraie & courte Rélation des Guerres, des Conventions, & de l'obſervation, ou de l'inéxécution des anciennes Capitulations, faites entre ces deux Potentats, (le quelles j'ai racontées & compliquées avec les Modernes) ſi l'eſpérance de voir bientôt rétablir la paix & la bonne intelligence entre eux, avec le repos de leurs Sujets, ne me donnoit lieu de croire, que ce ſeroit un travail inutile & hors de ſaiſon.

FIN.

ERRATA.

PAge 12. *derniére ligne* in. *liſez* ni.
Page 26. in cautus, *liſez* incautus.
Page 66. Note *a* le Couſin, *liſez* le Couſin.
Page 83. Note *a* il ne dlt, *liſez* dit.
Page 90. 2. *paſſage* ſi Romanè, *liſez* ſi Romana.
Page 123. *ligne penult.* Rubata, *liſez* Rabata.
Page 125. *derniére ligne* Reg. 1. *liſez* Reg. 11.
Page 107. *paſſage latin* ut Uſcochit, *liſez* Uſcochis.
Page 148. *paſſage latin* ſubigoret, *liſez* ſubigeret.
Page 150 N. *a* obnia, *liſez* obvia.
Page 166. *ligne* 19. de Leo, *liſez* Deleo.
Page 222. *paſſage de Tacite* de ſudore, *liſez ſeulement* ſudore,
Page 231. *derniére ligne* Patere, *liſez* Paterc.
Page 269. *paſſage de Tacite* inter ſe vincere, *liſez* vincire.
Page 333. *ligne penult.* cunctas, *liſez* cuncta.
Page 346. *derniére ligne* Anno, *liſez* Annal.
Page 360. Note *a* Podeſtà de Capo-d'Iſtrina, *liſez* de Capo-d'Iſtria.
Même Page *quatre lignes aprés*, ce qu'il éxécuta, *liſez* ce qui s'éxécuta.
Page 362. *ligne* 9. conſumérent, *liſ.* conſumérent.
Page 363. *ligne* 28 perſoonnes, *liſez* perſonnes.
Page 377. *ligne* 4. ne ſe peut, *liſ.* cela ne ſe peut.
Même Page *ligne* 8. maſſacrent, *liſez* maſſacrés,
Page 378. *ligne* 1, de nouveauux, *liſ.* de nouveau.

TABLE DES MATIERES.

A

L'Evêque d'*Adria*, Nonce du Pape auprés de l'Archiduc de Gretz, *Page* 61 & 62

Agoſte; Soulévement de cete Iſle contre la République de Raguſe, 147. 148

Agria, Ville de Hongrie, priſe par les Turcs, 225

Ferme d'*Aiello*, adjugée aux Vénitiens, 382

Albanois. Leurs conditions perſonnelles, 57. 58

Leur haine contre les Uſcoques, 58. 99. 100

Rencontre de leurs Barques & de celles des Uſcoques, 196

Leur Combat au Cap-S. George, 266

Diverſement raconté, 267

Jean *Alberti* ofre de ſurprendre Cliſſa, 44

Entre dedans, mais ſans munitions, 48

Eſt pris par les Turcs & décapité, 50

L'Archidiacre *Alberti*, frere de Jean, prétend au Cardinalat, 45

Gervais *Alberti*, Avocat de l'Empereur, 297

Albone. Foire d'Albone, & ce qui y ariva, 209. 210

Jean François Aldobrandin, Neveu de Clément VIII. 41

Envoié en Hongrie, 42. 122

François Allegret, envoié par le Pape à Cliſſa, 44

Alpago, Foreſt d'où Veniſe tire le bois qu'il lui faut pour les rames de ſes Vaiſſeaux, 135
Le Comte Altan, Commiſſaire Impérial, envoié pour chaſſer les Uſcoques de Segna, 279
Ambaſſadeur des Uſcoques à Rome, 54
Empriſonné, 56
Ancone demande la Navigation libre, 319
Aquilée adjugée aux Venitiens avec tout ſon détroit, 382
Le Patriarcat d'Aquilée n'apartient point à la Maiſon d'Autriche, 383
Aſſan, Baſſa de la Boſſine, exhorte le Grand-Seigneur à la Guerre contre la Maiſon d'Autriche, au ſujet des Uſcoques, 34. 35
S'empare de Siſach & de Bibiach, *Ibid.*
Sa defaite & ſa mort, 38. 39
Auſperger, Commiſſaire Autrichien, 240
Autriche. La Maiſon d'Autriche reünit *Segna* à ſon Domaine. Pourquoi, 11
Donne retraite aux Uſcoques dans Segna, *Ibid.*
Soufre leurs courſes, faute de les pouvoir païer, 14
Le Pape & les Vénitiens prient l'Empereur de remedier au mal, 22. 23. 56
La Maiſon d'Autriche a rarement puni les fautes de ſes Miniſtres, 26
Mal-intentionnée pour les Vénitiens. Pourquoi, 50
Les Vénitiens ne veulent pas entrer en guerre ouverte contre elle. Pourquoi, 53. 77
Ses Miniſtres prennent plaiſir à voir tourmenter la République, 24. 72. 89. 90. 109. 156. 202. 270. 277. 279. 364
Traitez entre la Maiſon d'Autriche & la Republique, 103. 301. 305
Archiducs d'Autriche.
Charle-Quint, 295
Charles Archiduc de Gretz, 31. 62. 245

Erneſt, 338
Federic, 321
Ferdinand frere de Charle-Quint, 11. 187. 245. 295
Ferdinand fils de Charles, 31. 60. 61. 62. 115
Guillaume, 320
Matias élu Roi des Romains, 206
Diſpoſe les Afaires à un accommodement avec les Venitiens, 249. *& ſuivantes.*
Convoque une Aſſemblée des Princes de ſa Maiſon à Lintz, 290
Maximilien I. Empereur, 294. 295
Maximilien II. Empereur, donne la Croatie & la Morlaque à ſon frere Charles, 185
Rodolfe Empereur punit George Popel, 26. 129
Tres-dificile à voir, 72
Chaſſe deux de ſes principaux Miniſtres, 130
Meurt, 197

B

Bagora Geant-Turc, tué en duel par un jeune Page, 8. 9
Victor Barbaro, Secretaire du General Paſqualigue, envoié à Segna, 99
Sa Négotiation, 106. *& ſuivantes.*
Mot prudent de Barbaro à Rabata, 134
Daniel *Barbo*, Capitaine de Segna, protege les Uſcoques, 95. 96. 109
A querele avec Rabata, & ſort de Segna, 110
Calomnie de Rabata, 114. 116
Jerome Barbo, envoié à Segna pour ſoliciter la reſtitution d'un vol des Uſcoques, 178
Barwitz, Secretaire de l'Empereur, 255
Baviére. Maiſon de Baviere en diferend avec la Maiſon d'Autriche, 47
Fille du Duc de Baviere, mariée avec l'Archiduc Ferdinand, 118

Bech, Commiſſaire Imperial, 279
Jean *Bembo*, Provediteur General de Mer, 59
Alarme fort les Sujets Autrichiens, 60
Tient les Uſcoques enfermez dans le Port de Rogoſvizza, 66
Mais ils lui échapent au fort d'une tempête, 67
Berne a autant de Territoire, que les douze autres Cantons de Suiſſe, 307
Bertucci demande le Gouvernem. de Cliſſa, 46
Va pour ce ſujet à la Cour de l'Empereur, 48
Eſt mal-traité à Prague, 50
Bonhomme, Commiſſaire Imperial, 279
Borgueſe, envoié Nonce en Eſpagne, 41
Buccari, Terre de la Maiſon de Zrin, 192

C

AUguſtin *Canale*, Provediteur General de Mer, 203. 205
Sa maladie & ſa mort favorable aux Uſcoques, 237
Marc-Antoine *Canale*. Son bagage volé par les Uſcoques, 82. Qui cloüerent ſous le tillac les Mariniers de la Fregate, 97
Valée de Canali. Le Turc la veut ôter aux Raguſiens. Pourquoi, 276
Caniſe; Secours envoié d'Italie au ſiege de Caniſe, 122. Caniſe livrée aux Turcs par un Traitre, 130
Carampotains. Bande de Voleurs venus de Turquie, 224
Carpochiens. Autre bande de Voleurs, 198
Le Marquis de *Caſtiglione*, Ambaſſadeur de l'Empereur à Rome, 154
Ceſglin, ou, Cheſlin, Commiſſaire de l'Archiduc, met en liberté un Magiſtrat Venitien pris par les Uſcoques, 215
Envoié à Segna, pour châtier les Uſcoques, 240

Comte de *Cetina* pendu, 144
Cinganes. Quelles gens ce ſont, 232
Cliſſa premiere retraite des Uſcoques 6
Priſe par les Turcs, 7
Qui par là ſe font un paſſage libre par toute la Dalmatie & la Croatie, 9
Confins. Les Confins produiſent toujours de mechantes gens, 27
Les Peuples, qui confinent enſemble ne ſont jamais amis. Pourquoi, 90
Repreſaille ordinaire dans les Confins, 200
Bernard Contarin, Capitaine de Raſpo, 76
Jean Batiſte Contarin, General de Mer Venitien, 164. *& ſuivantes.*
François Cornare, noble Venitien, 75. 82
Son entrevüe avec Rabata, 85
Coſaques. Milice Polonoiſe, 28. 29. 30. Le Pape leur envoie des preſens, 41
Nicolas Craglianovich, Chef d'Uſcoques, tué, 266
Son Frere protegé par le Baron d'Echemberg, 331
Pierre Cruſich, Seigneur de Cliſſa, 6
Y donne retraite aux Uſcoques, 7
Perd ſa Place, & la vie, *Ibid* & 225

D

GEorge Dannicich deſole les Raguſiens, 71. 208. 243
Matieu Dannicich Penſionaire de Veniſe, aime mieux perdre ſa Penſion, que de renoncer à la Piraterie, *Ibid.*
Jean-Jaques Deleo Vice-Capitaine de Segna, 166. 205. 260.
Sote excuſe qu'il donne au General Vénitien, 265
Flaminio Delfino, envoié par le Pape à l'Empereur, 77

Eraſme Diatriſtein, Commiſſaire Autrichien, 189
Loüis Baron de Diatriſtein, Commiſſaire Autrichien, 175
Jean Dobrovich, Capitaine Albanois, 265
N. de Dominis, Evêque de Segna, va trouver le General Venitien de la part de Rabata, 87
Et raporte une réponſe favorable, 92
Eſt blamé du conſeil donné aux Uſcoques de faire un preſent au Secretaire Venitien, 107
Et d'avoir beni leurs Enſeignes & leurs Armes, 111
Leonard Donat, Procurateur de S. Marc, 68
Nicolas Donat, General en Dalmatie, *Ibid.*
Bâtit deux Forts, qui ferment le paſſage aux Uſcoques, & leur otent les vivres, 73. 74. 76
Envoié en Dalmatie, 141
Jean de Dura, Capitaine de Piſino, 323

E

LE Baron d'Echemberg, 244
Envoié Commiſſaire à Segna. 329
Ce qu'il y fait. 330. 331. 332
Plaintes des Uſcoques de ſes extorſions. 333
Epouſer la Mer. Ceremonie qui ſe fait tous les ans à Veniſe. 323

F

ANdré Ferletich, Chef d'Uſcoques. Les Commiſſaires le laiſſent évader, 243. 244
Il eſt arreſté à *Fiume*, 275
D'où il eſt emmené par le General de Croatie, 276
Antoine *Da Fiume*, Cordelier, 209
Son Avanture, 211. 212
Daniel Francol, Capitaine de Segna, 129
Promet d'obſerver les Conventions, 143. 147

Daniel Francol, Capitaine de Segna, 129
avertit le General Venitien d'une ſortie des Uſcoques, 170. 177. 178
Comtes Frangipani, Seigneurs de *Segna*, 11. & 322. Et de *Novi*, 60
Nicolas *Frangipane*, créé Capitaine de Segna, 240
Sa declaration aux Uſcoques, 241
Il en fait ſortir cent de Segna, *Ibid.*
Le mauvais éfet que cela fit, 244.
Les Stipendiaires ſe mutinent contre lui. *Ibid.*
Il va à Gretz ſoliciter leur paiement, 260
Retourne à Segna, 272
Envoie la tête du N. V. Venier au General Venitien, 273
Condanne Ferletich à mort, 275
Se demet du Gouvernement de Segna, 333
Volfang *Frangipane*, frere de Nicolas, 275

G

André Gabriël, Provediteur General en Dalmatie, 150
Daniel Gallo, envoié Commiſſaire à Segna, 240
Gennes. Familles Nobles de Gennes établies à Caffa, 41
Cardinal de S. Georges, 43. 44
Antoine Giorgi, Comte de Pago, trompé & tué par les Uſcoques, 335
Golfe Adriatique. Ce que c'eſt, 24
Apellé de divers noms, 312
Diferend entre la Maiſon d'Autriche, & la Repub. de Veniſe, au ſujet du Golfe, 87. 88 235. 245. 247. 248. 290. 291. 298, 300. 301. 302
La Souveraineté des Venitiens ſur le Golfe ſolidement prouvée, 306 307. *& ſuivantes.*

Capitaine du Golfe. Tems de ſon Inſtitution incertaine, 319
Succeſſion continuë des Capitaines du Golfe. *Ibid.*
Permiſſions demandées par tous les Princes de paſſer par le Golfe avec des Barques armées. 320. *& ſuivantes.*
Golfe Flanatique, 10
Lucrece Graviſe maſſacré par les Uſcoques, 268
Ciprien Guidi, Jacobin, Ambaſſadeur des Uſcoques à Rome, 54
Juſtifie leurs actions, 54. 55
Mis dans les Priſons du Saint Ofice, 56
Paul Guini, ou, Ghini, Chef de la Milice Albanoiſe, 58. 204

H

LE Comte d'Hardeck, Traître, 130
Hongrie. Soliman prend le titre de Roi de Hongrie, 11
Diete de Hongrie, où il eſt deliberé de reünir Segna, & les autres Terres de la Croatie à la Couronne, 185
Les Rois de la Tige Hongroiſe n'ont jamais toleré la Piraterie, 187
Les Uſcoques ont attiré les armes Otomanes dans la Hongrie, 225
Anne Reine de Hongrie, 322
Beatrix Reine de Hongrie, 321
Marie Reine de Hongrie priſonniere, miſe en liberté par le Capitaine du Golfe, 320
Matias Roi de Hongrie, 322
Sigiſmond Roi de Hongrie, depuis Empereur, 320
Valentin Humonai, nommé Roi de Hongrie par les Turcs, 173

I

JAvarin, livré aux Turcs par ſon Gouverneur, 130
Ibraïm, Beau-frere du Grand-Seigneur, aſſiége Caniſe, 77
Juriſſa, ou, Giuriſſa, envoié au Siege de Caniſe, 124
Eſt detourné d'y aler & retourne à Segna, où Rabata le met en priſon, 125
Eſt élargi, 126
Et honorablement traité par Francol, Capitaine de Segna, 125
Banni des Etats de la Maiſon d'Autriche, 175
Butine en divers endroits, 176
Antoine Juſtinien, Capitaine du Golfe, envoie 17.
Têtes d'Uſcoques à Veniſe, 69

K

ANdré Khazian, Commiſſaire Autrichien, 175
Kui, Baron de Khiſli, envoié à Segna, 153
Y arive, 160
Recouvre 3000. Sequins du Butin des Uſcoques, & les garde pour lui, 161
Publie un Ban contre ſix Uſcoques, 167
Fait pendre deux Bannis, que le General Venitien demandoit, 168

L

LAdiſlas, Roi de Naples, 320
Benoit da Legge, Magiſtrat Venitien, proſcrit par le Seigneur Petazzo, 358
Le proſcrit reciproquement, 359

A du pire dans un combat contre les Autrichiens, 361
Lencovich, General de Croatie. Sa defaite au Siege de Cliſſa, 49

M

CHarles de Mansfeld. Sa menace à un grand Seigneur Hongrois, 40
Maran, acheté par les Venitiens, 380
Marchetich, Vaivode de Ledeniſſe, pendu, 97
Marteloſſes, Voleurs encore pires que les Uſcoques, 19
Don Inigo de Mendoze, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe, parle au Colege ſans ordre de ſon Maitre, 64
Qui le rapelle, 65. 120
Mer-Adriatique. *Voi* Golfe-Adriatique.
Minutio, Secretaire du Pape Clement VIII. fait Archevêque de Zara, 43
Rabrouë le Cavalier Bertucci, 46
Eſt ſuſpect aux Imperiaux, 47
Conſeille au Pape de s'aſſurer de Bertucci, 48
Confere avec l'Evêque de Segna des moiens de reprimer les Uſcoques, 90
Milos, Page du Comte Cruſich, tuë en duel un Turc, qui bravoit tous les Chrétiens, 8
Devenu voleur, eſt pendu à Zara, 12
Moretro, Chef d'Uſcoques, pendu, 99
Benoit Moro, envoié General en Dalmatie, 48 71
George Moſtarda, grand Scelerat, 97
tué comme il vouloit ſe defendre, 98
La Mude. Ce que c'eſt, 359

N

NAdin, Chateau rendu aux Turcs par trahiſon, 9. 10
L'Abbé de Nervezze juge en faveur des Venitiens contre ceux d'Ancone, 319
Niſoriens. Que ſignifie ce nom, 30
Novi. Chateau des Frangipani, 60. 241. 272
Nuremberg n'a preſque point de Territoire, 307

O

OTomans, irritez des courſes des Uſcoques, s'aviſent d'aſſieger Cliſſa, 7
Pretendent avoir Segna, 11
Leurs Menaces au ſujet des Uſcoques, 13. 22
Opoſent les Marteloſſes aux Uſcoques, 19
Sont defaits au paſſage de la Cupa, par les Imperiaux, 37. 38
Aſſiegent Caniſe, 77
Et l'ont par trahiſon, 130
Croient les Venitiens d'intelligence avec les Uſcoques, 200. 201

P

PAlma, Fortereſſe des Venitiens.
Les Autrichiens diſent, qu'on l'a bâtie ſur leur Territoire, 370. 376 383
Les Venitiens le nient. *Ibid.*
Paradaïſer, Traître, 130
Paſqualigue, General Venitien,
Son Eloge, 79
Rabata lui envoie l'Evêque de Segna, 87
Qui retourne avec de bonnes promeſſes du General, 91. 92

Secretaire de Pasqualigue à Segna, & ce qu'il y fit, 99. *& suivantes.*
Articles du Traité fait entre ce General & Rabata, 142. 143
Pasqualigue fait pendre le Comte de Cetina, 144
Ecrit de Dalmatie aux Commissaires Autrichiens, 239. 264
Et au Capitaine de Segna, 272
Ferme les avenuës de Segna, 274
Benvenuto Petazzo, publie un ban contre un Magistrat Venitien, 358
Pologne. Cosaques sous la protection de la Pologne, 88
George Popel, Baron de Boheme, accusé de crime de Leze-Majesté, 26. 129
Comte de Possidaria, pendu, 98
Les Ministres de Gretz vouloient inquieter Rabata pour cete execution, 123
Jean Prainer, Commissaire nommé par l'Empereur, 344
L'Archiduc de Gretz, l'empêche d'aler à Segna, 345. 350
Ce qui ofensa les Ministres Imperiaux, 346
Princes. La restitution n'est guere en usage parmi eux, 186
Puritsa Chef-d'Uscoques, pendu, 193

Q

QUarner. Ce que c'est, 10

R

RAbata, Vidame de la Carniole, envoié Ambassideur à Venise, 63
Et puis Commissaire à Segna, 83
Son Origine, & sa vertu, 84
Sa prudence, 93

Son arrivée à *Segna*, & ſa premiere Ordonnance, 95. 96
Sa rigueur envers les Coupables, 97. 98. 99
Sa réponſe aux plaintes du Secretaire du General Venitien, 101. 102
Sa conduite tres-agreable aux Venitiens, 105. 108
Sa demande au General Venitien, 112
Calomnies de ſes envieux, 114. 115
Sa juſtification, 117. *& ſuivantes.*
Son autorité plus grande que jamais, 123
Rage de ſes ennemis, *Ibid.*
Sa mort, 127
Ses Aſſaſſins non punis, 129. 131
Articles du Traité qu'il avoit conclu avec les Venitiens, 142
Un de ces Articles cenſuré par le Baron de Khiſli, 168
Qui pourtant promet de les faire obſerver, 169
Quelques Miniſtres cherchent à rompre ce Traité. Pourquoi, 156
Vraie cauſe de la mort de Rabata, 378
Radich, envoié des Uſcoques à l'Empereur, 171
Succés de ſa Négotiation, 172
Raguſe, tourmentée par un Morlaque, 71
L'Iſle d'Agoſte ſe ſoûleve contre elle, 147. 148
Le Grand-Seigneur lui veut ôter la Valée de Canali. Pourquoi, 276. 277
Elle prie les Commiſſaires Autrichiens de reprimer les Uſcoques, mais en vain, 282
Republiques. Haïes des Princes. Pourquoi, 50. 89. 90
Felicien Rogat, Commiſſaire Autrichien, 189
Romf Majordome de l'Empereur, chaſſé de ſa Cour, 130
Roſſi, Secretaire de l'Empereur, 105
Mandé à Rabata, combien le Senat de Veniſe eſt content de lui, 106

Etienne *della Rovere*, envoié par l'Archiduc de Gretz à Veniſe, 206
Y arrive dans une conjoncture fâcheuſe, 208
Sa Negotiation, 209. 218. 219. 220
Sa perſonne peu agreable au Senat. Pourquoi, 221
Part de Veniſe, 239

S

SCardone. Sacagée par les Uſcoques, 159
Segna. Place tres-forte d'aſſiete, 10
Poſſedée par les Frangipani, 11
Réunie au Roiaume de Hongrie par l'Empereur Ferdinand, *Ibid.*
Qui y reçoit les Uſcoques, *Ibid.*
Devient l'Aſile de tous les Scelerats, 16
Démembrée de la Hongrie par l'Empereur Maximilien, 11. 185
Redemandée par les Etats de Hongrie à l'Archiduc Ferdinand, 186
Tous les Habitans de Segna deviennent Voleurs, ou Receleurs, 17. 232
Les meilleures familles de Segna ſont celles, où il y a eu plus de Corſaires, ou de pendus, 377
Les Egliſes de Segna reçoivent la Decime du butin, *Ibid.*
Smidlin, Ambaſſadeur de l'Archiduc de Gretz aux Suiſſes, 370
Sa Commiſſion, *Ibid.*
Soliman, Empereur des Turcs, vouloit avoir Segna, 11
Menaçoit de mêtre ſa Flote en Mer pour nétoier le Golfe-Adriatique, 13. 22
André Sorance. Comte de Zebenigue, 67
Stodler, envoie Commiſſaire à Segna, 348

T

Almoro Tiepolo, Provediteur General en Dalmatie, 52
Sa rigueur temperée par le Senat, 53
Sa mort, 59
Il avoit été Capitaine de Raſpo, 76
Torſo, Palatin de Hongrie fait deſiſter les Etats du Roïaume de la demande de Segna, 187
Traitez entre la Maiſon d'Autriche & la Republique de Veniſe, 103. 142. 143. 250. 251. 256. 295. 296 299. 301. 370. 381. 383
Traveſtein, Maréchal de la Cour Imperiale, chaſſé, 130
Trautmanſtorf, nommé par l'Empereur pour aler à Segna, 234
L'Archiduc de Gretz l'empêche, *Ibid.* & 353
Marc-Antoine Venier, General Venitien, 188
Interdit tout commerce aux Terres d'Autriche, 194. 195

V

Criſtofe Venier Noble Venitien pris par les Uſcoques, 268
Puis décapité, 269
Sa tête envoïée au General Venitien, 273
Veniſe a la Souveraineté de la Mer-Adriatique, 23
Preuves de cête Souveraineté, 306. 307. *& ſuivantes.*
Uſcoques. Leur Origine, 5. 6
Leur nombre, 18. 224
Leurs courſes ſur les Turcs & ſur les Juifs, 6. 12. 18
Puis ſur les Sujets Venitiens, qu'ils épargnoient auparavant, 20 *& ſuivantes.*

Leur cruautez, 101. 127. 268. 269
Le tems de leurs ſorties generales, 223
Les maux qu'ils ont cauſez à toute la Chretienté, 7. 35. 119. 225
Leur lâcheté, 50. 226. 227. 229
Leurs Armes, 230
Leur Religion, 231. 232
Il y a pluſieurs ſortes d'Uſcoques, 16. 222
Leurs Capitaines, 225

Z

JEan-Jacques *Zane*, General Venitien, 176
Afame Segna, 177. 182. 185
Comte de Zrin, fait ſurprendre les Uſcoques dans la Terre de Buccari, 192
L'Empereur lui défend de retirer aucun Corſaire dans ſes Terres du Vinadol, 251
Zrin ofre d'amener des Coſaques, pour faire la guerre aux Venitiens, 366

Fin de la Table.

EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à S. Germain en Laye le ving-ſeptiéme jour de Novembre 1681. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil, BERTIN: Il eſt permis à CLAUDE BARBIN, Marchand Libraire à Paris, de faire imprimer un Livre, intitulé *Hiſtoire des Uſcoques, de la Traduction du Sieur AMELOT DE LA HOUSSAIE, ci devant Secretaire de l'Ambaſſade de France à Veniſe*, pendant le tems

Extrait du Privilege du Roy.

& eſpace de ſix Années entieres & accomplies, à compter du jour que chaque Piece & Volume qui ſera mis au jour en vertu des Preſentes, ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois; Et défenſes ſont faites à tous autres de l'imprimer, ſur peine de trois mille livres d'amende, de tous dépens, dommages & intereſts, comme il eſt plus au long porté par leſdites Lettres de Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de cette Ville de Paris le 14. Mars 1682.

Signé C. ANGOT, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 28. Mars 1682.

40 15